

DERNIÈRE ÉDITION
BOURSE



Le Monde

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – Nº 13278 – 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine JEUDI 8 OCTOBRE 1987

L'échec tibétain

Les affrontements qui ont opposé, dans plusieurs villes du Tibet, les lamas et leurs fidèles à la police chinoise soulignent l'échec de sept années d'efforts, de la part de Pékin, en vue d'apaiser les ressentiments provoqués par des décennies de régime communiste. En témoignerait, s'il le fallait, l'imposant dispositif de sécurité déployé sur place, le mercredi 7 octobre, à l'occasion du trente-septième anniversaire de l'invasion chinoise.

Depuis 1980, Pékin a reconnu l'existence de « problèmes d'extrême gauche » dans l'administration du Tibet, et les autorités chinoises avaient intensifié les ouvertures en direction du dalaï-lama, chef spirituel et temporel de la communauté, exilé en Inde. Elles avaient essayé de séduire les Tibétains en reconstruisant des monastères détruits lors de la révolution culturelle et en accélérant le développement du « toit du monde ».

Les Chinois doivent admettre, aujourd'hui, que ces initiatives n'ont guère porté de fruits. Les renforts de policiers et de militaires dépêchés au Tibet depuis les manifestations de la semaine dernière n'ont pas découragé un nouveau défilé, mardi à Lhassa, brutalement dispersé.

Non seulement les manifestants ont brandi le drapeau traditionnel du Tibet, mais leurs moines ont lancé plusieurs appels à l'indépendance. Tous les témoignages recueillis sur place ont souligné l'hostilité ouverte des Tibétains à l'égard des Chinois et leur aspiration au retour du dalaï-lama.

Les Chinois ont reconnu que « des erreurs en matière religieuse ont été commises » dans le passé. Il semble, en outre, que les services de sécurité aient cédé à la panique, le 1er octobre, en tirant sur des manifestants à Lhassa. Il reste que le sang a coulé et que, de nouveau, les principaux monastères sont occupés. Pékin, qui accuse le dalaï-lama d'être à l'origine des troubles – ce que ce dernier a démenti – est condamné à repenser une politique de libéralisation dont l'un des volets – la restauration des monastères – avait déjà attiré de nombreux touristes étrangers.

Ces développements sont d'autant plus inopportuns pour M. Deng Xiaoping qu'ils interviennent à quelques jours du XIIIe congrès du PC chinois, dont l'ouverture est prévue à Pékin pour le 25 octobre. Le « lobby » conservateur, au sein du PC, pourra faire valoir que la « libéralisation », au Tibet, n'a mené nulle part. Le débat sur l'« ouverture » du régime chinois n'en sera que plus rude, limitant d'autant la marge de manœuvre du numéro un chinois pour assurer la relève d'une direction vieillissante.

Il serait prématuré d'en conclure que Pékin – une fois l'ordre rétabli au Tibet, ce qui n'est pas encore le cas – optera pour la manière forte. Nombreux sont ceux qui pensent – c'est notamment le cas de l'administration américaine – que Pékin va réagir en investissant davantage au Tibet et en accordant à la région une autonomie plus large. Mais rien ne dit que ces efforts, s'ils se confirment, permettront de résoudre le problème.

En outre, l'image de la Chine à l'étranger en pâtit déjà. Si l'administration Reagan semble faire confiance aux Chinois pour accélérer le développement du Tibet, ce n'est pas le cas du Sénat, qui a, mardi, adopté une résolution liant toute fourniture de matériel militaire à la Chine à la situation des droits de l'homme au Tibet. Pour Pékin, la pente s'annonce dure à remonter.

Un rapport au comité central

Les Polonais pourraient être consultés par référendum

Le comité central du Parti ouvrier unifié de Pologne devait se réunir le jeudi 8 octobre, pour examiner des réformes économiques et politiques que le porte-parole du gouvernement, M. Urban, a décrites comme un véritable « tremblement de terre ». Le rapport prévoit le recours au référendum, appelle à la « discussion » avec les forces d'« opposition » qui font preuve de « réalisme », et souhaite que soit pris en compte le pluralisme de la société.

La Pologne bruisse aujourd'hui de rumeurs de réformes dont l'adoption, même très partielle, marquerait un tournant dans l'histoire d'une crise que n'a pas interrompue le coup de force de 1981 contre Solidarité.

Qualifiés la semaine dernière de *« profonds »* par le général Jaruzelski et, le mardi 6 octobre, de *« tremblement de terre »* par le porte-parole du gouvernement, M. Jerzy Urban, d'importants changements économiques et politiques – dont le recours au référendum – devaient, en tout état de cause, être proposés, jeudi, au comité central, puis présentés, samedi, au Sejm, le Parlement.

A en croire la version qui circulait, mardi soir, dans les milieux politiques de Varsovie, le rapport qui sera soumis aux membres du CC indique notamment que *« le parti ne revendique pas le monopole de gouvernement du pays »* et que *« la question du pluralisme socialiste demeure ouverte »*. *« Le parti,* poursuit ce rapport, *ne craint pas d'ouvrir une discussion avec l'opposition socialiste et l'opposition (...) car beaucoup de personnes très critiques et méfiantes envers le système socialiste respectent la raison d'Etat de la Pologne et font preuve de réalisme politique. Tout en polémiquant avec elles, il faut* [donc] *leur trouver une place dans le système politique de manière qu'elles puissent, dans la légalité, contribuer à la solution de problèmes nationaux importants. »*

B. G.

(Lire la suite page 6.)

Les députés se prononcent sur le sort de l'ancien ministre socialiste

• Divergences sur les détournements de M. Nucci
• L'affaire du passeport de M. Chalier relancée

L'Assemblée nationale devait examiner le mercredi 7 octobre la mise en accusation de M. Christian Nucci devant la Haute Cour de justice. L'ancien ministre socialiste aurait, selon le parquet de Paris qui s'appuie sur des déclarations de M. Yves Chalier, détourné, dans l'exercice de ses fonctions, 5 millions de francs de fonds publics. Mais, dans un document récent, la police judiciaire relève des contradictions dans les accusations de M. Chalier. Elle impute à l'ancien chef de cabinet 5,6 millions de francs de ressources occultes.

M. Sauret, doyen des juges d'instruction, a, de son côté, déclaré recevable la plainte de M. Nucci visant l'affaire du vrai-faux passeport de M. Chalier.

(Lire pages 11 et 12 les articles de Georges Marion et Edwy Plenel.)





L'ENQUÊTE : chaos économique et scandales financiers

« Tant que les Yougoslaves plaisantent... »

Une série de scandales financiers secoue actuellement la Yougoslavie. En début de semaine, le secrétaire général du marché monétaire yougoslave, M. Vladimir Krsulj, soupçonné d'avoir prêté son concours aux manœuvres frauduleuses du combinat « Agrokomerc », a été écroué.

D'autre part, M. Radmilo Kljacic, secrétaire exécutif de la section de Belgrade de la Ligue des communistes, chargé du secteur idéologique, a été limogé le lundi 5 octobre. Représentant de la tendance modérée du parti de Serbie, on lui reproche notamment d'avoir été trop conciliant avec la rédaction du journal Student, *qui s'est illustrée par des critiques mordantes du régime.*

BELGRADE
de notre envoyé spécial

Difficile de bavarder plus de dix minutes avec des Yougoslaves sans en venir au sujet brûlant de ce début d'automne, et qui n'est pas prêt de quitter le devant de l'actualité : l'affaire « Agrokomerc », le plus gros scandale financier que le pays ait connu depuis la guerre et dont les dimensions, tant économiques que politiques, s'accroissent de jour en jour. L'« Agrogate », comme on l'appelle maintenant, donne lieu à toutes sortes de spéculations. Dans les foyers et aux nombreuses terrasses de café de Belgrade, elle alimente les conversations où se mêlent la consternation, l'humour et surtout les sarcasmes. Pour sortir du chaos, le régime va-t-il se lancer dans un processus de démocratisation ? L'armée, discrète jusqu'à présent, va-t-elle bouger afin de préserver la fragile unité de la Fédération ? Ces questions sont sur toutes les lèvres. *« Depuis quatre ans, le gouvernement n'arrête pas de nous répéter que la situation économique est grave, mais qu'il fasse quelque-chose, sacrebleu ! »*, dit un étudiant pour qui les deux ou trois mois à venir seront décisifs.

Dans la fourmilière « Agrokomerc », on a découvert à ce jour 4 924 traites sans provision. Les fraudes représentent un montant de plusieurs centaines de millions de dollars, mais l'enquête est loin d'être terminée. Un rapport, qui ne peut être que partiel, sera rendu public vers le 15 octobre. Tous les dirigeants de la firme agroalimentaire, à commencer par son directeur, Fikret Abdic, sont sous les verrous ; le vice-président de la Fédération, M. Hamdija Pozderac, a été contraint à la démission, plusieurs banques sont ruinées.

ALAIN DEBOVE.

(Lire la suite page 4.)

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

La peinture espagnole à Paris

Un panorama de cinq siècles de peinture espagnole est présenté à Paris, à partir du 9 octobre, au Grand Palais et au Musée d'art moderne de la Ville de Paris. Des œuvres de Velazquez à Picasso, sans oublier les peintres nés dans la seconde moitié de notre siècle, pour qui la guerre civile est seulement une page d'histoire.

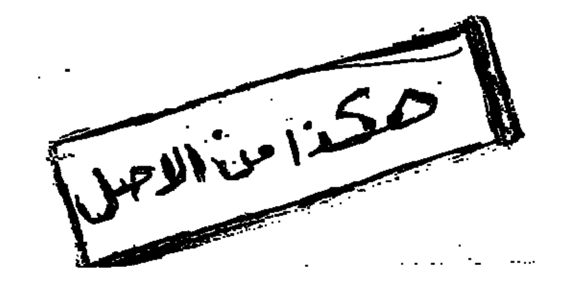
Pour définir un style espagnol, il faudrait – jusqu'à Picasso – parler de réalisme, avec, c'est vrai, des échappées sur des rêves d'un surréalisme grinçant.

■ Le kabuki au TMP-Châtelet.

■ « Le Dernier Empereur », le nouveau film de Bernardo Bertolucci au Festival de Tokyo.

Pages 17 à 19

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 145 pes. ; G.-B., 65 p. ; Grèce, 140 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 10,50 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 11,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.



Etranger

SRI-LANKA : nouvel engrenage de la violence

140 civils cinghalais massacrés par des séparatistes tamouls

NEW-DELHI
de notre correspondant

La folie meurtrière a repris à Sri-Lanka, ruinant les efforts de pacification engagés depuis l'accord de paix indo-sri-lankais du 29 juillet. Dans la nuit de mardi 6 au mercredi 7 octobre, des groupes de militants tamouls – encore non identifiés – se sont livrés à des massacres parmi la population cinghalaise de la région dont le bilan provisoire s'élève à cent quarante morts. A Pollikuda, un petit village situé à une dizaine de kilomètres au nord de Batticaloa, les assaillants ont mis le feu à soixante-quinze maisons, tuant une quarantaine de personnes (hommes, femmes et enfants) à l'aide de haches, de poignards et de fusils. Des militants séparatistes ont pris d'assaut un train assurant la liaison entre Batticaloa et Colombo, incendiant les wagons et tuant une quarantaine de voyageurs. En tout, une demi-douzaine d'attaques ont été lancées au cours de la même nuit. Mercredi matin, deux soldats sri-lankais ont d'autre part été abattus près de Trincomalee. Un couvre-feu a été instauré dans la région de Batticaloa, dont la population cinghalaise, prise de panique, fuit ses habitations. Deux cent cinquante familles cinghalaises se sont déjà réfugiées dans les postes de police et les camps de l'armée. La police de Batticaloa estime qu'il s'agit « *clairement du travail des Tigres du LTTE* » (« *Tigres libérateurs* ») de l'Eelam tamoul, principal mouvement séparatiste.

Ces meurtres se sont produits au lendemain de l'opération de représailles lancée par le LTTE (Tigres libérateurs d'Eelam tamoul, principal mouvement séparatiste), qui a fait quatorze morts, dont huit soldats cinghalais pris en otages. Les Tigres entendaient ainsi venger la mort, au cours d'un suicide collectif, de quinze de leurs militants faits prisonniers par l'armée gouvernementale (selon un porte-parole du LTTE, trois autres militants sont, en effet, morts à la suite de l'absorption de capsules de cyanure).

Cet engrenage de la violence semble impossible à enrayer, en dépit, ou à cause, de l'attitude de fermeté adoptée par les autorités indiennes et sri-lankaises. « *Nous condamnons vigoureusement ces meurtres brutaux qui ne sont pas seulement en violation des règles internationales reconnues de traitement des prisonniers désarmés, mais aussi en violation de toutes les normes d'un comportement civilisé* », a fait savoir New-Delhi. La réaction indienne après l'assassinat des huit otages cinghalais donne la mesure de la dégradation des relations entre le gouvernement de M. Rajiv Gandhi et ceux dont il était à la fois l'allié et le protecteur, les militants séparatistes tamouls.

Les Tigres, qui ont rendu responsables les autorités indiennes du suicide de leurs militants, ont apparemment décidé de retourner à la clandestinité. Selon des informations en provenance de Colombo, le chef des Tigres, M. Velupillai Prabhakaran, aurait averti à la fois les responsables indiens et sri-lankais que son organisation ne se considérait plus liée par l'accord de cessation des hostilités dans la mesure où, à ses yeux, la force d'interposition indienne s'est montrée incapable de protéger les militants tamouls.

L'attitude de l'armée sri-lankaise, qui avait la garde de ces quinze nouveaux « *martyrs* » de la cause tamoule, est, d'autre part, au centre d'une vive controverse. Il paraît, en effet, se confirmer que les responsables de la force indienne avaient prévenu à plusieurs reprises leurs homologues sri-lankais des risques qu'il y avait à transférer les prisonniers contre leur gré. Les militants tamouls avaient clairement fait savoir que, dans ce cas, ils préféreraient se suicider plutôt que d'entreprendre un voyage qui les menait, selon eux, dans des centres de torture. New-Delhi avait également mis en garde l'armée sri-lankaise contre les dangers qu'une telle décision ferait courir aux soldats tenus en otage par le LTTE.

L'opération-vengeance menée par les Tigres a eu pour conséquence immédiate de déchaîner la fureur de la majorité cinghalaise de l'île, notamment parmi la population du Sud qui reste violemment hostile à l'accord de paix. Il est d'ailleurs fort probable que cette réaction a été froidement calculée par les Tigres tamouls. Aucune raison logique ne permet d'expliquer l'attitude jusqu'au-boutiste du LTTE, sauf à considérer que les militants tamouls sont résolus à faire échouer l'accord de paix par tous les moyens.

Cette « stratégie » a d'autant plus de chances d'aboutir qu'elle rejoint les vœux de la majorité de la population cinghalaise, sans compter les opposants politiques au président sri-lankais Jayewardene, accusé d'avoir abandonné la souveraineté nationale à la force d'« *occupation* » indienne.

New-Delhi, de son côté, a une fois de plus le choix entre deux solutions aussi mauvaises l'une que l'autre : accentuer la répression signifierait se mettre définitivement à dos la minorité tamoule ; adopter une ligne plus conciliante ne pourrait que faire le jeu de tous ceux – militants séparatistes tamouls et activistes cinghalais – qui font en sorte de rendre caduc l'« *accord historique* » dont parlait M. Gandhi.

LAURENT ZECCHINI.

A L'UNESCO

La démission de Mme Halimi du conseil exécutif

« C'est une insulte contre le Pakistan » déclare la représentante d'Islamabad

La journée du mardi 6 octobre, au cours de laquelle aurait dû normalement commencer l'élection à cinq tours pour le poste de directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la nature (UNESCO), a été au contraire marquée, au conseil exécutif, par une bataille de procédure. Lancée par les Occidentaux, elle a pour but sinon d'empêcher, du moins de compliquer la possible réélection, pour un troisième mandat de six ans, du directeur actuel, le Sénégalais Amadou Mahtar M'Bow. Ses adversaires ayant seulement obtenu, mardi, que s'intercale une pause entre chaque vote, le débat devait continuer, mercredi 7 octobre, pour établir si de nouveaux candidats, outre les neuf officiellement déclarés (*le Monde* daté 4-5 octobre), pourront être présentés par les Etats entre chaque scrutin. Le premier vote était toutefois prévu pour l'après-midi de mercredi.

La journée de mardi a également été marquée par la spectaculaire démission de Mme Gisèle Halimi de son poste de membre du conseil exécutif (1). La célèbre avocate, qui avait été ambassadrice auprès de l'UNESCO en 1985 et 1986, et dont le mandat au conseil, distinct de la charge diplomatique, devait s'achever cette année, n'avait jamais caché que, pour elle, le soutien apporté par le gouvernement à la candidature du général Yacoub-Khan, ministre pakistanais des affaires étrangères, « *contredisait les choix de toute une vie pour les droits de l'homme et de la femme* ».

Le scrutin étant secret et les membres du conseil exécutif étant cooptés *intuitu personae*, quoique avec l'accord de leur pays, Mme Halimi aurait pu voter pour le candidat de son choix (vraisemblablement le savant espagnol Federico Mayor), mais, l'Elysée même ayant acquiescé pour que la France vote Yacoub-Khan, en tout cas au premier tour, l'ancien député socialiste a préféré se démettre.

Elle avait, la semaine dernière, rencontré à Paris, en tête à tête, à la demande de celui-ci, le général Yacoub-Khan. « *Non seulement il n'a répondu que par des boutades ou des faux-fuyants à mes questions sur les droits humains au Pakistan et sur son rôle passé dans l'armée, dont il n'a apparemment pas démissionné, mais j'ai constaté aussi que son* « français parfait », *argument de ses partisans, était en réalité hésitant* », nous a indiqué Mme Halimi.

Dans sa lettre au conseil exécutif, la démissionnaire écrit : « *J'ai tenté de faire revenir les autorités de mon pays sur leur décision, mais en vain. Soutenir un candidat qui appartient à un gouvernement né d'un coup d'Etat militaire me semble contraire aux principes mêmes qui ont présidé à la création de cette organisation pour soutenir les sciences, l'éducation et la culture.* »

Ces arguments ont paru scandaleux à la première secrétaire de la délégation pakistanaise, Mlle Rana Moumtaz, qui, selon l'Agence France-Presse, s'est écriée : « *La démission de Mme Halimi est une insulte contre mon gouvernement, mon pays et mon peuple* », et qui a accusé l'ancienne ambassadrice de « *poursuivre en réalité un objectif politique personnel* » et de politiser l'UNESCO.

A cela, Mme Halimi répond : « *C'est le choix de Yacoub-Khan qui politise l'Organisation, car il répond à des critères politiques. Le problème de l'UNESCO n'est pas de savoir comment y faire revenir les Américains, que bien entendu je souhaite, mais d'y faire revenir la culture et partir les politiques.* »

Un autre Pakistanais...

La position française pourrait être examinée ce mercredi ou jeudi à la commission parlementaire des affaires étrangères, que préside M. Valéry Giscard d'Estaing (2). C'est du moins ce qu'a demandé à ce dernier M. Jack Lang, député socialiste, dans une lettre datée du 5 octobre où il écrit : « *Le régime militaire pakistanais n'a pas hésité à exécuter de sang-froid le chef du gouvernement élu du Pakistan, Ali Bhutto, et à rétablir la loi islamique et les méthodes les plus intégristes de l'islam.* »

L'observateur officiel des Etats-Unis place Fontenoy, M. Richard Miller, a remarqué, pour sa part, que « *Yacoub-Khan était le candidat le plus connu à Washington, où il a été ambassadeur et où il aurait donc la meilleure audience possible pour parler de l'UNESCO* ».

Cependant, nombre d'Occidentaux, y compris les Américains, commencent à se rendre compte que, après avoir reproché à M. M'Bow d'avoir politisé l'UNESCO, ils n'ont rien fait, c'est le moins qu'on puisse dire, pour renverser ce processus, notamment en soutenant la candidature éminemment politique de Yacoub-Khan. Aussi bien regardent-ils maintenant vers des candidats plus « présentables » que Yacoub-Khan, tels, M. Mayor ou encore des personnalités pour le moment non encore officiellement déclarées telles que M. Enrique Iglesias, ministre uruguayen des affaires étrangères, qui était à Paris ces jours-ci, ou voire M. Abdous Salam, prix Nobel pakistanais, de physique (1979) que l'Italie ne se ferait pas trop prier pour parrainer. Cela ne calmerait pas pour autant l'ire d'Islamabad car M. Salam a la « malchance » d'appartenir à la secte musulmane des ahmadites persécutée par le régime du général Zia-Ul-Haq...

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

(1) Elle a été remplacée par Mme Marie-Claude Cabana, actuelle ambassadrice de France près l'UNESCO. Il peut y avoir cumul avec la qualité de membre du conseil exécutif.

(2) Dans *le Monde* du 7 octobre, il fallait lire que c'est le *Journal officiel* du 5 octobre – et non du 5 août – qui a publié la question écrite de M. Georges Sarre, député socialiste, au ministre des affaires étrangères, à propos du soutien français à Yacoub-Khan.

PHILIPPINES : les difficultés de Mme Aquino

Le vice-président Laurel, un rival qui ne recule devant rien

Les autorités ont annoncé, le mercredi 7 octobre, avoir découvert un nouveau complot en vue de ramener au pouvoir l'ancien président Marcos. En outre, quatorze personnes ont été arrêtées dans le cadre de l'enquête sur le putsch avorté du 28 août. Enfin, Mme Aquino a ordonné la fermeture de trois stations de radio accusées d'avoir *« diffusé la propagande de groupes rebelles d'extrême droite et autres ennemis de l'Etat »*.

La nuit précédente, plusieurs centaines d'hommes ont été déployés autour du palais présidentiel à Manille dans le cadre d'une *« répétition générale »* d'une opération *« anti-coup d'Etat »*.

MANILLE
de notre correspondant

« *Il ira se faire pendre ailleurs, j'espère...* » La remarque cinglante d'un proche collaborateur de Mme Aquino ne vise nul autre que le vice-président Salvador Laurel. L'amertume exprimée est à la hauteur de la méfiance qu'inspire aujourd'hui l'ancien coéquipier électoral de Mme Aquino.

En effet, au lendemain de sa défection non déclarée – il n'a pas, officiellement, rejoint l'opposition lorsqu'il a refusé de reprendre le portefeuille de ministre des affaires étrangères, – M. Laurel fait feu de tout bois contre la présidente. La dernière « trouvaille » de celui qu'on appelle familièrement « Doy » est une liste de « plus de cent communistes et gauchisants » qui se seraient glissés dans l'administration.

Les noms – dont ceux de cinq sénateurs, seize députés, un ou deux ministres adjoints et plusieurs hauts fonctionnaires – sont ceux de gens qui, pour la plupart, avaient effectivement eu un « passé » de militant ou de sympathisant communiste, mais ce « passé » est depuis longtemps du domaine public. En fait, la « *liste de l'opprobre* » fait presque le tour de l'opposition de gauche, centre gauche et même parfois, il est vrai, d'extrême gauche, du temps de M. Marcos.

« Doy » Laurel n'a jamais été l'ami politique de Mme Aquino, mais l'allié de circonstance. Il n'a jamais caché qu'il s'accommodait mal du « mariage forcé » que lui avait imposé le cardinal Sin en conclusion à d'âpres palabres à la veille des élections anticipées de février 1986. « Doy » Laurel, selon ses proches, ne pouvait avoir d'autre destinée que celle de président de la République, *comme le fut son père*.

Impliqué dans le putsch du 28 août ?

Il crut au compromis mais, à l'issue de la « révolution de février », Mme Aquino, au faîte de sa popularité, garda les rênes. « Doy » Laurel conserva la vice-présidence, plus honorifique qu'autre chose, et accepta, en maugréant, de cautionner le nouveau régime en se chargeant des affaires étrangères.

Au fil des mois, « Doy » Laurel saisit l'occasion offerte par la fronde croissante chez les militaires pour reprendre du terrain. Il se fit le porte-parole de l'armée, un terrain pourtant puissamment labouré par l'ancien ministre de la défense, M. Juan Ponce Enrile.

Mais, selon des sources fiables, le vice-président, qui assumerait automatiquement les fonctions de chef de l'Etat en cas de retrait de la présidente, serait impliqué dans le putsch avorté du 28 août. Il a été rapporté que, aux premières heures, ce jour-là, il avait préparé son « discours d'intronisation », tellement il était « convaincu de la chute finale de Cory... ».

Selon ses proches, « *Cory se fera tuer plutôt que démissionner sous pression* ». Au moment où la presse de Manille se fait l'écho d'une ébauche d'alliance tactique entre MM. Laurel et Enrile, en vue de ce qu'un opposant de droite a appelé un « *coup constitutionnel* » qui permettrait à « Doy » Laurel de remplacer Mme Aquino, la crainte d'une sérieuse tentative d'assassinat contre la présidente oblige les services de sécurité de à redoubler de vigilance.

KIM GORDON-BATES.

PAKISTAN

Les autorités ont remis à l'URSS six soldats soviétiques arrêtés sur leur territoire

Islamabad (*AFP*).– Le Pakistan a remis à l'URSS six soldats soviétiques arrêtés le samedi 3 octobre sur son territoire, a annoncé mardi l'agence officielle pakistanaise APP. Les six membres d'équipage de deux hélicoptères, qui s'étaient posés à court de carburant non loin de la frontière afghane, ont été remis, au siège du ministère des affaires étrangères à Islamabad, à l'ambassadeur d'URSS au Pakistan, M. A.H. Vazirov.

Le porte-parole du ministère pakistanais des affaires étrangères a précisé que les six ressortissants soviétiques avaient été identifiés comme des membres de l'« unité 2177 », dépendant du KGB. Deux d'entre eux sont des pilotes, deux autres des copilotes et les deux derniers des mécaniciens, a précisé le porte-parole, ajoutant que les six Soviétiques avaient endommagé leurs appareils et partiellement détruit leurs papiers d'identité avant d'être capturés.

M. Boris Piadychev, porte-parole du ministère des affaires étrangères soviétiques, avait affirmé mardi que les hélicoptères « *survolaient le territoire afghan dans des conditions de mauvaise visibilité, ont été désorientés et contraints à un atterrissage forcé par manque de carburant au nord de la ville* (pakistanaise) *de Chitral* ». L'URSS a « *immédiatement informé les autorités pakistanaises et leur a demandé d'assurer la sécurité et le retour en URSS des six membres d'équipage* », avait-il ajouté.

Certains Occidentaux voudraient compenser dans l'Atlantique nord les effets d'un accord sur les euromissiles

estime M. Gorbatchev

Moscou (*AFP*). – Les pays de l'OTAN s'apprêtent à « *compenser* » dans l'Atlantique nord le démantèlement des missiles nucléaires intermédiaires (FNI), a estimé mardi 6 octobre M. Mikhaïl Gorbatchev lors d'un dîner au Kremlin en l'honneur du président finlandais Mauno Koivisto.

Le numéro un soviétique a indiqué que « *certains aux Etats-Unis et dans d'autres pays de l'OTAN prennent des dispositions afin de « compenser » la disparition d'une classe de missiles nucléaires de telle sorte que rien ne change dans le niveau de la confrontation militaire... C'est précisément les eaux et l'espace aérien de l'Atlantique nord et des mers voisines qui sont choisies comme zone d'une telle compensation.* » « *Dans ce cas, une nouvelle menace pèserait non seulement sur le nord du continent, mais aussi sur toute l'Europe* », a-t-il dit. Le numéro un soviétique avait rappelé, jeudi, à Mourmansk, un certain nombre de propositions visant à diminuer les dispositifs et activités militaires en Europe du Nord.

M. Gorbatchev a également réaffirmé l'espoir que dans la foulée d'un accord sur les FNI, « *nous pourrons commencer à réduire les forces stratégiques de l'URSS et des Etats-Unis de 50 % tout en respectant strictement le traité ABM* » sur les systèmes antimissiles.

M. Gorbatchev, sur un ton résolument optimiste, a poursuivi en soulignant que l'URSS escomptait des accords dans tous les domaines (les trois « corbeilles ») concernés par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) de Vienne.

« *Il est également temps de parvenir à une entente sur le mandat de la seconde étape de la Conférence sur le désarmement en Europe* [CDE] », a-t-il insisté, en s'adressant aux préoccupations occidentales sur le déséquilibre existant au niveau des forces conventionnelles en Europe. « *L'Europe entière est intéressée à une réduction des troupes et de l'armement de l'Atlantique à l'Oural. (...) C'est pour cela qu'il ne doit pas y avoir d'Etat européen « spectateur », y compris parmi les pays neutres et non alignés* », a déclaré le numéro un soviétique, en louant le rôle joué par la Finlande.

M. Gorbatchev a, d'autre part, relancé solennellement la proposition soviétique de réunir à Moscou une conférence sur les droits de l'homme. « *Nous sommes sérieux à ce propos, et je le confirme. Nous voulons que cela devienne un événement remarquable dans la politique européenne et mondiale* », a-t-il affirmé, en « *invitant tous les participants à la CSCE à venir travailler à Moscou* ».

La limitation des essais nucléaires

Dans un entretien accordé à l'agence Tass, M. Viktor Karpov, chef du département du ministère soviétique des affaires étrangères chargé du contrôle des armements, a indiqué que l'URSS souhaiterait s'entendre dès à présent avec les Etats-Unis sur une réduction à quatre par an du nombre des essais nucléaires dont la puissance serait limitée à 1 kilotonne. M. Karpov a précisé le contenu de l'accord soviéto-américain intervenu en septembre à Washington et qui prévoit d'entamer avant le 1er décembre 1987 des négociations sur la réduction des essais et leur arrêt total à terme. « *L'accord stipule que les pourparlers suivront deux lignes parallèles. La première aura pour but l'interdiction totale des tests atomiques* [et concernera] *l'amélioration et la vérification des essais et du respect de leur interruption* », a déclaré M. Karpov. « *La seconde*, poursuit-il, *visera à définir une réduction par étapes du nombre des essais et de leur puissance.* »

M. Mikhaïl Gorbatchev avait suggéré le 11 juin que le nombre des essais nucléaires américains et soviétiques soit réduit à « *un à trois par an* », et que leur puissance soit limitée à 1 kilotonne.

Depuis la levée de son moratoire unilatéral de dix-neuf mois sur les essais nucléaires, en février, l'URSS a procédé à onze tests atomiques à des fins militaires et à six explosions de charges nucléaires souterraines « *pour les besoins de son économie nationale* ».

● **Inspection soviétique de manœuvres de l'OTAN.** – L'Union soviétique a utilisé pour la première fois son droit d'inspection surprise inscrit dans les accords de Stockholm en envoyant, le lundi 5 octobre, une mission d'inspecteurs militaires aux manœuvres de l'OTAN qui se déroulent actuellement en Thrace turque. Les Etats-Unis ont été les premiers à appliquer ces accords en inspectant par surprise des troupes soviétiques en manœuvre dans la région de Minsk, en Biélorussie, du 25 août au 7 septembre derniers. La Grande-Bretagne avait usé de ce droit le mois dernier en RDA. – (AFP.)

Amériques

EL SALVADOR

Le gouvernement et la guérilla vont étudier les modalités d'un cessez-le-feu

SAN SALVADOR
de notre envoyé spécial

Après deux jours de négociations, le gouvernement et la guérilla ont décidé, le mardi 6 octobre, de créer une commission chargée de mettre au point, avant le 4 novembre, les modalités d'un cessez-le-feu. Une deuxième commission étudiera les autres points des accords de paix signés le 7 août à Guatemala par les cinq pays d'Amérique centrale.

Le communiqué commun est décevant au premier abord, mais les deux parties, et plus particulièrement le président Duarte, font remarquer qu'un pas important vient d'être franchi dans la mesure où tous les participants acceptent désormais de chercher une solution au conflit dans le cadre et dans l'esprit des accords de Guatemala.

Le président Duarte, qui s'est dit *« optimiste »* pour la suite des événements, a reconnu qu'il y avait eu des moments pénibles au cours des pourparlers, en particulier, lorsque *« la guérilla nous a demandés de faire des concessions contraires à la Constitution »*. Il est évident qu'il s'agit des revendications traditionnelles de la guérilla : participation à un gouvernement de transition et intégration de ses troupes dans l'armée régulière.

« L'humanisation » de la guerre

Au cours d'une conférence de presse à la résidence de l'ambassadeur d'Espagne, qui leur a accordé la protection diplomatique pendant deux jours, les représentants de la guérilla — en uniforme pour les délégués du FMLN — ont confirmé qu'ils maintenaient ces exigences : *« Nous sommes les seuls à être en mesure d'offrir une solution politique viable*, a affirmé le commandant Leonel Gonzalez. *Nous devons être associés au gouvernement. »*

Même si le président Duarte acceptait cette exigence, ce qui est tout à fait improbable, la droite et l'extrême droite, qui n'ont pas participé au dialogue, auraient tôt fait de convaincre l'armée de rétablir la situation. La guérilla en est d'ailleurs tout à fait consciente et un de ses représentants a déclaré mardi que *« Duarte avait très peur des militaires »*.

Les négociations risquent d'être difficiles sur le cessez-le-feu. Le président du FDR, M. Guillermo Ungo, a affirmé qu'*« il ne pouvait pas y avoir de cessez-le-feu sans reconnaissance de l'existence des territoires contrôlés par la guérilla »*. Les insurgés, qui sont en difficulté sur le plan militaire malgré quelques opérations spectaculaires au début de l'année, auraient donc tout intérêt à négocier un cessez-le-feu.

Cela leur permettrait d'établir des positions fixes et de renforcer leur présence dans certaines régions. On voit difficilement comment l'armée accepterait un tel accord et M. Duarte a pris les devants en déclarant que, faute d'une entente avec la guérilla, le gouvernement décréterait un cessez-le-feu unilatéral.

Les adversaires pourraient s'entendre en revanche, sur ce que la guérilla appelle l'*« humanisation de la guerre »* et la *« désescalade militaire »*. Les rebelles seraient prêts à abandonner l'emploi des mines (responsables de plus de 60 % des morts et des blessés dans les rangs de l'armée, mais qui font aussi beaucoup de victimes civiles) en échange d'un arrêt des bombardements aériens. La guérilla serait également disposée à abandonner le recrutement forcé — c'est la première fois, semble-t-il, que la guérilla reconnaît avoir recours à cette pratique — si l'armée régulière s'engage, elle aussi, à ne plus le faire.

A défaut d'un accord concret, dit-on dans l'entourage du président Duarte, *« on a au moins ouvert une brèche et prouvé notre volonté politique en faveur du dialogue »*. Les partis de droite qui se préparent déjà en vue des élections de 1989 veulent donc empêcher les démocrates-chrétiens (au pouvoir) de tirer un profit politique du dialogue, affirmant que le gouvernement a monté un *« grand spectacle publicitaire sans lendemain »*. Quant à la guérilla, elle demeure prudente : *« Nous ne voulons pas créer de faux espoirs »*, affirment ses porte-parole. Mais, en même temps, elle triomphe en faisant remarquer que sa participation au dialogue en plein cœur de la capitale du pays est *« la preuve de* [sa] *force politique et militaire »*.

BERTRAND DE LA GRANGE.

Le voyage du chef de l'Etat en Argentine

« La vraie bombe est celle du sous-développement » *affirme M. Mitterrand*

M. Mitterrand, arrivé à Buenos-Aires pour une visite officielle de quatre jours, devait se rendre ce mercredi 7 octobre à Cordoba, seconde ville du pays, et y visiter les usines Renault. Les présidents Mitterrand et Alfonsin ont eu un premier tête-à-tête mardi à la Casa-Rosada et ont évoqué à l'issue du dîner officiel le thème de la dette, des relations entre pays en voie de développement et nations industrialisées. M. Alfonsin a insisté sur les risques que les énormes difficultés économiques font peser sur la liberté et la démocratie.

M. Mitterrand a rappelé que l'obligation pour les pays endettés de faire face à leurs échéances ne devait pas hypothéquer leur croissance.

BUENOS-AIRES
de notre envoyé spécial

Démocratie et contraintes économiques intolérables sont incompatibles : tel est le thème qu'ont développé, avec de sérieuses nuances, les présidents Alfonsin et Mitterrand, au cours de la première journée de la visite d'Etat qu'effectue depuis le mardi 6 octobre en Argentine le président de la République. Le sujet a fait l'objet du premier entretien qu'ont eu les deux présidents dans l'après-midi, mais il a été surtout développé le soir, lors du dîner offert par le président argentin en l'honneur de son collègue français.

C'est un président Alfonsin passablement tendu — mais il est vrai qu'il n'a pas la réputation d'un badin — qui a lancé le débat en tant que puissance invitante. Après un éloge dithyrambique de M. Mitterrand : *« Non seulement vous avez gouverné votre pays avec intelligence et maîtrise, mais vous êtes aussi un exemple de cohérence exceptionnelle pour le reste de la communauté internationale. Par votre pensée et votre action, vous n'avez pas été que la France, vous avez été le monde »*.

« Luttes à l'intérieur »

Il a ainsi exposé le dilemme de son pays élargi à celui de tout le continent latino-américain : *« Nous aspirons à la liberté et au bien-être. C'est une idée simple, mais vous savez comme je le sais combien il est difficile de la traduire dans la réalité (...). La liberté dépend de nous et nous l'avons conquise (...).En revanche, le bien-être ou l'espoir de bien-être ne dépendent qu'en partie de nous. »*

De qui d'autres dépendent-ils ? Des pays industrialisés, bien sûr, répond M. Alfonsin, qui s'est dit surpris de *« constater le contraste qui existe entre la préoccupation exprimée par le monde développé de voir la liberté l'emporter dans le Sud et le peu d'intérêt qu'il accorde au bien-être du Sud »*. Or, a demandé le président argentin, *« à quel degré de pauvreté peut résister la liberté »* ?

Il s'est ensuite référé à l'histoire des coups de force dans son pays pour étayer sa thèse avant de s'interroger sur deux dangers, *« celui de la démagogie »* — qui conduit à la banqueroute et au *golpe* — et *« celui de voir le peuple s'isoler de ses gouvernants »*. Une allusion à la défaite attribuée clairement aux énormes difficultés économiques du pays : inflation de nouveau galopante malgré tous les plans d'austérité mis en place, chute des cours des deux richesses du pays, la viande et les céréales, service d'une dette qui se monte à 54 milliards de dollars.

« Comment maintenir le rythme de nos efforts quand des facteurs que nous ne contrôlons pas en stérilisent les fruits ? », a demandé M. Alfonsin, avant de préciser que si l'Argentine appelle à l'aide, elle n'entend pas *« rompre le système international mais lutter à l'intérieur »*, autrement dit qu'elle ne demande pas une annulation pure et simple de sa dette mais un effort des pays développés à l'heure où ils ont été capables de mettre en marche un processus de désarmement et de s'attaquer à la solution de certains problèmes régionaux.

Pris au mot de tant de ses discours consacrés à l'aide au développement, M. Mitterrand n'a pas esquivé les questions qui lui étaient posées, mais a tenu à rappeler certains principes d'autant plus valables que les potentialités et les richesses de l'Argentine demeurent importantes. Certes, a-t-il dit, *« faute d'une augmentation de la croissance dans les pays industriels, d'un relâchement des taux d'intérêt, d'un apaisement des tendances protectionnistes, les efforts d'assainissement financier des pays endettés avec les sacrifices qu'il imposent aux populations ne suffiront pas à régler les problèmes »*. Il n'empêche, *« l'obligation légitime pour les pays endettés de faire face à leurs échéances »* demeure, même s'il faut que cette obligation *« n'annihile pas leur capacité de développement, sinon tout le monde y perdra »*.

M. Mitterrand a ensuite voulu rassurer son interlocuteur sur les intentions de la Communauté européenne, soupçonnée souvent ici de tendances protectionnistes : *« L'intégration européenne ne se fait pas, ne se fera pas et ne doit pas se faire au détriment de l'Argentine (...). J'entends prendre part au nom de mon pays à tout projet qui permettra de répondre pour une part aux questions que vous avez posées. »*

Les années noires

Le président de la République avait commencé son discours par une évocation des années noires de l'Argentine. Même à cette époque, a-t-il dit, *« nous n'avons jamais désespéré de l'Argentine et de son peuple, nous savions que dans l'ombre luttaient des hommes courageux, que pour un qui ployait sous la torture, d'autres se levaient, animés de la même volonté de refuser l'oppression »*. Et après un rappel des heures noires de l'occupation de la France, le président de la République a estimé *« la page tournée »* en Argentine et a vanté les mérites de M. Alfonsin, *« sa rigoureuse fidélité à l'idéal d'une démocratie fondée sur la justice et la réconciliation »*. Il devait d'ailleurs terminer son discours en portant un toast *« à la démocratie pour toujours »*.

Avant de conclure, le président de la République avait évoqué un certain nombre de problèmes internationaux, dont le projet d'accord américano-soviétique sur le démantèlement des missiles à courte portée dont, a-t-il rappelé, *« la France a par ma voix marqué sa satisfaction »*, ce qui peut être considéré comme une réponse aux inquiétudes exprimées par M. Chirac sur l'interview publiée dans le dernier numéro du *Point*. Autre précision à connotation beaucoup plus locale : la France ne se départira pas de sa position sur le conflit qui oppose Buenos-Aires à Londres à propos des Malouines, elle est favorable à une négociation *« sans interdit ni exclusive »*, c'est-à-dire qu'elle se refuse à se prononcer sur la question de la souveraineté de l'archipel.

Une façon comme une autre de répondre aux demandes argentines. Ce n'est en effet pas un hasard si le Parti socialiste argentin a solennellement, mais en vain, demandé mardi à M. Mitterrand de prendre position en faveur de la thèse de la souveraineté de Buenos-Aires sur les Malouines.

La visite de M. Mitterrand avait commencé quelques heures plus tôt et la cérémonie d'arrivée expédiée conformément au protocole : hymnes nationaux, présentation réciproque des délégations, passage en revue d'unités militaires, sacro-saint coups de canons. Puis tout le monde s'enfourna dans les Limousine officielles en direction de l'Hôtel Plaza, où logent M. et Mme Mitterrand ainsi que les ministres qui les accompagnent, MM. Raimond, Noir, Longuet et Carignon.

Sympathie de la foule

La première sortie publique du président de la République consista à aller déposer une gerbe au pied de la statue du général San-Martin qui s'élève à quelques dizaines de mètres de l'Hôtel Plaza. La cérémonie fut haute en couleur, au milieu d'une foule bon enfant qui ne cachait pas sa sympathie pour M. Mitterrand, et qui a fait du libérateur du Chili, du Pérou et de l'Argentine son héros national préféré, quitte à oublier quelque peu qu'il préféra abandonner les zizanies intérieures de la jeune Argentine pour trente années d'exil volontaire à Boulogne-sur-Mer.

Puis M. Mitterrand se rendit au siège de la présidence, la fameuse Casa-Rosada, pour un premier entretien avec un président Alfonsin toujours fort dépité par la défaite de son parti aux dernières élections. Cette heure de conversation fut pour l'essentiel consacrée aux problèmes de l'Argentine qui devaient être développés au cours du dîner.

Deux formules sont à retenir. M. Mitterrand : *« Je suis pour le désarmement, la suppression des bombes, mais la vraie bombe est celle du sous-développement. »* M. Alfonsin : *« Nous assistons à un plan Marshall à l'envers : ce sont aujourd'hui les pays sous-développés qui aident les pays industrialisés à s'enrichir. »*

JACQUES AMALRIC.

A TRAVERS LE MONDE

Chili

Les prisonniers politiques renoncent à leur grève de la faim

Santiago. — Une quarantaine de personnes, dont un photographe de l'Agence France-Presse, ont été arrêtées, le mardi 6 octobre, à Santiago, par la police au cours d'une manifestation contre le gouvernement organisée par des parents des disparus.

D'autre part, plusieurs bombes ont explosé, mardi soir, dans la capitale, blessant un officier de police et faisant d'importants dégâts à quelques heures d'une grève générale, dont le mot d'ordre a été lancé par le commando national des travailleurs (CNT). D'autres incidents mineurs ont eu lieu à Valparaiso, à l'ouest de Santiago et dans le nord du pays.

Enfin, on a appris que les neuf prisonniers politiques qui poursuivaient une grève de la faim depuis le 28 août et avaient été rejoints dans leur action par une centaine d'autres détenus à Santiago avaient tous décidé de mettre fin à leur mouvement. Les prisonniers entendaient protester contre *« les méthodes répressives »* des autorités pénitentiaires et demandaient que soit mis fin à leur isolement, que les procès soient accélérés et que les peines de mort prononcées en première instance contre plusieurs d'entre eux soient annulées. — *(AFP.)*

Danemark

Manifestations contre le gouvernement

Copenhague. — Dix à quinze mille personnes, répondant à l'appel des syndicats et des partis de gauche et d'extrême gauche, ont manifesté, le mardi 6 octobre, devant le palais de Christiansborg, à l'occasion de la séance d'ouverture de la session parlementaire. Les manifestants ont réclamé la démission du gouvernement de centre-droit minoritaire formé le mois dernier par M. Poul Schlüter (conservateur), au lendemain des élections législatives.

Dans son discours à la Chambre, le premier ministre a exposé les grandes lignes de la politique qu'il entend appliquer au cours des prochains mois. M. Schlüter a invité tous les partis *« situés en dehors des extrêmes »* à coopérer de façon constructive notamment pour l'adoption du budget 1988 qui sera sans doute l'événement majeur de l'automne politique.

Après avoir affirmé qu'il n'était absolument pas question de dévaluer la couronne danoise, M. Schlüter a promis de faire voter le plus rapidement possible des mesures susceptibles de stimuler la production et les exportations. — *(Corresp.)*

Ethiopie

L'infirmière française enlevée n'aurait pas été libérée

L'infirmière française de l'AICF enlevée la semaine dernière en Ethiopie par des rebelles du Tigré n'a pas été libérée, a affirmé le mercredi matin 7 octobre, un porte-parole de l'organisation humanitaire. *« Nous n'avons aucune nouvelle et nous ne comprenons pas pourquoi. Nous ignorons également où elle se trouve »*, ajoute l'AICF.

La veille, le représentant du Front populaire pour la libération du Tigré (FPLT) à Londres, avait assuré que la jeune femme avait été *« emmenée pour sa propre sécurité »* par les rebelles mais que celle-ci était *« libre »* de se rendre où elle le voulait. Le porte-parole du FPLT avait ajouté que son organisation ne demande *« ni rançon, ni contre-partie de quelque sorte »*. Il *« conseillait »* simplement à l'infirmière de gagner le Soudan voisin des *« zones libérées »* du Tigré plutôt que de retourner *« vers les territoires ennemis »*. Citant des *« sources informées »* à Paris, l'agence Reuter avait annoncé, lemardi 6 octobre, que la jeune femme *« aurait été libérée »* (nos dernières éditions du 7 octobre), développement heureux aujourd'hui démenti par l'AICF.

Fidji

Le colonel Rabuka proclame la République

Le colonel Sitiveni Rabuka, auteur du coup d'Etat du 25 septembre, a annoncé la proclamation de la République dans une allocution à la radio nationale dans la nuit du mardi 6 au mercredi 7 octobre (nos dernières éditions du 7 octobre). Il a lu à la radio un décret en sept points signé par lui-même *« en tant que commandant et chef du gouvernement militaire provisoire des Fidji »*. Le 1er octobre, le colonel Rabuka avait annoncé la révocation de la Constitution de 1970 ainsi que celle du gouverneur général des îles et s'était proclamé chef de l'Etat.

La proclamation de la République est intervenue vingt-quatre heures après l'échec de nouvelles négociations entre le colonel Rabuka, le gouverneur général des îles, Sir Penaia Ganilau, et les principaux dirigeants politiques de l'archipel. Le colonel Rabuka a expliqué que son objectif était d'assurer la prééminence des autochtones mélanésiens, légèrement minoritaires, sur les Fidjiens d'origine indienne.

Sir Penaia Ganilau a fait savoir, dès mercredi, qu'il ne reconnaissait pas la République et continuerait d'assumer ses fonctions de représentant de la reine Elizabeth, chef d'Etat légitime à ses yeux. La Grande-Bretagne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont également refusé de reconnaître la République.

Enfin, mercredi, le dollar fidjien a été dévalué de 15,25 %. Il l'avait déjà été de 17,75 % au lendemain du premier coup d'Etat, le 14 mai, du colonel Rabuka. — *(AFP, Reuter.)*

Suède

Evasion d'un espion condamné à la réclusion perpétuelle

Stockholm. — *Stig Bergling*, condamné en décembre 1979 par la justice suédoise à la prison à vie pour espionnage pour le compte des pays du pacte de Varsovie, a profité d'une permission surveillée de vingt-quatre heures pour disparaître en compagnie de son épouse. Lorsque, le mardi 6 octobre dans la matinée, le fonctionnaire du pénitencier de Norrköping s'est présenté au domicile du couple à Stockholm pour ramener le détenu, l'appartement était vide : vêtements, papiers d'identité et valises disparus.

Stig Bergling avait été arrêté en mars 1979 à l'aéroport de Tel-Aviv. Officier des forces de l'ONU, il était alors en poste au Proche-Orient. Depuis 1973, il avait remis aux Soviétiques des documents secrets des services de sécurité civils et militaires suédois pour lesquels il avait travaillé pendant plusieurs années.

L'état-major de la défense s'est toujours opposé à une réduction de peine en faveur de Stig Bergling, affirmant qu'il détenait toujours des informations susceptibles de porter atteinte à la sécurité de l'Etat. En août dernier, le gouvernement avait de nouveau rejeté une demande de grâce de l'espion. — *(Corresp.)*

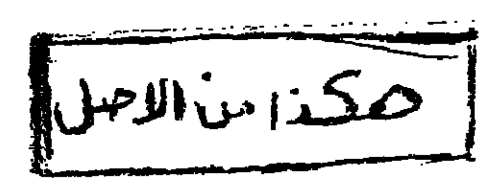
ÉTATS-UNIS

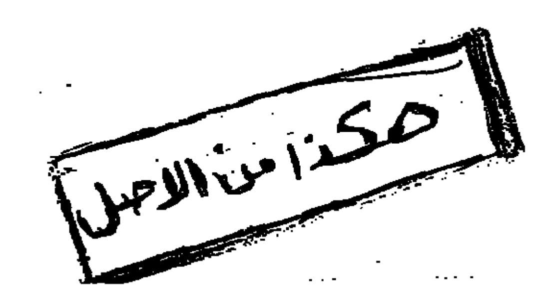
La commission judiciaire du Sénat hostile à la nomination du juge Bork

La commission judiciaire du Sénat a recommandé, le mardi 6 octobre, aux sénateurs, qui doivent se prononcer prochainement en assemblée plénière sur la nomination du juge Bork à la Cour suprême, de ne pas confirmer le choix du président Reagan. L'avis négatif de la commission exprimé par neuf voix contre cinq (huit démocrates et un républicain ont voté contre) vient clore plus de deux semaines de débats acharnés et d'auditions au cours desquelles les deux parties se sont déchirées non seulement pour des raisons idéologiques évidentes — l'orientation future de la Cour suprême — mais aussi pour des calculs politiques non négligeables.

En effet, c'est à présent au Sénat, où les démocrates sont majoritaires, de décider en dernier recours, et tout laisse à penser qu'ils suivront les recommandations de la commission. Ce qui à terme représente un sérieux coup porté au prestige du président américain, qui a fait de cette affaire le premier test politique important depuis que le scandale des ventes d'armes à l'Iran est venu ternir son administration.

Pour l'instant, d'après les *« pointages »* régulièrement tenus à jour par les adversaires du juge qui le trouvent trop conservateur, cinquante-trois sénateurs lui sont opposés ; quarante-deux favorables et cinq toujours indécis. — *(AFP, Reuter.)*





Enquête

Chaos économique, scandales

« Tant que les Yougoslaves



Dessin de Vasko Smilevski extrait du quotidien *Komunist.*

(Suite de la première page.)

D'autres arrestations, d'autres limogeages et coups de balai, de nouvelles révélations, sont attendus.

Agrokomerc était présentée comme une entreprise-modèle où l'autogestion, sacro-sainte en Yougoslavie, fonctionnait sans grippage – bref un symbole de la réussite de l'action économique socialiste dans une région sous-développée, la Bosnie occidentale. C'est vrai que son histoire ressemblait presque à une saga. Fikret Abdic, le fondateur de ce combinat agro-alimentaire, avait commencé en 1972 avec trois tracteurs, un camion et une cinquantaine d'ouvriers. Quinze ans plus tard, les usines fournissaient du travail à plus de douze mille personnes, persuadées que l'avenir était sans nuages. Dans la petite ville de Velika-Kladusa, qui compte environ 40 000 habitants, les installations d'Agrokomerc s'élèvent comme un monument, symbole d'une certaine prospérité et du travail assuré. Ici, les magasins ne vendent que des produits Agrokomerc : farine, œufs, jus de fruits, poulets, produits surgelés, etc. De coquettes petites maisons blanches ont été bâties autour des silos et des entrepôts. Voici quelques années, personne ne subodorait la moindre opération frauduleuse, lorsque le patron de la firme, devenue l'une des vingt-cinq plus grandes de Yougoslavie, se lança dans de « nouveaux secteurs » tels que la construction d'édifices, de routes et même d'installations portuaires.

On connaît maintenant la suite : la mégalomanie, l'émission de lettres de change sans provision, une formidable escroquerie avec le concours de banques qui *« fermèrent les yeux »*, car elles étaient, selon certaines informations, assurées d'un taux d'intérêt à trois chiffres... *« Il faut se souvenir,* dit un journaliste de Sarajevo, la capitale de la Bosnie-Herzégovine, *que, dans cette région à forte majorité musulmane, les mentalités sont très spéciales et que Abdic était un homme spécial. Maire, leader de sa ville, il était devenu une sorte de grand manitou, un commandeur tout-puissant qui parlait à ses administrés comme le fait un guide. »*

Aujourd'hui, le bilan est lourd pour Velika-Kladusa : 12 342 employés au chômage, sans salaire ce mois-ci. *« Nous voyions l'avenir avec un certain optimisme, or il nous faut malheureusement constater que nous abordons la fin du siècle dans une galère... »*, déclare un responsable de la Bosnie. En clair, un homme et ses complices, banquiers et politiques, sans doute nombreux, ont réussi à contourner les multiples organismes de contrôle inhérents à la pratique de l'autogestion.

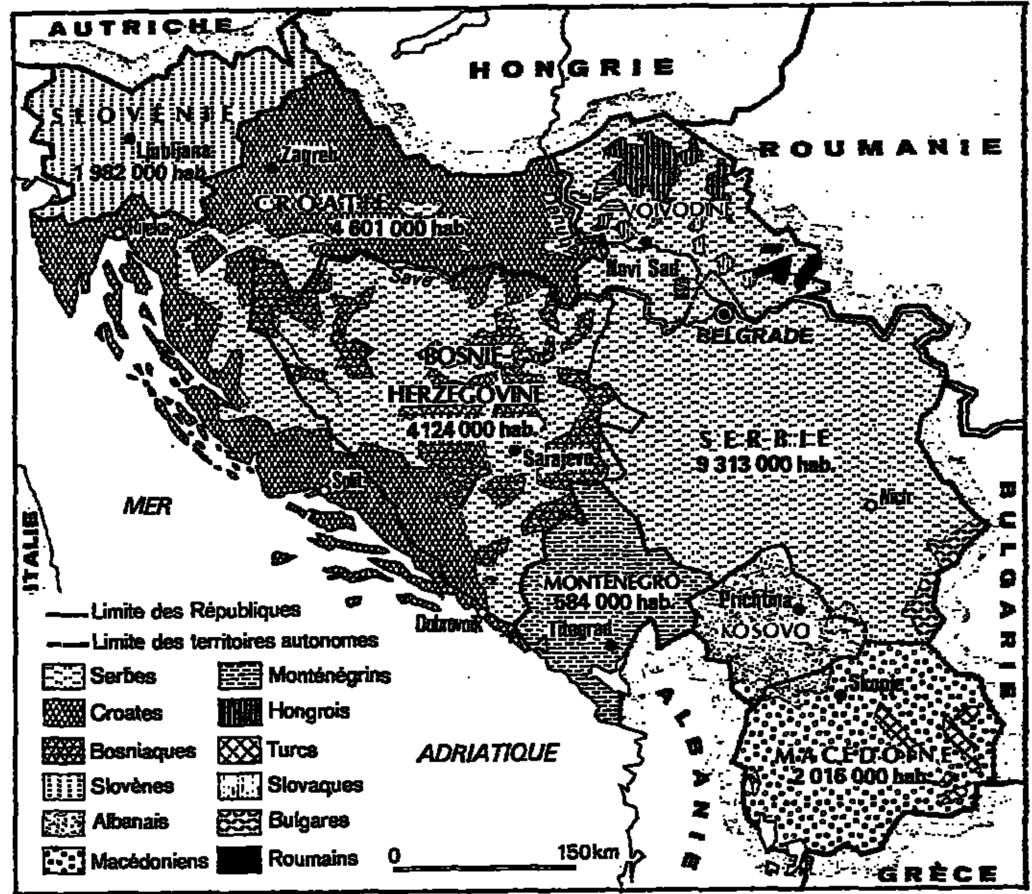
Autogestion et bureaucratie

Pourtant, assure-t-on du côté officiel, celle-ci n'est absolument pas en cause : *« Certaines personnes n'ont pas respecté les règlements, un point c'est tout. »* Mais M. Marjan Curcic, le jeune président du conseil du travail associé de Bosnie-Herzégovine, reconnaît implicitement que quelque chose ne tourne pas rond dans le système, si une poignée d'hommes sont parvenus *« à aliéner dix-huit organismes de travailleurs, trente-sept organismes de travail associé, cinq organismes de coopération et à bloquer les instances de contrôle de plusieurs banques en Bosnie, dans d'autres Républiques et au plus haut niveau de la fédération »*.

Toutefois, l'autogestion ne sort pas, à ses yeux, affaiblie de ce scandale : *« Au contraire, les gens étant consternés et choqués, ils vont à présent réclamer un contrôle plus étroit de leurs dirigeants et un retour aux principes initiaux de l'autogestion. Des actes criminels et immoraux ont été commis, les ouvriers ont été manipulés, mais le fait que ce scandale ait été mis au jour montre bien qu'il existe dans notre pays des forces actives, soucieuses de justice et de respect du droit. »* Son espoir, comme celui de tous les Bosniaques, est que certaines branches saines du combinat pourront être sauvegardées. Cette République de 4,3 millions d'habitants compte déjà environ 250 000 chômeurs, car les statistiques ne sont pas très exactes.

Mais l'« autogestion », après l'affaire Agrokomerc, fait bien rire nombre de Yougoslaves. *« Les gens qui n'ont pas beaucoup d'idées aiment les comités et les discussions*, dit un jeune philosophe de Belgrade, *tandis que ceux qui ont des ambitions et qui aiment l'argent font peu de cas de l'idéologie et ils ont en face d'eux des interlocuteurs faciles à berner. Notre autogestion s'est enlisée dans la bureaucratie, les profits ne vont plus aux ouvriers, conformément aux principes originaux, mais aux communes, qui ont un pouvoir énorme. »*

Un scandale de la taille de celui d'Agrokomerc peut être à la rigueur toléré dans un pays, capitaliste ou socialiste, s'il ne touche qu'une ville, voire une région ou même une République. Mais en Yougoslavie ces irrégularités sont devenues presque monnaie courante. Plus de 150000 cas (!) d'« *indiscipline financière* » ont été constatés officiellement au



La République fédérative de Yougoslavie comprend six républiques fédérées : Slovénie, Croatie, Serbie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Macédoine, et deux régions autonomes : la Voïvodine, peuplée surtout de Yougoslaves d'origine hongroise, et le Kosovo, peuplé d'Albanais. Les deux régions autonomes se trouvent sur le territoire de la République serbe.

Qui sont les musulmans de Bosnie-Herzégovine ?

BELGRADE
de notre correspondant

LA République fédérée de Bosnie-Herzégovine est multi-confessionnelle. Sa population se compose de Serbes orthodoxes, de Croates catholiques et de musulmans, ces derniers ayant obtenu le statut d'un peuple dans le régime communiste établi en 1945.

Les rapports entre ces trois peuples et confessions ont été fréquemment difficiles au long de l'histoire, et le mouvement de résistance, de 1941 à 1945, avait souvent revêtu, précisément pour cette raison, les formes d'une atroce guerre religieuse, dont les plaies ne sont pas entièrement cicatrisées. Chez les Serbes, en particulier, qui se rappellent encore les crimes de certains oustachis croates et des membres de la division SS Handjar (poignard), composée exclusivement de musulmans. Coiffés du fez et déployant le drapeau vert, soumis directement au commandement allemand, ils massacraient impitoyablement la population civile et incendiaient des villages entiers.

Qui sont les musulmans de Bosnie-Herzégovine ? De même origine et parlant la même langue que leurs concitoyens serbes et croates, ils se sont convertis à l'islam pendant la domination de cette région par les Turcs, et en ont adopté la culture, la civilisation et les mœurs. Sur quatre millions trois cent mille habitants de cette République fédérée, près de 40 % sont des musulmans, 37,3 % des Serbes et 20 % des Croates. La communauté religieuse a son chef, le Riis-ul Ulema, à Sarajevo, *où se* trouve également le siège d'un métropolite orthodoxe et d'un archevêque catholique. Elle a sa presse et ses écoles de cadres, dont certains vont parfaire leurs études dans les grandes écoles des pays islamiques (Egypte, Irak, Libye). Chaque année, de nombreux musulmans font le pèlerinage à La Mecque, mais, avec l'apparition *du mouvement intégriste* de l'imam Khomeiny, les musulmans de Bosnie-Herzégovine ont commencé à s'agiter.

Leurs extrémistes prônent le mode de vie coranique et la création d'un Etat musulman en *Bosnie-Herzégovine, « ethniquement pur »*, qui serait *« débarrassé »* des non-croyants. Ils vont jusqu'à s'opposer aux contacts humains entre musulmans et non-musulmans. A un procès qui leur a été intenté pour « nationalisme » à Sarajevo, la cour a établi qu'un hodja (religieux musulman) conseillait aux musulmans de préférer, dans un accident de *la circulation, la mort* à *une trans*fusion sanguine d'un non-musulman. Ils ne devraient pas non plus, dans les mêmes circonstances, donner leur sang à un non-musulman...

Une étonnante concentration

Les opérations frauduleuses de *l'Agrokomerc ont révélé* une concentration pour le moins étonnante de musulmans dans cette entreprise. Son directeur, M. Abdic, la plupart de ses collaborateurs les plus proches et MM. Hamdija et Hakijak Pozdrac, leurs grands protecteurs, sont tous des musulmans. Ils se proposaient d'installer à Velika Kladusa un monument à la mémoire d'un vassal turc du quinzième siècle qui avait propagé l'islam à la pointe de son sabre et *dont les chrétiens ont conservé un* souvenir terrifiant. Ils auraient, à en croire la presse, attribué une importante somme en espèces, prélevée sur les fonds sociaux, à la construction d'une mosquée à Zagreb.

*M. Husein Cuk, conseiller juri*dique du directeur d'Agrokomerc, a été inculpé, non seulement pour des malversations financières, mais également pour avoir milité en faveur d'une Bosnie-Herzégovine ethniquement pure, dirigée *par les musulmans, « peuple le plus intelligent et le plus capable »*. Il y a enfin ceux qui, à l'heure présente, se rappellent les déboires du professeur de l'université, Vojislav Séšelj, condamné à Sarajevo à huit ans de prison pour *« activités contre-révolutionnaires »* (*Le Monde* du 11 juillet 1984), peine qu'il ne purgea que partiellement et qui, dans un de ses livres, interdit, avait accusé M. Pozdrac, à l'époque de sa toute-puissance, d'être le champion de l'intégrisme musulman en Bosnie-Herzégovine.

Tous les musulmans n'ont *cependant pas opté pour* la nationalité musulmane. Certains se déclarent de nationalité serbe, d'autres croate, d'autres encore yougoslave, bien que cette nationalité ne soit pas reconnue officiellement, la Yougoslavie n'étant pas – comme on le pense généralement – le pays des Yougoslaves, mais de ses peuples et innombrables nationalités. Il y a même des familles où les parents se déclarent musulmans, un fils de nationalité serbe, un autre croate.

On peut cependant dire que les conflits religieux ne préoccupent aujourd'hui que la vieille génération. Les jeunes ne s'y intéressent guère, on l'a vu, fin septembre, lors des manifestations d'étudiants à Sarajevo. Les trois peuples et confessions ont été unanimes à dénoncer les conditions *« intolérables »* de leur vie, le comportement de leurs professeurs *« corrompus »* et l'enseignement *« périmé »* qui leur est prodigué. On n'a signalé aucun de ces « excès nationalistes » qui, d'habitude, donnent lieu à des commentaires incendiaires des prêtres, hodjas et popes.

PAUL YANKOVITCH.

Le tout nouveau visage de la presse

BELGRADE
de notre envoyé spécial

ON n'avait jamais observé ça depuis la guerre ! Il est courant de voir aujourd'hui, dans les rues de Belgrade, Sarajevo ou Zagreb, les gens faire la queue devant les kiosques pour acheter les journaux. Ils ne se contentent pas de feuilleter distraitement leurs quotidiens, ils les lisent souvent de la première à la dernière page, à commencer par les articles ayant trait aux récents scandales financiers. La presse a en effet joué un rôle déterminant dans la révélation de toutes ces malversations. *« C'est par elle que nous avons tout appris ! »* disent la plupart des politiciens. Beaucoup tiennent cependant à faire une distinction *« entre les journalistes de bonne volonté et les autres ». Une chose est sûre :* le régime a toujours répété qu'il souhaitait une presse « critique ». Aujourd'hui, il l'a !

L'affaire Agrokomerc et l'émission, par cette société, de traites sans provision pour plusieurs centaines de millions de dollars ont été divulguées par *Borba*, le quotidien de l'Alliance socialiste à Belgrade. Un de ses journalistes, de passage dans une petite ville de Bosnie centrale, avait « entendu » deux banquiers discuter de ces opérations frauduleuses. Les responsables du journal décidèrent de publier ces informations. Le coup *d'envoi de l'« Agrogate » était* donné, avec l'approbation sans doute d'une fraction de la Ligue des communistes. Depuis le mois d'août, la presse fournit chaque jour de nouveaux détails plus ou moins croustillants et travaille dans un climat particulièrement libre. Il convient ici de rappeler qu'il n'existe pas d'organisme fédéral de contrôle de la presse en Yougoslavie, et que, si un article déplaisant pour les autorités ne paraît pas en Bosnie ou en Serbie, il fera peut-être la une, le lendemain, d'un journal de Slovénie, la République traditionnellement la plus libérale dans ce domaine. Il n'y a *pas de censure officielle mais* l'article 133 du code pénal est utilisé, de temps à autre, pour condamner des opposants ou des auteurs d'écrits « antisociaux ». Récemment, le rédacteur en chef de *Duga* a ainsi été contraint de démissionner. Accusé d'avoir publié des textes *« inacceptables pour la société »*, il avait refusé de faire *son autocritique*.

Les tirages de la presse ne cessent d'augmenter. La diffusion de *Politika*, le grand quotidien de Belgrade, est passée en quelques mois de 230 000 à plus de 300 000 exemplaires par jour. A Sarajevo, la capitale de la Bosnie-Herzégovine, où le scandale Agrokomerc a éclaté, les ventes d'*Oslobodenje* ont progressé de 30 %. Les périodiques économiques, philosophiques ou littéraires qui n'hésitent pas à critiquer les thèses marxistes ou l'autogestion se portent bien. Une maison d'édition projette de publier les œuvres bannies jusqu'ici de Milovan Djilas, l'ancien compagnon de Tito.

« Au fond des choses »

La presse quotidienne s'intéresse surtout, dans la situation actuelle, aux sujets « négatifs », sur lesquels elle était antérieurement prudente : les investissements « ratés », les fraudes financières, la « corruption », les cas d'enrichissement personnel injustifié, la justice tendancieuse, les divisions internes de la Ligue des communistes de Serbie, etc.

Selon l'un des responsables de *Politika*, *« le peuple ne peut plus supporter le faux et l'usage du faux, il souhaite un changement des mœurs politiques. Il y a dans notre pays un besoin de nettoyage, nous devons absolument ouvrir les fenêtres pour aérer. Les Yougoslaves sont mécontents de l'inflation galopante, de la politique économique hésitante du gouvernement Mikulic et de la corruption. Sur ce point, je crois qu'il existe un consensus, partagé par tous ceux qui ne sont pas au pouvoir ou proches du pouvoir et aussi par une partie de la Ligue des communistes. Il est clair que beaucoup souhaitent l'apparition d'une nouvelle génération de dirigeants dans toutes les républiques, pour inverser le courant et rétablir une certaine confiance, car les Yougoslaves sont aujourd'hui sans perspectives d'avenir... Ces personnes ne doivent pas être trop compromises dans des scandales, elles doivent être propres »*. Le courrier des lecteurs est abondant. Fin septembre, *Politika* disposait d'un stock de quatre mille lettres et propositions d'articles – de quoi remplir le journal pendant plusieurs mois !

La presse, qui de l'avis général n'a *« jamais été aussi bonne depuis la guerre »*, s'est donc servie de l'affaire Agrokomerc pour acquérir une nouvelle position. Elle insiste sur les « sujets négatifs » et résiste aux pressions. Les « conseils d'édition » autogestionnaires qui existent dans les quotidiens et qui surveillent habituellement la « ligne politique » sont aujourd'hui sérieusement ébranlés et se font discrets. *« J'ai le sentiment,* dit un responsable de *Oslobodenje* à Sarajevo, *que si les journalistes essaient d'aller au fond des choses depuis quelques mois, c'est parce qu'ils se sentent plus concernés que beaucoup de politiciens par l'avenir de la Yougoslavie. Ce n'est pas tellement une question de génération. »*

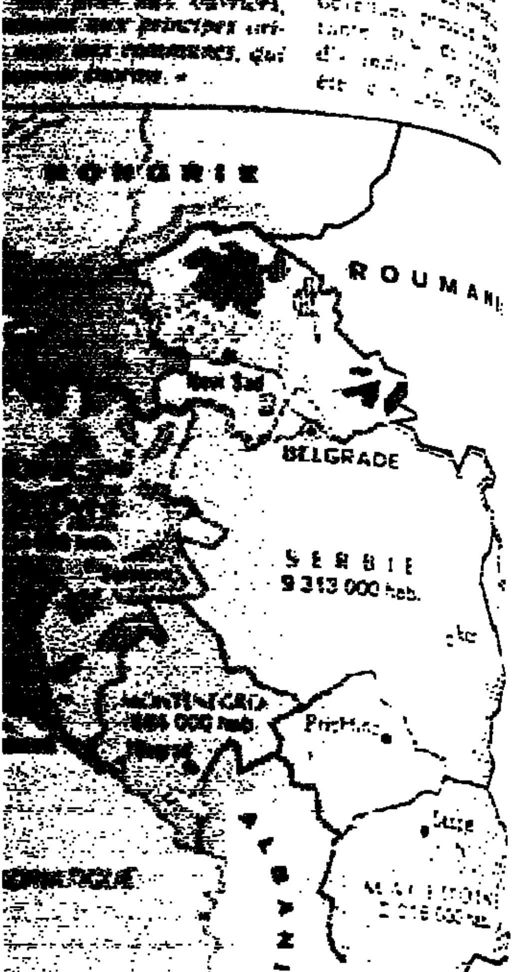
Ce vent de liberté qui souffle dans la presse est accueilli favorablement. Pour la plupart des professionnels, c'est un phénomène *« inéluctable »*, un tournant *« décisif »*. Cependant, on ne peut pas tout à fait exclure quelques coups de frein dans les mois qui viennent, car nous sommes quand même dans un régime communiste. Le ministre de la défense, l'amiral Branko Mamula, a ainsi récemment dénoncé *« les attaques lancées contre l'armée dans certains journaux »* et critiqué notamment la revue slovène *Nova Revija*, qui réclame un service civil pour les objecteurs de conscience. Mais il est clair que cette « ouverture » étonnante sert aussi les intérêts d'une jeune génération de politiciens, qui ont du mal à se frayer un chemin dans l'appareil de la Ligue des communistes et des autres organisations.

A. D.

Enquête

Chaos économique, ...

... les Yougosla...



financiers, crise politique

plaisantent...»

cours des deux dernières années, dans toutes les Républiques. Evidemment, la crédibilité, déjà bien chancelante, du pouvoir fédéral et des responsables locaux n'en sort pas renforcée. Et cette affaire montre que la corruption a pris des dimensions considérables, dont l'opinion publique se doutait, mais qui sont maintenant dévoilées au grand jour. A présent, elle réclame des têtes et celles-ci commencent à tomber, ce qui d'un point de vue démocratique serait plutôt encourageant. « *A force de secouer une bouteille de champagne, le bouchon saute, tôt ou tard, et c'est bien !* » Cette réflexion résume l'opinion générale en Yougoslavie, cette fragile Fédération de six Républiques et de deux provinces autonomes si différentes les unes des autres. Dans certaines d'entre elles, on n'a pas l'air particulièrement mécontent du fait que l'« Agrogate » ait éclaté justement en Bosnie-Herzégovine, dont les dirigeants sont souvent considérés comme les tenants intraitables de l'idéologie pure, ne manquant jamais une occasion de rappeler à l'ordre les Slovènes, par exemple, trop libéraux à leurs yeux.

A Belgrade, en Serbie, on fait remarquer qu'après ces escroqueries « *les Bosniaques ne pourront plus guère préconiser la purification idéologique de la Yougoslavie...* » Mais ces voix sarcastiques auraient tort, apparemment, de se réjouir trop vite puisque plusieurs importantes banques régionales sont mêlées au scandale, notamment la Ljubljanska de Slovénie...

La Yougoslavie d'aujourd'hui, c'est la politique du « chacun pour soi ». Au niveau du citoyen, pour commencer, qui cumule les emplois officiels pour bénéficier des avantages sociaux, et « clandestins », pour vivre. Avec une inflation de 115 %, ce n'est guère facile, mais on peut compter sur les Yougoslaves pour se débrouiller. Chaque République mène « égoïstement » sa propre politique, sans trop se soucier de l'intérêt général de la Fédération. Les régions riches sont lasses de verser de l'argent au fonds de redistribution fédéral destiné à financer le développement des provinces plus pauvres. Dans la pratique, des droits de douane ont déjà été introduits par des communes qui veulent protéger leur industrie locale contre les « importations » de Républiques voisines. Tous ces « dérapages » sont favorisés par l'impuissance, voire l'inexistence du pouvoir fédéral, lui aussi enlisé dans les méandres de l'autogestion et d'une Constitution qui doit respecter la « *loi sur le travail associé* ».

Qui gouverne ?

Personne ne peut dire qui gouverne la Yougoslavie aujourd'hui. Le président de la Fédération — une présidence tournante depuis la mort de Tito en 1980 — a peu de pouvoirs et l'autorité du premier ministre, M. Branko Mikulic, est sérieusement entamée. En accédant à ce poste, voici deux ans, il avait promis de réduire l'inflation. Depuis, elle a environ doublé, et, sur l'affaire Agrokomero, il ne se prononce guère. « *Avant, on ne croyait déjà pas beaucoup à ce que nous racontaient nos politiciens à la télévision, mais après ce scandale nous n'y croyons plus du tout...* », dit un enseignant de l'université de Belgrade. « *On a l'impression*, ajoute-t-il, *que tous les problèmes du monde sont subitement concentrés dans notre pays* » : près de 20 milliards de dollars de dette extérieure, environ 1,2 million de chômeurs, des vagues de grève, 400 % d'inflation en quatre ans, avec en supplément une grave crise politique.

Alors que la situation du pays exigerait un plan de redressement économique drastique et rapide, une coordination des mesures entre toutes les Républiques, l'arrêt de la politique du « chacun pour soi », aucun homme politique ne paraît capable d'imposer des décisions. Et, si même il le voulait, il se heurterait aux mécanismes des vetos.

La Constitution est en cours de révision, notamment pour pallier la faiblesse du pouvoir central, mais le travail avance lentement, en raison, encore une fois... de la participation. Il suffit, par exemple, qu'une République réclame la suppression d'un alinéa du projet de modification pour que l'ensemble soit reporté d'un an ! Des huit Républiques et régions, la Serbie est à peu près la seule à réclamer un renforcement du pouvoir fédéral. Les autres tiennent à préserver leur autonomie et à l'accroître si possible.

Ce flottement général encourage les spéculations. « *Il va se passer quelque chose, inéluctablement, dans les mois qui viennent* », disent presque tous les Yougoslaves. Quelque chose, mais quoi ? Personne n'ose faire de pronostics. L'armée, qui, par tradition, s'est tenue à l'écart du débat politique, tout en étant représentée à tous les échelons du parti et du gouvernement, commence, semble-t-il, à s'agiter. Certes elle se défend de toute « *ambition putschiste* », mais le ministre de la défense, l'amiral Branko Mamula, a déclaré fin septembre que les militaires entendaient jouer un rôle plus actif à l'avenir dans la vie politique, ce qui inquiète nombre de Yougoslaves. L'armée, dans la Yougoslavie d'aujourd'hui, est le seul facteur « unitaire » (il n'y a pas d'armée serbe, croate, monténégrine ou slovène), et elle n'est pas soumise aux règles de l'autogestion... L'amiral Mamula a ainsi lancé un « avertissement » à la classe politique sans préciser s'il souhaitait davantage de libéralisme ou d'autorité politique et économique.

La « démocratisation » du système est une autre issue que n'exclut pas une jeune génération de politiciens. Mais qui peut la mettre en œuvre dans la paralysie politique actuelle ? « *Je suis sûr*, nous dit, un responsable bosniaque, *qu'il y a des hommes réalistes et de bonne volonté dans toutes les Républiques, et personne ne croit en une libanisation de la Fédération. Elle est aujourd'hui impossible et la crise n'a pas provoqué de flambées nationalistes. Nous savons tous que notre destin est lié et que personne ne peut faire bande à part. Je pense que ces hommes de bonne volonté réussiront à s'entendre, quitte à écorner la Constitution.* »

L'« Agrogate » et ses tentacules passionnent les Yougoslaves, et les blagues à ce sujet fourmillent. En voici une : le gouvernement de Belgrade, pour s'acquitter de sa dette extérieure de quelque 20 milliards de dollars, se rappelle que le roi Alexandre Iᵉʳ de Serbie, avant d'être assassiné à Marseille en 1934, avait placé sa fortune colossale sur un compte numéroté en Suisse. Après maintes démarches auprès des autorités helvétiques, le gouvernement obtient finalement la clé du coffre de l'ancien monarque. Et qu'y découvre-t-on ? Des liasses de traites d'Agrokomerc... « *Tant que les Yougoslaves plaisantent*, dit-on à Belgrade, *la situation n'est pas explosive.* »

ALAIN DEBOVE.

La Serbie malade du Kosovo

LE Kosovo n'est qu'une « province » de la République de Serbie, mais les habitants d'ethnie albanaise y représentent 85 % de la population (1,7 million au total), contre moins de 15 % pour les Serbes.

Les tensions nationalistes — dont les racines historiques sont anciennes — ne s'y sont pas apaisées depuis les incidents du mois d'avril 1981 qui firent, officiellement, une dizaine de morts et furent suivis de nombreuses arrestations. Des incidents liés au nationalisme albanais sont fréquemment signalés, l'un des derniers en date, et l'un des plus graves, étant celui lors duquel un jeune conscrit d'origine albanaise assassina le 3 septembre quatre de ses camarades originaires d'autres régions de la Yougoslavie.

Belgrade accuse le régime voisin de Tirana d'encourager le nationalisme albanais et de nourrir des vues « irrédentistes » sur le Kosovo au nom d'une communauté d'ethnie avec le République populaire d'Albanie. Ce dont se défend Tirana, dont la propagande ne se déverse pas moins par-delà la frontière sur les ondes de la radio et de la télévision.

Plus immédiate et concrète, cependant, est la tension résultant des pressions exercées sur la minorité serbe du Kosovo par la population locale d'ethnie albanaise. Elles prennent les formes les plus diverses — animaux empoisonnés, cimetières profanés, moissons saccagées, enfants malmenés sur le chemin de l'école — et créent une psychose de rejet. On estime qu'entre vingt mille et vingt-cinq mille Serbes ont quitté la province depuis les incidents de 1981. Sur mille quatre cent quarante-cinq localités que compte le Kosovo, six cent cinquante n'ont plus désormais un seul habitant serbe ou monténégrin.

La situation est aggravée par le fait que le Kosovo est une des régions les plus arriérées de la Fédération yougoslave, et qu'il a tout particulièrement souffert de la crise économique qui affecte l'ensemble du pays. Le chômage y atteint un taux deux fois plus élevé que dans la Yougoslavie en général et le revenu par habitant ne s'élève qu'au tiers de la moyenne nationale.

Quelles mesures adopter ?

La tension qui règne en Serbie à propos du Kosovo est telle qu'elle a obligé ses dirigeants à étudier sérieusement les mesures à prendre pour prévenir des développements risquant d'échapper à tout contrôle.

C'est sur le mode d'action qu'ils se sont divisés, fin septembre à Belgrade, polarisant autour d'une faction « dure » et d'une faction « souple » l'opinion et la presse.

Les « durs », incarnés par le chef du Parti communiste serbe, M. Slobodan Milosevic, et s'appuyant sur le fort courant de mécontentement de la population serbe, mettent au premier plan la « *lutte contre le nationalisme et le séparatisme albanais* ».

Ce sont eux qui, au sein du parti serbe, ont remporté une première manche contre les partisans de la manière « souple » regroupés autour du chef de la République de Serbie, M. Ivan Stambolic, et le numéro un du parti de Belgrade, M. Dragisa Pavlovic. Ce dernier a été évincé de la présidence du parti, pour « obstruction » à la mise en œuvre de mesures efficaces au Kosovo.

Europe

GRANDE-BRETAGNE : le congrès du Parti conservateur

« Toujours plus de thatchérisme ! »

BLACKPOOL
de notre envoyé spécial

Il est plus facile de célébrer une victoire que de reconnaître une défaite. Les conservateurs, réunis en congrès à Blackpool depuis le mardi 6 octobre, ont donc la tâche plus aisée que les travaillistes rassemblés la semaine dernière à Brighton. Les orateurs de base qui se succèdent toutes les dix minutes à la tribune, succombent volontiers à l'autosatisfaction, voire à l'auto-congratulation. « *Ce qu'il nous faut, c'est non pas moins mais toujours plus de thatchérisme !* », s'est écrié, mardi, l'un d'entre eux. Les plus lucides évitent cependant ce piège et tentent d'évaluer un peu plus froidement les perspectives du troisième mandat de Mme Thatcher après l'éclatant succès électoral de juin dernier.

M. Norman Tebbit, qui va probablement abandonner la présidence du parti dans les semaines qui viennent, a été le plus loin dans la mise en garde. Il a rappelé l'évidence : le système britannique est fondé sur l'alternance. Les travaillistes, vaincus en 1959, pour la troisième fois consécutive *(comme ils viennent de l'être)* et qui semblaient alors désemparés, sont revenus au pouvoir en 1964 avec Harold Wilson...

M. Tebbit, qui a pu caresser le rêve de remplacer un jour Mme Thatcher au 10, Downing Street, n'a plus d'ambitions personnelles de ce genre. On ne saurait en dire autant de l'impétueux Michael Heseltine, l'ancien ministre de le défense de Mme Thatcher, désormais entré en rébellion et qui s'est manifestemem « positionné » en marge du congrès comme un successeur possible. M. Heseltine a pris fait et cause, lundi, contre l'un des deux « *grands desseins* » (avec la réforme de l'éducation) du troisième mandat de Mme Thatcher : la modification radicale de l'assiette de l'impôt local, et donc un bouleversement des rapports entre pouvoir central et local.

Un impôt local « par tête »

Le mécanisme actuel, fort compliqué, repose sur l'évaluation aléatoire et anarchique de la valeur théorique des unités d'habitation. L'impôt local est calculé selon des critères ésotériques datant parfois du Moyen Age pour chaque appartement ou maison individuelle. Personne ne s'y retrouve.

Les conservateurs veulent remplacer ce casse-tête par un système unique fondé non sur l'unité d'habitation mais sur l'habitant lui-même. Selon ce nouveau critère, chaque Britannique adulte (ayant dix-huit ans ou plus) paiera l'impôt local.

Il n'y aura plus d'exemption, comme c'est le cas aujourd'hui, mais seulement des réductions pour les chômeurs, les étudiants et les pauvres. Tout le monde versera donc quelque chose, alors qu'une majorité de Britanniques (deux sur trois à Londres, trois sur quatre à Birmingham) échappent actuellement pour une raison ou pour une autre à la taxe d'habitation. Cela provoquera par endroit des augmentations spectaculaires. Dans le quartier londonien de Hampstead par exemple, l'impôt perçu passera, selon un calcul du parti conservateur lui-même, de 213 livres (2 130 F) à 783 livres (7 830 F) par an pour une personne seule.

On comprend que M. Heseltine souhaite se dissocier d'une telle réforme. La majorité des Britanniques ne sont pas davantage convaincus. Mais Mme Thatcher est décidée à imposer ce système pour « *casser* » la mainmise travailliste sur bon nombre de municipalités. Elle estime en effet que cette transparence nouvelle, doublée d'une forte augmentation du nombre des personnes assujetties à l'impôt local, donnera aux contribuables le désir de mieux contrôler leur municipalité et les incitera donc... à voter conservateur aux prochaines élections locales. L'assiette actuelle de cet impôt provoque, selon M. Nicholas Ridley, « *le maintien de poches socialistes dans le royaume prospère du thatchérisme* ». Le congrès conservateur a voté massivement en faveur de l'instauration du nouvel impôt. Celui-ci sera probablement approuvé cet hiver par le Parlement, mais ne sera appliqué que progressivement, d'abord en Ecosse à partir du printemps 1989, puis au pays de Galles et en Angleterre à partir du printemps 1990.

Les états d'âme, sensibles lors de ce débat fiscal, n'étaient plus de mise dès lors qu'il s'agissait de sécurité nationale. Le congrès a applaudi l'annonce par le ministre de la défense, M. George Younger, de la commande d'un second sous-marin nucléaire lanceur d'engins Trident. Le premier est déjà en chantier. Les missiles sont américains, mais le sous-marin est pour l'essentiel fabriqué en Grande-Bretagne.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Sécurité d'abord !

Blackpool, cette station balnéaire populaire et un peu décrépite du nord de l'Angleterre vit, à l'heure des contrôles de sécurité suscités par la peur d'un attentat de l'IRA. Un dragueur de mines est mouillé à environ 1 mille de la côte, face à l'Imperial Hotel, où réside Mme Thatcher. Sa mission est d'intercepter un éventuel commando de l'IRA venu par la mer...

Un hélicoptère de la police évolue en permanence au-dessus des marchands de frites, des boutiques de souvenirs et des machines à sous du front de mer. Des tireurs d'élite sont postés sur les toits, et des chiens policiers spécialement dressés à flairer les explosifs parcourent à intervalles réguliers les travées de l'immense salle des fêtes voûtée du Winter Garden, ce bâtiment de style 1900 en brique et fer forgé où se tient le congrès des Tories. Tout individu, qu'il soit ministre, délégué, journaliste ou simple spectateur, est longuement et méticuleusement fouillé au corps et passé au détecteur à métaux.

Ces précautions considérables ne sont pas dues à des périls totalement imaginaires. L'ovation qu'a reçue mardi matin l'épouse du président du parti, M. Norman Tebbit, restée paralysée après l'attentat manqué de l'IRA contre Mme Thatcher lors du congrès conservateur de 1984, était là pour le rappeler.

D. D.

POLOGNE

Un rapport au comité central envisage la possibilité d'une consultation par référendum

(Suite de la première page.)

Un autre paragraphe parle de la nécessité de « *prendre en compte les différences qui se manifestent au sein de la société* », et si l'on ne voit pas très bien à quoi fait allusion l'expression « *opposition socialiste* », « *l'opposition* » tout court désigne à l'évidence celle qui ne l'est pas. Quant à la « *raison d'Etat* », elle désigne traditionnellement en Pologne l'obligation de respecter l'alliance privilégiée avec l'Union soviétique.

Force est ainsi de constater que le comité central du parti va débattre d'un document dont la problématique est celle de l'opposition depuis dix ans : la nécessité de développer la démocratie dans la vie politique intérieure sans remettre en question les engagements militaires et diplomatiques de la Pologne, qui est, après l'URSS, le plus grand pays du pacte de Varsovie.

Pour institutionnaliser ce « *pluralisme qui ne veut pas dire libre jeu des forces politiques (...) mais unité dans la diversité* », les auteurs du rapport (les membres d'une commission spécialement créée par le comité central) préconisent en particulier la création d'une deuxième Chambre du Parlement, représentant les élus locaux et disposant d'un droit de veto sur les textes de loi ayant trait à la vie des municipalités et régions. La semaine dernière, des rumeurs avaient fait état d'une possible élection des maires, jusqu'à présent désignés, et il est ainsi clair que les autorités sont à la recherche d'une forme de démocratisation au niveau des localités.

Dans cet esprit, le rapport propose d'ailleurs la mise en place de « *conseils consultatifs* » auprès des voïvodes (les préfets), sur le modèle de celui que s'est récemment adjoint le général Jaruzelski en faisant appel à des personnalités officiellement considérées comme neutres et compétentes. La création de « *clubs politiques* » où « *chacun pourrait exprimer librement sa pensée* » sera également soumise au comité central, et il n'est pas exclu, selon certaines sources, que les structures nouvelles à instaurer afin que soient mieux respectées « *légalité, dignité humaine, justice et démocratie politique* » ouvrent la voie à la nomination d'ombudsman, – de médiateurs – entre l'administration et les citoyens.

La prééminence du suffrage populaire

Notant au passage que seulement « *un quart des membres* [du parti] *sont actifs* », le rapport préconise enfin le recours au référendum, dans la définition des grandes options de réformes économiques. Surtout dans un Etat dont la structure demeure totalitaire, le référendum n'est pas le plus solide instrument de la démocratie. Il n'en serait pas moins révolutionnaire que soit affirmée, à l'occasion, en pays communiste, la prééminence du suffrage populaire sur le parti.

Dans l'immédiat, il semble bien que le pays pourrait être consulté dès avant la fin de l'année, ce qui pourrait présenter pour le général Jaruzelski le double avantage de faire avaliser par la population la politique d'austérité qu'impliquent les changements économiques prévus et de circonvenir les résistances auxquelles on peut immanquablement s'attendre dans les appareils de l'Etat et du parti.

Si toutes les réformes économiques proposées étaient adoptées, la création d'entreprises et de coopératives privées ne serait plus soumise à autorisation préalable mais devrait seulement faire l'objet d'une déclaration ; le nombre des ministères serait significativement réduit afin de donner plus de possibilités d'autonomie et d'initiative aux entreprises d'Etat ; le développement de la masse monétaire devrait être freiné pour limiter l'inflation ; les prix seraient sérieusement relevés et les salaires pourraient, parallèlement, être gelés.

Les pourcentages de relèvement des prix dont il est fait officieusement état varient de moins de 20 % à environ 50 %. Antant dire que la différence n'est pas seulement quantitative mais qualitative, et il en va de même pour ce qui est des réformes politiques, dont l'ampleur – au bout du chemin puis dans la pratique – demeure à voir.

On ne saurait pourtant surestimer l'importance capitale du simple fait que soit officiellement reconnue la nécessité d'aller de l'avant dans des directions tracées hier par une poignée de dissidents qui demeurent toujours des pestiférés aux yeux du pouvoir.

Pour qu'il n'y ait aucun doute sur la ligne de démarcation maintenue par le général Jaruzelski, M. Urban a d'ailleurs accusé, mardi, Solidarité de vouloir introduire le « *terrorisme* » en Pologne avec la complicité des pays occidentaux. Immédiatement démenties par M. Walesa, ces accusations s'appuyaient sur la découverte, l'avant-veille, à Gdansk, d'un chargement d'« *équipements de combat* » et de publications hostiles au pouvoir.

B.G.

URSS

Le PC de Moldavie s'inquiète des troubles religieux et nationalistes

Moscou. – Le comité central de Moldavie s'est déclaré préoccupé par des troubles nationalistes et religieux, qui ont secoué cette république occidentale de l'URSS depuis mai dernier, et a lancé un appel en faveur d'un renforcement du contrôle du parti afin de contenir les éléments « extrémistes ».

Le journal *Sovietskaïa Moldavia*, dans sa dernière édition parvenue à Moscou, publie des discours consacrés à ce problème, prononcés le 29 septembre dernier devant une réunion du comité central du PC de Moldavie. A cette occasion, M. Semion Grossou, le numéro un de cette République de 4,2 millions d'habitants limitrophe de la Roumanie, a fait une série de recommandations, destinées à endiguer la « *conduite antisociale* » de certains jeunes et les protestations de minorités d'origine juive et allemande.

En mai dernier, le comité central moldave avait admis l'existence de troubles en les comparant aux émeutes nationalistes sanglantes qui avaient éclaté au Kazakhstan (Asie centrale) en décembre dernier. Lors de la réunion de fin septembre, M. Grossou a souligné que « *nombre de défaillances* » des organisations du parti, critiquées dans un rapport du comité central du PC soviétique consacré aux émeutes au Kazakhstan, étaient également répandues en Moldavie.

M. Grossou s'en est également pris aux organisations de jeunesse, accusées d'avoir manqué de vigilance face à l'engouement croissant suscité par des groupes non officiels et des sectes religieuses. 60 % des membres de ces sectes, a-t-il dit, sont des jeunes.

Le responsable du KGB de Moldavie, Gavriil Volkov, a, de son côté, accusé les radios étrangères qui emploient des émigrés moldaves, ainsi que les services secrets étrangers, de se servir du nationalisme et de la religion afin de « *miner le socialisme* ». – *(AFP.)*

Proche-Orient

ÉGYPTE

Le président Moubarak « plébiscité » pour un nouveau mandat de six ans

LE CAIRE
de notre correspondant

Le président égyptien Hosni Moubarak a été reconduit pour un second mandat de six ans à la suite du plébiscite qui a eu lieu, le lundi 5 octobre. Selon les résultats publiés par le ministère de l'intérieur, le raïs a obtenu plus de 12 millions de « oui », soit 97 % des voix validées contre 358 000 « non », soit moins de 3 % des voix. Des taux presque identiques à ceux d'octobre 1981, lorsque M. Moubarak avait reçu l'aval de plus de 98 % des électeurs lors du plébiscite marquant son arrivée au pouvoir.

L'opposition égyptienne, et notamment les partis néo-WAFD (libéral, 35 députés sur 458) et le Rassemblement progressiste unioniste (RPU gauche), conteste, toutefois, le taux de participation donné par le ministère de l'intérieur (plus de 88 %). Le chiffre de 12,7 millions de votants sur 14,3 millions d'électeurs, dont il faut exclure quelque 500 000 expatriés ou conscrits, semble, en effet, élevé par rapport à l'affluence constatée dans les bureaux de vote par divers observateurs neutres.

Le doute sur le taux officiel de participation est d'autant plus compréhensible que le néo-WAFD et le RPU avaient mené campagne contre la reconduction du président Moubarak. Le néo-WAFD, qui s'était abstenu lors du vote du Parlement pour désigner M. Moubarak comme candidat unique, le 6 juillet, s'opposait moins au raïs qu'au système d'élection présidentielle prévu par la Constitution.

Le RPU a, quant à lui, directement contesté le président Moubarak, dont il estime que la politique n'est que la continuation de celle de Sadate, que ce soit en ce qui concerne la paix avec Israël ou l'ouverture économique *(infitah)*. Ces attaques directes contre le chef de l'Etat, qui était jusqu'à présent ménagé par l'opposition, a déjà provoqué une réaction des autorités. Un livre intitulé *Non*, qui appelle les électeurs à voter contre le président Moubarak, a été saisi avant d'être mis en vente par le RPU quelques jours avant le plébiscite.

Mais quelles que soient la virulence et les motivations de la campagne du néo-WAFD et du RPU, leur action avait peu de chances d'avoir beaucoup d'écho. Les médias officiels, comme la radio et la télévision, et officieux, comme les quotidiens et les hebdomadaires à fort tirage étaient tous acquis à M. Moubarak. La liberté d'expression a toutefois nettement progressé sous la présidence de Moubarak. Le seul incident notable à ce niveau a été la saisie, la semaine dernière, de la première édition de l'hebdomadaire *Al Ahali*, organe du RPU, à la suite de la publication d'une information sur une affaire touchant la sécurité de l'Etat et frappée d'embargo par le procureur général. *Al Ahali* a d'ailleurs été remis en vente quelques heures plus tard après le retrait de l'information.

Par ailleurs, des progrès incontestables ont été réalisés en matière d'infrastructure, et le métro du Caire, qui vient d'être inauguré, en est le meilleur exemple. Cela ne signifie pas toutefois que les difficultés quotidiennes de l'Egyptien moyen ont été résolues. L'inflation, de l'ordre de 25 %, grignote le pouvoir d'achat, déjà faible, des Egyptiens, et notamment des cinq millions de fonctionnaires et travailleurs de l'administration et du secteur public. Une situation qui risque de se détériorer encore plus avec la levée progressive des subventions (5,5 milliards de dollars) prévue par l'accord signé entre l'Egypte et le FMI en mai.

A ce problème viendra s'ajouter celui politico-religieux de la montée en puissance du mouvement islamiste. Un mouvement qui non seulement gagne du terrain à l'Université et en Haute-Egypte, mais qui depuis quelques années occupe une place de plus en plus importante dans l'économie égyptienne. Les sociétés d'investissement islamiques détiennent en effet quelque 9 milliards de dollars et continuent à agir en dehors de tout contrôle de la Banque centrale. Le raïs devra se résoudre à intervenir s'il ne veut pas qu'à l'influence politico-religieuse des maximalistes musulmans, qui lui sont opposés, vienne s'ajouter le pouvoir de l'argent.

ALEXANDRE BUCCIANTI.

Le conflit du Golfe

Bagdad et Téhéran se menacent mutuellement de représailles

L'Irak et l'Iran se sont menacés mutuellement, le mardi 6 octobre, de représailles toujours plus sanglantes, au lendemain du raid irakien le plus important contre le trafic maritime depuis le début de la guerre, lui-même suivi par le tir de deux missiles iraniens contre Bagdad.

Les deux pays ont affirmé posséder des armes capables d'atteindre et de détruire tous les objectifs « *économiques et militaires* » voulus, chacun des belligérants assurant avoir lui-même mis au point ces armements, à savoir des missiles sol-sol. De sources diplomatiques, on redoute effectivement une reprise de la « *guerre des villes* » qui, par trois fois – en 1984, au printemps 1985 et en janvier-février 1987, – avait fait de nombreuses victimes parmi la population civile des deux camps. En janvier et février derniers, plus d'une cinquantaine de villes iraniennes avaient ainsi été touchées par l'aviation irakienne, et quatorze mille personnes, selon Téhéran, avaient été tuées ou blessées dans ces bombardements. Aujourd'hui, l'Irak affirme détenir à son tour des missiles sol-sol à longue portée.

Dans le Golfe, l'armée irakienne a indiqué avoir attaqué mardi et touché un nouveau pétrolier iranien ou affrété par l'Iran, le sixième en deux jours et le quinzième en deux semaines, – tandis qu'un pétrolier saoudien a été attaqué par des vedettes iraniennes. Ces attaques et la riposte de la marine iranienne contre six navires de commerce ont fait, selon un bilan établi par l'agence Reuter, dix-neuf morts, compte tenu également de l'attaque, le 22 septembre dernier, d'un navire iranien par des hélicoptères américains.

Les Etats-Unis ont décidé de renforcer leur présence navale dans le Golfe en y envoyant prochainement des unités de garde-côtes – navires, avions légers et hélicopères – qui seront chargées de protéger les bases flottantes servant au ravitaillement des bateaux de guerre américains, selon des responsables du Pentagone. Ces mêmes responsables ont fait état de la récente concentration de vedettes iraniennes dans le nord du Golfe, près de l'île de Kharg, où se trouve le principal terminal pétrolier iranien. Citant le chiffre de « *quatre-vingts petites embarcations de types divers* » concentrées à Kharg, ces responsables ont estimé que l'Iran « *préparait apparemment quelque chose* », sans toutefois dire quoi. Le week-end dernier, une cinquantaine d'embarcations iraniennes de ce type, parties de Kharg, s'étaient livrées à des manœuvres d'intimidation non loin des installations pétrolières offshore de l'Arabie saoudite.

D'autre part, le Japon a décidé, mercredi 7 octobre, de participer à la sécurité du trafic dans le Golfe en offrant 500 millions de dollars d'aide régionale, 10 millions en contribution à l'ONU et par l'installation d'un système de navigation perfectionné. – *(AFP, Reuter.)*

Dans un accrochage à Gaza

Un membre des services du contre-espionnage israélien et quatre Palestiniens ont été tués

Jérusalem *(AFP)*. – Un membre des services du contre-espionnage israélien et quatre Palestiniens ont été tués, le mardi soir 6 octobre, au cours d'un accrochage à l'arme légère dans la bande occupée de Gaza, a-t-on appris, mercredi, de sources militaires israéliennes.

Deux des Palestiniens tués dans l'accrochage qui a eu lieu dans le centre de la ville de Gaza étaient d'anciens détenus d'une prison israélienne de Gaza, évadés en mai dernier avec quatre autres de leurs camarades. Les deux autres Palestiniens tués appartenaient à l'organisatin du Djihad islamique, a-t-on indiqué de mêmes sources.

● **Démenti soviétique au sujet des relations entre l'URSS et Israël.** – Un porte-parole soviétique a fermement démenti, le mardi 6 octobre, que l'URSS ait proposé à Israël d'établir des relations diplomatiques lors de la rencontre, fin septembre à New-York, entre les ministres soviétique et israélien des affaires étrangères, MM. Edouard Chevardnadze et Shimon Pérès. Le porte-parole a rappelé la position traditionnelle du Kremlin : « *Nous ne considérons pas comme normale l'absence de relations diplomatiques entre Moscou et Tel-Aviv, mais estimons en URSS que des changements dans ce domaine ne sont possibles que dans le cadre d'un règlement au Proche-Orient, sur la base de progrès réels vers la convocation d'une conférence internationale.* » – *(AFP.)*

POLOGNE

... comité central ... d'une consultation ... référendum

... rient

Le conflit du Golfe

... et Téhéran se menacent mutuellement de représailles

(Publicité)

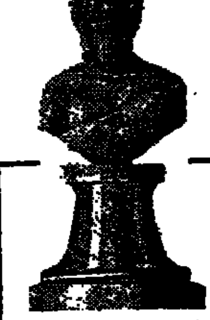


MAIRIES DE FRANCE

N° 6 MAIRIES DE FRANCE est réalisé sous la responsabilité de MAIRIE-EXPO 87 sur quatre pages achetées au quotidien LE MONDE. JEUDI 8 OCT. 1987

L'ÉVÉNEMENT

Charles PASQUA, Ministre de l'Intérieur présidera la cérémonie des « Marianne d'Or 87 » au Capitole de TOULOUSE



« MARIANNE D'OR » 1987
PALMARES 1987

Jean-Pierre CHEVENEMENT : BELFORT
Afin que cette ville historique ne soit pas prisonnière de son passé, il a fallu « une greffe du cœur » de la cité. Un plan d'urbanisme audacieux, véritable lifting du centre ville, a effacé les rides pour offrir un « look » digne de cette fin de siècle. Un plan de développement urbain à l'horizon 2015 vient d'être approuvé.

Jacques DOUFFIAGUES : ORLEANS
4 milliards d'investissements pour un objectif de 2 000 emplois ! avec « SCOTT PAPER », ORLEANS a décroché le mois dernier le gros lot : la plus importante implantation industrielle réalisée en France depuis l'installation de FORD à BORDEAUX.

François DUBANCHET : SAINT-ETIENNE
MANUFRANCE est mort, vive SAINT-ETIENNE ! sur l'emplacement de l'ancienne manufacture sera édifié un Centre d'Affaires avec Palais des Congrès, Hôtel, Bureaux, Galerie Marchande, une pépinière d'Entreprises et... un Musée Manufrance.

Jean-Claude GAUDIN : 6 et 8e Ardt de MARSEILLE
Difficile d'exister lorsqu'on est un Maire d'Arrondissement, face au Maire de la Ville (loi P.L.M. oblige). Il faut faire de gros efforts en matière de culture et d'animation et avant tout, pour les élus, être sur le terrain.

Alain GRIOTTERAY : CHARENTON-LE-PONT
Création d'une ZAC sur l'emplacement des anciens entrepôts Nicolas. On y construit le CHARENTON de l'an 2000 : « Valmy Liberté » un nouveau quartier d'affaires et d'habitation. Dans ce nouvel urbanisme on y retrouvera les rues d'autrefois.

Pierre MAUGER : ALENÇON
Une coopération intercommunale pour l'aide au tiers monde : une cinquantaine de Communes participent maintenant à l'opération « Forages MALI » lancée par ALENÇON qui vient d'offrir 4 millions de Francs de matériel - 41 puits seront creusés en 1987.

Jacques MÉDECIN : NICE
Le mariage de la Haute Technologie et du Tourisme a généré un développement spectaculaire du Tourisme d'affaires, à mi-chemin des échanges scientifiques et techniques et du souci de la qualité des loisirs.

Pierre MÉHAIGNERIE : VITRÉ
Le combat pour l'emploi : la grande priorité de l'Equipe Municipale. Pari gagné ! Avec un taux de chômage de 7 % le pays de VITRÉ fait aujourd'hui figure « d'oasis économique » mais la situation est encore précaire et l'emploi reste l'objectif numéro 1.

Pierre MERLI : ANTIBES
En quinze années la Commune est devenue une « Ville Star » de la Côte d'Azur mais aussi un haut lieu culturel avec le Musée PICASSO, les acquisitions Nicolas de STAEL et très prochainement la Fondation HANS HARTUNG.

Michel PÉRICARD : SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Le Maire n'a jamais oublié qu'il fut journaliste à la radio et à la télévision : la nouvelle salle multi-média du Conseil Municipal est performante et interactive et s'ouvre désormais aux Entreprises Locales.

Marc PETREMENT : BAUME-LES-DAMES
« Les temps changent, et nous changeons avec eux » la devise de la Commune depuis le XVIe siècle, reste plus que jamais d'actualité : un dynamisme économique exemplaire assure plus de 2 000 emplois dans cette Commune de moins de 6 000 habitants qui sait promouvoir son action.

Michel PONIATOWSKI : L'ISLE ADAM
Outre des équipements scolaires et sportifs, modernes et complets, l'ISLE ADAM est l'une des villes les plus fleuries de France : priorité à la qualité de la vie, à la Protection et à la Défense de l'Environnement. Dites-le avec des fleurs : quelle reconversion pour celui qui mania si longtemps les cactus politiques.

Jean-Pierre ROUX : AVIGNON
Les bons comptes font les bons amis : diminution de la charge financière, stabilisation des charges de personnel. AVIGNON n'est plus une des Villes les plus imposées de France, les ponts ne sont plus coupés entre les habitants et la Mairie...

Jean TIBÉRI : 1er Adjoint au Maire de PARIS
La Capitale de la France sait communiquer avec ses habitants mais aussi avec son personnel communal. La communication interne est devenue une priorité : les 40 000 employés municipaux ont tous reçu un ouvrage qui leur permet de mieux connaître leurs droits mais aussi leurs devoirs. Titre de cet ouvrage « Travailler à la Ville ». De nombreux Maires de France pourront s'en inspirer.

Raymond VINCENT : CHAMPION SUR LIGNON
Les équipements de loisirs : un investissement important et un fonctionnement lourd pour une Commune qui passe de 3 000 à 15 000 habitants l'été. Une solution vient de faire ses preuves : la vie associative et le bénévolat assurent la gestion des équipements culturels et sportifs.

Robert André VIVIEN : SAINT-MANDÉ
40e anniversaire de mandat municipal cette année ! Aujourd'hui SAINT-MANDÉ et « SAINT ROBERT ANDRÉ » se confondent dans l'histoire d'une des Communes les plus agréables de l'Est parisien, et pourtant une des moins imposées fiscalement... n'est-il pas Rapporteur Général du Budget !



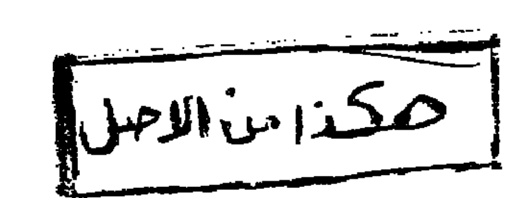
C'est le Mardi 20 Octobre à 18 h 30 que seront decernées les « Marianne d'Or 87 » de MAIRIE-EXPO.
Très attaché à la vie des 36 508 Communes de France – n'est-il pas Conseiller Municipal de NEUILLY – Charles PASQUA, Ministre de l'Intérieur, véritable patron des Collectivités Locales présidera cette manifestation.
Edgar FAURE, Président du Jury, sera aux côtés du Ministre de l'Intérieur pour remettre les « Marianne d'Or ». Tous les Maires nominés les années précédentes ont été invités à TOULOUSE à cette occasion ainsi que de nombreuses personnalités du monde de l'Economie, de la Culture et du Sport.

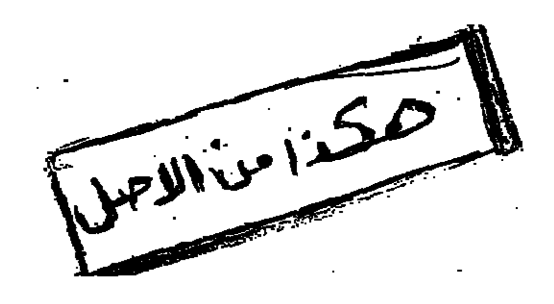
MAIRIE-EXPO
Le Salon des Elus des années 90

Plusieurs milliers d'Elus Locaux et de Personnels Communaux sont attendus à partir du dimanche 18 octobre à TOULOUSE, à l'occasion du 4e Rendez-vous National au service des Collectivités Locales : Gestion, Equipement, Animation.
La majorité des visiteurs sera à la recherche d'idées nouvelles, de matériels performants, de fournisseurs efficaces car, pour les Elus, c'est la dernière ligne droite mais aussi le dernier budget avant les Elections Municipales de 89.
L'inauguration du Salon aura lieu le lundi 19 octobre à 11 heures. Il sera placé sous le signe du Grand Sud, les cinq Grandes Régions Economiques qui représentent : 26 départements, 154 000 km². Jacques CHABAN-DELMAS, Dominique BAUDIS, Jacques BLANC, Jean-Claude GAUDIN et Jean-Paul ROCCA SERRA feront le point sur la coopération des régions avant de visiter les 17 000 m² d'exposition, 11 millions d'habitants.
Ce Salon sera celui de la tradition mais aussi de l'innovation dans les Collectivités Locales. Il sera un lieu de confrontation et d'échange d'expériences.



Du drapeau tricolore en passant par l'urne, jusqu'aux photos satellite (très utiles pour l'étude des P.O.S). les décideurs municipaux seront bien dans l'enceinte annuelle du véritable « Bazar des Hôtels de Ville ».
A MAIRIE-EXPO il sera également beaucoup question du nouveau partenariat Grandes Villes / Petites Communes, du nouveau type de coopération qui s'instaure entre les Collectivités Locales et les Entreprises, de la reconquête des Centres Villes et de l'Emploi.
Dominique BAUDIS, Maire de TOULOUSE, a voulu souligner l'image de TOULOUSE « VILLE DU FUTUR » en présentant sur le stand de sa Ville la future navette spatiale HERMES à l'échelle 1.
Nombreux seront les Maires à vouloir prendre les commandes de cette future navette spatiale plus facile à conduire que la gestion du budget communal.





MAIRIES DE FRANCE

RESTAURATION PUBLIQUE A BREST
Une privatisation bien menée

Depuis le 1er octobre, la cuisine centrale de la Ville de BREST n'est plus gérée par un établissement public, en l'occurrence la Caisse des Ecoles, mais par les *entreprises privées*, HEXAGONE ET GENERALE DE RESTAURATION.

Cette nouvelle privatisation s'inscrit dans un mouvement *commun de nombreuses collectivités* locales françaises. Mais elle présente plusieurs originalités, aussi bien dans sa procédure de mise en œuvre que dans ses objectifs.

« Ça bouge » dans la gestion publique, à BREST

Assurément, la privatisation de *la cuisine centrale*, qui produit environ 5 000 repas par jour, destinés aux restaurants scolaires et à quelques services de la Ville, n'est pas un « coup » isolé. Elle prend place dans une réflexion entamée depuis plusieurs années sur les conditions de gestion des services municipaux et dans une démarche de meilleure maitrise de leurs coûts de fonctionnement qui s'est traduite notamment par *la mise en place d'une procédure* « Budget Base Zéro ».

Revenons en arrière. Depuis 1982, la Ville de BREST, pour moderniser et rendre plus performant son système décentralisé de restauration scolaire, avait déjà choisi de construire une cuisine centrale : la « liaison froide », avec fours de remise à température dans chaque point de consommation, avait alors remplacé la « liai*son chaude » qui avait elle-même*, en son temps, remplacé les cuisinières officiant dans les écoles. Résultat honnête, poursuivi depuis quatre ans par la recherche systématique de gains de productivité qui ont permis de plafonner la *subvention d'équilibre à* 10 MF.

ALLER PLUS LOIN

Il s'agissait d'aller plus loin encore dans la logique de *maitrise* des coûts.

En 1987, la Municipalité de BREST charge une filiale de la Caisse des Dépôts, la SEDES, d'établir un audit de la gestion de ce service public.

Le diagnostic est nuancé : la SEDES estime que, dans le cadre de son fonctionnement actuel, les prix de revient de la cuisine centrale sont satisfaisants et les gains *possibles de productivité* vite limités. Une réduction des coûts ne pourrait provenir que d'un accroissement des ventes et d'une évolution technologique – qu'une société privée serait mieux à même de promouvoir. Un service public, même performant, ne dispose en effet ni de laboratoire de recherche ni de bureau d'étude...

DISPOSITIONS TRES STRICTES

La Ville décide donc de poursuivre et lance alors un appel à la concurrence pour que les sociétés *privées de restauration fassent* leurs offres.

Le cahier des charges comprend plusieurs dispositions très strictes, notamment une annexe « so*ciale » négociée avec les représen*tants du personnel, avant appel à concurrence, et prévoyant un détachement temporaire de tout le personnel concerné auprès de la Société gestionnaire avec maintien des avantages acquis et *réintégration progressive dans* l'effectif de la Ville pour ceux qui le souhaitent.

Pour le reste, la Société privée devra notamment servir des repas au moins égaux en qualité et en quantité à ceux du régime précédent ; s'approvisionner en priorité auprès des fournisseurs locaux ; verser un loyer conséquent ; verser une redevance pour les repas vendus en dehors des restaurants *municipaux... et bien sûr pro*poser un prix de repas moins cher.

C'est finalement la société HEXAGONE qui est choisie parmi les quatre concurrents et avec laquelle sera signé le contrat d'affermage de la cuisine centrale, dont l'exploitation sera assurée par GENERALE DE RESTAURATION.

BAISSE DES PRIX

D'ores et déjà, les dividendes de la privatisation s'annoncent conséquents, aussi bien pour les contribuables et les usagers que pour la ville :
– La Ville achètera 843 000 repas par an à la société HEXAGONE, *au prix moyen* de 17,52 F, *contre* un prix de revient de 20,01 F auparavant. L'économie annuelle sur le prix des repas s'élève donc à 2,1 millions de Francs.
– La Ville touchera, en outre, 2,5 MF de loyer, 1,1 MF de redevance forfaitaire pour les repas vendus à l'extérieur sans compter le supplément de taxe professionnelle.
– L'économie ainsi réalisée (1,5 à 2 *points de fiscalité) sera en par*tie répercutée sur les usagers : le nombre de repas offerts gratuitement aux familles modestes passera de 17 000 à 25 000 repas par an, soit une hausse de 50 % : pour les autres familles, la baisse, selon le quotient familial, sera de 1,1 à 8,25 % ce qui, compte tenu de l'inflation, correspond à une baisse réelle de 4,1 à 11,25 %.

UN « PARTENARIAT NOUVEAU »

Cependant, dans ce contrat d'affermage d'un service public, le *point sans doute le plus nouveau* est le véritable « partenariat » qu'il institue entre une entreprise privée et une municipalité : l'entreprise s'engage à moderniser les équipements et à renouveler le matériel. Quant à la ville de BREST, elle peut *prendre* l'initiative de suggérer elle-même des modernisations susceptibles d'entrainer des gains d'exploitation.

Bref, un exemple accompli de *partenariat réel, à l'avantage* de toutes les parties prenantes.

HÔTELS DE VILLE



La Collection des « Marianne » de RELATIONS PUBLIQUES DE FRANCE, *vient de s'enrichir d'une œuvre de Pierre LE TAN*. Ce dessin, aquarelle et encre de Chine prendra place aux côtés des « Marianne » de POISSON, INJALBERT, SAUPIQUE, ASLAN, CÉSAR, LAGARRIGUE, DELAUNAY, KIKI PICASSO et FOLON.
Pour Pierre LE TAN, il est « plus facile d'exprimer ce symbole patriotique par la plume que par les mots ». On reconnaitra bien là la timidité de l'artiste aujourd'hui très demandé par les plus grands journaux *internationaux pour illustrer articles et couvertures.*
Pierre LE TAN a été heureux de réaliser Marianne, « un visage de femme sublimé, symbole intemporel de la Mère Patrie ».



Jean-Claude BOURRET a consacré son émission du 28 Septembre « Aujourd'hui Demain » sur R.M.C. entre 15 et 15 h 30 aux Maires de France. Participaient à cette émission, outre Alain TRAMPOGLIERI, Commissaire Général de MAIRIE-EXPO et Conseiller Municipal de SAINT-TROPEZ, Dominique BAUDIS, Maire de TOULOUSE et Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées, André COUTANT, Maire des EPESSES et Jean-Paul DELEVOYE, Maire de BAPAUME et Vice-Président de l'Association des Maires de France.

Gagner un micro-ordinateur ou un magnétoscope pour votre ville, c'est une proposition d'Electricité de France qui souhaite par ce concours sensibiliser de nombreux Elus aux problèmes de l'électricité et faire ainsi visiter leur stand à MAIRIE-EXPO.

Les ateliers de moulage du Louvre ont livré cette semaine, à la Mairie de ILLHAEURSERN, dont le *Maire n'est autre* que Jean-Pierre HAEBERLIN propriétaire du célèbre restaurant l'Auberge de l'Ill, la 5 000e « Marianne » à l'effigie de Mireille Mathieu

Charles HERNU, Maire de VILLEURBANNE, et son Adjoint à la *Culture Jean-Paul BRET, vont lan*cer le Premier Passeport Culturel Communal.

André Georges VOISIN, Sénateur-Maire de l'Ile Bouchard (Indre et Loire) fêtera le 31 octobre prochain ses 40 ans de passion communale.

Dans le cadre de MAIRIE-EXPO, la Fédération Nationale des Maires Ruraux que préside François PAOUR, organisera le 22 oc*tobre à 9 h 30 un* important colloque sur le thème « Nouveau partenariat : Grandes Villes/Petites Communes » les invitations peuvent être demandées au Commis*sariat Général du Salon*.

Maurice JANETTI, Député-Maire de SAINT JULIEN LE MONTAGNIER (Var) vient de réaliser une cassette vidéo afin de présenter les différents équipements à caractère intercommunal créés durant ces vingt dernières années sur plusieurs communes de Haut Var

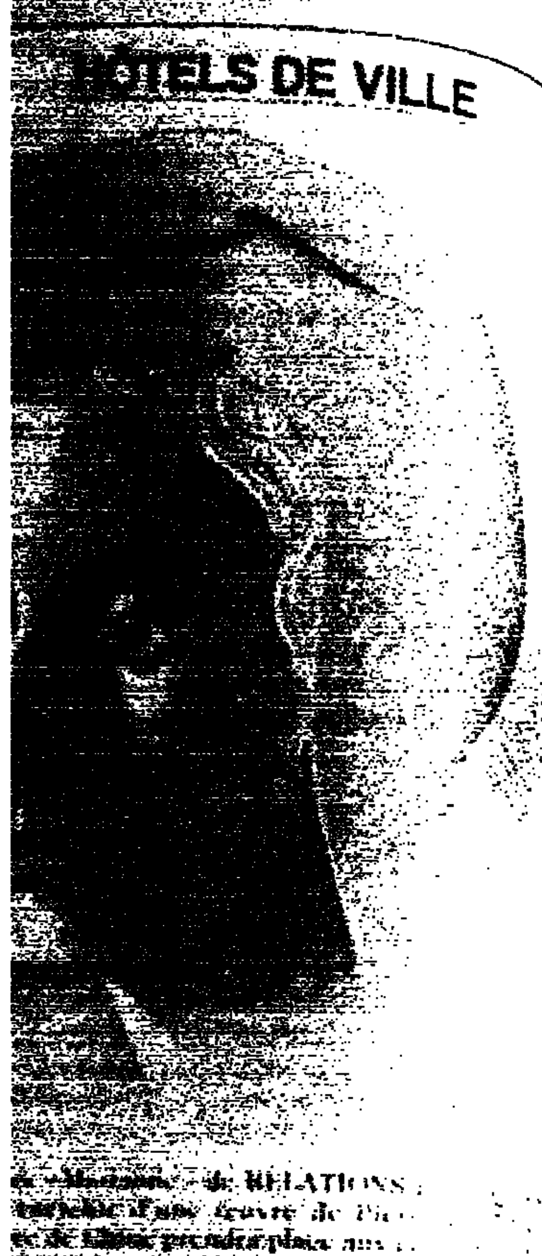
La Gazette des Communes vient de consacrer sa dernière couverture à MAIRIE-EXPO 87 sous le titre « le Grand Sud s'expose ». Les cinq Présidents de Région du Grand Sud posent *souriant devant* le Capitole de TOULOUSE.

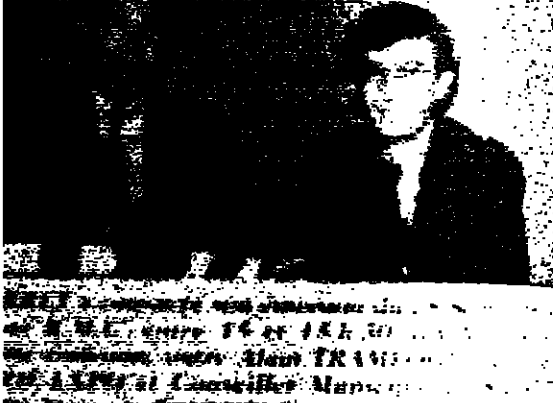
Une *importante délégation* de Maires et de Secrétaires Généraux de l'Ile de la Réunion fera le déplacement à TOULOUSE pour visiter MAIRIE-EXPO.

Maitre Gilles DREYFUS, Avocat de Brigitte BARDOT et de Cathe*rine DENEUVE, assistera* à la remise des « Marianne d'Or » à TOULOUSE – n'est-il pas l'Avocat et l'ami des deux célèbres « Marianne ».

Jacques DOMINATI, Député-Maire du 3e Arrondissement de PARIS. La grippe ne passera pas par lui, il vient de se faire vacciner *au cours* d'une séance collective. Plusieurs centaines d'habitants de l'Arrondissement ont suivi son exemple.

Nicolas SARKOZY, Maire de NEUILLY et Bernard PRADES, Président de LYONNAISE COMMUNICATION, *ont inauguré* le 1er octobre le réseau câblé de Télévision de NEUILLY SUR SEINE. A ce jour, 5 000 logements peuvent bénéficier de cette technologie. Pour les premiers quartiers raccordés, ce sont désormais quinze chaines de télévision qui sont accessibles aux abonnés. L'atout principal de la Télévision câblée pour les Neuilléens est la parfaite qualité de réception de l'image débarrassée des nombreuses imperfections *liées* aux perturbations provoquées par les tours environnantes.





MAIRIES DE FRANCE

PARIS LA DEFENSE

Le plus Grand Rassemblement de Décideurs d'Europe

Après avoir évoqué dans les précédents numéros de MAIRIES de FRANCE les grands projets de la SARI-SEERI à CANNES, NIMES, ANTIBES, CHARENTON-LE-PONT, SAINT-ETIENNE et TOULOUSE, avec la création au cœur de ces villes de véritables Centres d'Affaires, nous faisons aujourd'hui un gros plan sur PARIS-LA DEFENSE, désormais consacré comme le plus grand Rassemblement des décideurs en Europe.

Christian PELLERIN, P.D.G. de la SARI-SEERI, et un des principaux artisans de la Défense aime rappeler ces chiffres éloquents :

– 220 hectares ;
– 3,5 millions de mètres carrés de bureaux ;
– 32 000 places de parkings ;
– 100 000 emplois ;
– 800 entreprises ;
– 2 000 milliards de francs de chiffre d'affaires ;
– 11 des 100 premières entreprises mondiales ;
– 8 des 10 premières entreprises françaises ;
– 50 % de cadres.

A l'horizon 1990, La Défense deviendra une métropole internationale d'affaires. En confirmant sa puissance et en affirmant sa performance, elle offrira le plus d'avantages et, surtout, les meilleurs atouts aux entreprises. Cité du futur tournée vers la compétition mondiale, elle restera une ville européenne enracinée dans un environnement de qualité.

UN MARCHÉ POTENTIEL POUR LES ENTREPRISES

Les 800 entreprises de La Défense couvrent déjà tous les secteurs d'activité.
Globalement, leur chiffre d'affaires français représentait, en 1985 :

– 86 % de l'industrie pétrolière ;
– 68 % des industries métallurgiques et sidérurgiques ;
– 43 % de la chimie ;
– 29 % de l'assurance ;
– 27 % des industries électriques et électroniques.

Avec l'achèvement du quartier Tête-Défense et l'essor de la métropole d'affaires, ce marché prendra une dimension internationale.
La Défense, ce sera, en 1990, un immense marché potentiel pour les entreprises, et notamment les P.M.E. de services.

UN PÔLE DE RASSEMBLEMENT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

« La cité des affaires de l'informatique » (Infomart), installée au cœur du C.N.I.T. – appelé à devenir le centre national et international des technologies – jouxtera l'ensemble des équipements de Congrès et d'Expositions. Les centaines de milliers de visiteurs qui participeront à des manifestations organisées au C.N.I.T. pourront ainsi bénéficier des services de cette Cité unique en Europe. La Cité contribuera à faire venir d'autres grands noms de l'informatique et de la communication vers le Quartier d'Affaires.
La Défense, ce sera, en 1999, un grand pôle européen des nouvelles technologies.

LA MAJESTE DU CADRE ARCHITECTURAL

La Défense, c'est d'abord une concentration unique d'œuvres architecturales portant témoignage de la culture européenne de la fin du XX[e] siècle.
Au cœur du quartier d'affaires, la voûte du C.N.I.T. et le cube de la grande Arche dessinent l'espace de manière majestueuse.
L'esplanade elle-même se structure dans l'axe historique de PARIS, en dégageant la vue vers les Champs-Elysées et l'Arc de Triomphe.

PARIS-LA DÉFENSE UN PARI GAGNÉ !



L'ECUREUIL

Partenaire actif et banquier de l'économie locale

Les Caisses d'Epargne et de Prévoyance (Caisses d'Epargne Ecureuil) sont traditionnellement le partenaire privilégié des collectivités locales pour le financement de leurs investissements. Principale institution financière pour les produits et services financiers aux particuliers en France, le réseau Ecureuil élargit son activité à l'économie locale, à l'ensemble des acteurs qui concourent au développement local : collectivités locales, organismes du logement social, et bien sûr, associations et petites et moyennes entreprises.

L'ECUREUIL, PARTENAIRE DES COLLECTIVITES LOCALES

L'histoire des Caisses d'Epargne Ecureuil est liée à celle des collectivités locales. Depuis leur création, les Caisses d'Epargne Ecureuil ont vécu au contact des acteurs de la vie économique locale et rassemblent aujourd'hui de nombreux élus locaux au sein de leurs conseils d'orientation et de surveillance.

Elles ont contribué, durant les « trente glorieuses », à la reconstruction du pays en mobilisant l'épargne traditionnelle des ménages et en finançant les équipements publics et sociaux ainsi que le logement social. La loi « Minjoz » de 1950 a accru leur rôle ; elle a permis une étroite collaboration avec les collectivités locales en personnalisant les relations instaurées à l'occasion de la procédure des prêts.

Ainsi, avec 184 milliards de francs d'encours de prêts « Minjoz » prévus pour 1987, le réseau Ecureuil occupe une place prépondérante dans le financement des collectivités locales au côté de la Caisse des Dépôts et de la CAECL, le groupe CDC – Caisses d'Epargne Ecureuil – CAECL demeurant, de très loin, le premier bailleur de fonds au secteur local.

Depuis plus de trois ans, le réseau Ecureuil a adapté son circuit financier pour faire face aux besoins d'investissements des collectivités locales : il compense la baisse de ses prêts provenant de la collecte sur livrets A (prêts « Minjoz »), par une mobilisation massive de crédits directs Ecureuil financés grâce à d'autres ressources. En 1987, les engagements nouveaux du réseau Ecureuil à l'économie locale continuent à croître pour atteindre selon les prévisions actuelles près de 20 milliards de francs, soit environ 30 % du total des prêts au secteur local.

Le réseau Ecureuil entend affirmer sa place de partenaire stable et sûr des collectivités locales. Face à une évolution plus heurtée des conditions de marché, il continuera d'offrir des prêts compétitifs et un ensemble de services adaptés aux besoins de plus diversifiés des collectivités locales.

Le réseau des Caisses d'Epargne renforce sa gamme de services, son expertise et sa rapidité de décision pour être en complémentarité avec le groupe de la CDC à la hauteur de ce qu'il considère comme l'une des priorités essentielles de son développement au cours des prochaines années.

L'ECUREUIL, PARTENAIRE DE TOUS LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE LOCALE

Aujourd'hui, le réseau Ecureuil s'implique de plus en plus dans l'animation économique et entend agir en direction de l'ensemble des acteurs de l'économie locale.

La décentralisation et le rôle renforcé de la région, les nouveaux comportements des élus locaux plus impliqués que par le passé dans l'animation économique locale, l'intérêt retrouvé pour la petite et moyenne entreprise, sont autant d'éléments qui modifient les conditions d'intervention des Caisses d'Epargne Ecureuil.

C'est pourquoi, ces dernières années, le réseau s'est adapté et a réagi à cette nouvelle donne : création des sociétés régionales de financement (SOREFI), décentralisation financière, présence de « forces vives » locales au sein des conseils d'orientation et de surveillance et ouverture progressive en direction des artisans et commerçants, professions libérales, secteur de l'économie sociale et, maintenant, petites et moyennes entreprises.

En effet, la loi de réforme des Caisses d'Epargne et de Prévoyance de 1983 et la loi sur l'épargne du 17 juin dernier confèrent au réseau Ecureuil des responsabilités et compétences nouvelles lui permettant de répondre aux nouvelles exigences de la revitalisation économique. Membres à part entière de la communauté bancaire, les Caisses d'Epargne Ecureuil offrent désormais tous les services bancaires aux particuliers et à l'ensemble des agents économiques, dont les petites et moyennes entreprises, à l'exclusion de celles faisant appel public à l'épargne.

En Mai dernier, lors de leur 7[e] Congrès National, les Caisses d'Epargne Ecureuil se sont dotées d'un « Projet pour l'Ecureuil ». Elles ont défini leurs grandes lignes du développement et fixé des axes prioritaires : consolider leur place sur le marché des particuliers, s'affirmer comme le banquier de l'économie locale et devenir le partenaire naturel en France des Caisses d'Epargne d'Europe.

CREDITS A L'ÉCONOMIE LOCALE
(En cours de crédits en milliards de F)

	1984	1985	1986	1987 (prévisions)
Prêts Minjoz Caisses d'Epargne Ecureuil - CDC	174.4	184.1	186.9	183.8
Crédits Ecureuil à l'économie locale dont :	6.4	8.1	13.9	28.3
– collectivités locales	6.4	8.0	13.4	26.6
– associations, artisans, petites et moy. entrep.		0.1	0.5	1.7
TOTAL	180.8	192.2	199.8	212.1

R.M.C. :

La Radio des Régions et... de l'Europe du Sud

R.M.C. est la Radio des Régions. C'est une vocation qui n'est pas nouvelle pour la Grande Station du Sud de la France et qui tend même à se renforcer avec une implantation F.M. généralisée et un quadrillage du terrain tous azimuts.

R.M.C. avec ses bureaux régionaux à MARSEILLE, LYON, BORDEAUX, MONTPELLIER, CLERMONT-FERRAND, GRENOBLE, AJACCIO et surtout TOULOUSE (5 personnes au bureau toulousain de R.M.C.) couvre le Grand Sud et suit de très près l'actualité régionale ce qui explique que R.M.C. sera omniprésente du 19 au 22 octobre à MAIRIE-EXPO 87.

R.M.C. a des animateurs-vedettes qui lui sont fidèles depuis de très nombreuses années et qui sont devenus des Stars de la Télévision et sur toutes les chaines : Jean-Pierre FOUCAULT sur la Une rejoint depuis peu par Christian MORIN, Jean-Claude BOURRET sur la 5, le jeune Childéric sur la 5 également. Mais R.M.C. c'est aussi et surtout l'information, en particulier le matin de 6 h 30 à 8 h 30 avec des rendez-vous importants et de grandes signatures : Jean-François ROBINET (l'Economie Agricole), Joseph POLI (l'Humeur et l'Humour), Stéphane DENIS (la Politique), Bernard ARTMAN (l'Economie), Bernard SPINDLER (le Sport) et la « Star » du matin Christine CLERC qui, à 8 h 10 chaque matin reçoit la personnalité de l'actualité.

Quant à l'homme-orchestre de cette grande session d'information du matin, c'est Jean-Louis FILC : un pur produit de R.M.C., il a su débarrasser « l'Info » de sa coque classique et empesée pour lui donner ce style nouveau, direct et incisif.

R.M.C. ambitionne de devenir en fait la station de l'Europe du Sud au moment où l'on parle tellement d'un rééquilibrage de l'Europe vers le Sud et par le Sud : il faut dire que RADIO MONTE-CARLO est de loin la mieux placée dans cette perspective grâce à son audience en Italie, en Espagne et de l'autre côté de la Méditerranée, en Tunisie et sur tout le Littoral Algérien.

مكرر من الاصل

(Publicité)

MAIRIES DE FRANCE

PRIX TERRITORIA... L'ANTICHAMBRE DES « MARIANNE D'OR »

Créé par les Secrétaires Généraux des Hauts-de-Seine que préside Richard SINTES (Levallois-Perret), le concours TERRITORIA veut encourager l'innovation dans la gestion locale.
Ouvert à tous les Fonctionnaires – (3,5 millions dont 1 million de Territoriaux) – TERRITORIA a connu, pour sa première année, une participation très active.
Direction Départementale de l'Equipement, Régions, Départements, Grandes Villes (Paris-Marseille), Villes moyennes et petites, ont rivalisé d'imagination et d'esprit pratique.
L'objectif – la *Qualité du Service Public au moindre coût* – Faire plus avec moins.
Devant la qualité des propositions, les organisateurs ont décidé d'ajouter au premier prix (30 000 F) deux prix supplémentaires (10 000 F).
S'entourer de collaborateurs innovants et motivés c'est, *Monsieur Le maire*, une chance supplémentaire... d'avoir une « Marianne d'Or ».
Ces prix seront décernés le 20 octobre à l'issue de la remise des « Marianne d'Or ».

FÊTES ET CÉRÉMONIES



François MITTERRAND, Président de la République, a inauguré à Toulouse, le mardi 29 septembre le 4e SITEF au Parc des Expositions. Auparavant, à l'invitation de Dominique BAUDIS, Maire de la Ville, et selon la tradition républicaine, le Président de la République avait tenu à se faire présenter l'ensemble du Conseil Municipal à la Mairie. Evoquant le Salon International des Techniques et Energies du Futur, François MITTERRAND a notamment déclaré que ce Salon illustrait bien ce qu'il appelle : « le rassemblement des énergies et des talents ».



Raymond BARRE, en voyage dans le Sud-Ouest a demandé à Dominique BAUDIS de lui servir de guide pour visiter le 4e SITEF. Pierre BAUDIS, Député de la Haute-Garonne et Georges FARRE, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de TOULOUSE accompagnaient l'ancien Premier Ministre. Pour le Président de la Chambre de Commerce de TOULOUSE, ce Salon est un moyen d'aider la région à mieux s'impliquer et à mieux gagner « les défis du futur ».



Jacques LACASSAGNE, Président du Parc des Expositions de TOULOUSE a mis tout en œuvre afin d'accueillir MAIRIE-EXPO 87 qui aura lieu sur 17 000 m². L'ensemble des Services Techniques du Parc a été mobilisé ainsi que la Société MAILLET DEVELOPPEMENT qui assurera toute l'infrastructure pour le Commissariat Général du Salon.

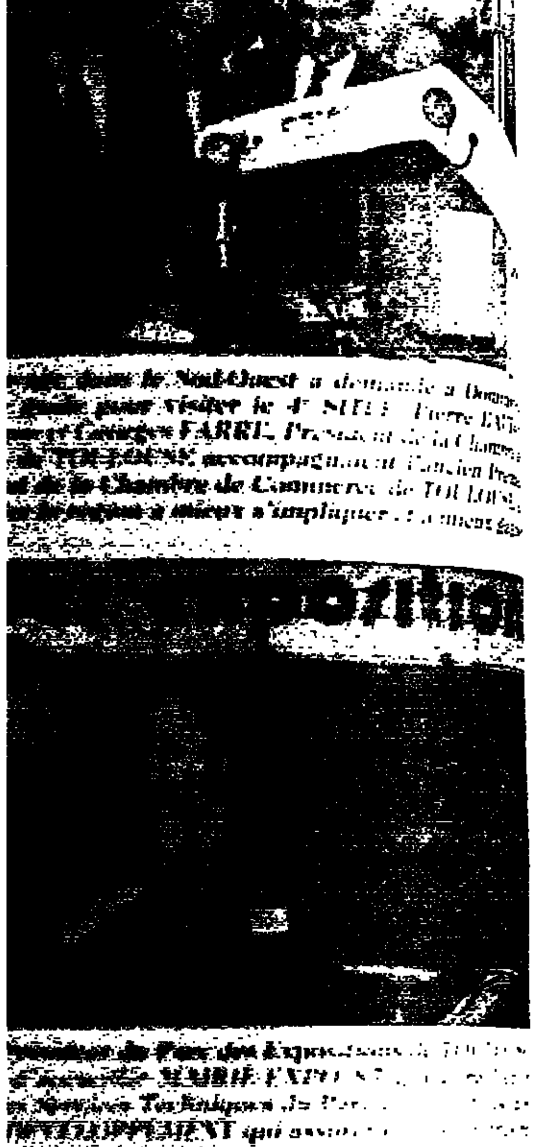


Alain Dominique PERRIN, Président de CARTIER mais aussi Grand Maître de la Confrérie du Vin de Cahors a présenté, à l'occasion du Ban des Vendanges à LUZECH, la réserve « Marianne d'Or » en présence de Dominique BAUDIS, Maire de TOULOUSE et Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées, de Roger BAUDEL, Maire de LUZECH et d'Alain TRAMPOGLIERI, Commissaire Général de MAIRIE-EXPO. Ce cru sera dégusté dans le cadre de MAIRIE-EXPO et réservé aux Maires « Marianne d'Or » avec une étiquette à l'effigie du célèbre Trophée des Meilleurs Maires de France.



Jacques CHIRAC, Maire de PARIS, a effectué le vendredi 2 octobre la visite de plusieurs Arrondissements de l'Est parisien. Il a posé la première pierre d'un chantier dans le 12e Arrondissement où seront construits 800 logements. Le Maire de Paris a aussi lancé cette semaine une vaste campagne d'information sur les loyers dans la Capitale.

MAIRIES DE FRANCE
Rédaction, réalisation : Christian HOYOS
RELATIONS PUBLIQUES DE FRANCE
Place Beauvau - 94, rue du Faubourg-Saint-Honoré - 75008 PARIS
Tél (1) 42.66.26.16
Photocomposition Atelier Alfortville
Photos James ANDANSON



Politique

Les députés se prononcent sur le renvoi de M. Nucci devant la Haute Cour

L'Assemblée nationale devait se prononcer, en séance publique, le mercredi 7 octobre, sur le renvoi de M. Christian Nucci, ancien ministre de la coopération accusé de détournement de fonds publics, devant la Haute Cour de justice. C'est une décision grave que vont devoir prendre chacun des cinq cent cinquante-neuf députés, non membres de cette juridiction constituée pour juger le président de la République et les membres du gouvernement pour les fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions. Depuis 1815, la chambre basse n'a pris que trois fois une telle décision : contre les ministres de Charles X au lendemain de la Révolution de 1830 ; contre Louis-Jean Malvy, ministre de l'intérieur de 1914 à 1917, accusé de ne pas avoir été assez ferme avec les pacifistes ; contre Raoul Peret, ministre des finances puis de la justice dans les gouvernements d'André Tardieu, accusé en 1930, mais finalement acquitté, d'avoir aidé un banquier dans l'affaire « Oustric ».

A situation exceptionnelle, climat tendu. Nombre d'élus n'accuseront pas de gaieté de coeur un de leurs collègues, mais au sein de la majorité les raisons politiques devraient finalement l'emporter. Au RPR, a assuré M. André Fanton, rapporteur de la commission spéciale, on est *« sans état d'âme »*, car il ne s'agit que de permettre à l'ancien ministre *« de se défendre devant la juridiction compétente »*. A l'UDF non plus, a affirmé M. Jean-Claude Gaudin, il ne devrait pas y avoir de défection, même si M. Jacques Dominati (UDF, Paris) a expliqué qu'il ne pourrait s'associer à la mise en accusation de M. Nucci. Mais M. Jean-Pierre Soisson a clarifié la position des barristes en déclarant : *« Pas question de commettre la moindre mauvaise action contre Charles Pasqua. »* Le soutien, annoncé, du Front national et du PC réduit, pour ne pas dire supprime, tout risque pour la majorité.

Les socialistes espèrent toujours convaincre d'autres élus de ne pas voter la résolution présentée par M. Fanton (*le Monde* du 23 septembre). D'abord parce que M. Pierre Joxe annonce des *« révélations »* sur l'affaire du « vrai-faux » passeport remis par la police à M. Yves Chalier, ancien chef de cabinet et principal accusateur de M. Nucci. Ensuite parce que la décision du doyen des juges d'instruction de Paris d'accepter, contrairement à l'avis du parquet, la plainte pour *« recel de malfaiteur »* de l'ancien ministre, renforce leur argumentation.

Si l'Assemblée nationale vote la mise en accusation, la Haute Cour ne sera pas pour autant immédiatement réunie. Le Sénat devra encore voter une résolution exactement identique à celle adoptée par la première chambre du Parlement. Il est prévisible qu'il le fera rapidement. Alors le dossier sera transmis au procureur général près la Cour de cassation, qui saisira la commission d'instruction composée de cinq membres de cette juridiction.

Combien de temps mettra celle-ci pour analyser l'affaire ? Si elle n'a pas le temps de se prononcer avant l'élection présidentielle, que se passera-t-il ? Le plus grave serait que M. Nucci soit inculpé et qu'après une éventuelle dissolution de l'Assemblée la Haute Cour ne puisse pas être constituée.

THIERRY BRÉHIER.

Inégalités

UN député, ancien ministre, peut-il être traduit en Haute Cour de justice sur la foi, pour l'essentiel, des accusations d'un inculpé dont le cas est toujours à l'instruction, dont il est établi qu'il est le principal auteur des détournements de fonds en cause et qui, de plus, fut manipulé, aidé dans sa fuite, par des proches du ministre de l'intérieur ? C'est la question, presque déontologique, que pose l'affaire du Carrefour du développement aux parlementaires. Peut-on accabler M. Nucci alors que les ombres qui entourent et protègent M. Yves Chalier, son ancien chef de cabinet devenu son principal accusateur, sont loin d'être dissipées ?

M. Nucci est accusé d'avoir détourné des fonds publics dans l'exercice de ses fonctions ministérielles. L'accusation est grave et ne relève, en effet, que de la Haute Cour. Les défenseurs de l'ancien ministre socialiste sont même les premiers à l'avoir affirmé. Personne n'en disconvient : si la justice doit passer, c'est forcément par là. La précipitation de la majorité, toute d'opportunité électorale, afin d'obtenir rapidement ce résultat est en revanche éminemment discutable. Première dans l'histoire de la Vᵉ République, la mise en accusation d'un ancien ministre devant la Haute Cour est un événement suffisamment exceptionnel pour que l'on puisse souhaiter qu'il ne soit pas entaché d'irrégularités, d'hypocrisies et de faux-semblants.

Or tel n'est pas le cas. Depuis les débuts judiciaires de cette affaire, l'attitude du ministère public ne laisse de surprendre. Le réquisitoire d'incompétence du parquet de Paris, en date du 30 avril, par lequel l'Assemblée nationale s'est trouvée saisie du cas Nucci, fait de celui-ci le principal responsable des détournements de fonds, un *« donneur d'ordres »* qui ne saurait s'abriter derrière ses subordonnés, un homme dont *« la mauvaise foi est évidente »*, est-il écrit alors qu'il n'avait été encore jamais entendu par le juge d'instruction sur le fond de l'affaire.

Or l'enquête de la police judiciaire, dont nous publions ci-contre l'essentiel, impute à M. Yves Chalier des détournements de fonds à des fins personnelles plus importants que ceux reprochés à M. Nucci, affirme qu'il ment sur l'origine mystérieuse de l'essentiel de ses revenus personnels de 1983 à 1986 et lui reproche de varier dans ses accusations à l'encontre de M. Nucci. En d'autres termes, M. Yves Chalier est soupçonné par les enquêteurs de la brigade financière de « charger » parfois son ancien ministre afin de masquer ses propres détournements.

Second élément de trouble : l'affaire dans l'affaire, la fuite protégée, durant six mois, de M. Yves Chalier au Brésil, l'aide que lui a apportée M. Jacques Delebois, haut fonctionnaire policier proche de M. Charles Pasqua, couronnée par la remise d'un « vrai-faux passeport ». L'enquête de la PJ l'établit : M. Chalier n'était en aucun cas un agent plus ou moins secret. Il s'agit donc bien d'une aide apportée par des services de police officiels à un délinquant en fuite et recherché par la justice de son pays. Or le parquet, malgré l'avis contraire du juge d'instruction, n'a pas voulu chercher plus avant.

La décision prise, mardi, par le doyen des juges d'instruction au tribunal de Paris, M. Alain Sauret, témoigne de l'émoi suscité par cette inégalité de traitement flagrante chez nombre de magistrats. En déclarant recevable la plainte contre X... de M. Nucci pour recel de malfaiteur, visant explicitement la manipulation d'Yves Chalier par M. Delebois, ce juge d'instruction, peu porté aux éclats, tire un signal d'alarme : quelle serait cette justice qui ne voudrait pas connaître, au nom de raisons partisanes, de faits manifestement délictueux ? La référence à la Déclaration des droits de l'homme de 1789, dans son ordonnance dont on lira les extraits ci-dessous, n'est, de ce point de vue, pas anodine.

Que justice se fasse, disent les députés qui voteront la mise en accusation de M. Nucci. Mais la justice ne sortira grandie de cette affaire que si tous les éléments du dossier sont mis au jour. Une vérité partielle serait une vérité partiale.

GEORGES MARION et EDWY PLENEL

Les ressources occultes d'un chef de cabinet

S'il fut indiscutablement *« léger et imprudent »*, comme le déclara un jour M. Lionel Jospin, M. Christian Nucci ne s'est pas personnellement enrichi grâce aux détournements de fonds du Carrefour du développement. Il a indéniablement profité du train de vie ministériel, abusé de l'usage discrétionnaire des fonds secrets, favorisé, comme bien d'autres avant lui, sa mairie de Beaurepaire (Isère) et sa circonscription électorale. Mais il n'a pas accumulé : de fait, il est un des rares hommes politiques à avoir rendu public, en 1986, l'état de son patrimoine.

Tel n'est pas le cas de son ancien chef de cabinet, Yves Chalier. C'est ce que révèle et détaille un rapport d'enquête adressé, le 15 juin dernier, au juge d'instruction, M. Jean-Pierre Michau, par les policiers de la sous-direction des affaires économiques et financières de la police judiciaire. *« Il a été établi*, peut-on y lire, *que, pour la période du 1ᵉʳ janvier 1983 au 1ᵉʳ mars 1986, Yves Chalier avait bénéficié de 6 514 295,16 francs de ressources, dont 883 830,92 francs au titre de salaires et traitements. »* En d'autres termes, M. Chalier est soupçonné par les enquêteurs d'avoir détourné à son seul profit au moins 5,6 millions de francs.

Les policiers ont passé au crible tous les comptes bancaires auxquels Chalier avait accès, tous les versements ou dons qu'il a pu faire à des tiers, tous les retraits d'espèces dont il avait pu bénéficier dans ses fonctions.

Ils en arrivent à la comptabilité suivante : Chalier a bénéficié, durant trois ans de ressources provenant pour 1 336 051,43 francs de l'association Carrefour du développement, pour 692 650 francs du compte joint Chalier-Nucci (qui existait déjà sous les prédécesseurs de celui-ci), pour 1 023 000 francs de la Promotion française, pour 1 070 000 d'espèces liées à ses activités de chef de cabinet, pour 135 762,81 francs d'origines « diverses ». A ces sommes, il faut ajouter les dépôts d'espèces sur les comptes de maîtresses ou d'amies et les prêts ou dons accordés par Chalier aux mêmes, soit un total de 873 000 francs. Enfin, les policiers ajoutent un versement de 500 000 francs tiré pour le compte d'Yves Chalier sur Promotion française, par le détour d'une société commerciale, Transpanaf.

Les défenseurs d'Yves Chalier contestent évidemment ces chiffres. Mais leur client est fort embarrassé par l'une des conclusions de l'enquête de la PJ : Chalier a toujours affirmé, pour justifier l'ampleur de ses ressources personnelles bien au-delà de son traitement, qu'il était employé par la DGSE ou, encore, qu'il était en affaires avec un Libanais, dénommé Georges Farah. Or la PJ est formelle, après de multiples vérifications auprès des ministères et services concernés : *« Les recherches ont toutes été négatives (...). Rien n'a permis d'établir une quelconque appartenance d'Yves Chalier à la DGSE (...) Les autorités consultées ont toujours réfuté l'appartenance de Chalier à un service de renseignement. »* Quant au mystérieux homme d'affaires libanais, *« les recherches en vue d'identifier le nommé Georges Farah ou des témoins cités par l'inculpé susceptibles de justifier la réalité de cette homme d'affaires libanais sont demeurées vaines »*.

Réfutation financière

Ce document de quinze feuillets est donc une réfutation financière détaillée des explications de Chalier sur ses propres détournements de fonds. Il a cependant une incidence sur les accusations portées à l'encontre de M. Nucci. Le réquisitoire d'incompétence impute à l'ancien ministre 5 000 744 F de détournements, pour sa campagne législative, pour sa mairie de Beaurepaire et pour des dépenses personnelles. Mais le décompte du parquet recoupe en partie des sommes imputées par la PJ à Chalier et à lui seul, les enquêteurs estimant que ce dernier accuse parfois son ministre pour masquer ses propres fautes. Dans leur document du 15 juin, ils notent ainsi *« une certaine confusion dans les déclarations de l'inculpé sur l'origine des fonds mis à la disposition de M. Nucci »*. Ces fonds, qu'il assure avoir remis à son ministre, mais sur la provenance desquels il change de version, s'élèvent notamment à 1 700 000 F...

Quant aux dépenses d'Yves Chalier, l'ancien saint-cyrien subitement enrichi par les grâces des fonds secrets et des combines du pré-carré français en Afrique, elles sont, pour l'essentiel, connues : un appartement pour sa femme à Quimper, un studio à Paris pour une amie, des travaux dans un autre studio parisien, un prêt pour un troisième studio, des meubles ici et là, trois voitures, des dons d'argent... Ce qui est certain, en tout cas, c'est que les *« dépenses personnelles »* de M. Nucci, même dans l'estimation du parquet qui n'est guère tendre pour l'ancien ministre, n'ont pas la même ampleur selon les enquêteurs : 1,5 million de francs pour Nucci, contre 5,6 millions de francs de ressources occultes pour M. Chalier.

G.M. et E.P.

La recevabilité de la plainte de l'ancien ministre de la coopération

« Vaincre l'inertie du parquet »

M. Alain Sauret a déclaré recevable, le 6 octobre, la plainte avec constitution de partie civile déposée contre X par Mᵉˢ Jean-Paul Lévy et Francis Szpiner, au nom de M. Christian Nucci, le 21 septembre, pour recel de malfaiteur. Le parquet qui, dès le 2 octobre, avait conclu à l'irrecevabilité, a aussitôt annoncé son intention de faire appel.

L'ordonnance du doyen des juges d'instruction de Paris apparaît comme une réponse sévère aux obstacles dressés par le parquet devant son collègue, M. Jean-Pierre Michau, lors de l'instruction de « l'affaire dans l'affaire », c'est-à-dire l'épisode du « vrai-faux » passeport d'Yves Chalier. Elle est largement articulée autour des faits reprochés à M. Jacques Delebois, haut fonctionnaire de police actuellement inculpé pour son éventuelle participation à la fourniture du faux document, et que le parquet, en s'opposant d'abord à sa mise en détention, puis en requérant le « secret défense » avait, pour le moins, soutenu.

Le juge déclare d'abord que *« Christian Nucci est en instance d'être traduit devant la Haute Cour de justice (...) ; qu'il ressort de la plainte déposée par M. Nucci qu'il n'est pas établi que M. Delebois ait agi dans l'exercice de sa profession mais (...) soit de sa propre initiative, soit sur instructions de ses supérieurs hiérarchiques ; que ces faits paraissent détachables des actes de ses fonctions habituelles, qu'ils revêtiraient alors une particulière gravité en raison de sa qualité de dépositaire de l'autorité publique »*.

Le magistrat se réfère ensuite à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui *« édicte en son article 7 que nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu que dans les cas déterminés par la loi et dans les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires doivent être punis »*. Il ajoute que *« la Convention européenne des droits de l'homme (...) stipule en son article 6 que toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement (...) »* pour enchaîner *« quelles que soient les réquisitions prises par le ministère public, le juge d'instruction a le devoir d'instruire (...) la mise en mouvement de l'action publique est la garantie la plus précieuse du citoyen ; elle lui permet de vaincre l'inertie éventuelle du ministère public (...) »*. L'ordonnance relève que *« même époque, Delebois a, de son propre aveu, rencontré à plusieurs reprises Chalier, qu'il lui a conseillé de partir au Brésil en prenant soin qu'il soit accueilli et hébergé, qu'il ne lui a pas seulement fourni aide et assistance mais qu'il lui a fait parvenir ultérieurement, dans le courant du mois de juillet 1986, un passeport authentique et un permis de conduire établis sous une fausse identité (...) »*.

De tels faits ont permis à Chalier de se soustraire aux recherches qui auraient dû être diligentées par les services de police et de lui éviter d'être arrêté (...).

En conclusion, le magistrat écrit que *« la sécurité publique ne peut être assurée que si (...) la justice (...) peut se saisir de toutes les infractions commises, quelle que soit leur importance... et qu'il est dans l'intérêt de Nucci Christian que des investigations soient effectuées pour assurer éventuellement sa défense (...) »*.

Du Brésil à Paris : la filière des jeux

L'un des aspects les plus troubles de l'affaire du Carrefour du développement réside dans la présence, à différents stades du dossier, d'hommes étroitement liés au milieu des jeux. Durant sa fuite au Brésil, Yves Chalier a été accueilli par Jules-Philippe Fillipedu, Français résidant à Rio-de-Janeiro où il dirigeait la société Prodel (assemblage et fabrication de machines électroniques de jeux).

Ce sont aussi des habitués de l'industrie des jeux qui ont facilité le changement d'identité d'Yves Chalier devenu Yves Navaro grâce à un « vrai-faux » passeport confectionné à la demande de M. Pasqua par les services de la DST.

Tel est le cas d'Edmond Raffalli, ex-dirigeant du cercle Concorde, établissement de jeux des Champs-Elysées. Selon un témoin, l'inspecteur de la police de l'air et des frontières René Baudin, Edmond Raffalli a réceptionné à l'aéroport de Roissy le docteur Pierre Chiarelli, ami de Fillipedu, qui rapportait de Rio, outre deux photos pour la confection du faux passeport, un « rapport » d'Yves Chalier sur l'association Carrefour du développement.

Homme des jeux également, Arnaldo Campana, autre ami de Fillipedu, commissaire de police et secrétaire d'Etat de la police civile de l'Etat de Rio jusqu'à la mi-août 1986, date à laquelle, trop compromis pour ses liens avec le milieu — notamment français — des machines à sous, il est écarté par le gouverneur. Arnaldo Campana a été désigné par Yves Chalier comme l'homme qui lui a rapporté de Paris le faux passeport.

Arnaldo Campana et Edmond Raffalli auraient agi sur la demande du contrôleur général de la police Jacques Delebois, ancien directeur du Service de coopération technique internationale de police (SCTIP), aujourd'hui chargé de mission auprès de M. Ivan Barbot, directeur général de la police nationale. Comme Fillipedu et Yves Chalier, Jacques Delebois demeure inculpé de falsification et d'utilisation de faux documents administratifs.

Tous ces éléments avaient motivé le déplacement au Brésil de M. Jean-Pierre Michau, juge d'instruction chargé du dossier, et d'un inspecteur de la brigade financière pour entendre Arnaldo Campana. Le procès-verbal de ces investigations brésiliennes a été versé récemment au dossier.

Ce procès-verbal, daté du 31 août, constate qu'*« il n'a pu être procédé à l'audition de M. Arnaldo Campana qui faisait l'objet, lors de notre déplacement, d'un interrogatoire par le juge Nelson de l'Etat de Rio pour enrichissement illégal. Cependant, les autorités de la police brésilienne ont bien voulu nous communiquer la copie des auditions du témoin, effectuées (...) dans le cadre de procédures respectivement ouvertes pour exercice illégal d'activité de jeux de hasard et enrichissement illégal »*.

Contradictions

Si Arnaldo Campana nie avoir joué un rôle quelconque dans l'affaire du Carrefour du développement, le rapport de la brigade financière souligne les contradictions de ses déclarations avec celles de Fillipedu à propos de l'identité réelle d'Yves Chalier. Ces divergences n'ont pas empêché Yves Chalier-Navaro, Arnaldo Campana et Fillipedu de s'associer au sein d'une société d'import-export, la société Terrarum. Campana sera également associé de la Prodel qui, dirigée par des prête-noms, fabrique et diffuse au Brésil des machines à sous et fait aujourd'hui l'objet de poursuites pour exercice illégal d'activités de jeux de hasard.

« Arnaldo Campana, poursuit le rapport, *a déclaré ne pas connaître Jacques Delebois mais a, par contre, indiqué que, lorsqu'il exerçait encore la charge de secrétaire d'Etat de la police civile, il s'était rendu en Europe, en juin 1985, pour participer à un congrès organisé par l'Association internationale de police qui l'avait invité. »* Or ce congrès était organisé par... le SCTIP dont Jacques Delebois était à l'époque le sous-directeur.

« Dans une autre audition, note encore le rapport, *M. Campana déclare (...) avoir fait la connaissance d'un ami de Jules Fillipedu, un dénommé Paul-Marie Rocca-Serra. On relèvera que, par ailleurs, un témoin avait indiqué que Paul-Rocca-Serra entretenait d'étroites relations avec Edmond Raffalli. »*

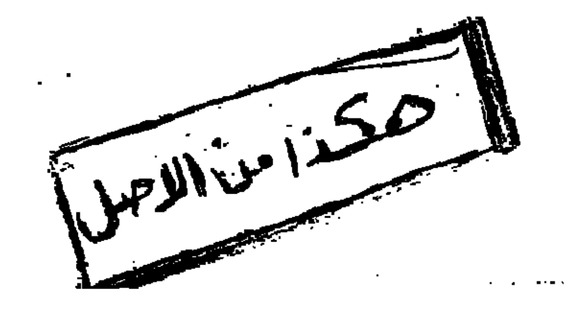
Raffalli n'a pas été inculpé par le juge d'instruction et dirige aujourd'hui le Cercle pour la communication et les relations humaines, nouvelle dénomination du cercle Concorde, établissement de jeux fermé par le ministère de l'intérieur, le 17 novembre 1986, à la suite d'un différend entre M. Raffalli et le Cercle républicain, association propriétaire en titre de l'autorisation de jeux qu'exploitait, contre loyer, M. Raffalli.

Ce dernier disait avoir ses entrées au ministère de l'intérieur et espérait, en fait, ouvrir sa propre maison et se libérer de la tutelle du Cercle républicain. Après plusieurs mois d'attente, M. Raffalli a obtenu satisfaction : le 23 juin dernier, après avis favorable de la commission supérieure des jeux, M. Pasqua a signé l'autorisation d'ouverture. C'est, depuis 1962, la première création d'un cercle à Paris. Il a été inauguré le 16 septembre, en présence, notamment, de plusieurs personnes exerçant leur activité dans les jeux, au Brésil.

G.M. et E.P.







L'affaire Carrefour du développement

La procédure de Haute Cour : cinq nouveaux juges d'instruction pour M. Nucci

Cinq juges d'instruction de tendance plutôt conservatrice et dotés de pouvoirs étendus qui leur permettraient, le cas échéant, d'incarcérer M. Christian Nucci : telle est la prochaine épreuve qui attend l'ancien ministre socialiste de la coopération si le Parlement décide de le renvoyer devant la Haute Cour.

Une ordonnance de 1959 organise le fonctionnement de cette juridiction. Ce tribunal un peu particulier est composé de vingt-quatre juges parlementaires qui prononceront le verdict. Mais auparavant l'enquête sur les faits reprochés à M. Nucci sera reprise de zéro par une commission d'instruction composée de cinq magistrats de la Cour de cassation. Le rôle du ministère public sera tenu, lui, par quatre autres magistrats, membres du parquet de cette même juridiction.

On connaît aujourd'hui la composition de la commission d'instruction. Président : M. Paul Berthiau, conseiller doyen de la chambre criminelle ; titulaires : MM. Pierre Bezard, conseiller à la chambre commerciale, Jean-Georges Diemer, Louis Gondre et Charles Petit, tous trois conseillers à la chambre criminelle. A ces cinq magistrats s'ajoutent deux suppléants, MM. Jean Peyrat et Jean Simon, eux aussi conseillers à la chambre criminelle.

Le ministère public auprès de la Haute Cour est exercé, de droit, par le procureur général de la Cour de cassation (M. Pierre Arpaillange), assisté du premier avocat général (M. Jean Cabannes) et de deux autres avocats généraux.

Le président de la commission d'instruction, M. Berthiau, a été de 1966 à 1969 membre des cabinets de MM. Jean Foyer et René Capitant, deux gardes des sceaux gaullistes. Il avait été auparavant, en 1963, avocat général à la Cour de sûreté de l'Etat, à l'époque où le général de Gaulle souhaitait en faire une juridiction aux ordres. A ses côtés siégera un autre ancien de la Cour de sûreté, M. Petit, qui y fut juge d'instruction à la même époque.

M. Diemer, quant à lui, peut être classé au centre gauche. Il fut longtemps vice-président de l'Union syndicale des magistrats (modérée) et a consacré l'essentiel de sa carrière à l'instruction.

Il est plus difficile de tirer des conclusions politiques de la carrière des deux derniers membres de la commission d'instruction, MM. Bezard et Gondre.

Côté parquet, le rôle principal sera tenu par M. Arpaillange, l'une des « stars » de la magistrature, esprit subtil et homme habile s'il en est. Il fut membre du cabinet de plusieurs gardes des sceaux (MM. Foyer, Louis Joxe et Pierre Taittinger), directeur en 1980 de la campagne électorale de Mme Marie-France Garaud, alors candidate à l'élection présidentielle. C'est avant tout un homme de principes qui se heurta, pour cette raison, à M. Alain Peyrefitte quand celui-ci fit voter, comme garde des sceaux, la loi « Sécurité et Liberté ».

Lorsqu'il fallut remplacer, en 1984, M. Henri Charliac comme procureur général de la Cour de cassation, le choix de M. Mitterrand se porta, parce que cela allait de soi, sur M. Arpaillange. Il sera assisté par M. Cabannes, premier avocat général, qui fut à la chancellerie, d'avril 1977 à avril 1978, directeur de cabinet de M. Peyrefitte.

Le profil plutôt conservateur des magistrats auxquels M. Nucci aura sans doute affaire n'est pas une surprise car la commission d'instruction dont ils sont membres est désignée par le bureau de la Cour de cassation. Les pesanteurs de la justice, le conformisme auquel doivent se plier la plupart des magistrats qui veulent y faire carrière, font de la Cour de cassation un corps traditionnel, qui penche à droite.

Plusieurs mois d'enquête

Il est probable que la commission d'instruction désignera en son sein une cheville ouvrière, en l'espèce M. Gondre, un spécialiste des affaires financières auquel a succédé comme juge d'instruction à Paris M. Jean-Pierre Michau, chargé aujourd'hui du dossier du Carrefour du développement.

La commission d'instruction se réunira à Versailles, au siège du congrès, pour bien marquer son autonomie par rapport à la Cour de cassation. M. Arpaillange bénéficiera lui aussi d'une totale liberté d'action que prévoient, implicitement, les textes et que renforce la volonté de la chancellerie de n'intervenir en aucun cas auprès de lui.

L'instruction du cas Nucci risque d'être longue, « plusieurs mois », pronostique-t-on au ministère de la justice. Il va falloir procéder à de multiples auditions ou confrontations et à des expertises demandées soit par les magistrats instructeurs, soit par les avocats de l'ancien ministre dont Me Roland Dumas.

A la fin de cette instruction, M. Nucci pourra, le cas échéant, bénéficier d'un non-lieu. Il peut aussi être déclaré coupable par la Haute Cour. En tout état de cause, aucune décision ne devrait intervenir avant l'élection présidentielle.

BERTRAND LE GENDRE.

Le secrétaire général du Front national sur la sellette

Les deux visages de M. Stirbois

Comment transformer une faute politique en succès ? Après le tollé provoqué par les déclarations de leur président sur les chambres à gaz, les dirigeants du Front national veulent se convaincre que M. Le Pen va *« sortir grandi de cette nouvelle épreuve »*. Ainsi, son directeur de campagne, M. Bruno Megret, a-t-il vu dans l'attitude de son chef de file devant le *« venin »* de *« la classe politico-médiatique »... « le calme d'un homme d'Etat »*.

En réalité, à l'intérieur même du Front national, les remous ne s'apaisent pas et M. Jean-Pierre Stirbois continue d'être mis en cause par certains autres dirigeants.

Un conseiller général d'Eure-et-Loir a dit naguère : *« C'est curieux que Stirbois soit au Front national, il a l'air normal. »* C'est vrai : le numéro deux du Front national apparaît parfois comme l'antithèse de Jean-Marie Le Pen. Tout est chez lui sang-froid, méthode, analyse, silence, retenue calculée, alors que son chef de file est un homme de passions, d'emportements, de lyrisme, de verbe, d'estrade.

A l'époque où le président du Front national traînait ses guêtres d'ancien parachutiste sur les marges de la scène politique — au point d'être jugé *« ringard »* par les militants les plus jeunes de son propre parti, — Jean-Pierre Stirbois prenait même un évident plaisir à cultiver cette différence. Et cet imprimeur parisien de quarante-deux ans, fils d'un modeste chaudronnier nordiste, n'a jamais eu, sur ce registre, à forcer son naturel. Son physique a toujours dégagé une impression de solidité, à défaut de présenter un look aseptisé. S'il n'a aucun charme particulier, cet homme brun a assurément du coffre et son avantage a été justement de ne pas correspondre à la caricature du « facho » moyen dont les amis de Jean-Marie Le Pen sont généralement affublés par leurs adversaires.

C'est ce profil « présentable » qui a permis au secrétaire général du Front national de devenir, il y a cinq ans, l'homme de l'« effet Dreux » avant l'émergence de l'« effet Le Pen ». Quel triomphe pour ce militant de l'ombre ! En mars 1982, il recueille 12,60 % des suffrages exprimés dans le canton ouest de Dreux. Le meilleur score réalisé aux cantonales par l'extrême droite. Un an et demi plus tard, au premier tour de l'élection municipale partielle organisée dans la même commune, après l'annulation du scrutin de mars, il fait encore mieux : 16,72 %. Son succès médiatique est immédiat. Les représentants locaux de la droite libérale sollicitent son renfort pour battre les socialistes. Malgré les remous provoqués par cette alliance, Jean-Pierre Stirbois devient adjoint au maire de Dreux et offre à son parti un inoubliable jour de gloire.

Il est le premier dirigeant de l'extrême droite à encaisser les bénéfices électoraux des campagnes contre l'immigration auxquelles il a pris une part déterminante, sans avoir lésiné sur les jugements catégoriques : *« Il n'y a pas de possibilité d'assimilation d'une population qui a une culture et une civilisation différentes. » (...) « L'immigration étrangère est responsable en grande partie de l'augmentation de l'insécurité et du chômage » (...) « Il faut renvoyer dans leur pays les chômeurs, les oisifs, les délinquants » (...) « Immigrés d'au-delà de la Méditerranée, retournez à vos gourbis ! »*

Il en fait tellement, sur ce terrain démagogique, qu'en juin 1985 il ira jusqu'à dire, au cours d'un dîner-débat, que, si le Front national était au pouvoir, il prendrait contre les naturalisés français de fraîche date des mesures rétroactives... fâcheux souvenir du gouvernement de Vichy, en juillet 1940 !

Son ascension est telle, après l'arrivée de la gauche au pouvoir, que dans l'entourage même de Jean-Marie Le Pen, il se murmure que *« l'homme de Dreux »* ferait peut-être un bien meilleur porte-drapeau que l'ancien député poujadiste aux élections européennes de juin 1984.

Le destin entravera la marche de Jean-Pierre Stirbois. C'est l'ancien ministre giscardien de l'intérieur, Christian Bonnet, qui en sera l'instrument involontaire, en démissionnant de l'Assemblée nationale pour siéger au Sénat, offrant à Jean-Marie Le Pen, qui n'en espérait pas tant, l'occasion de participer avec un relatif succès aux élections législatives partielles de décembre 1983, dans la deuxième circonscription du Morbihan, celle d'Auray et de la Trinité-sur-Mer, sa commune natale ! Fort de ses 12,02 % obtenus au premier tour de scrutin, le président du Front national peut pavoiser et mettre le holà aux ambitions de son lieutenant.

Jean-Pierre Stirbois s'incline. En contrepartie, il reçoit carte blanche pour organiser le parti. Il a ainsi été, jusqu'en mars 1986, le seul véritable patron du Front national. Un patron de fer, implacable avec les contestataires. Critiqué pour ses méthodes souvent expéditives, jugées *« dictatoriales »*, voire *« staliniennes »*. Toujours soutenu néanmoins par Jean-Marie Le Pen, trop heureux d'avoir à ses côtés un second à poigne pour gérer un mouvement de plus en plus hétéroclite.

Les deux hommes se complètent à merveille et se partagent les rôles. A Jean-Marie Le Pen les feux de la rampe ; à Jean-Pierre Stirbois le ménage en coulisse. Il en est ainsi depuis sept ans. Très exactement depuis qu'en 1980 Jean-Pierre Stirbois et quelques autres militants « solidaristes » qui furent à l'extrême droite, à la fin des années 60, ce que furent les autogestionnaires à l'extrême gauche — ont enlevé le contrôle de l'appareil du Front national aux « nationalistes-révolutionnaires » venus d'Ordre nouveau, fondateurs du parti en 1972 mais très affaiblis par l'assassinat, en 1978, dans des conditions jamais élucidées, de leur théoricien, l'historien « révisionniste » François Duprat.

Jean-Pierre Stirbois a donc parfaitement joué son rôle d'apparatchik en chef tout en contribuant à donner à son parti une façade de respectabilité. Pourtant, sous les apparences de l'homme ouvert au dialogue, c'est toujours le militant qui a agi, aussi intransigeant avec les autres, dès que l'on touche à ses convictions, qu'avec ses propres troupes militantes.

Pugilat à Porquerolles

Voilà pourquoi l'étoile de l'*« homme de Dreux »* pâlit depuis les élections législatives de mars 1986. Confronté à une forte concurrence interne, depuis l'élargissement de la vitrine parlementaire de son parti à de fortes personnalités venues d'horizons divers, le secrétaire général du Front national s'est non seulement attiré de solides inimitiés.
en prétendant mettre au pas les nouveaux alliés de son président et en renforçant son propre clan, mais au nom des « anciens » il s'est opposé ouvertement à ceux des « modernes » qui suggéraient à Jean-Marie Le Pen de prendre quelques distances avec les thèses et les discours traditionnels de l'extrême droite.

S'il est un excellent recruteur, il n'en est pas moins resté, en effet, un révolutionnaire dans l'âme, au sens où on l'entendait naguère à Ordre nouveau : *« La seule loi d'un révolutionnaire est la loi de l'efficacité ; pour lui, la fin justifie réellement les moyens et tout doit être subordonné à la victoire de la cause. »* Menacé dans son pouvoir d'influence par des hommes comme Jean-Marie Le Chevallier, Jean-Yves Le Gallou, Bruno Megret, venus au Front national de la mouvance de l'UDF ou du RPR, Jean-Pierre Stirbois a réagi férocement comme à l'époque où, avant de rallier Jean-Marie Le Pen, en 1977, il militait au mouvement Jeune révolution dont l'objectif était d'*« abattre la démoploutocratie, de Rocard à Tixier-Vignancour »*. Il a retrouvé ses automatismes d'activiste rompu à toutes les formes de combat. Et Jean-Pierre Stirbois, sous des dehors tranquilles, n'a jamais fait dans la dentelle. Jeune révolution, qui préconisait une *« révolution spiritualiste et communautaire »*, défrayait la chronique, en 1970-1971, par ses manifestations violentes, à Paris, sur la voie publique et au centre Assas de la faculté de droit. Entré en politique pour la défense de l'Algérie française, auprès de Jean-Louis Tixier-Vignancour, farouchement antimarxiste — car pour lui *« le communisme est l'ennemi du genre humain »*, — il avait d'ailleurs eu personnellement à cette époque des démêlés avec la justice, pour avoir détenu sans autorisation quelques armes et des explosifs dans sa cave.

Malheur à qui le défie ! Le dernier en date à en avoir fait l'expérience est M. Jean-Marc Alcaraz, élu du CNI au conseil régional d'Ile-de-France, qui a rompu avec le groupe du Front national après le *« point de détail »* de Jean-Marie Le Pen sur les chambres à gaz. Le secrétaire général du Front national lui a aussitôt donné huit jours pour se démettre de son mandat de conseiller régional en le menaçant de violences physiques, à deux reprises, en des termes à peine voilés, au cas où il ne s'exécuterait pas.

Voilà pourquoi la mise en scène radieuse offerte à la presse, le jeudi 1er octobre, à Porquerolles, par les dirigeants du Front national cherchant à camoufler la crise interne secouant leur parti (*le Monde* du 3 octobre) était particulièrement cocasse. Jamais, de mémoire d'observateur, on n'avait vu Jean-Pierre Stirbois, bras dessus, bras dessous avec Jean-Marie Le Pen, aussi ravi. L'illusion n'a duré que le temps d'une photo. Le soir même, Jean-Pierre Stirbois a pris à partie Jean-Marie Le Chevallier, l'un des plus proches amis de son chef de file. A l'abri des photographes et des cameramen les deux hommes en sont venus aux mains. Il a fallu tout le savoir-faire de Freddy le catcheur, l'ancien « bourreau de Béthune », promu garde du corps de Jean-Marie Le Pen, pour renvoyer les deux hommes dos à dos...

ALAIN ROLLAT.

● **Décès de M. Waterlot, conseiller régional (FN).** — M. Waterlot, conseiller régional (FN) d'Auvergne, est mort, le lundi 5 octobre, des suites d'une longue maladie.

[Militaire de carrière de 1958 à 1975, engagé dans la Légion étrangère en Algérie, M. Jean-Claude Waterlot avait été, en 1974, l'un des fondateurs du Front national. Tête de liste du Rassemblement national aux élections régionales du 16 mars 1986 dans le département du Puy-de-Dôme, il est remplacé à l'assemblée régionale par M. Pierre Piat, médecin.]

M. Le Pen demande la Haute Cour pour M. Pasqua

M. Jean-Marie Le Pen a annoncé, le mardi 6 octobre, au cours de son point de presse, qu'il avait déposé une plainte pour « forfaiture » contre M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, coupable, selon lui, de *« menacer »* les maires pour qu'ils ne parrainent pas sa candidature à l'élection présidentielle.

Il a exercé *« des pressions anticonstitutionnelles et illégales sur les maires »*, a affirmé le président du Front national qui a précisé qu'il tenterait d'obtenir la comparution de M. Pasqua devant la Haute Cour de justice. *« Les maires français sont courageux et ont horreur qu'on leur dicte leur conduite. J'ai une confiance encore plus grande qu'hier »* a déclaré M. Le Pen qui a indiqué qu'il obtiendra les signatures nécessaires à sa candidature.

Si M. Pasqua *« révoquait publiquement les maires qui ont signé pour un candidat à la présidence de la République, nous serions passés dans une dictature sans le savoir »*, a conclu le président du Front national.

Selon la SOFRES

Les élus locaux de la majorité sont hostiles au Front national

68 % des élus locaux de la majorité refusent que l'UDF et le RPR constituent des listes communes avec le Front national au premier ou au second tour des futures élections municipales de 1989, 13 % s'y déclarant favorables.

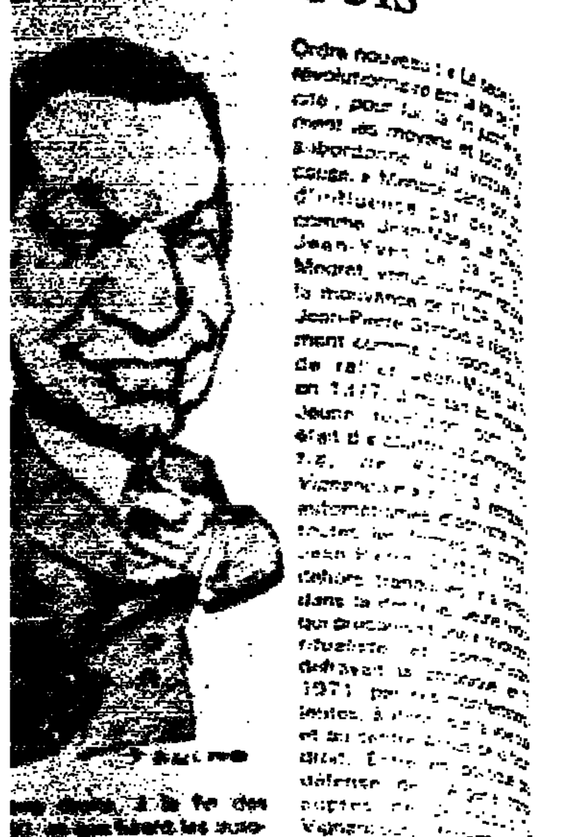
Selon le sondage réalisé par la SOFRES et publié, le 7 octobre, dans le *Quotidien du maire*, 76 % des élus UDF rejettent ces accords tandis que 14 % les souhaitent. Au RPR, 67 % des élus ne veulent pas la constitution de telles listes communes et 12 % expriment un avis contraire, mais 21 % ne se sont pas prononcés sur cette question.

Alors que 56 % des élus de la majorité (dont 61 % de l'UDF et 58 % du RPR) refusent que l'UDF et le RPR négocient avec le Front national lors de ces élections, 21 % (dont 19 % de l'UDF et 22 % du RPR) le souhaitent.

Ce sondage a été réalisé par téléphone, les 24 et 25 septembre, auprès d'un échantillon national de six cents élus locaux (maires, adjoints aux maires, conseillers municipaux) de communes de plus de trois mille cinq cents habitants. Il s'ajoute à l'enquête effectuée par la SOFRES et publiée le 3 octobre dans *le Figaro-Magazine*, qui créditait M. Jean-Marie Le Pen de 10 % d'avis favorables, soit une chute de sept points en un mois qui le ramène à son niveau le plus bas depuis janvier 1984.

...tional sur la sellette

M. Stirbois



M. Michel Rocard et les questions sociales

« Il est urgent d'instaurer un revenu minimum garanti »

ANGERS
de notre correspondant

« Ecouter la différence » : c'est ce qu'a proposé, le mardi 6 octobre, à Angers, M. Michel Rocard, aux mille trois cents personnes d'un auditoire tout acquis à son charisme.

Cette différence, c'est celle qui, selon lui, sépare de la droite un socialisme caractérisé par *« le sens de la justice, le sens de l'écoute, le sens de l'avenir »*. Toutes qualités que M. Rocard, exemples tirés du quotidien des Français à l'appui, dénie à cette droite *« qui fut pragmatique et donc point trop sotte avant de devenir dogmatique et donc bornée »*. Mais le socialisme, c'est d'abord la *« solidarité »*. Et c'est ce thème que M. Rocard choisit de développer dans sa longue intervention du troisième meeting sur les cinq qu'il aura tenus en dix jours.

« S'il y a difficultés, a dit l'ancien ministre, *elles doivent être partagées ; s'il y a efforts, ils doivent être équitablement répartis, s'il y a souffrance, elle doit être protégée »*. Avec trois urgences prioritaires : *« réinsérer ceux dont la vie a été brisée par les mutations économiques afin que la modernisation ne laisse personne en chemin ; conforter les bases de la Sécurité sociale menacées ; se préparer à assumer la belle conquête de la prolongation de la vie... »*

M. Rocard a évoqué le sort *« de milliers de personnes totalement dépourvues de ressources »*. Il y a *« extrême urgence »* à instaurer en France un *« revenu minimum garanti »* de l'ordre de 2 000 francs par mois, allocations familiales non comprises : *« Le coût*, a-t-il précisé, *d'une telle mesure serait d'une dizaine de milliards de francs (...). C'est à peu près ce que rapportaient, avant leur suppression, les impôts sur les grandes fortunes et sur les tranches de revenus les plus élevées. »* Cela représente aussi, a rappelé M. Rocard, 0,2 % du PNB de la France.

CLAUDE-HENRY GAY.

Consensus avec M. Séguin ?

« CONJUGUER *solidarité et compétitivité* » : M. Rocard a pu, à bon droit, résumer ainsi son propos, le mardi 6 octobre au soir. En matière de protection sociale, l'ancien ministre de l'agriculture a certes évoqué une priorité nouvelle, l'aide aux personnes très âgées, notamment dépendantes, pour lesquelles les moyens d'accueil sont insuffisants et surtout inadaptés. Il a réaffirmé la nécessité d'une *« maîtrise »* des dépenses sociales par le contrôle et l'évaluation de l'activité des professions de santé et l'attention des assurés, qui doivent avoir conscience de leurs *« responsabilités collectives »*.

Mais c'est surtout au financement de la protection sociale que M. Rocard s'est attaché. En la matière, les exigences de justice redistributive et d'efficacité se conjuguent pour demander, estime-t-il, un élargissement du financement actuel. La perspective de l'harmonisation européenne en 1992 y pousse aussi. *« Dans les autres pays européens, le financement de la solidartié fait plus appel à l'impôt et moins aux cotisations sur les salaires. »*

« Nous devons rouvrir le dossier de l'élargissement de l'assiette des cotisations à d'autres revenus que les salaires », a déclaré l'ancien ministre, ajoutant : *« La gauche avait instauré le 1 %, sur l'ensemble des revenus. C'était courageux. Sensible à la pression des uns et des autres, elle a supprimé le 1 %. C'était une erreur. Tous les revenus, et notamment spéculatifs, doivent contribuer au financement de la solidarité. »*

D'autre part, l'évolution de l'emploi et celle d'une production de plus en plus automatisée obligent à réformer un système de financement qui *« pénalise anormalement les entreprises de main-d'œuvre »*.

Cette analyse n'est aujourd'hui plus guère discutée à droite comme à gauche. M. Rocard a paru faire écho aux propos tenus le matin même par M. Philippe Séguin devant un public d'anciens d'HEC : *« Il y a une contradiction entre l'évolution de l'emploi et le mode de financement par des cotisations assises sur les salaires. La France est le pays de la Communauté européenne qui demande le plus aux entreprises et aux salariés en tant que tels. Dans la perspective de 1992, il y aura un rééquilibrage à faire »*, a déclaré le ministre des affaires sociales. De surcroît, a-t-il ajouté, *« l'évolution technologique fait que s'en tenir aux seuls salaires pour le prélèvement sur les entreprises est probablement une notion dépassée »*. Mais si, comme le dit M. Séguin, *« la réorientation demandera des années »*, le prochain gouvernement, de gauche ou de droite, aura-t-il le courage de s'y engager et de s'y tenir ?

GUY HERZLICH.

La coopération franco-allemande

M. Kohl critique implicitement M. Chirac

BONN
de notre correspondant

La cohabitation politique à la française n'est pas de tout repos pour le chancelier Kohl. A peine accoutumé à cette situation inédite où le couple franco-allemand se transforme en ménage à trois, il doit maintenant prendre garde à ne pas se trouver au milieu du champ de tir entre l'Elysée et Matignon. M. Helmut Kohl a beau faire des efforts et veiller à ce que *« son ami François »* et *« son ami Jacques »* reçoivent chacun leur dû, la montée de la tension parisienne le place dans une situation délicate.

La bonne gestion des rapports franco-allemands est devenu un argument électoral pour les candidats à la présidence de la République, et, bien malgré lui, le chancelier se trouve être un arbitre de la compétition. Cette semaine, il a été contraint de sortir le « carton jaune » contre le premier ministre. Ce dernier s'est en effet montré très critique, dans un entretien publié par *le Point*, à l'égard des annonces (brigade-conseil de défense franco-allemand) faites par le président de la République au sujet de la coopération entre les deux pays.

Le mardi 6 octobre, M. Kohl s'étonnait, dans une interview au quotidien régional *Rheinzeitung* de ces propos du premier ministre : *« J'ai eu le 19 septembre dernier un long entretien avec M. Jacques Chirac dans lequel celui-ci m'a affirmé être en complet accord avec le président de la République et moi même en ce qui concerne nos objectifs en matière de défense »*, déclarait-il.

Le 19 septembre, M. Jacques Chirac était en effet à Ludwigsburg pour prononcer un discours à la jeunesse allemande rassemblée pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire du discours prononcé sur le même thème par le général de Gaulle. Peut-être M. Chirac n'a-t-il pas su trouver les mots qu'il fallait, mais son discours passa plutôt inaperçu en RFA. Cela ne fut pas le cas, quelques jours plus tard des propos tenus par M. Mitterrand lors des manoeuvres « Moineau hardi ».

La « force des choses »

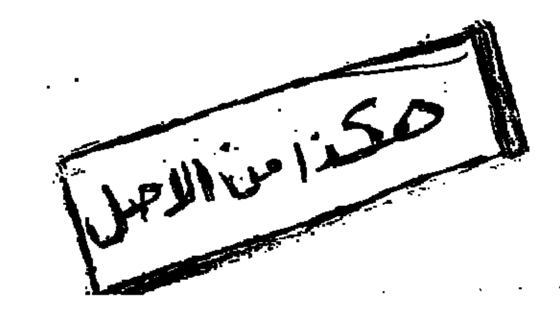
L'annonce de la création d'un *« conseil de défense franco-allemand »*, en présence et avec l'accord du chancelier, faisait la une de tous les journaux d'outre-Rhin. M. Kohl n'apprécie pas que l'on tienne pour négligeables des initiatives pour lesquelles il a dû vaincre, dans son propre entourage, les réticences des *« intégristes de l'Otan »*.

Même s'il s'attache à vouloir tenir la balance égale entre les deux pôles du pouvoir français, le chancelier est bien obligé de constater que la *« force des choses »* le ramène plus souvent du côté de l'Elysée que de celui de Matignon. Le soutien explicite de M. Mitterrand à sa décision de renoncer aux fusées Pershing-1A pour permettre un accord sur les euromissiles tranche avec les réserves de M. Chirac face à la *« double option zéro »*. Lors de la réunion de l'Union démocratique européennne le 26 septembre dernier à Berlin-Ouest, M. Kohl a été sermonné à ce sujet par Mme Thatcher et par M. Chirac, qui lui ont également fait valoir leur opposition à la suppression des missiles à courte portée en Europe, un sujet sur lequel les Allemands veulent qu'on négocie, car ce type d'armes effraie particulièrement l'opinion publique d'outre-Rhin.

Le calendrier franco-allemand est très chargé jusqu'au mois de janvier prochain : visite d'Etat du président de la République le 19 octobre, cinquantième sommet Franco allemand les 12 et 13 novembre, célébration du vingt-cinquième anniversaire du traité de l'Elysée au mois de janvier. M. Kohl aura bien du mal, sauf à garder un impossible silence, à n'être qu'un observateur de la mêlée électorale. Et à ne pas se souvenir qu'au mois de janvier 1983 M. Mitterrand lui rendit un fier service en se prononçant, devant le Bundestag pour l'installation des fusées Pershing en Europe à un moment où le pouvoir tout neuf du chancelier vacillait sous les coups de boutoir des pacifistes.

LUC ROSENZWEIG.

● **Mme Veil pour une politique européenne de défense.** — Mme Simone Veil, ouvrant le mardi 6 octobre à Florence les journées du groupe libéral du Parlement européen consacrées à la défense, a regretté l'*« affaiblissement des positions européennes »* en matière de défense et a souhaité que la Communauté européenne soit *« plus offensive »* dans ce domaine, car, a-t-elle souligné, *« la politique européenne de défense est nécessaire pour progresser vers l'unité politique de l'Europe »*. Mme Veil a déploré que *« l'on reste a un niveau très superficiel »* en ce qui concerne ces questions, même si, a-t-elle ajouté, *« depuis 1979, la situation a beaucoup évolué »* et que *« la défense n'est plus un sujet tabou »*. — (AFP).



A l'Assemblée nationale

Accord entre la majorité et l'opposition sur la réforme du contentieux administratif

L'Assemblée nationale a adopté, le mardi 6 octobre, le projet de loi portant réforme du contentieux administratif. Majorité et *opposition de gauche ont voté* pour. Seul le Front national s'est abstenu. Ce texte, crée des cours administratives d'appel inter-régionales, échelon intermédiaire entre les tribunaux administratifs et le Conseil d'Etat.

Il remplace le projet de loi Fabius de 1985, qui instaurait des «*chambres adjointes*» au sein du Conseil d'Etat, et que le Sénat avait finalement repoussé. Toujours pour réduire les délais d'instruction et de jugement, ce projet prévoit également un renforcement des moyens mis à la disposition des tribunaux administratifs ainsi qu'une procédure de conciliation et de recours administratif préalable destinée à la prévention du contentieux administratif.

Le Conseil d'Etat est depuis de nombreuses années au bord de l'asphyxie. Sa section du contentieux était saisie au 1er septembre 1987 de plus de vingt-cinq mille affaires. L'inflation des dossiers ravale celle des prix au rang de simple pécadille.

Chaque année, neuf mille dossiers «entrent» au Conseil d'Etat, six mille cinq cents en «sortent», soit un déficit net annuel de deux mille cinq cents dossiers selon les chiffres fournis par le rapporteur du projet de loi, M. Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie). Pour celui-ci, c'est un «*véritable déni de justice*» que de faire attendre le justiciable pendant trois ans en moyenne la décision du Conseil (1). Malgré l'amélioration de son rendement, le Conseil d'Etat s'essouffle à suivre ces cadences infernales. Le problème n'est pas neuf, mais il s'aggrave avec la multiplication des textes prêtant à contestation et la propension naturelle qu'ont les Français pour la chicane.

Le projet de loi présenté par le garde des sceaux, M. Albin Chalandon, et le ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua, qui exerce sa tutelle sur les tribunaux administratifs, entend attaquer le mal à la base en déchargeant le Conseil d'Etat d'une partie de sa tâche au profit d'un échelon intermédiaire nouvellement créé : les cours administratives d'appel. Elles seront chargées de statuer sur les appels formés contre certains jugements rendus par les tribunaux administratifs. Ces cours devraient être au nombre de cinq couvrant les régions de Paris, Bordeaux, Lyon, Nantes et Nancy.

Le garde des sceaux n'a pas caché l'ampleur de la «*crise*» du Conseil d'Etat. Il a néanmoins souligné les avantages que recélait son texte. Il permettra aux nouvelles cours d'examiner en appel les jugements des tribunaux administratifs dans toutes «*les matières où les solutions dépendent essentiellement de l'appréciation de données de fait*» (c'est ce que l'on appelle le «plein contentieux»). Le Conseil d'Etat demeurera, en revanche, juge d'appel en matière d'excès de pouvoir, *d'appréciation de légalité*, de contentieux des élections municipales et cantonales. La Haute Assemblée conservera également sa compétence d'attribution en premier et dernier ressort.

Cette répartition des tâches a été contestée sur les bancs de la droite et de la gauche. Les appels des litiges concernant l'excès de pouvoir ont, en effet, toute chance de connaître dans les années qui viennent une importante expansion *notamment, a souligné* M. Mazeaud, en raison de la multiplication des recours contre les décisions des nouvelles autorités territoriales décentralisées (conseils régionaux et généraux). Bref, le Conseil d'Etat risque de se retrouver à terme submergé par un flot de nouveaux dossiers.

Timidité et compromis

C'est pour éviter cet écueil que certains députés – MM. Jean Foyer (RPR) et Jean-Pierre Michel (PS) – ont souhaité que les cours administratives d'appel aient également compétence en matière d'excès de pouvoir. Pour sa part, M. Michel Sapin (PS, Hauts-de-Seine) s'est montré plus prudent que M. Michel, estimant qu'un transfert pur et simple poserait un problème de recrutement de magistrats pour les cours administratives d'appel.

Le garde des sceaux a expliqué que ce projet n'avait pas retenu un tel transfert pour des «*raisons pratiques*». Il a rappelé qu'il ne fallait pas surcharger ces juridictions nouvelles, dont la mise en place va être progressive (2). Le ministre n'a pas exclu qu'un tel transfert puisse se faire en partie ultérieurement quand les chambres d'appel auront «*assis leur autorité*». Pour l'ancien ministre de la justice, M. Foyer, cette timidité du gouvernement a une raison : cette réforme, comme d'autres élaborées dans le passé, a été préparée par des membres du Conseil d'Etat. «*Aucun corps ne consent à se réformer soi-même*», a-t-il lancé de la tribune.

Après un moment de flottement c'est finalement le rapporteur, M. Mazeaud, qui devait l'emporter grâce à un amendement médian. En cas d'inflation de dossiers, il sera possible par voie réglementaire de retirer au Conseil d'Etat une partie des appels pour excès de pouvoir par exemple en matière de fonction publique territoriale, de remembrements et de litiges individuels en matière d'urbanisme. Ces dossiers seront alors confiés aux cours administratives d'appel.

Enfin le ministre de l'intérieur, M. Pasqua, faisant mentir le précepte énoncé plus haut par M. Foyer, a affirmé qu'il était prêt pour sa part à engager une réforme tendant à placer désormais les tribunaux administratifs et les cours d'appel sous la tutelle du ministre de la justice.

PIERRE SERVENT.

(1) Deux ans en moyenne pour le tribunal administratif.

(2) L'entrée en activité des chambres d'appel est fixée au 1er janvier 1989. Les affaires enregistrées au secrétariat du contentieux du Conseil d'Etat avant cette date resteront de la compétence d'appel du Conseil d'Etat.

Cafouillage

D'une session à l'autre, les mauvaises habitudes ne se perdent pas. Pour le vote du premier projet de loi de cette session d'automne, la majorité s'est retrouvée une nouvelle fois minoritaire dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale. Profitant de l'aubaine, les sept députés du Front national présents ont fait adopter sous l'œil goguenard des élus de gauche un amendement de M. Jean Foyer (RPR, Maine-et-Loire) dont le gouvernement et le rapporteur, M. Pierre Mazeaud (RPR), ne voulaient pas, car il confiait aux cours administratives tous les appels des litiges concernant l'excès de pouvoir. Les six députés UDF et RPR n'ont pu s'y opposer, d'autant que M. Foyer a voté bien évidemment pour son amendement.

Furieux, le président RPR de la commission des lois, M. Jacques Toubon, découvrait à son banc, mais un peu tard, que personne n'avait songé à demander un scrutin public, seule façon de compenser la faiblesse numérique de ses troupes. Cette erreur, de mauvais augure pour la suite de la session, a été effacée dans la nuit, le gouvernement ayant demandé, comme il en a le droit, une seconde délibération, avec, cette fois, un scrutin public...

P.S.

Le casse-tête de M. Balladur

Comment faire descendre le président de son piédestal

M. Roland Dumas, député socialiste de la Dordogne et proche de M. Mitterrand, a considéré, le mardi 6 octobre à RTL, que ce n'était pas à M. Balladur d'interpréter la Constitution, mais au président de la République, qui seul peut juger si l'équilibre des pouvoirs est ou non rompu. L'ancien ministre des relations extérieures entendait répondre ainsi aux déclarations faites par le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, le dimanche, dans l'émission de la Cinq, «La preuve par neuf».

Ce n'est ni fortuitement ni gratuitement que M. Balladur a implicitement reproché à M. Mitterrand, par son comportement, «*de ne pas concourir au bon fonctionnement des institutions*» (*le Monde* du 7 octobre). Cette condamnation, bien qu'entourée de précautions formelles, a pris de la force en raison de la qualité de son auteur, adepte, avant l'heure, de la cohabitation puisqu'il avait théorisé celle-ci dans un article du *Monde* le 16 septembre 1983. En usant d'une litote, M. Balladur a en réalité voulu dire à M. Mitterrand : «*Ça suffit !*». L'audace du ministre d'Etat était donc mûrement calculée et soigneusement mesurée. Il estime que M. Mitterrand ne respecte plus les accords de cohabitation conclus avec le premier ministre au moment de la désignation de M. Chirac en mars 1986.

Selon lui, le gouvernement ne peut «*déterminer et conduire la politique de la nation*» (article 20 de la Constitution) que si tous les moyens lui en sont donnés et si le président se contente *d'«assurer par son arbitrage le fonctionnement régulier des pouvoirs publics»* (article 5). Or, selon M. Balladur, il y a dérive des pouvoirs présidentiels. Il était déjà arrivé que des personnalité de la majorité et même des membres du gouvernement reprochent à M. Mitterrand de se comporter en «*militant socialiste*». M. André Giraud, ministre de la défense, l'avait encore dit dimanche au «Forum RMC-FR 3». Cela faisait, en somme, partie de la polémique ordinaire en période préélectorale, et le reproche s'était banalisé. M. Balladur franchit une *étape supplémentaire* en accusant M. Mitterrand de sortir de son rôle constitutionnel et d'entraver l'action du gouvernement. Il le met en demeure de choisir entre sa qualité d'«*arbitre*» mentionnée expressément dans la Constitution et son comportement de plus en plus voyant de candidat potentiel.

L'irritation de l'ensemble du gouvernement, mais plus particulièrement de MM. Chirac et Balladur, s'est accrue depuis l'été avec les interventions répétées du président de la République à propos de questions diverses, mais relevant toutes de la compétence gouvernementale. Depuis le conseil des ministre du 16 septembre, où il a contesté les orientations budgétaires de M. Balladur et l'émission télévisée sur TF 1 le lendemain, M. Mitterrand a multiplié les mises en garde. On ne doute pas, enfin, que l'offensive lancée contre les «noyaux durs» des entreprises privatisées ait été conçue dans l'entourage de l'Elysée. Or, pendant la même période, le chef de l'Etat n'a pas souffert de l'ambivalence de son attitude : sa cote dans les sondages demeure la plus haute.

M. Balladur – qui en cela exprime l'opinion des responsables du gouvernement et de la majorité – a donc décidé de passer à un degré de pression supérieur dans le but de faire descendre le «socialiste» Mitterrand de son piédestal présidentiel. Il faut, comme on le dit dans les cercles gouvernementaux, «*démystifier l'image consensuelle que se donne M. Mitterrand grâce à des habits passés de mode et détournés de leur destination*».

En dénonçant avec force le «*double jeu*» qu'elle prête à M. Mitterrand, la majorité espère provoquer une prise de conscience de l'opinion, au risque d'ouvrir la campagne électorale plus vite qu'elle ne le souhaite. De l'algarade de M. Balladur peut naître également une tension accrue dans la cohabitation, mais aussi des rapports plus clairs et moins équivoques entre les pouvoirs consacrant – quoi qu'en ait dit de Gaulle, en 1964 – l'existence d'une «*dyarchie au sommet*».

ANDRÉ PASSERON.

● **Nouveaux remous au conseil municipal de Brest.** – M. Georges Kerbrat, maire (RPR) de Brest (Finistère), vient de retirer sa délégation à un conseiller municipal (RPR), M. Jean-Luc Boulic, chargé de la jeunesse et des élections. Ancien responsable du RPR à Brest, M. Boulic a voté à plusieurs reprises contre M. Kerbrat, lors des réunions du conseil municipal. M. Boulic est proche de M. Jacques Berthelot, prédécesseur de M. Kerbrat, élu en 1983, qui a dû se démettre de son mandat en juillet 1985, tout en demeurant conseiller municipal.

Le jeu du PR au sein de la majorité

Une lettre de M. Alain Madelin

Les récentes déclarations de MM. Alain Madelin et Gérard Longuet (*le Monde* du 7 octobre) continuent de susciter les commentaires les plus divers dans la majorité. Dans une lettre qu'il nous a adressée, M. Madelin tient «*à dissiper tout malentendu*» concernant le débat qu'il a personnellement relancé sur les institutions.

Interrogé le mardi 6 octobre sur RTL, M. Charles Millon, responsable des réseaux barristes REEL, a estimé que si certains dirigeants du Parti républicain soutiennent M. Jacques Chirac pour l'élection présidentielle, «*ils jouent contre eux-mêmes, contre leur carrière et (...) contre la France pour une raison simple : les Français ont horreur des alliances contre nature*». En réponse à cette déclaration ainsi qu'à l'interview de M. Philippe de Villiers publiée le lundi 5 octobre par *le Quotidien de Paris*, M. Philippe Vasseur, porte-parole du PR a estimé, le mardi 6 octobre, que «*le PR n'a l'intention de changer ni son analyse ni son calendrier, ni ses objectifs (...) Un seul mot d'ordre doit prévaloir sur toute autre considération : faire gagner la majorité*».

«Pas de procès d'intention»

M. Madelin nous a adressé le *texte suivant* :

«Afin de dissiper tout malentendu vis-à-vis de vos lecteurs en ce qui concerne la position que j'exprime sur les institutions, je me permets de vous rappeler que le souhait de voir les institutions se rééquilibrer à l'issue d'une période de *cohabitation*, dans le sens d'une moindre concentration du pouvoir présidentiel, ne constitue pas un propos de circonstance, mais une conviction exprimée dans les colonnes même du *Monde* le 18 septembre 1985.

Si, aujourd'hui, le président de la République exprime le même souhait, je ne peux que constater ce rapprochement, tout en relevant d'ailleurs dans le même temps un certain nombre d'ambiguïtés dans sa position, notamment en ce qui concerne l'abaissement des protections constitutionnelles de nos libertés qui pourraient résulter d'une soumission des questions de société à référendum.

Cela relève me semble-t-il de la simple *honnêteté intellectuelle*, sans aucune préoccupation tacticienne.

Devrais-je renier mes convictions, au prétexte que le président de la République s'en rapproche partiellement sur ce point ?

Il est absurde de voir dans le rappel de ma position constante une pique contre M. Barre, dont par une «*sourde oreille politique*» – comme le déclare *le Monde*, – je n'aurais pas perçu l'évolution, alors qu'au «Grand Jury RTL-*le Monde*», j'ai noté «*que M. Barre avait fait des avancées en ce sens*».

Je ne fais de procès d'intention à personne – il y a là seulement une question qui sera posée à tous les candidats.»

Comment faire descendre
président de son piédestal

majorité

Madelin

Communication

Une chaîne musicale est-elle viable ?

M6 s'inquiète d'une concurrence déstabilisante

A nouvelle donne, nouvelle règle du jeu! Telle est — en résumé — la discrète mise en garde adressée à la Commission nationale de la communication et des libertés par les dirigeants de M6 qui redoutent un nouveau bouleversement du paysage audiovisuel et le lancement d'une nouvelle télévision musicale. « *L'effort financier très lourd de M6 pour la musique ne peut se justifier que par le fait d'être la seule chaîne de référence* » en la matière, souligne un document récemment remis aux « sages ». « *Le lancement d'une nouvelle chaîne remettrait en cause l'équilibre économique de notre société*, renchérit le PDG de M6, M. Jean Drucker. *C'est l'ensemble de nos obligations qu'il faudrait renégocier.* »

Il y a huit mois à peine, lors de la réattribution du sixième réseau, la CNCL avait éliminé les candidatures purement musicales, au profit de M6, chaîne généraliste, en imposant à cette dernière une « *dominante musicale* ». Seule façon, disait-on, de concilier satisfaction du public jeune et rentabilité. De la musique, M6 en a donc fait beaucoup, puisque le rapport précise qu'elle va même au-delà de ses charges. Seize émissions différentes se partagent le tiers environ du temps d'antenne. Toutes les formes d'expression musicale, hard-rock ou classique, sont présentes à l'antenne et touchent, selon les responsables, un public croissant. En février, les programmes de TV6 étaient regardés l'après-midi par vingt-huit mille foyers en Ile-de-France. En juillet, les émissions musicales de M6 l'étaient par quarante-huit mille huit cents! Une progression de plus de 70 % dans des conditions de diffusion identiques.

Les émissions ? La chaîne, qui en sous-traite progressivement la réalisation auprès de jeunes maisons de production, y a déjà investi 45 millions de francs. Les clips ? M6 en produira — seule ou avec des partenaires — pour 6 millions dès la première année. Les achats de droits ? Elle y consacre de 12 à 14 millions de francs par an. « *Nous diffusons plus de mille deux cents vidéo-clips par mois*, affirme le directeur général adjoint de M6, M. Nicolas de Tavernost. *Et nous versons, pour chacun d'eux, 850 F aux ayants droit. Alors que le projet de chaîne musicale soumis à la CNCL table sur un prix de passage de 50 F seulement !* »

Bref, M6 affecte — frais techniques inclus — le tiers de ses dépenses de programmes aux émissions musicales, c'est-à-dire la... totalité des 100 millions de recettes publicitaires sur lesquelles elle comptait cette année. Beaucoup plus, là encore, que ne le ferait la chaîne musicale dont le budget global — frais de diffusion compris — n'excéderait pas les premières années 65 à 80 millions de francs. « *Toutes les plages musicales de M6 sont déficitaires*, souligne M. de Tavernost. *Mais elles contribuent à asseoir notre image.* » Dès lors, le message est clair. Qu'une nouvelle télévision vienne brouiller le jeu et M6 sera contrainte de réorienter ses programmes. Une déstabilisation pour la chaîne, mais aussi, si les chiffres disent vrai, une perte sèche pour l'industrie musicale.

PIERRE-ANGEL GAY.

L'avenir du disque et de la chanson française passe-t-il par la création d'une nouvelle chaîne ? Entre les pressions politiques et les réalités économiques, la CNCL hésite.

● **Saisie de Radio-Soleil-Goutte-d'Or.** — L'émetteur de Radio-Soleil-Goutte-d'Or a été saisi le 7 octobre à la demande de la Commission nationale de la communication et des libertés. Cette radio d'immigrés continuait à émettre sur la bande FM (106.7 MHz) sans autorisation. Dans un communiqué, Radio-Soleil affirme « qu'elle ne se taira pas ».

Les modestes ambitions du projet TMF

Artistes et producteurs de disques s'impatientent. « *De qui se moque-t-on* », demandaient même, il y a peu, quelques chanteurs français avec le sentiment d'avoir été abusés par les promesses et les encouragements de MM. Chirac et François Léotard, officiellement favorables à l'aboutissement rapide d'un projet musical. Car tout dépend aujourd'hui de la CNCL, laquelle ne semble pas éprouver le même sentiment d'urgence que les politiques ou les acteurs de l'industrie musicale. « *Des rencontres et auditions sont en cours. Tous les acteurs concernés seront tour à tour consultés* », dit-on rue Jacob au siège de la CNCL. « *Chaque mois qui passe accroît pourtant notre retard* », constatent les auteurs du projet TMF (Télévision musicale française) remis au début de l'été à la CNCL. Et ils ajoutent : « *Tout le monde, pour une fois, est d'accord : les politiques pour donner le feu vert, les investisseurs pour prendre le risque financier, les artistes pour se conduire en partenaires et le public jeune pour adhérer. Comment, alors, justifier ce retard ?* »

L'enjeu, selon les promoteurs de TMF (1), est le maintien d'une industrie francophone du disque. Ils estiment que les effets d'une chaîne musicale sur le dynamisme de l'industrie du disque ne sont plus à démontrer : « *Les artistes français occupent aujourd'hui 65 % du Top 50. Cette part ne pourra être préservée que si une chaîne francophone présente les artistes et offre aux débutants une promotion suffisante.* » N'est-ce pas d'ailleurs le choix et le pari faits par les Québécois, qui ont lancé, il y a un an, un service francophone musical (Musique Plus), par les Italiens, qui disposent avec Vidéomusic d'une chaîne hertzienne musicale reçue par 20 millions de personnes, ou par les Allemands avec Music Box installée à Munich ? TMF, en tout cas, disent ses promoteurs, diffuserait chaque année plus de 30 000 vidéo-musiques contre 20 000 sur TV 6 et 3 000 seulement sur M 6.

Les programmes, expliquent encore les auteurs du projet, seront centrés « *exclusivement et vingt-quatre heures* sur vingt-quatre » sur le thème de la musique et de la culture musicale jeune. Voilà pour rassurer M 6 et ceux qui soupçonnent TMF d'être tentée, ultérieurement, par la fiction. Les prévisions publicitaires respectent, d'ailleurs, ce credo : la part de marché de TMF ne devrait pas excéder 1 à 2 % du marché total de la télévision.

L'audience serait parisienne et restreinte au démarrage : 3,2 millions de personnes devraient pouvoir capter la chaîne si ses promoteurs obtiennent l'autorisation d'émettre à Paris sur le canal 38. Le programme sera mis à la disposition des chaînes locales (hertziennes ou câblées) via le satellite Telecom 1, mais aucune audience significative n'est prévue en province avant la troisième année d'exercice, époque à laquelle TMF pourrait toucher 1,5 million de téléspectateurs grâce au câble et 1,6 million par décrochage sur deux ou trois télévisions locales. Une augmentation annuelle de 1,5 million de téléspectateurs permettrait, au bout de la cinquième année, de rentabiliser l'utilisation du satellite.

Relancer l'industrie du clip

La structure de la chaîne sera légère et le coût des programmes modeste : 27,11 millions de francs la première année, dont 4,28 millions pour les clips (50 F par clip diffusé), 7 millions pour la production de variétés. Les recettes croîtront bien sûr avec l'audience passant de 39 millions la première année à 96 millions la cinquième année. L'objectif, expliquent les investisseurs, prêts à perdre de l'argent pendant quatre années, est de relancer l'industrie du clip, qui, en 1986, a représenté un investissement de plus de 50 millions de francs et a permis la création d'une dizaine de sociétés de production indépendantes spécialisées.

Le projet est donc ficelé. Il est conçu pour marier l'hertzien, le câble et le satellite. Reste à la CNCL à trancher. Les « sages » ont bien évolué depuis qu'un vote du mois de février 1987 décidait la mise à mort prématurée de TV 6. « *C'était une erreur* », reconnaît aujourd'hui M. Roger Bouzinac. Encore la plupart des membres de la CNCL ne veulent-ils pas donner l'impression de se déjuger ou de céder aux pressions de M. Chirac. « *Qu'on ne se méprenne pas*, affirment les promoteurs du projet, *TMF n'est pas un remake de TV 6 ni la reprise d'un ancien schéma. Nous proposons la première chaîne française exclusivement consacrée à la musique, qui, par une économie à la marge, ne déstabilisera pas le paysage audiovisuel français et donnera à nos artistes un formidable moyen de promotion dans le monde.* »

ANNICK COJEAN.

(1) Les actionnaires de TMF sont : NRJ (18 %), Communication et développement, filiale de la Caisse des dépôts et consignations (15 %), la Générale d'image, filiale de la Compagnie générale des eaux (15 %), CBS (12,5 %), Polygram (12,5 %), des producteurs français indépendants (15 %), 8 % du capital étant réservés pour permettre une prise de participation à d'autres partenaires, notamment des artistes français.

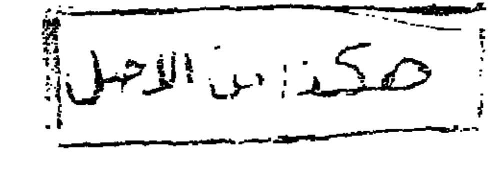
Une campagne de promotion pour la presse quotidienne

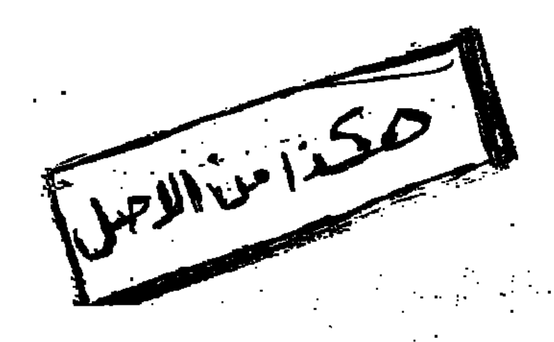
Le groupement d'intérêt économique (GIE), baptisé Quot et Co, et réunissant depuis janvier dernier une cinquantaine de titres nationaux et régionaux, va lancer des campagnes de sensibilisation pour que la presse quotidienne « *développe son statut de grand média dans la communication publicitaire* ».

M. Alain Caysac, administrateur de ce GIE en 1987, compte mener cette série d'actions promotionnelles pour faire face au défi de l'audiovisuel et démontrer aux annonceurs et publicitaires que la presse conserve un rôle irremplaçable avec ces huit millions et demi d'exemplaires vendus chaque jour, drainant plus de 23 millions de lecteurs. C'est ainsi que Quot et Co organisera à la fin de l'année un palmarès inédit pour récompenser les dix meilleurs annonceurs ou « créatifs ».

Parallèlement, Quot et Co a décidé de se doter d'une base de données sur l'efficacité des annonces publicitaires en presse quotidienne. Ce nouvel outil mis au point avec l'Institut IPSOS Publicité mettra la presse quotidienne au niveau des autres médias qui, tous, disposent déjà d'un système mesurant l'impact des principales campagnes publicitaires. Les titres du groupe Hersent, bien que non adhérents, s'associeront à certaines opérations ponctuelles.

ABONNEMENT SPÉCIAL
LE MONDE DU VIN





PARIS. – GAUMONT AMBASSADE – PUBLICIS ÉLYSÉES – 14 JUILLET ODÉON – HAUTEFEUILLE – GRAND MIRAMAR – 14 JUILLET PARNASSE – PATHÉ WEPLER – GAUMONT OPÉRA
GAUMONT HALLES – GAUMONT ALÉSIA – GAUMONT CONVENTION – 14 JUILLET BEAUGRENELLE – LA PAGODE – 14 JUILLET BASTILLE – NATION – FAUVETTE – LE MAILLOT – ST-LAZARE PASQUIER
PÉRIPHÉRIE. – GAUMONT OUEST – GAUMONT ÉVRY – TRICYCLE ASNIÈRES – LES 3 VINCENNES – PATHÉ BELLE-ÉPINE – PATHÉ CHAMPIGNY – 4 TEMPS LA DÉFENSE – ROXANE VERSAILLES
VÉLIZY – C2L ST-GERMAIN – FRANÇAIS ENGHIEN – PARLY II – ALPHA ARGENTEUIL – ARTEL CRÉTEIL – ARTEL NOGENT – ARTEL MARNE

LION D'OR VENISE 87



UN FILM DE LOUIS MALLE

Au revoir les enfants

MK2

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Fascinations japonaises

Le Japon exporte ses arts traditionnels. Ennosuké III, chef de troupe, vient au TMP Châtelet avec un spectacle de kabuki – divertissement populaire qui date du dix-huitième siècle, et qui maintient les formes originelles, les codes d'expression. Les maintient en vie et en mouvement. Depuis le dix-neuvième siècle, le Japon est sorti de son isolement. Aujourd'hui, il imbrique étroitement l'Asie et l'Occident.

Le deuxième Festival international du cinéma de Tokyo, qui s'est tenu du 25 septembre au 4 octobre en témoigne. Il voudrait prendre la même importance que les grandes manifestations comme Cannes, Venise, Berlin, Moscou et offrir, en plus, une ouverture sur l'Asie.

En dehors des films américains – dont the Dead, *de John Huston, – ou européens – dont* Soigne ton gauche, *de Jean-Luc Godard, – un festival Fellini, avec la présentation d'* Intervista *– qui a quelque peu dérouté le public, – les organisateurs ont présenté une rétrospective des classiques du cinéma japonais.*

Il y a eu également une sélection des dix meilleurs films asiatiques et une large participation chinoise. Mais l'événement a été la première mondiale du film de Bertolucci tourné en Chine : le Dernier Empereur.

A Paris, Kabuki au Châtelet

L'illusion plus vraie que la vérité

IL était une fois un petit renard blanc, et orphelin. Ses parents avaient été tués, et leur peau avait servi à fabriquer un tambourin.

D'abord, on le voit sous la forme d'un humain au visage grave, très pâle. On l'appelle alors Tadanobu. Il est l'homme de confiance d'un chevalier, Yoshitsune, lequel doit fuir dans la montagne les sbires de son méchant frère. Il abandonne donc sa femme, qu'il confie à Tadanobu, et lui remet son tambourin porte-bonheur qui, comme il se doit, est celui-là même fabriqué avec la peau des parents du petit renard, alias Tadanobu, qui, en s'attachant au chevalier, avait trouvé le moyen de ne pas les quitter.

Quant à raconter les péripéties de *Yoshitsune et les mille cerisiers en fleur*, spectacle kabuki présenté par Ennosuke III au Châtelet, avec tous les personnages, les croisements d'intrigues, c'est impossible. En version intégrale, cela durerait environ douze heures. C'est beaucoup, même au Japon, où Ennosuke joue une version de trois heures. Il incarne le renard et Tadanobu, est metteur en scène, auteur de l'adaptation, chef de troupe. Sa mère faisait du cinéma, son père du kabuki. Il a pris le nom de son maître – qui était son oncle, Ennosuke II. Il est l'un des rares acteurs traditionnels susceptibles de « dépoussiérer les classiques », d'en renouveler la présentation, sans pour autant se permettre les « relectures » à l'occidentale – comme par exemple une *Salomé* martiale qu'il a vue en Allemagne. Les virages à 180° sont hors de propos.

En 1984, il a mis en scène au Châtelet *le Coq d'or* de Rimski-Korsakov. Deux ans auparavant, il était venu à l'Opéra-Comique pour le Festival d'automne, avec des pièces dans lesquelles il tenait des rôles féminins-*onnagata*. Il n'est pas spécialisé dans ces emplois, mais il sait le faire et l'enseigner, montrer *« comment l'*onnagata *doit se tenir modestement en arrière du personnage masculin, et le servir au mieux »*. En compensation, l'ambiguïté des personnages en fait des stars, que l'on regarde et interroge comme s'ils possédaient un secret magique.

Nous avons eu la chance de voir Ennosuke faire répéter un jeune acteur sur un rôle féminin. En kimono gris et chaussettes blanches, le garçon – qui portait encore un soupçon de moustache et des lunettes – cherchait la grâce des gestes, s'efforçait à des attitudes, tout en proférant son texte d'une voix de fausset. Deux musiciens impavides marquaient le rythme. Ennosuke mimait les gestes à faire, se courbant jusqu'à terre, agitant la tête à droite et à gauche, dirigeant de la main la tête du garçon, lui indiquant les intonations, le reprenant pour un dixième de ton.



PIERRE PERRIN/SYGMA

Ennosuke se maquille

La plupart des acteurs de kabuki sont des enfants de la balle. Vers sept ans, ils montent sur scène, et regardent. C'est ainsi qu'ils apprennent. Ils apprennent en plus la danse, *« essentielle pour le contrôle du corps, le chant pour poser la voix; la distordre, prononcer le texte, la musique instrumentale pour la vivacité, l'adaptation du rythme intérieur aux rythmes mouvants du spectacle »*. Pour l'interprétation, ils ont à reproduire la tradition en y apportant leur sensibilité – *« comme un musicien devant une partition »*. Le jeu est strictement codé, mais a été établi, dans le passé, par différents chefs de troupe, qui l'ont transmis à leur façon. Au fil des générations, la tradition se diversifie, le matériel à disposition s'enrichit.

A leurs débuts, les enfants acteurs demandent à leurs aînés de dessiner les extravagants grimages qui définissent leurs personnages. A quinze ans, ils ne laissent à personne le soin de leur *métamorphose*. Mais ils ont besoin d'habilleurs. Les costumes, extraordinairement compliqués, doivent pouvoir se modifier en un tour de main. La transformation du personnage Tadanobu en renard prend quelques secondes. Vêtu d'une tunique et d'un pantalon bouffant à très longues jambes, Ennosuke se glisse sous une passerelle, et pendant qu'il se déplace à quatre pattes, les habilleurs tirent sur le pantalon, ôtent la tunique. En dessous, il porte déjà la combinaison à longs poils blancs du renard. Il arrive aussi que des servants en noir apportent sur la scène même un changement au costume, ou un verre d'eau pour désaltérer l'acteur. Puis, ils s'en retournent, dos au public, contre la toile de fond, comme s'ils voulaient s'y insérer, s'effacer des regards.

Le kabuki se tient à l'opposé du réalisme. L'histoire de *Yoshitsune et les mille cerisiers en fleur* est une féerie cruelle, pleine d'action, de danses, de batailles, de magie. Les décors sont peints en aplat, avec des couleurs fraîches. Les frondaisons des arbres sont rondes comme sur les livres d'enfants. Les panneaux s'abaissent, se replient, découvrent une petite maison aussi complète qu'une maquette. Le renard, tenu par des filins, s'envole au-dessus des spectateurs. Les *onnagata* marchent à petits pas, leurs kimonos suivant la ligne sinueuse des corps qui ploient. Ils jouent sur le déséquilibre ; bras, jambes, cou semblent sur le point de se détacher. Des soldats, vêtus de somptueuses robes grises miment un combat. Les déplacements de leurs pieds sont minimes, précis, et les mouvements d'ensemble feraient pâlir d'envie les Rockett Girls.

Habituellement, on compare le kabuki et l'opéra. Ennosuke voit plutôt un rapprochement avec la comédie musicale américaine. Parce que, à l'origine, le kabuki est un divertissement populaire, constitué de parties chantées, jouées, dansées par les mêmes interprètes. Parce que les codes d'interprétation sont rigoureux, restrictifs, mais à l'intérieur la liberté est grande. D'autant plus grande que les textes ne sont pas du tout littéraires. Ils sont même plutôt indigents, écrits pour les comédiens, pour leur permettre de s'épanouir, d'utiliser leurs qualités et leur savoir.

C'est sur le comédien que repose le kabuki. L'expression « mise en scène » n'est utilisée que par raccroc. Le terme juste est *kata*, c'est-à-dire *« le jeu de l'illusion plus vraie que la vérité »*. Un jeu qui part de la réalité et la sublime, la transmue en beauté, provoque quelque chose de l'ordre de la satisfaction, de la catharsis.

COLETTE GODARD.

★ *TNP Châtelet à partir du 14 octobre, 20 heures.*

A Tokyo, « Le Dernier Empereur », de Bernardo Bertolucci

L'enfant le plus solitaire

ON ne pouvait rêver cadre plus fabuleux que celui de la Cité interdite de Pékin, les ocres et les teintes passées de son labyrinthe lorsque y jouent les lueurs de l'aube. Ni histoire plus unique que celle d'un enfant devenu empereur à trois ans. Sur ses épaules s'est abattu le poids de cinq mille ans d'histoire : Pu Yi, placé en 1908 sur le trône du Fils du Ciel par l'impératrice Tzu Hsi et destiné à n'être qu'un éternel acteur sans rôle et sans public.

Il allait devenir une sorte de Peter Pan oriental, emporté par la vague d'une histoire faisant ployer la grande Chine, la Chine impériale. Cet anti-héros des temps modernes avait de quoi séduire Bernardo Bertolucci. Pu Yi, le « seigneur des dix mille ans », contraint à abdiquer à six ans lorsque Sun Yat-sen institue la république, est chassé de la Cité interdite en 1924 avec ses deux femmes. Il devient un dandy à l'occidentale dans les concessions étrangères de Tiensin, puis il est empereur fantoche de l'Etat – colonie japonaise – de Manchukuo. Capturé par les Soviétiques en 1945, restitué aux Chinois cinq ans plus tard, « rééduqué » pendant dix ans dans la prison de Fushun, il est libéré pour faire le jardinier et meurt en 1967 dans la salle commune d'un hôpital de Pékin, les gardes rouges mugissant à sa porte.



UGC

L'acteur américain de Hongkong, John Lone, dans le rôle de Lu Yi adulte

Sans doute l'un des films les plus ambitieux tournés ces dernières années, *le Dernier Empereur* a bénéficié non seulement de moyens énormes (un budget de 25 millions de dollars, dix-neuf mille figurants, neuf mille costumes) mais aussi, pour la première fois, l'autorisations exceptionnelles de la Chine (tant en ce qui concerne le thème lui-même que les lieux de tournage).

Lorsque, il y a quatre ans, Bertolucci part pour Pékin afin de négocier avec les Chinois, il a en tête un film sur la décadence. En cours de route, il change d'orientation, traite de la métamorphose d'un homme passant *« des ténèbres à la lumière »*. Bertolucci se fonde essentiellement sur l'autobiographie de Pu Yi, *D'empereur à simple citoyen*, publiée en Chine. Car, pardonné, il fait partie du panthéon des héros de la Chine communiste : figure exemplaire de l'homme « rééduqué ».

Une allégorie sur la décadence eût libéré le film de prétentions à la vérité historique, lui aurait en tout cas évité de sonner faux, de donner la désagréable impression de voir une Chine de carte postale, fascinante, certes, mais qui ne correspond guère à la réalité. *« Vu par les Américains »*, laissa tomber, laconique, un spectateur chinois. La présentation des Japonais, asservissant la Chine, celle des interrogateurs exigeant l'autocritique du prisonnier Pu Yi, frôlent la caricature, et les quelques images sur la Révolution culturelle paraissent bien faibles.

Pu Yi, l'enfant-empereur, l'enfant le plus seul du monde, prisonnier de la Cité interdite, pouvait tout se permettre, les jeux les plus cruels de l'enfance. Mais il lui était interdit de vivre dans le présent. Il est sans doute plus attachant que le Pu Yi adulte (joué par l'acteur américain de Hongkong John Lone). L'ambiguïté, la complexité du personnage, pervers, sadique (vraisemblablement homosexuel) sont estompées. Reste la figure d'un *« homme qui contemple le caractère dérisoire de sa situation »*.

Le Pu Yi de Bertolucci est diamétralement opposé à celui d'un film coproduit par Hongkong et la Chine, présenté ces jours-ci à Tokyo, et qui joue sur la confusion des titres. Il s'appelle, en version originale, *le Dragon de feu* (car Pu Yi fut le seul empereur à être incinéré), et, en anglais évidemment, *Last Emperor*. Il n'est pas bon, mais le personnage falot, hystérique, est presque plus riche par sa couardise et son innocence que celui de Bertolucci, qui a concentré son histoire sur la vie d'un couple emporté par un tourbillon auquel il n'a rien compris, Pu Yi et sa femme, l'impératrice Wan Jung (jouée par Joan Chen), belle opiomane. Les deux Pu Yi, confrontés à des choix impossibles durant la première partie de leur vie, ont en commun d'avoir cherché, pour survivre, à renier un passé dont ils ne furent jamais maîtres et, paradoxalement, à se croire libres, pour la première fois de leur existence, dans la Chine de Mao.

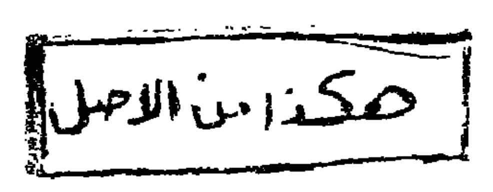
PHILIPPE PONS.

Le palmares

Le Grand Prix a été attribué au *Vieux puits*, de Wu Tianming (Chine), dont l'interprète principal, Zhang Yimon, a obtenu le Prix du meilleur acteur.

Dans la catégorie « Jeune Cinéma », le Grand Prix est revenu à *Kitchen Toto*, de Harry Hook (Grande-Bretagne).

Le Prix spécial de la critique est allé à *l'Homme aux trois cercueils*, de Lee Chang-Ho (Corée).



L'ESPAGNE A PARIS

Opération séduction

Montrer à la France que la nouvelle Espagne démocratique et européenne est aussi celle du dynamisme culturel : tel est l'objectif de la grande offensive culturelle que lance l'Espagne à Paris. Une offensive à laquelle la reine Sophie donnera le coup d'envoi officiel le jeudi 8 octobre en inaugurant les quatre expositions de peinture qui en constituent l'axe principal.

Organisée par les ministères de la culture des deux pays et par la mairie de Paris, cette présentation des diverses facettes de l'art espagnol, ancien et contemporain, durera six mois.

Si l'on en croit le journal madrilène El Pais, *M. Chirac aurait manifesté un intérêt tout particulier à être publiquement associé au déroulement de cette série de manifestations. Le quotidien y voit un nouvel épisode de la bataille cohabitationniste, qui s'était déjà manifestée lors de la visite conjointe de MM. Mitterrand et Chirac à Madrid en mars dernier, lorsqu'un duel à fleuret moucheté avait opposé les deux hommes quant à la véritable paternité du rapprochement franco-espagnol.*

Le budget de ces manifestations a été fixé à 23 millions de francs, répartis à parts égales entre les deux pays. Outre la peinture, le cinéma, le théâtre, la musique et l'édition figurent également au programme.

Il s'agit, selon les organisateurs espagnols, de donner à la France, longtemps encline aux poncifs et aux clichés à l'égard de son voisin du Sud, une vision globale et diversifiée de l'histoire de la culture espagnole. Ainsi par exemple, à côté des « monstres » de la peinture hispanique figureront d'autres noms, certes moins fameux au-delà des frontières, mais qui aideront à mieux comprendre l'art des « classiques ». Il s'agit ainsi, comme on le souligne à la direction générale des beaux-arts à Madrid, de faire comprendre au public français que Miro et Picasso ne représentent pas seulement des génies universels, mais qu'ils s'inscrivent aussi dans la trajectoire historique de l'art de leur pays.

L'effort accompli en direction de la France par le ministère de la culture espagnol s'explique, certes, par la spectaculaire embellie dans les relations politiques entre les deux pays après des années de tiraillements. Mais il s'inscrit également dans le cadre d'une offensive tous azimuts du gouvernement socialiste de Madrid destinée à donner de l'Espagne une vision nouvelle : celle d'un pays qui, après des décennies de dictature et de repli sur lui-même, entend désormais montrer à l'extérieur sa véritable vitalité culturelle, désormais émancipée.

THIERRY MALINIAK.

Au Petit Palais : de Greco à Picasso

L'école du réalisme

Du Siècle d'or au vingtième siècle, un essai de panorama de la peinture espagnole.

DE Greco à Picasso : un titre pareil fait rêver. C'est ce qui est arrivé. On a rêvé que l'on allait voir à Paris ce que l'on n'y avait peut-être jamais vu depuis la dispersion du musée espagnol de Louis-Philippe : des Greco, des Vélasquez, des Ribera, des Zurbaran, des Murillo, les peintres de *bodegones*, les peintres de l'Espagne pieuse et, pour finir, Goya. On ne se leurrait pas au point d'espérer que les *Ménines* seraient de l'expédition, ni *l'Enterrement du comte d'Orgaz*, ni le *Tres de Mayo*. Mais l'on rêvait des *Fileuses* et de la *Reddition de Breda*, de la *Vue de Tolède* et du *Martyre de saint Maurice*. Aucun de ces chefs-d'œuvre n'est venu jusqu'au Petit Palais. Sans doute fallait-il s'y attendre. Mais, du coup, le plaisir que donnent les cent cinquante toiles de l'exposition n'est pas sans mélange. Il est coupé de déception et d'un peu de désappointement. Pour tout dire, ce n'est pas là la grande, l'inoubliable exposition espagnole que l'on espérait.

Celle-ci, pouvait-on la réunir ? Pouvait-on raconter quatre siècles de peinture en une seule galerie ? Sans doute pas à Paris, puisque les chefs-d'œuvre, les grands, sont, paraît-il, intransportables. Soit. Mais, s'il était clair que les musées espagnols ne pouvaient prêter plus qu'ils n'ont prêté — c'est-à-dire avec une prudence qui confine parfois à la parcimonie, — ne devait-on pas étoffer l'exposition en empruntant ailleurs ? Les musées français, pour s'en tenir à eux, pour ne rien dire des collections britanniques, ne sont pas si pauvres qu'ils n'abritent, l'un un Vélasquez, l'autre des Zurbaran, un troisième des Goya. On ne l'a pas fait, apparemment parce qu'il était convenable de laisser aux seuls Espagnols le soin de l'organisation, et peut-être aussi parce que le délai de préparation était trop court.

Tout cela donne une exposition étrange, ni anthologique — et pour cause — ni réellement chronologique — l'accrochage préférant le spectaculaire à l'histoire. Simplement, il y a au Petit Palais, que l'on a jugé opportun de déguiser à l'aide de colonnes de contreplaqué ripoliné et de drap blanc, une belle quantité de tableaux espagnols. Par bonheur, quelques-uns sont excellents, et beaucoup d'autres très bons. On n'en regrette que plus qu'il n'y en ait pas davantage encore, et que les principaux maîtres du Siècle d'or ne soient pas aussi royalement traités qu'ils doivent l'être.

C'est ainsi que Greco et Vélasquez ne sont représentés que par des œuvres d'assez petit format, exception faite du *Baptême du Christ* pour le premier — mais la toile n'est pas entièrement de sa main, on le sait — et de *la Tunique de Joseph*, qui est un Vélasquez de jeunesse, bien fait mais un peu morne. On se consolera cependant, grâce à *l'Allégorie de la Sainte Ligue*, Greco de l'Escurial, aux beaux anges à genoux sur les nuages, et grâce à un *Jésus chassant les marchands du temple* d'un maniérisme tournoyant.

Les deux derniers ténors

Et si les grands Vélasquez manquent à la fête, *le Jardin de la villa Médicis*, Corot avant Corot, le Philippe IV en chasseur et l'*Esope* donnent une idée de Vélasquez paysagiste et portraitiste, peintre du gris et du bistre, peintre ennemi de toute idéalisation, qui peint ce qu'il voit, un roi pâle et morose ou un nain vaniteux. A preuve le *Mars* du Prado, que l'on voit ici avec plaisir. Vélasquez a fait poser un militaire moustachu, et il a peint ce militaire à bacchantes et pectoraux en voie d'effondrement, et non le dieu Mars, qui devrait avoir meilleure mine. Si l'on voulait une preuve du goût incurablement réaliste du Siècle d'or, cette mythologie ravalée jusqu'au vulgaire la fournit. Mais, si le sujet est trivial, le style est d'une rare efficacité.

Ribalta, étant l'objet d'un hommage à Valence, Zurbaran, celui d'une rétrospective internationale — on la verra à Paris dans l'hiver, — sont plus mentionnés que montrés, quoique la *Sainte Casilde* de Zurbaran soit une œuvre admirable, autant par sa composition en contre-plongée que par son dessin et que par l'harmonie du rouge d'une robe, du vert sombre d'une écharpe et de la nacre du visage.

Restent les deux derniers ténors héroïques de la peinture espagnole : Ribera, l'Espagnolet de Naples, et Murillo le Sévillan. Ribera est célèbre pour ses martyrs, pour le sadisme peu mystique de ses peintures de vieillards que l'on écorche ou que l'on égorge. De ces images pathétiques, point d'exemple ici, soit qu'on les croie trop connues, soit que leur célébrité les rende, elles aussi, indéplaçables. On a préféré choisir la *Femme à barbe*, figure de tératologie qui n'ajoute pas grand-chose au mérite de son auteur, deux portraits sombres, un *Duel entre femmes*, assez singulier, et, tout de même, un *Saint Jérôme écoutant le Jugement dernier* où se retrouve le Ribera inspiré qui a tant séduit Théophile Gautier.

Murillo n'a pas été traité avec plus de libéralité — et c'est dommage. Voici un peintre qui eut de son temps une gloire immense ; qui fut considéré au dix-neuvième siècle comme l'égal des plus grands ; et qui a été depuis rangé au dernier rang, comme s'il n'était qu'un imagier tout juste bon pour les boutiques de Saint-Sulpice. Il y a cinq ans, une exposition a tenté de réhabiliter l'œuvre, mais cette exposition, on ne l'a vue qu'à Madrid et à Londres. L'occasion était magnifique de prouver au public français la qualité de don Bartolomé.

Mais cinq toiles, c'est un peu court pour une résurrection, d'autant qu'elles ne sont pas à leur aise dans l'étroite galerie où elles sont disposées. Et cependant : quel maître que celui qui a peint le ciel brumeux derrière le portrait du *Marquis de Legarda* en chasseur, ou la nature morte de pots et de tasses devant les saintes Juste et Rufine, portant la palme du martyre et une image de la Giralda, symbole de Séville. Il n'y a pas trace de cette mièvrerie que l'on a tant critiquée, et l'on n'en trouve pas non plus dans son *Saint Thomas de Villanueva faisant l'aumône*, chef-d'œuvre de la veine sombre et naturaliste du maître.

A côté de cette force, leurs contemporains et leurs disciples se défendent mal. Mazo ne tient pas près de Vélasquez : il est précis, voilà tout. Mieux vaut Fray Juan Rizi, dont l'effigie du Frère Alonso de San-Vitores est une œuvre puissante. On peut aussi trouver un intérêt historique aux œuvres de Claudio Coello, dont c'est peu de dire qu'il s'inspire de Rubens, et à celles d'Alonso Cano, qui ne fut pas indifférent aux Vénitiens et aux Bolonais. Mais on ne peut juger Valdes Léal sur deux peintures, dont l'une a été abîmée par de tapageuses restaurations.

Tout cela compose une sorte d'initiation au Siècle d'or, qui donne grande envie de revenir au Prado, à Tolède et à Séville mesurer la richesse d'un siècle de peinture. Mais est-ce un siècle entier ? A peine. Vélasquez meurt en 1660, Zurbaran en 1664, Cano en 1667, Murillo en 1682. Le dernier tiers du dix-septième siècle n'a ni la densité ni la qualité des règnes de Philippe III et Philippe IV. Si le royaume n'est pas encore l'enjeu de la guerre de Succession, les arts sont déjà affectés des premiers symptômes du déclin. Les peintres à la mode se nomment Houasse, Parisien qui vécut à Madrid et mourut à Arpajon, ou Lorenzo Tiepolo, fils de Giovanni Battista, Vénitien aux couleurs crues. La tradition des natures mortes elle-même s'affadit : Melendez n'est qu'un honnête illusionniste en comparaison du grand Sanchez Cotan.



D.R.

Murillo, « Les saintes Juste et Rufine ».

D.R.

Greco, « Les larmes de saint Pierre ».

Bouffonnerie et sarcasme

Dans ce dix-huitième siècle où le talent a déserté l'Espagne, Goya a tout l'air d'un miracle. La disposition des œuvres augmente encore ce sentiment : l'instant d'avant, on subissait l'effroyable del Castillo, et voici *la Famille de l'infant don Louis* et *la Dernière Communion de saint Joseph de Calasanz*, toile fendue en deux par un rayon de lumière surnaturelle, œuvre mi-prosaïque mi-tragique.

On l'a dit : Goya est le grand homme de l'exposition et celui dont les œuvres sont les plus nombreuses. Les énumérer ne servirait à rien. Qu'il suffise de dire que l'on suit le glissement du Goya dix-huitième vers un Goya comme classique, celui de la reine Marie-Louise en mantille, où passe le souffle de Vélasquez, puis l'évolution de cet état policé et épuré vers un art qui se permet tout, la bouffonnerie, l'inachevé et le sarcasme. *La Maja au balcon* et *la Laitière de Bordeaux* sont d'inexplicables réussites.

Ce miracle sans causes est demeuré sans effet. Les goyesques, comme Alenza ou Eugenio Lucas Vélasquez, sont d'assez piètres suiveurs, qui cachent leur faiblesse sous trop de pittoresque morbide. Il y a plus de vigueur dans Vicente Lopez, néoclassique réfrigérant. Mais le dix-neuvième siècle espagnol ressemble au siècle précédent : l'épisode Goya achevé, on revient au pastiche, pastiche du romantisme, du chic Napoléon III, du réalisme à la Courbet, de l'impressionnisme ou du symbolisme belge. Trois salles ont ainsi été consacrées à Alsina, Fortuny, Pinazo, Beruete, Regoyos et Sorolla. On les visite sans grande émotion, malgré la présence de trois Zuloaga ultra-hispaniques. A l'extrémité de la dernière, *la Femme en bleu*, un des premiers Picasso, tranche sur l'ensemble, comme tranchaient les Goya cent ans plus tôt. On connaît la suite, et comment le miracle s'est répété.

PHILIPPE DAGEN.

De Napoléon Ier

Les progrès

En 1800, Vélasquez et Murillo étaient quasi inconnus. Quarante ans plus tard, ils trônaient au Panthéon de l'art français, avant que Goya et le Greco ne les y remplacent.

LA peinture espagnole est, en France, une invention récente. Alors que les peintres italiens, flamands et hollandais ont été connus et célébrés très tôt, dès le seizième et le dix-septième siècle, l'école espagnole doit ses premiers découvreurs à l'invasion de l'Espagne par les armées napoléoniennes. Il fallut cette circonstance pour que l'on daigne prendre en considération un art jusque-là presque entièrement négligé. Et si l'espagnolisme a été foudroyant, il n'en demeure pas moins bien tardif : le premier ouvrage qui soit consacré à l'art ibérique fut publié en 1816. Ce *Dictionnaire des peintres espagnols*, œuvre d'un sieur Quillet, se proposait de *« familiariser les amateurs et les artistes (...) avec ceux d'un pays aussi vraiment illustre que l'Espagne »*. Familiariser est bien le mot.

L'invasion de la péninsule eut donc le mérite d'obliger à la découverte de Vélasquez et de Murillo — on peut observer que ce fut d'ailleurs l'une de ses très rares conséquences heureuses. Cette découverte se fit un peu à la hussarde : on pilla plus que l'on étudia. Le plus grand pillard fut le maréchal Soult, expert en déménagements de couvents, églises, chartreuses et palais de toute l'Andalousie.

Comme en Italie dix ans auparavant, les armées victorieuses firent leur marché en toute bonne conscience puisque l'on ne faisait qu'ôter à une population idolâtre les images de son idolâtrie. Au nom de la destruction des vieilles superstitions, les tableaux d'autel partirent donc en caisses pour la France et pour les réserves du musée Napoléon, avant que les Anglais et la guérilla n'interrompent ces fructueuses opérations. C'est ainsi que le maréchal Soult, fils d'un notaire tarnais et duc de Dalmatie, constitua la première collection privée de peintres espagnols que l'on ait connue en France, et que l'on vit au Louvre des Vélasquez et des Murillo vers 1813. Par malheur, il fallut les rendre dès la défaite : plusieurs œuvres que l'on peut voir au Petit Palais connurent de la sorte un bref intermède français.

Malgré ce « contretemps », la mode était lancée. Le romantisme l'amplifia, romantisme des brigands, des sierras désertes et des hidalgos braves comme des lions. La critique accompagna le mouvement. Thoré-Bürger, qui regrettait que l'école espagnole soit *« restée tout à fait dans l'obscurité jusqu'à ces dernières années »* — il écrivait cela en 1834, — entreprit de faire admirer Murillo, dont une œuvre majeure, *l'Immaculée Conception*, appartenait au maréchal Soult. Une entreprise colossale vint donner à tous ces efforts leur apothéose : celle de ce que l'on a nommé le « musée Louis-Philippe ».

Le monarque constitutionnel, que l'on n'imaginait pas susceptible de passions artistiques si violentes, décida de créer, par des moyens légaux cette fois, une collection espagnole. Entre 1835 et 1837, il dépensa, sur ses ressources personnelles, 1 260 000 francs, somme énorme, pour rassembler des œuvres de premier ordre. Deux connaisseurs, Taylor et Dauzats, se mirent en campagne et, profitant de la sécularisation des biens ecclésiastiques qui intervint en 1836, réunirent le chiffre extravagant de cinq cent cinq tableaux. La galerie, qui était sans équivalent en Europe, s'installa au Louvre et fut ouverte au public, suivant le vœu de son propriétaire. En 1842, un amateur anglais, Standish, légua sa propre collection au roi, ce qui augmenta encore la richesse du musée.

Celui-ci contenait ainsi des Greco, qui ne plaisaient guère, des Vélasquez, des Zurbaran, des Cano, des Murillo, des Ribera, des Goya, des *bodegones* (natures mortes) aussi, et l'on ne peut comprendre l'histoire de la peinture française au dix-neuvième siècle sans se référer à

L'ESPAGNE A PARIS

Au Musée d'art moderne de la Ville

Le siècle de Picasso

Deux cent quarante-cinq œuvres de trente-quatre artistes, des prêts prestigieux, choisis avec beaucoup de soin pour une lecture espagnole du siècle de Picasso, placé sous le signe de l'exil.

AVRIL 1904 : Picasso revient à Paris pour la quatrième fois depuis 1900, et cette fois s'y installe. Septembre 1906, à dix-neuf ans, Juan Gris, qui se sent à l'étroit à Madrid *« où nul souffle d'air frais ne vient gonfler ses poumons »* (*dixit* Kahnweiler), débarque à Paris avec seize francs en poche. Depuis 1900, Julio Gonzalès était à Montparnasse, d'autres étaient à Montmartre. Au début du siècle, tout artiste espagnol qui en voulait se devait de *quitter* le pays. Destination Paris, capitale de l'art vivant.

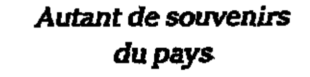
L'Exposition universelle, l'occasion de voir Cézanne, Lautrec, Gauguin, Van Gogh, *Degas*, Puvis, avait aidé ce qu'un critique d'alors a pu appeler *« l'invasion espagnole »*. L'hémorragie des forces créatrices, qu'une société arriérée ne pouvait retenir, continua. 1921-1922, Miro achève son tableau *La Masia* (la ferme), rue Blomet. Il *« aime mille fois mieux être absolument un raté, mortellement raté à Paris, que de surnager dans les eaux puantes de Barcelone »*. Et, en 1929, c'est au tour de Dali de venir à Paris, pour y tourner *le Chien andalou* avec Bunuel.

Et si, *dans les années 20, on* put voir surgir, en Espagne, les premiers signes d'un art moderne sous les auspices du cubisme, mâtiné plus tard de surréalisme, la guerre civile et le franquisme en arrêtèrent l'élan. L'art moderne espagnol d'après-guerre sera encore un art de l'exil. *« Nous savons que les personnalités qui comptent réellement dans le monde de l'art ont émigré depuis longtemps, physiquement ou moralement, et que pas une œuvre authentique n'aurait pu voir le jour si ces gens étaient restés enfermés ici »*, dira Tapiès, en 1969, à propos d'un *« prétendu triomphe à l'étranger de l'art de l'Espagne actuelle »*.

Tapiès, Saura, d'autres, qui après la guerre, à Barcelone et à Madrid, ont essayé de travailler à l'élaboration d'une nouvelle peinture, laquelle fut tolérée parce qu'abstraite et d'apparence moins subversive, finirent eux aussi par quitter le pays. Et Chillida, et plus tard Arroyo... tandis que certains, sur place et dans la décomposition du régime, commençaient à pouvoir exprimer fort et haut leur révolte, à Valence, notamment : Equipo Cronica.

Ce n'est pas cette histoire que raconte l'exposition « Le siècle de Picasso ». Elle l'implique. C'est une exposition qui, d'ailleurs, ne raconte pas, qui veut montrer. Montrer que les exilés, participants des avant-gardes du vingtième siècle, ont apporté leur poids d'hispanité dans une grammaire plastique qu'on pourrait dire apatride. Pour être plus clair, c'est une exposition *qui récupère* les artistes que la France, terre d'accueil, a adoptés sinon annexés et inclus aux principaux chapitres de sa propre histoire de l'art ; sans pour autant nous en priver, nous invitant peut-être, à notre tour, à rechercher notre fonds français, du côté de Matisse, pourquoi pas.

Voilà pour l'idée de l'exposition, dont on peut penser qu'elle tend à l'*enfoncement* de *portes-ouvertes* — le constat que tout grand art est national ayant été déjà fait, qui à travers Picasso, qui à travers justement Matisse. Pourtant, elle est intéressante, parce que, pour la première fois, y est proposé, au fil d'une chronologie respectée — du cubisme aux chroniqueurs des années 70, en passant par le surréalisme et l'abstraction d'après-guerre — de voir Picasso, Gris, Miro, Dali, Dominguez, Gonzalès, Saura, Tapiès, Chillida, Arroyo, dialoguer entre eux. Par exemple, Picasso et Gris, alors qu'on est plus habitué aux duos Picasso-Braque, surtout en ces années du cubisme analytique où leurs productions se confondent.



Autant de souvenirs du pays

Ce Picasso-là sur lequel s'ouvre l'exposition, avec des tableaux superbes venus de Prague, des Etats-Unis et d'un peu partout, est-il espagnol ? Faut-il penser que cette austérité de la palette est à verser au compte de l'hispanité, comme ces collages que l'on peut inscrire dans la tradition du réalisme et de la nature morte transpyrénéenne ? Le cubisme est-il espagnol, ce dont Gertrude Stein ne doutait pas ?

Gris est présenté en une douzaine de tableaux, eux aussi triés sur le volet, où l'on perçoit une qualité de lumière naturelle inusitée pour sous-tendre carafes et guitares, où le jambon et le pain, l'étiquette de la bouteille d'anis, les imitations de papiers peints, les motifs quadrillés sont autant de souvenirs du pays inclus dans le contexte parisien signalé par le titre d'un journal.

Les premiers Miro exposés sont *la Masia* et ses animaux sur *fond* de sécheresse et *la Pastorale*, rappel de ses liens à la terre avant le grand voyage aérien ou le plongeon dans l'eau fraîche et bleue. Fin du premier chapitre, *où la raison formelle* n'exclut visiblement pas la présence physique de l'objet, de la nature.

Le chapitre 2 traite des années 20 et 30 jusqu'à la guerre civile.



ANDRÉ MORAIN

Juan Gris, « Bouteilles et couteau », 1912.

Période mal aimée, mal connue, elle nous est donnée comme celle d'années fertiles. On y voit Picasso *et Miro encore*, et Dali et Dominguez, les imagiers inépuisables du surréalisme, et Gargallo et Gonzalès, les sculpteurs du fer, entrent en scène. Le Dali retenu en six *tableaux y est silencieux*, dépouillé de ses logorrhées, lavé de son cannibalisme et peut ainsi apparaître de connivence avec Miro et ses particules biomorphiques volant sur fond de ciel dégagé (*Senecitas*, 1928) ou bien s'inscrire dans la tradition du paysage nu et vide des Espagnols de l'extrême fin du siècle.

Embryon d'avant-garde

Tandis que Bores, Canejo, Cossio témoignent, un peu à l'écart, de l'existence de cet embryon d'avant-garde *in situ*, cette fois, mais sombre et comme déjà rongée par l'ombre de la guerre. Celle-ci est évoquée en *une salle réunissant* une trentaine d'études pour *Guernica*, qui sont venues de la Casa del Buon Retiro. Gonzalès est là aussi, avec la *Montserrat*, d'un réalisme dépouillé et digne, et la *Femme au miroir*, versant fantaisiste mais grave de sa sculpture hérissée de pointes et de clous.

Restent deux chapitres consacrés à l'après-guerre, qui nous valent quelques-uns des plus beaux, sinon les plus beaux Tapiès de la terre, le Tapiès monacal, en gris et brun, dont la peinture assume l'épaisseur de tous les murs et de tous les silences de l'Espagne, la bure des couvents et les haillons des passants fantômes ou *clandestins. Il est* en face-à-face avec Saura, le Saura des grandes crucifixions et des portraits labourés, déchirés, et Millares, le moins connu des trois, dont les toiles à sac goudronnées tendues, clouées, ficelées, participant d'un art pauvre avant la lettre, véhiculent, elles aussi, tant de blessures profondes.

En finir avec ce noir, ces bruns, ces gris, ces taches de rouge, le pourront-ils *ceux* de la *génération* suivante qui, dans les années 60 et 70, après le temps des abstractions, sont passés par la figuration narrative, usant de la dérision pour faire *le procès de l'Espagne, parler* de leur jeunesse perdue à travers leur mythologie quotidienne barbouillée de sang, jonchée de cadavres, pleine des chefs-d'œuvre de l'âge d'or et aussi de peintures de Duchamp (Arroyo, Equipo Cronica). L'exposition *finit sur un autoportrait de* Picasso masqué par la mort.

Voilà pour le plus visible, le plus prestigieux de l'exposition, qui est sévère à l'égard de beaucoup d'artistes peu ou pas représentés. Au point d'en avoir eu quelques remords ? Aussi lui a-t-on greffé quelques chapitres en repentirs, *qui* nous font découvrir deux ou trois figures ayant évolué en dehors de la modernité, comme Solano, et des peintres et sculpteurs de « second *choix* ».

Est-on déçu de cette prestation jalonnée de très grandes œuvres, venues souvent de très loin et rarement d'Espagne, pour la bonne raison que l'Espagne n'en possède pas beaucoup ? Peut-être. Ce qui *aujourd'hui préoccupe les ambassa*deurs de sa culture, ce qu'il leur paraît important de montrer, pour *nous n'apparaît* sans doute pas aussi impératif. Quelques lumières sur des points d'histoire, quelques coups de projecteur sur des personnalités moins connues ou sur les débuts de quelques-unes qui nous sont très connues auraient pu être les bienvenus. Mais moins triomphal. Et si pour nous faire honte de laisser passer son centenaire sans broncher, on nous avait proposé une rétrospective Gris ? Cela, pourquoi pas, aurait pu être triomphal.

GENEVIÈVE BREERETTE.



La nouvelle génération

DANS les espaces retrouvés de 1937, ses moulures et ses verrières restituées avec célérité pour la circonstance (après écroulement, l'hiver dernier, du toit, *sous le poids de la neige*), le Musée d'art moderne de la Ville de Paris accueille « Le siècle de Picasso », fière illustration d'un art espagnol du vingtième siècle, dont les maîtres s'épanouirent en dehors du pays, avec, au cœur, une histoire et une culture déchirées. Ce siècle dominé par la figure de Picasso a dix ans lorsque l'exposition commence. On y perd donc l'invention des Demoiselles d'Avignon et son primitivisme qui est peut-être *tout autant inspiré de sculpture* ibérique d'avant la conquête romaine que d'art nègre. Il faut donc de soi-même réinventer ce chapitre et quelques autres sur *le chemin qui mène du* Petit Palais à l'avenue du Président-Wilson.

Articuler un programme couvrant cinq siècles d'art n'est pas chose facile. *On le mesure* aussi du côté de l'aujourd'hui que deux autres expositions, elles aussi au Musée d'art moderne de la Ville, doivent nous évoquer. La première, vouée aux artistes dont l'œuvre s'est épanouie dans les années 70 et 80, cette fois *in situ*, et intitulée « L'imagination nouvelle », se résume en un accrochage d'une toile par artiste. Epris comme tous ceux de cette génération de grands *formats*, ils *ont* peint large *et* les salles du rez-de-chaussée ne pouvaient en contenir plus.

Parmi eux, ils sont dix, Barcelo et Sicilia, deux jeunes vedettes qu'on aurait sans doute mieux vues dans les espaces de l'ARC. Mais à l'ARC, Suzanne Pagé n'a voulu entendre que le langage de la prospection pour demain, en *présentant* peintres et sculpteurs — de loin les plus intéressants, — à peine sortis de leur nid de Madrid, de Séville, de Barcelone et du Pays basque, ils *sont témoins du dynamisme qui* s'est emparé de toute l'Espagne ne voulant surtout pas rater son entrée culturelle dans le Marché commun. Quitte à s'égarer un *peu sur les routes des conven*tions internationales. Mais ça ne fait rien. On fera le tri plus tard.

G. B.

à la IIIe République

de l'espagnolisme

cet événement. Sans doute fut-il de courte durée : en 1848, la Deuxième République crut vertueux de restituer au roi déchu la *totalité de la collection*, qu'il fit vendre et qui se dispersa alors irrémédiablement, une partie *étant* depuis lors revenue dans son pays d'origine. Ainsi finit le « musée Louis-Philippe ». Malgré cette catastrophe, l'espagnolisme était déjà passé dans les mœurs des peintres : ils avaient eu dix ans pour faire provision d'exemples et de souvenirs.

Ils en avaient profité : de Millet, qui disait de Vélasquez : *« Il est fort »*, à Bonvin, peintre de natures mortes, et à Gustave Courbet, admirateur de Ribera et de *Zurbaran*, le réalisme *français* s'est inspiré largement de l'Espagne. On comprend ce qui les *séduisait* : les sujets triviaux, le goût des objets ordinaires, la lumière fortement contrastée. Gautier, qui ne fut pourtant pas le meilleur avocat de Courbet, ne *voit-il* pas *en* Ribera le réaliste par excellence quand il écrit :

« Tu ne dédaignes rien de ce que l'on méprise ;
Nul haillon, Ribera, par toi n'est rebuté :
Le vrai, toujours le vrai, c'est ta seule devise ! »

D'autres apportent leurs suffrages à Murillo : dans son *Journal*, Delacroix le compare volontiers à Titien et à Rembrandt et note ses procédés techniques pour *les expérimenter*.

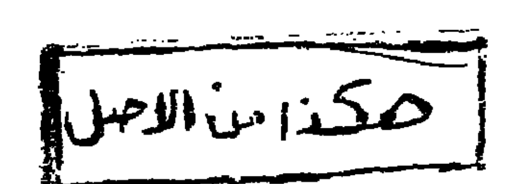
De ce premier espagnolisme, celui des romantiques et des réalistes de 1848, à l'espagnolisme du second Empire, que l'on connaît mieux, le passage est aisé. Manet hérite des admirations de Courbet et de Delacroix, comme Baude*laire de celles de « Théo »*. Malgré la vertu républicaine, il reste à Paris, après 1848, des galeries où voir les Espagnols : la collection Salamanca, la collection Soult, *qui est vendue en 1867*, celles de La Caze et de Pereire, comptent des toiles hispaniques de qualité, qui entrent au Louvre les unes après les autres.

A la vente Soult, le gouvernement impérial paie 615 300 francs-or *l'Immaculée Conception* de Murillo. Les musées de plusieurs villes de province — *Lille* ou Montpellier — achètent à leur tour. La littérature scientifique se multiplie, et, toujours, deux noms reviennent : Vélasquez et Murillo. Goya est alors en cours de *résurrection* — celle-ci s'achève avec le symbolisme des années 1880 et Odilon Redon. Quant aux peintres, ils « espagnolisent » à plaisir, l'officiel Whistler comme Carolus-Duran et comme Edouard Manet. Manet : c'est lui le grand hispanophile, l'homme de *Lola de Valence* et du *Torero mort*, celui qui est allé *« tra los montes »* en 1865 et s'inspire, parfois littéralement, de Zurbaran, de Goya, de Vélasquez enfin. Le culte qu'il voue à ce dernier est sans réserve. A Baudelaire, il écrit de son *dieu* qu'il fut *« le plus grand peintre qu'il y ait jamais eu »*. C'est tout dire.

Mais ce n'est pas dire que l'espagnolisme trouve alors son ultime apothéose, ni que l'impressionnisme, peinture claire, bannisse définitivement les Espagnols, peintres sombres. Goya, on l'a dit, n'est pleinement redécouvert que par la génération des symbolistes. Quant au Greco, sa résurrection est plus récente encore : elle remonte à peine aux dernières années du dix-neuvième siècle. Matisse en avait gardé le souvenir très précis. En 1945, il racontait encore comment il allait *« voir chez Durand-Ruel la célèbre* Vue de Tolède *et la* Montée au Calvaire *du Greco »* vers 1895, au sortir de l'atelier de Gustave Moreau, autre admirateur des Espagnols.

Il suivait alors les traces de Cézanne et n'était guère éloigné d'un jeune peintre espagnol *qui* demandait au Greco des leçons de déformation : Picasso. L'expressionnisme aidant, qui n'était pas encore abstrait, une autre peinture *espagnole prenait ainsi* la place du réalisme de Ribera et du beau style de Murillo. Mais, une fois encore, la dernière sans doute, modernité picturale et espagnolisme avaient partie liée.

Ph. D.







EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

L'AVENTURE LE CORBUSIER, 1887-1965. Grande galerie. Du 7 octobre au 3 janvier.

HOMMAGE A KASSAK. Les avant-gardes hongroises. Petit foyer. Du 7 au 26 octobre.

ANTONIN ARTAUD. Salle d'art graphique, 4e étage. *Jusqu'au 11 octobre.*

VINCENT CORPET, MARC DESGRANDCHAMPS, PIERRE MOIGNARD, FRANÇOIS PERRODIN, MARIE-FRANÇOISE POUTAYS, MICHEL VERJUX. Galeries contemporaines (rez-de-ch. Mezzanine). Jusqu'au 22 novembre.

DEUX ANS D'ACQUISITIONS DU CABINET DE LA PHOTOGRAPHIE AU MUSÉE NATIONAL D'ART MODERNE. Galerie du Forum (rez-de-ch.). Jusqu'au 26 octobre.

LIBERTÉS ET LIMITES : PORSCHE DESIGN. Galerie des Brèves du CCI. *Jusqu'au 26 octobre.*

RICHARD ROGERS MAGASINS D'USINES, SAINT-HERBAIN, FRANCE. Centre d'information du CCI (rez-de-ch.). *Jusqu'au 19 octobre.*

Musées

FRAGONARD. Galeries nationales du Grand Palais, avenue du Général-Eisenhower (42-56-09-24). Jusqu'au 4 janvier 1988.

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE, photographies en relief. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (42-56-37-11). Sauf mardi et mercredi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 3 janvier 1988.

CHICAGO, NAISSANCE D'UNE MÉTROPOLE 1872-1922. Musée d'Orsay, quai Anatole-France (45-49-45-46). Jusqu'au 3 janvier.

DE GRECO A PICASSO. Musée du Petit Palais, Avenue Winston-Churchill (42-65-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40, le mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 30 F ; *demi-tarif : 20 F. Du 10 octobre au* 3 janvier.

LE SIÈCLE DE PICASSO. *Du 10 octo*bre au 3 janvier. **L'IMAGINATION NOUVELLE : LES ANNÉES 70-80.** Du 10 octobre au 22 novembre. Musée d'Art moderne de la ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 19 h, le mercredi jusqu'à 20 h 30.

ESPAGNE 1987. DYNAMIQUES ET INTERROGATIONS. Musée d'art moderne. ARC (voir ci-dessus). Du 10 octobre au 22 novembre.

L'ESTAMPE EN FRANCE DU XVIe AU XIXe SIÈCLE. Bibliothèque nationale, galerie Mansart et salle Montreuil, 58, rue de Richelieu. Jusqu'au 2 novembre.

IAN HAMILTON FINLAY. Galerie de l'Estampe contemporaine, Bibliothèque nationale, Rotonde Colbert, 4, rue Vivienne, 6, rue des Petits-Champs (47-*03.81-13). Sauf le dimanche de 12 h à* 18 h 30. Jusqu'au 31 octobre.

LE MONDE A L'ENVERS DANS LE TRÉSOR DES CONTES D'HENRI POURRAT. *Bibliothèque de l'Arsenal,* 1, rue Sully (42-72-33-14). Sauf dimanche et le 2 novembre, de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 15 novembre.

VERGENNES, 1719-1797 et la politique étrangère de la France à la veille de la Révolution. Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (45-56-60-17). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 21 novembre.

SCULPTEURS DE RÊVES-L'ATELIER BUSATO. Monnaie de Paris. 11 quai de Conti. Sauf le 11 novembre et le 25 décembre, de 12 h à 18 h. Du 8 octobre au 30 décembre.

GAMMA : 20 ANS. Centre national de la photographie. Palais de Tokyo, 13, avenue du président-Wilson. Sauf le mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'au 16 novembre.

ORNEMENT DE LA DURÉE. Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne (47-*05-01-34). Jusqu'au 30 novembre.*

RARES AFFICHES 1900 des collections du musée. Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (42-46-13-09). Sauf le mardi, *de 12 h à 18 h. Jusqu'au 9 novem*bre.

TRÉSORS DU TIBET, **région autonome du Tibet-Chine.** Muséum national *d'histoire naturelle. Galerie de botanique.* 18, rue Buffon (43-36-14-41). Entrée : 25 F. De 11 h à 18 h 30 ; Samedi jusqu'à 20 h. Jusqu'au 31 octobre.

NATALIA DUMITRESCO-ALEXANDRE ISTRATI. Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli. Entrée : 18 F. Jusqu'au 18 octobre, de 12 h 30 à 18 h. (Fermé lundi et mardi).

ANCIEN PÉROU : vie, pouvoir et mort. Musée de l'homme, palais de Chaillot (45-53-70-60). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'en janvier 1988.

ARCHITECTURE A DÉCOUPER. Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (42-74-22-22). *Jusqu'au 31 octobre.*

LE SACRE : A PROPOS D'UN MILLÉNAIRE, 987-1987. *Hôtel de Soubise,* Musée de l'histoire de France, 60, rue des Francs-Bourgeois. Sauf mardi, de 14 h à 17 h. Jusqu'au 12 octobre.

ESPACE FRANÇAIS. Vision & Aménagement, XVIe, début XIXe siècle. Hôtel de Rohan, 87, rue Vieille-du-Temple. Sauf mardi. Jusqu'au 4 janvier.

ÉLÉPHANTILLAGES. Musée en herbe. Jardin d'acclimatation. Bois de Boulogne (47-47-47-66). Tous les jours, de 10 h à 18 h. *Entrée : 12 F. Jusqu'au 30 octobre.*

LA LUMIÈRE DÉMASQUÉE. *Jusqu'au 2 novembre : gravure et impression : du bois au laser.* Jusqu'au 25 octobre. Cité des sciences et de l'industrie, 30, avenue Corentin-Cariou (40-05-72-72). Mardi, jeudi et vendredi, de 10 h à 18 h : mercredi, de 12 h à 21 h ; Samedi, dimanche et jours fériés, de 12 h à 21 h.

MARC ALLEGRET : CARNETS DU CONGO. Musée des Arts africains et océaniens, 293, avenue Daumesnil (45-33-16-00) et ***ALGÉRIE. EXPRESSIONS MULTIPLES.*** *Jusqu'au 4 janvier 1988.*

ADALBERTO MECARELLI : Entre ombre et lumière. Galerie expérimentale, Cité des sciences et de l'industrie, 30, avenue *Corentin-Cariou (42-41-33-88).* Jusqu'au 24 octobre.

Centres culturels

AUTOUR DE DAVID : LE NÉO-CLASSICISME EN BELGIQUE. 1770-1830. Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). Sauf lundi et jours fériés, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 20 F. Du 10 octobre au 10 janvier.

CORBU VU PAR. *Institut français* d'architecture, 6, rue de Tournon. Sauf *dimanche et lundi, de 12 h 30 à 19 h.* Jusqu'au 7 novembre.

L'ESPRIT NOUVEAU, LE CORBUSIER **ET L'INDUSTRIE, 1920-1925.** Centre culturel suisse, salle des Arbalétriers, 38, rue des Francs-Bourgeois (42-71-44-50). Jusqu'au 31 octobre.

RÉTROSPECTIVE DE L'ARCHITECTE HELMUT JAHN. Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). Jusqu'au 5 décembre.

HOMMAGE A KASSAK. Institut hongrois, 92, rue Bonaparte (43-26-06-44). Jusqu'au 11 novembre.

GEORGES BIGOT. Il y a cent ans un artiste français au Japon. Mairie du VIe. Salon du Vieux-Colombier, 78, rue Bonaparte *(43-29-12-78). Sauf le dimanche de* 11 h 30 à 18 h ; les samedis de 11 h 30 à 17 h. Jusqu'au 24 octobre.

PRÉVERT, POÈTE POUR TOUS LES AGES. *Maison de la poésie* (42-36-27-53), 101, rue Rambuteau. Entrée libre tous les jours, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 27 décembre.

JEUNE SCULPTURE 87/2. Port d'Austerlitz (45-82-99-15). Tous les jours sauf le mardi de 12 h à 18 h. Jusqu'au 11 octobre.

SCÉNOGRAPHIES AU BAUHAUS. Goethe-Institut, 31, rue de Condé (43-26-09-21). Jusqu'au 16 octobre.

DIVERGENCES-CONVERGENCES. Goethe-Institut, 17, avenue d'Iéna. Sauf samedi et dimanche, de 10 h à 20 h. Jusqu'au 6 novembre.

LE VENT DU NORD IV. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (47-05-85-99). Jusqu'au 18 octobre.

ANDRÉ MASSON, AUTOMATISMES, Du dessin à la peinture. Chapelle de la Sorbonne, place de la Sorbonne. Jusqu'au 18 octobre.

LE DÉCOR DES BOUTIQUES PARISIENNES. Mairie du XVe arrondissement, 31, rue Péclet (42-72-93-41). Jusqu'au 28 octobre.

CHEMIAKIN. Trianon de Bagatelle, Bois de Boulogne. *Tous les jours de 11 h à* 18 h (42-76-49-61). Jusqu'au 1er novembre.

BIENNALE DU BIJOU PRÉCIEUX/SEMI-PRÉCIEUX. Bibliothèque Forney, *Hôtel de Sens, 1, rue du Figuier* (42-78-14-60). De 13 h 30 à 20 h, du mardi au samedi. *Jusqu'au 12 novembre.*

LES GRANDES GARES PARISIENNES AU XIXe SIECLE. *Mairie du* Xe arrondissement, 72, rue du Fg-Saint-Martin. Jusq'au 1er novembre.

Galeries

TRAVAUX SUR PAPIER 1967-1987. Galerie Alain Oudin, 28 *bis*, boulevard Sébastopol (42-71-83-65). Jusqu'au 17 octobre.

HUNG RANNOU, ALAIN LEONESI. Galerie L'Aire du Verseau, 119, rue Vieille-du-Temple (48-04-86-40). Jusqu'au 14 octobre.

LE COMMANDANT PUYO DANS TOUS SES ETATS. Galerie Michèle Chomette, 24, rue Beaubourg (42-78-05-62). Jusqu'au 4 novembre.

JOHN ARMLEDER, PASCAL CONVERT, FORTUYN/O'BRIEN, IFP, *ALLAN MC COLLUM*, TI SHAN HSU. Galerie Charles-Cartwright, 36, rue des Archives (48-04-86-86). *Jusqu'au 31 octo*bre.

***DU SILENCE AU « LIBRE JEU DES* CHOSES ».** Galerie Philip, 16, place des *Vosges (48-04-58-22). Jusqu'au 30 octobre.*

DOUZE ANS D'AGE. DATES ET REPÈRES D'ARTCURIAL. Jusqu'au 14 novembre. Artcurial, 9, avenue Matignon (42-99-16-16).

MODERNES FOR EVER. Galerie Franka Berndt, 11, avenue de l'Echaudé (43-25-52-73). Du 8 octobre au 19 décembre.

SCULPTURES. J. ARMLEDER, P. CONVERT... Galerie Ch. Cartwright, 36, rue des Archives (48-04-86-86). Jusqu'au 30 octobre.

LES PAYSAGES... LA RONDE DES SAISONS DANS LES ÉCOLES DU NORD. Galerie Saint-Honoré, 267, rue Saint-Honoré (42-60-15-03). Jusqu'au 4 décembre).

ABRAHAM DAVID CHRISTIAN. Galerie Philippe Casini, 13, rue Chapon (48-04-00-34). Jusqu'au 24 octobre.

JEAN-MICHEL ALBEROLA. Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 17 octobre.

MANUEL AMORIM. Média Art, Aline Vidal, 55, rue Didot (45-43-42-69). Jusqu'au 28 octobre.

ANDRÉ ARBUS. Galerie Eric-Philippe, 25, rue Véro-Dodat (42-33-28-26). *Jusqu'au 18 novembre.*

SIAH ARMAJANI. Galerie Ghislaine *Hussenot, 5 bis*, rue des Haudriettes (48-87-60-81). Jusqu'au 22 octobre.

HUGUETTE ARTHUR-BERTRAND. Galerie d'art contemporain, 13, rue Mazarine (42-25-90-84). Jusqu'au 31 octobre.

GEORGES AUTAR. Galerie Montenay, 31, rue Mazarine. Du 8 octobre au 1er novembre.

FRANCIS BACON. Galerie Lelong, 13-14, rue de Téhéran (45-63-13-19). Jusqu'au 14 novembre.

MARTIN BARRE. Galerie Laage-Salomon, 51, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 20 octobre.

GLENN BAXTER. Samia Saouma, 2, impasse des Bourdonnais (42-36-44-56). Jusqu'au 18 octobre.

GÉRARD BÉRINGER, Portraits d'apparat. Galerie Berggruen, 70, rue de *l'Université (42-22-02-12).* Jusqu'au 21 novembre.

PIERRE BETTENCOURT. Galerie Caroline Corre, 14, rue Guénégaud (43-54-57-67).

BOST. Pastel. Galerie Jean Peyrole, 14, rue de Sévigné (42-77-74-59). Jusqu'au 31 octobre.

BRAUN-VEGA. Mémoires dénudées. Galerie Pascal Gabert, 80, rue Quincampoix (48-04-94-84). Jusqu'au 30 octobre.

PETER BRIGGS. Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (42-72-35-47). Jusqu'au 31 octobre.

DANIEL BUREN. Galerie Daniel Templon, 1, impasse Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 17 octobre.

CÉSAR : « les Championnes », compressions en plaque. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 29 octobre.

LE CORBUSIER, 1886-1965. Galerie Denise-René, 196, bd St-Germain (42-22-77-57). Jusqu'au 14 novembre.

ALAN DAVIE. Galerie Louis Carré, 10, avenue de Messine (45-62-57-07). Jusqu'au 17 octobre.

JEAN DUBUFFET. Non-lieux. Galerie Jeanne Bucher, 53, rue de Seine (43-26-22-32). Jusqu'au 7 novembre.

PHILIPPE DUFOUR. Galerie Gutharc-Ballin, 47, rue de Lappe (47-00-*32-10). Jusqu'au 31 octobre.*

RENÉ DUVILLIER. Galerie Mostini, *18, rue de Seine (43-25-32-18). Du 8 octo*bre au 7 novembre.

JEAN EDELMANN. *Galerie d'Art* international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-*84-28). Jusqu'au 31 octobre.*

IAN HAMILTON FINLAY. Pastorales. Galerie Claire Burrus, 30-32, *rue de* Lappe (43-55-36-00). Jusqu'au 9 novembre.

ASPECTS DE FRAGONARD, Peintures, dessins, estampes. Galerie Cailleux, 136, rue du Fbg-Saint-Honoré (43-59-25-24). Jusqu'au 7 novembre.

GÉRARD GAROUSTE. « Hors du calme ». Galerie Liliane & Michel Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 24 octobre.

GASIOROWSKI. Galerie Adrien Maeght. 42-46, du Bac (45-48-45-15).

OSCAR GAUTHIER. Peintures des années 50. Galerie Arnoux, 27, rue Guénégaud *(46-33-04-66). Du 8 au 31 octobre.*

GOLUB. Galerie Darthea S. Peyer, 6, *rue J.-Callot (43-54-78-41). Jusqu'au* 1er novembre.

***A. HOCKELMANN.* Masques, animaux, filles.** Galerie Claude Samuel, 18, place des Vosges (42-77-16-77). Jusqu'au 7 novembre.

ALAIN JACQUET. *Galerie Michel* Vidal, 56, rue du Faubourg-Saint-Antoine *(43-42-22-71). Du 7 octobre au 21 novem*bre.

SOL LEWITT « Wall drawing ». Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Jusqu'au 24 octobre.

HOMMAGE A MARFAING : Grands formats. Galerie Ariel, 140, bd Haussmann (45-62-13-09), jusqu'au 23 octobre. Gravures : *Galerie Biren, 31, rue Jacob* (42-60-25-30), jusqu'au 31 octobre. Peintures *récentes : Galerie Clivage, 46, rue de l'Uni*versité (42-96-96-57), jusqu'au 31 octobre. Lavis : Galerie Erval, 16, rue de Seine, 1, rue des Beaux-Arts (43-54-73-49), jusqu'au 24 octobre.

ANDRÉ MASSON, Pastels et dessins, 1931-1963. Galerie Jeanne Castel, 3, rue du Cirque (43-59-71-24). Du 9 octobre au 31 décembre.

MICHAUX. Galerie Di Meo, 5, rue des Beaux-Arts (43-54-10-98). Du 9 octobre au 28 novembre.

En région parisienne

BRÉTIGNY-SUR-ORGE. Albert Ayme. Centre culturel Gérard-Philipe. Rue Henri-Douard (60-84-38-68). Du 10 octobre au 21 novembre.

JOUY-EN-JOSAS Ian Hamilton Finlay, « Poursuites révolutionnaires », Emmanuel Pereire, « Peintures 1983-1987 », Daniel Bodinet, « Un paysage ». Fondation Cartier pour l'art contemporain, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). Jusqu'au 13 décembre.

MONTROUGE. Aki Kuroda ; Susana Solano. Galerie Maeght, 11, place Jules-Ferry (45-48-45-15). Du 11 octobre au 21 novembre.

En province

ANGERS. Vieira da Silva, Arpad Szenes. Théâtre d'Angers, 12, place Imbach. Jusqu'au 31 octobre.

ARLES. Barbara Thaden. Eglise Saint-Martin du Méjan, passage du Méjan. (90-96-30-35). Jusqu'au 15 novembre.

ARRAS. « Du construit à la lettre » Galerie 30 (1975-1987) : Centre culturel Noroit, 9, rue des Capucins (21-71-30-12). Jusqu'au 8 novembre.

CHARTRES. Vlaminck : Le peintre et la critique. Musée des beaux-arts, 29, Cloître-Notre-Dame. (37-36-41-39) Jusqu'au 28 octobre.

CHATEAUROUX. Titus Carmel. Les Cordeliers. Jusqu'au 2 novembre.

LE CREUSOT. Carte blanche au Musée ethnographique de Belgrade. Centre d'Action culturelle. Place de la Poste (85-55-37-28). Jusqu'au 31 octobre.

FONTEVRAUD. « Ateliers internationaux des Pays de la Loire 1987 ». Fonds régional d'art contemporain des Pays de la Loire, Abbaye royale de Fontevraud (41-*51-79-30). Jusqu'au 1er novembre.*

GRENOBLE. Joseph Beuys (aquarelles), Gerrit van Bakel (la pensée figurative). Centre national d'art contemporain. *Magasin site Bouchayer Viallet, 155,* cours Berriat (76-21-95-84). Jusqu'au 29 novembre.

LYON. Octobre des Arts. Sol Lewitt ; M. Merz ; M. Nordman ; P. Kirkeby. Musée Saint-Pierre d'Art contemporain, 16, rue du président Edouard-Herriot. Du 8 octobre au 23 novembre ; **Marco Bagnoli.** Palais des beaux-arts, 20, Place des Terreaux. Du 8 octobre au 23 novembre ; **Gloria Friedman.** Maison de Lyon. Place Bellecour. *Du 8 octobre au 14 novembre ;* **Roche-Pontlun.** Auditorium, 149, rue Garibaldi. *Du 8 octobre au 14 novembre ;* **Contemporary. Photographic Portraiture.** ELAC, Centre d'Echanges de Perrache. Du 8 octobre au 23 novembre.

MARSEILLE. Tanis, « L'or des Pharaons » — Lum Prexlum : photographies de Henry Lewis. Centre de la Vieille Charité, 2, rue de la Charité (91-90-81-92). Jusqu'au 30 novembre.

MONTBÉLIARD. César : Les championnes. Centre d'art contemporain (81-91-*37-11). Jusqu'au 8 novembre.*

MULHOUSE. « Otto Tschumi 1904-*1985 ».* Musée des beaux-arts, 4, place Guillaume-Tell (89-32-58-46). Jusqu'au 15 novembre.

NANCY. Henry Laurens (1885-1954), Autour d'une acquisition : la *Grande Femme au miroir*, 1929 (sculptures, dessins, gravures). Musée des beaux-arts, place Stanislas (83-37-65-01). Jusqu'au 15 décembre.

NIMES. Susana Solano. Galerie des Arènes, bd des Arènes (66-21-88-12). Jusqu'au 25 octobre.

STRASBOURG. « L'Amour de l'art — Le goût de deux amateurs pour le baroque italien ». Musée des Beaux-Arts (88-*36-30-41). Jusqu'au 22 novembre.*

TOULOUSE. « Le portrait toulousain de 1550 à 1800 ». Musée des Augustins, 21, rue de Metz (61-23-55-07). Jusqu'au *7 janvier 1988.*

TOURCOING. Antoine Sémérare *1976-1987.* *Musée des beaux-arts,* 2, rue Paul-Doumer. Jusqu'au 16 novembre.

TOURS. Victor Laloux, architecte. Musée des beaux-arts, 18, place François-Sicard *(47-05-68-73). Jusqu'au 6 décem*bre.

***VILLENEUVE D'ASCQ.* « La nouvelle peinture allemande dans la collection Ludwig-Aix la Chapelle.** *Musée d'art* moderne. Jusqu'au 22 novembre 1987.

VILLEURBANNE. « Luciano Fabro ». Le Nouveau Musée, 11, rue du Docteur-Dolard (78-84-55-10). Jusqu'au 30 novembre.

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 7

Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, A. Schiff (dir. et piano) (Bach).

TLP Dejazet, 20 h 30 : Quatuor Vocal Melodia, C. Laporte (soprano), E. Fie (mezzo), A. Fernandez (ténor), H. Le Play (baryton), P. Lerebours (piano) (Haydn, Schumann).

Sainte-Chapelle, 21 h : Trompettes de Versailles (Bach, Haendel, Vivaldi).

Eglise St-Julien-le-Pauvre, 18 h 45 et 21 h : Ars Antiqua de Paris (l'Amour courtois au Moyen-Age).

Lucernaire, 18 h 30 : R. Taub (piano) (Brahms, Babitt, Chopin).

JEUDI 8

Pleyel, 20 h 30 : voir le 7.

Centre Pompidou, 18 h 30 : Solistes de l'Ensemble Intercontemporain (Bartok, Zimmermann).

Musée d'Orsay, 20 h 30 : Quatuor Via Nova, J. Hubeau (piano) (Wolf, Brahms, Fauré.

Cortot, 20 h 30 : R. Cornman (piano) (Mozart, Moussorgski, Cornman, De Falla).

Institut Hongrois, 16 h 30 : A. Kiss (mezzo), P. Dechorgnat (piano) (Kadosa).

Centre Culturel de Yougoslavie, 21 h : Z. Jancic (piano) (Bach, Brahms, Debussy, Rachmaninov).

Lucernaire, 18 h 30 : voir le 7.

VENDREDI 9

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : G. Cziffra (piano) (Chopin, Liszt, Schumann).

Eglise des Blancs-Manteaux, 20 h 30 : T. Koopman, (clavecin) (*musique française des XVIIe et XVIIIe siècles* (Festival d'Art sacré de la Ville de Paris).

Eglise St-Louis-en-l'Ile, 20 h 30 : Ensemble d'instruments anciens Les Menus Plaisirs, R. Douatte (dir.) (Vivaldi, les Quatre Saisons).

Centre Wallonie-Bruxelles, 20 h 30 : Les Conjurés ou la Guerre au foyer, opéra de Schubert, S. Vassey (mise en scène).

SAMEDI 10

Pleyel, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, A. Jordan (dir.), I. Cotrubas, (soprano), Chœurs Vittoria d'Ile-de-France (Haydn, les Saisons).

Eglise St-Eustache, 20 h 30 : M. Rostropovitch (violoncelle) (Bach) (Festival d'Art sacré de la Ville de Paris).

18 Théâtre, 16 h 30 : Duo Tavares-Villareal (guitares) (Fauré, Albeniz, Powell).

Eglise St-Merri, 21 h : Ensemble Vocal du CNRS de Lyon (musique et textes de la Renaissance).

Centre Wallonie-Bruxelles, 20 h 30 : voir le 9.

DIMANCHE 11

Théâtre du Rond-Point des Champs-Élysées, 11 h : P. Hirschhorn (violon), *B. Engerer (piano)* (Schumann, Ravel).

Pleyel, 17 h 45 : Orchestre Lamoureux, U. Schneider (dir.), F. Clidat (piano) (Liszt), 21 h : D. Fischer-Diskau (baryton), *H. Höll (piano)* (Schubert).

Notre-Dame, 17 h 45 : P. Brandeis (orgue) (Widor).

Eglise des Billettes, 17 h : P. Bride (violon), A. Rahman El Bacha (piano) (Beethoven).

Eglise Saint-Merri, 16 h : L. M Giosh (mezzo), A. Mitchell (soprano) (Pur*cell, Haendel, Glück, Mahler, Offen*bach).

Centre Wallonie-Bruxelles, 17 h : voir le 9.

Sainte-Chapelle, 21 h : voir le 7.

LUNDI 12

Comédie des Champs-Elysées, 20 h 30 : The Columbus Day Concert (Wiener, Bartok, Ives, Gershwin, Poulenc, Lane, Bart, Styne).

Théâtre du Rond-Point des Champs-Elysées, 20 h 30 : Ensemble Intercontemporain, P. Eötvös (dir) (Ferneyhough, Petrassi, Berio).

Théâtre de la Cité internationale universitaire, 20 h 30 : M. Le Dizès (violon) (Paganini), M.-T. Ghirardi (guitare) (Bach).

MARDI 13

Théâtre des Champs-Elysée, 20 h 30 : Orchestre de Paris, D. Barenboïm (dir.).

Gaveau, 20 h 30 : S. Ross (clavecin) (Bach, Variations Goldberg).

Sainte-Chapelle, 20 h 30 : Groupe instrumental de Paris (Brahms, Mozart).

Eglise Saint-Germain-des-Prés, 20 h 30 : Orchestre Calmel (Mozart, Messe du Couronnement).

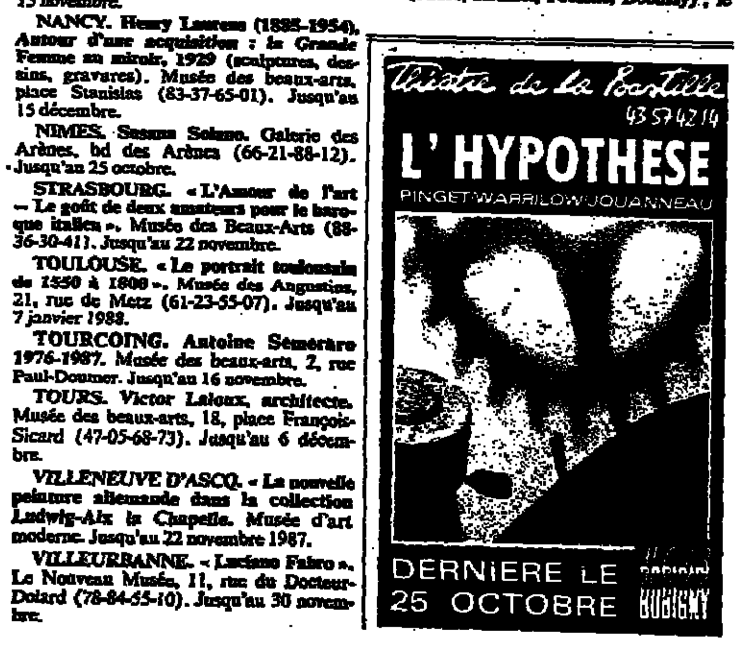
Institut Hongrois, 20 h : Quatuor à cordes Keller (Beethoven, Bartok, Schubert).

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h : voir le 7 (Trouvères et troubadours).

Cortot, 12 h 30 : X. Palacios (piano) (Haydn, Brahms), T. Genkawa (soprano) (Vivaldi, Rossini, Donizetti, Debussy).

Les festivals

FESTIVAL DE FRANCE (42-77-91-95). **Auditorium des Halles**, *le 7 à 20 h 30 :* J.-F. Gardeil (baryton), B. Eidi (piano) (Fauré, Roussel, Poulenc, Debussy) ; le



9 à 20 h 30 : Orchestre régional Alpes Provence Côte d'Azur, P. Bender (dir.) (Milhaud, Leclair, Jolivet, Barboteu, Roussel, Dutilleux).

FESTIVAL DE SCEAUX (46-60-07-79), voir région parisienne

II[e] FESTIVAL MUSICAL DE MELUN-SÉNART (60-60-50-14), voir région parisienne.

FESTIVAL D'AUTOMNE (42-96-12-27), Atelier, (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h : le Récit de la servante Zerline.

BASTILLE, (D. soir, L.) 21 h, dim. 17 h : Mystère Bouffe (dern. le 14).

CENTRE G. POMPIDOU, les 7, 8, 9, 10 à 20 h 30, le 11 à 16 h : Stephen Petronio Dance Compagny.

CHAILLOT, I. les 7, 9 à 20 h 30 : Prometeo. Le 8 à 20 h 30 : Groupe de Percussions de Freiburg (Nono). II. les 7, 8, 9, 10, 13 à 20 h 30, les 7, 14 à 14 h 30, le 11 à 15 h : Excelsior. Le 13 à 20 h 30 : Cenerentola Aïda. Les 7, 8, 9 à 18 h 30, les 10, 13 à 20 h 30, le 11 à 15 h : Biancaneve.

NANTERRE, Théâtre des Amandiers les 7, 8, 9, 10, à 21 h ; le 10, à 16 h : Hamlet-Machine. A partir du 13 : la Serva amorosa ; le 7 à 20 h 30 : Catherine de Heilbronn.

AUBERVILLIERS, Théâtre de la Commune (D. soir, L.) à 20 h 30, dim. 16 h 30 : la Locandiera (sf le 14).

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALÉ (42-33-57-71), 20 h 30: Eden (jusqu'au 10).

BERCY (43-46-12-21), le 7, 20 h 30 : Bob Dylan, T. Petty.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h : Zanini Quintet (jusqu'au 8) ; les 9, 10 : J. Lacroix Jazz Orchestra ; les 11, 12: Guerin Big Band ; le 13 ; Marsano.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), les 8, 9, 10, 21 h 30 : Bonbon Tropical.

CIGALE (45-72-11-22), le 13, 20 h : Terence Trent d'Arby.

CITHEA (43-57-99-26), le 8, 20 h : Les Voisins ; le 13, 21 h : T. Gubitsch, O. Calo.

DUNOIS (45-84-72-00), les 7, 8, 20 h 30 : La Bande à Badault.

ÉLYSÉES-MONTMARTRE (42-52-25-15), le 9, 19 h : Les Swans, Div, Dazibao, Treponem.

EXCALIBUR (48-04-74-92), 22 h, mer : Chance Orchestra R'N'B ; Jeu : C. Vander trio ; Ven : Guida de Palma and le Band ; Sam : Tremplin ; Lun : Rido Bayonne ; Mar : P. Breslin Blues.

KISS (48-87-89-64) (D.), 24 h : Pela.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), (D., L.), 23 h : Triolk, Gurthu, C. Mariano, J. Taylor, S. Swallow ; le 10 : E. Barret, H. Labarrière, M. Ducret, Aaron Scott ; le 13 : Ray Brown, G. Harris, M. Roker.

LE MÉCÈNE (42-77-40-25)) (Mar, L.), 22 h 30 ; les 7, 8 : Jazz Samba ; les 9, 10 : RV Quintet Jazz.

MÉRIDIEN (47-58-12-30), 22 h : Fats Domino (à partir du 12).

MONTANA (45-23-51-41), 22 h 30 : Stardust Quartet (jusqu'au 10). A partir du 12 : Quartet Outre Mesure.

NEW COPA (42-65-91-06), le 8, 20 h 30 : Aurlus Mabele, Groupe Loketo.

NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30, les 7, 8 : P. Catherine Quartet ; le 9 : Saep Funk ; le 10 : D. Richmond Quartet, G. Adams et D. Pullen ; le 12 : Stella Miranda et Tim Rescala ; le 13 : D. Richmond Quartet.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70) (D.), 21 h, les 7, 8 : R. Urtreger, C. Escoude, E. Dervieux ; le 9 : Latino Jazz ; le 10 : les Westerners et C. Jackson ; les 12, 13 : C. Nougaro, M. Vander, P. Michelot, B. Lubat.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59), 21 h 30, le 7 : Watergate Seven + One ; le 8 : Scalpscatt ; le 9 : J. Doudelle Quintet ; le 10 : Metropolitan Jazz Band ; le 12 : 78 All Stars ; le 13 : C. Bolling Trio.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h : P. Fresu, A. Mancinelli, F. Di Castri, A. Romano.

LA PINTE (43-26-26-15), 21 h 30, les 7, 8 : Satori Trio ; les 9, 10 : Quartet A. Galzoni ; les 12, 13 : 403.

SLOW CLUB (42-33-84-30) (D., L.), 21 h 30 : S. Guérault et B. Vasseur Quintet (jusqu'au 10) ; à partir du 13 : O. Franc Quintet.

SUNSET (42-61-46-60), 21 h 30 : F. Jeanneau Quartet (jusqu'au 10) ; à partir du 11 : J.-M. Pilc Trio.

LES TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37) (Mar., Mer., J.), 22 h ; (V., S.), 22 h et 24 h : Osvaldo Piro Quintet.

ZÉNITH (42-40-60-00), le 9 à 20 h : Cock Robin.

THÉATRE

SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

VOUS AVEZ-DIT OFFENBACH, Arcane (43-38-19-70), 20 h 30 (8).

CASANOVA, Comédie italienne (43-21-22-22), 20 h (10).

LA MISSION, Créteil, MC (48-99-94-50), 20 h 30 (10).

FRAGMENTS, Athénée (47-42-67-27), 18 h 30 (13).

LES ACTEURS DE BONNE FOI, Athénée (47-42-67-27), 21 h (13).

LE LUTIN AUX RUBANS, Guichet Montparnasse (43-27-88-61), 20 h 30 (13).

ROLAND FURIEUX, Ménagerie de verre (42-06-37-44), 21 h 15 (13).

LE RADEAU DE LA MORT, Bobigny, MC 93 (48-31-11-45) (13).

LA SERVA AMOROSA, Nanterre, Théâtre des amandiers (47-21-18-81), 20 h 30 (13).

Hors Paris

MARSEILLE, le Misanthrope, par France Roussel, au Gymnase (91-94-18-00), du 7 au 30 octobre.

Epinal, les Larmes du rire, rencontres théâtrales du 8 au 20 octobre ; rens. : 29-31-45-45, poste 44-12.

(Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

Les salles subventionnées

OPERA (42-42-57-50) : dim. et mar., à 19 h 30 : Magnificat.

SALLE FAVART (42-96-06-11) : ven. et lun., à 19 h 30 : Le Triptyque, de Puccini.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15) : au Théâtre de la Porte-Saint-Martin (lun.) : 20 h, sam. 14 h 30 et 20 h, dim. 14 h 30 : Dialogues des Carmélites ; à la salle Richelieu : mer., à 20 h 30 : Polyeucte ; dim., à 20 h 30 : les Femmes savantes ; ven., à 20 h 30 : Turcaret ; jeu., sam., mar., à 20 h 30, dim., à 14 h : Monsieur Chasse ! ; au Théâtre Montparnasse, Grande Salle (lun.) : 21 h, sam., à 18 h 30 et 21 h 15, dim., à 15 h 30 : Autres horizons ; Petit-Montparnasse (lun.) : 21 h, à 15 h 30 : C'était hier.

CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Foyer (lun.), 20 h 30, dim., à 15 h, mar., à 14 h 30 et 20 h 30 : Biancaneve ; Grand Théâtre, mer. + ven., à 20 h 30 : Prometeo ; jeudi, à 20 h 30 : Luigi Nono, Concert III (Risonanze Erranti à Massimo Cacciari), dir. F. Goldman, relâche jusqu'au 31 octobre ; Théâtre Gémier (lun.), mer., à 14 h 30 et 20 h 30, sam., à 15 h et 20 h 30, jeud., ven., à 20 h 30 ; dim., à 15 h (dern.) ; Excelsior ; mar., à 20 h 30 : Cenerentola, de G. Rossini ; Aïda, acte II, de Verdi. Spectacles de marionnettes italiennes.

ODÉON-COMÉDIE-FRANÇAISE (43-25-70-32) (L), 20 h 30 + dim. 15 h et 20 h 30 : Genousie.

PETIT ODÉON (43-25-70-32) (L). 18 h 30 : Bréviaire d'amour d'un haltérophile.

TEP (43-64-80-80) (dim. soir, lun.), 20 h 30 + jeu. 19 h et dim. 15 h : Entre passions et prairie.

BEAUBOURG (42-77-12-33) (Ma.). Débats-Rencontres : mer., de 14 h à 16 h : La littérature de la rentrée ; à 18 h 30, La fabrique du corps humain ; 19 h, Gérard Wajcman, l'interdit ; jeu., à 14 h 30, Petits contes nègres, de B. Cendrars ; 18 h 30, Marcelin Pleynet ; Salle d'actualité, à 18 h 30 : la Prostitution aujourd'hui et les droits de l'homme. Revue parlée autour de Lajos Kassak : ven. et sam., à 15 h et 21 h, dim., à 16 h. Cinéma-vidéo : Vidéo-information : 13 h, Les drogués du Patriarche, de S. Edelstein, A. Feux ; 16 h, Ce monde pourri qui nous entoure, réal. BBC ; 19 h, Une journée ordinaire de C. Okrent, de C. Roussopoulos ; profession : conchylicultrice, de C. Rouchopoulos ; Vidéo-Musiques : à 13 h, Spartacus, d'A. Khatchaturian ; 16 h, Ernani, de Verdi ; 19 h, Léonard Berstein ; Cycle du cinéma brésilien à la salle garance (42-78-37-29) : Se reporter à la rubrique cinéma-C ; Cinéma du musée : mer., vend., sam., dim., à 18 h, Antonin Artaud et le cinéma ; Concerts-Spectacles : Concerts, jeu., à 18 h 30, musique de chambre, une heure avec les solistes de l'EIC (B.A. Zimmermann et B. Bartok) : lun., au Th. du Rond-Point, 20 h 30 : Concert Peter Eötvös, ensemble intercontemporain ; Mer., jeu., vend., sam., à 20 h 30, dim., à 16 h : Stephen Petronio Company (Simulacrum Reels, Walkin).

THÉATRE MUSICAL DE PARIS, de mer. à sam., à 20 h 30, dim., à 15 h : Récital Barbara.

THEATRE DE LA VILLE (42-74-22-77), mer., jeu., sam., mar., à 20 h 45 ; dim., à 14 h 30 : Dans la jungle des villes ; ven., à 20 h 45, dim., à 17 h 30 : Baal.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34) (jeu.), 20 h 30 : Iphigénie, dim. 16 h et lun. 19 h 30.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30), à la Piscine Deligny, 25, quai Anatole-France (75007 Paris) ; sam., à 20 h 30, dim., à 15 h : Marionnettes sur eau du Vietnam.

THEATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60) : Ouverture le 7 janvier 1988 avec le Public, pièce de F.G. Lorca.

En région parisienne

ANTONY, Théâtre Firmin-Gémier (46-66-02-74), le 12 à 21 h : Touchez pas au frichti.

AUBERVILLIERS, Théâtre de la Commune (48-34-67-67) (Dim. soir, L.), 20 h 30, dim. à 16 h 30 : la Locandiera.

AULNAY-SOUS-BOIS, Espace J.-Prévert (48-68-00-22), les 7, 8, 9, 10 à 21 h : le Pool en eau ; le 13 à 21 h : W. Sheller.

BAGNEUX, Théâtre Victor-Hugo (46-63-10-54), le 10 à 20 h 30 : L Aubret.

BAGNOLET, Atem (43-64-77-18) (Dim. soir), 21 h, dim. à 17 h : Mobilier urbain.

BEZONS, Théâtre (39-82-20-88), le 9 à 21 h : V. Abeil.

BOBIGNY, Maison de la culture (48-31-11-45) (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h : le Radeau de la mort (à partir du 13).

CHANTILLY, Château de Montvillargenne (44-58-25-10), le 9 à 20 h 30 : Duo Paratore (pianos) (Brahms, Stravinsky, Debussy, Lutoslawski).

CHATENAY-MALABRY, Maison de Chateaubriand (46-60-82-28), les 8, 10 à 20 h 30, le 11 à 14 h 30 : Comme si j'étais mort.

CHELLES, CC (60-08-55-00), les 9, 10 à 21 h : la Folle de Chaillot.

CHEVILLY-LARUE, CC (46-86-54-48), le 9 à 20 h 30 : Un jour je fis le vœu...

CHOISY-LE-ROI, Théâtre P.-Eluard (48-90-89-79), le 10 à 20 h 30 : Regard.

CLICHY-LA-GARENNE, Cabaret du Temps des Cerises (48-24-44-16), jeu. 14 h, ven., sam. 20 h 45, dim. 15 h : Visages. Théâtre Rutebeuf (42-70-96-76), le 11 à 15 h : M. Perronne.

CLAMART, CC J.-Arp. (46-45-11-87), le 7 à 20 h 30 : Ballet Folklorico de Mexico ; le 13 à 20 h 30 : Elle est là. L'usage de la parole.

CORBEIL-ESSONNES, CAC (30-89-00-72), les 9, 10 à 20 h 45 : Coïncidences.

COURBEVOIE, CC (43-33-63-52), le 10 à 20 h 30 : Mouron, Haurogne.

CRETEIL, Maison de la culture (48-99-94-50) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : la Mission (à partir du 10).

ELANCOURT, Pollen CAC (30-62-82-81), les 8, 9, 10 à 21 h : O.A.N.I.

ENGHIEN, Théâtre (34-12-90-00), le 9 à 20 h 30 : Mouron, Haurogne, K. Kacel.

ERMONT, Théâtre (34-15-09-48), le 10 à 21 h, le 11 à 16 h : l'Aigle à deux têtes (Festival théâtral du Val-d'Oise).

EVRY, Hexagone (64-97-30-31), les 9, 10 à 20 h 30, le 11 à 17 h : l'Homme gris. Eglise Saint-Pierre Saint-Paul, le 13 à 20h 30 : La Camerata evryensis (Vecchi, Cesare, Praetorius, Dalla Casa, Vivaldi).

FONTENAY-SOUS-BOIS, salle J.-Brel (48-75-44-88), le 10 à 17 h 30 : Orchestre de contrebasses.

GAGNY, Théâtre (43-02-81-33), le 9 à 20 h 30 : la Totale.

ISSY-LES-MOULINEAUX, MJC (45-54-67-28), le 9 : Haine Brigades. Théâtre (46-42-70-91), le 11 à 14 h 30 : la Belle Hélène.

IVRY, Théâtre (46-70-21-55) (D. soir), 21 h, dim. 17 h : les Libertins.

L'HAY-LES-ROSES, Tourmelles (46-65-58-06), le 13 à 21 h : Mon pantalon est décousu (F. Perrin).

LES ULIS, Centre B.-Vian (69-07-65-53), le 10 à 20 h 30 : Maurane, G.Langoureau ; le 9 à 20 h 30 : Soirée brésilienne.

LONGJUMEAU, Théâtre (69-09-40-77), le 11 à 15 h : Apprends-moi Céline.

MANTES-LA-JOLIE, CC Brassens (30-33-20-43), les 9, 10 à 20 h 30 : Musique du Sénégal.

MELUN-SÉNART, Coupole (64-88-69-11), le 10 à 20 h 45 : Trio G. Poulet, C. Henkel, E. Westenholz (Mozart, Ravel, Beethoven). Sous chapiteau, le 13 à 20 h 30 : G. Bedos.

MONTREUIL-SOUS-BOIS, Désir Jazz (48-58-89-85), le 9 à 20 h 30 : Solibrius ; le 10 : Machado ; Solibrius.

NANTERRE, Théâtre des Amandiers (47-21-18-81), le 7 à 20 h 30 : Catherine de Heilbronn : les 7, 8, 9, 10 à 21 h : HamletMachine ; le 13 à 20 h 30 : la Serva Amorosa.

ORLY, Théâtre (69-92-33-66), le 9 à 20 h 30 : A nos héros (Cie A. Preljocaj).

ORSAY, Salle J.-Tati (69-28-70-33), le 10 à 20 h 30 : la Visite de la vieille dame.

PLAISIR, Gymnase L.-Lagrange, le 11 à 15 h : Orchestre national d'Ile-de-France, J. Mercier (dir.).

RAMBOUILLET, Bergerie nationale (34-83-32-72), le 9 à 20 h 30 : Trio G. Poulet, E. Westenholz, C. Henkel ; le 11 à 15 h : G. Poulet, Y. Boukoff ; le 13 à 20 h 30 : Y. Boukoff (piano).

RIS-ORANGIS, MJC (69-06-30-95), le 10 à 17 h : Quatrième Festival (danses des Balkans, fest-noz, bals).

SAINT-DENIS, Théâtre G.-Philipe (42-43-00-59) (D. soir, Mer. J.), 20 h 30, dim. 16 h : la Conjecture de Babel (jusqu'au 27 oct.).

SANNOIS, Théâtre (39-81-81-56), le 13 à 20 h 30 : le Nom d'un petit bonhomme (Festival théâtral du Val-d'Oise).

SARCELLES, Forum (34-19-54-30), le 10 à 21 h : Soirées bourgeoises.

SCEAUX, Gémeaux (46-60-05-64), le 9 à 22 h 30 : C. Alvim Connexion. Orangerie (47-88-13-83), le 10 à 17 h 30 : M. Roustcheva (piano) (Haydn, Beethoven, Brahms) ; le 11 à 17 h 30 : Orchestre d'Auvergne, A. Brussilovsky (dir.) (Mozart, Haydn, Wolf, Prokofiev). Eglise Saint-Gilles, le 7 à 20 h 45 : A. Isoir (orgue) (Du Fay, Buxtehude, Pasquini).

VERSAILLES (39-02-78-78), Théâtre Montansier (39-50-71-18), le 10 à 21 h : les Mariés de midi.

VINCENNES, Théâtre d'animation (43-65-44-41), jeu., ven. 20 h 30 : l'Echelle. Théâtre D.-Sorano (43-68-28-91), jeu., ven., sam. 19 h 30 : Accuse dellar ou la Fin de Victor.

VITRY, Théâtre J.-Vilar, le 10 à 21 h 30 : Mama Bea.

YERRES, CEC (69-48-38-06), le 7 à 21 : D. Gillespie Quintet.

Les autres salles

ANTOINE (42-08-77-71) (D. soir, L.) 20 h45 ; sam. à 18 h et 21 h ; dim. à 15 h 30 : la Taupe.

ARCANE (43-38-19-70) Les 8, 9, 10, à 20 h 30 : Vous avez dit Offenbach : l'Amant (dern. le 7).

ARTISTIC ATHEVAINS (43-79-06-18) mer. 20 h 30, ma. 16 h : Elle lui dirait dans l'île (à partir du 12).

ARTS-HEBERTOT (48-87-23-23) (D. soir L.) 21 h, sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h : Une chambre sur la Dordogne.

ATELIER (46-06-49-24) (D. soir, L.) 21 h, mat. dim. 15 h : le Récit de la servante Zerline (Fest. d'automne).

ATHÉNÉE (47-42-67-27) I (D. soir, L.) 21 h, dim. 16 h : les Acteurs de bonne foi (à partir du 12). II : mer., mar., jeu., ven. 18 h 30, sam. 21 h : Fragments de théâtre I et II (à partir du 12).

BASTILLE (43-57-42-14) (D. soir, L.), 20 h, dim. 15 h 30 : l'Hypothèse (D. soir) 21 h, dim. 17 h : Mystère bouffe (dern. le 14) (Fest. d'automne).

BOUFFES DU NORD (48-04-74-77) (D. soir, L.) 20 h 30, mat. dim. 16 h : Dom Juan.

BOUFFES-PARISIENS (42-96-60-24) (S., D., L.) 20 h 45, sam. 18 h et 21 h 30, mat. dim. à 15 h 30 : l'Excès contraire.

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-03-35) (L.), 20 h : Bambino Bambino.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51) (D., L.), 20 h 15 ; Bien dégagé autour des oreilles ; 22 h : Derec.

CARTOUCHERIE DE VINCENNES, Tempête (43-28-36-36) jeu., ven., sam. 20 h 30, D. 16 h : Aller-retour. Théâtre du Soleil (43-74-24-08) mer, jeu., ven., sam. 18 h 30 ; dim. 15 h 30 : l'Indiade ou l'Inde de leurs rêves.

CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69) Grand Théâtre (D., L., mar.) 20 h 30 : Il Candelaio ou le Philosophe fessé. Galerie (D., L.) 20 h 30 : Barouf à Chioggia. La Resserre (D., L.) 20 h 30 : Bérénice (à partir du 13).

COMÉDIE-CAUMARTIN (47-42-43-41) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) (S., D., L.), 21 h , sam., dim. 19 h 30 et 21 h 30, D. 15 h 30 : Poil de carotte (dern. le 11).

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22) (D. soir, L), 20 h, dim. 15 h 30 : Casanova (à partir du 10).

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h 30 : Fleur de cactus.

CONFLUENCES (43-87-71-05) mer., ven., S. 20 h 30, J. 18 h, D. 15 h : Jean Vilar la bataille de Chaillot.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 17 h 30 : le Misanthrope.

DAUNOU (42-61-69-14) (mer., D. soir) 21 h, dim. 15 h 30 : Monsieur Masure.

DIX HEURES (42-64-35-90) (D. soir) 20 h 15, dim. 16 h : Cul sec ; 22 h 15 : Maman.

EDGAR (43-20-85-11) (D.), 20 h 15 : les Babas cadres, 22 h + sam. 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

ÉDOUARD VII-SACHA GUITRY (47-42-57-49) (S., D., L.) 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Jeu de l'amour et du hasard.

ESPACE CARDIN (42-66-17-81), (D., L.) 20 h 30 : Normal Heart.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19), (D. soir, L.), 22 h ; dim. 15 h 45 : la Donjuanne (dern. le 11).

ESSAION (42-78-46-42) (D., L.), 19 h : Illuminations ; (D. soir, L.), 21 h, dim. 17 h : Poésie et absolu.

FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (47-78-70-88) 21 h : les Premiers mots (dern. le 10).

FONTAINE (48-74-74-40) (S. soir, D., L.) 21 h, sam. 20 h, 22 h : Au secours, tout va bien ; les Inconnus.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18) (D. soir, L.) 21 h, sam. 18 h 30 et 21 h 15 : l'Eloignement.

GALERIE 55 (43-26-63-51), (D., L.), 21 h : Bretayal (en anglais).

GAVEAU (45-63-20-30) (D., L.) 19 h, Sam. 15 h 30 : La petite chatte est morte.

GRAND EDGAR (43-20-90-09), L ; (D) 20 h 15 : Palier de crabes ; (D.) 22 h : Carmen Cru.

GRÉVIN (42-46-84-47) (D., L.), 21 h : les Trois Jeanne ; Arthur.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61) (D. soir, L.) 19 h 30, D. 15 h : le Lutin aux rubans (à partir du 13, 20 h 30) ; 21 h : Fragments (dern. le 10) ; 22 h 15 : Egarement.

GYMNASE (42-46-79-79), (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Madame Sans-Gêne.

HUCHETTE (43-26-38-99) (D.), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 22 h 30 : Lettre d'une inconnue.

JARDIN DES ABBESSES (42-62-40-93) 20 h, Dim. 16 h : Folies au jardin 1890 (dern. le 13).

KIRON (43-73-50-25) 19 h, Dim. 18 h 30 : Les mottes des ravins sont douces à sa dépouille.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99) (D. soir, L.) 21 h, Dim. 15 h : Première jeunesse.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.) I. 19 h 30 : Baudelaire ; 21 h 15 : le Métro fantôme ; II. 20 h : le Petit Prince ; 21 h 15 : Architruc.

MADELEINE (42-65-07-09) (D. soir, L.) 21 h, sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h 30 : les Pieds dans l'eau.

MARAIS (42-78-03-53) (D.), 20 h 30 : En famille, on s'arrange toujours.

MARIE-STUART (45-80-17-80) (D., L.), 20 h 15 : Lady Strass.

MARIGNY (42-56-04-41) (D. soir, L.) 20 h, mat. dim. 15 h : Kean. Petite salle (42-25-20-74) (D. soir, L.) 21 h, sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h : la Menteuse.

MATHURINS (42-65-90-00) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : l'Idiot.

MÉNAGERIE DE VERRE (42-06-37-44) 21 h 15 : Roland furieux (à partir du 13).

MICHEL (42-65-35-02) (D. soir, L.) 21 h 45, sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MICHODIÈRE (47-42-95-22) (D., L.) 20 h 30, sam. 18 h 30, 21 h 30 : Double mixte.

MODERNE (48-74-16-82) (D. soir) 18 h 30, lun. 20 h 30 : Hamlet ; (D. soir, L.) 21 h, Dim. 16 h : J. Mailhot.

MOGADOR (42-85-45-30) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h 30 : Cabaret.

MONTPARNASSE (43-22-77-74) Grande salle (D. soir, L.) 20 h 45 ; mat. dim. 15 h 30 : Autres horizons. Petite salle (D. soir, L.) 21 h, dim. 16 h : C'était hier.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) (D., L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30 : Mais qui est qui ?

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99) (D. soir, L.) 20 h 45, D. 15 h 30 : Hello and goodbye.

ŒUVRE (48-74-47-36) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Léopold le bien-aimé.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93) (mer, D. soir) 20 h 30, dim. 15 h : Manoe ; 18 h 30 : Kleen.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81) (D. soir, L.) 20 h 30, sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h : l'Hurluberlu ; le 12, à 20 h : Splendeurs et servitudes des séducteurs.

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-10) mar, ven., sam. 20 h 30 ; mer., dim. 14 h ; dim. 17 h 30 ; sam. 15 h : l'Affaire du courrier de Lyon.

PLAINE (42-50-15-65), (D. soir, L., mar.), 20 h 30, dim. 17 h : la Chasse aux corbeaux.

POCHE MONTPARNASSE (45-48-92-97) (D. L.) 19 h : Variations sur un canard ; (D. soir, L.) 20 h 45, Dim. 15 h : Reine mère.

POTINIÈRE (42-61-44-16) (D. soir, L.), 19 h, dim. 17 h 30 : Madame de la Carlière (dern. le 10) ; 20 h 30, dim. 15 h : le Journal d'un curé de campagne (dern. le 10).

RANELAGH (42-88-64-44) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 17 h : Buffo ; (L.) 19 h, dim. 20 h 30 : L'Indien cherche le Bronx.

RENAISSANCE (42-08-18-50), (D. soir, L.) 20 h 45, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Un jardin en désordre.

ROSEAU THÉATRE (42-71-30-20) (D. soir) 20 h 30, Dim. 17 h : J. Williams.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 15 h : les Seins de Lola.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27) (D., L.) 20 h 30 : J'ai tout mon temps, où êtes-vous ?

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) (D., L.) 20 h : Jango Edwards.

TAI THÉATRE (42-78-10-79) I. : jeu., ven., sam. 20 h 30, dim. 15 h : l'Etranger ; lun., mar. 20 h 30, sam. 22 h, dimger ; lun., mar. 17 h : l'Ecume des jours ; lun., mar. 20 h 30, sam. 22 h, dim. 17 h : Huis clos.

THÉATRE DE PARIS (48-74-16-82) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h 30 : Capitaine Fracasse.

THÉATRE DE PARIS-CENTRE (42-60-20-24), jeu., ven., sam., 21 h 15 : l'Amour triste.

THÉATRE DES DÉCHARGEURS (42-36-00-02) (D. soir, L.) 21 h, Dim. 16 h 30 : l'Etonnante Famille Bronte.

THÉATRE DU ROND-POINT BARRAULT-RENAUD (42-56-70-80), I : (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : J.-J. Rousseau ; (D., L.) à 18 h 30 : Voix de S. Beckett ; II : le 10, à 20 h 30 : le 11, à 15 h : la Vie offerte ; les 7, 8, 9, 13, à 20 h 30 ; le 7 à 15 h ; le 11 à 18 h 30 : Dom Juan.

THÉATRE 14 (45-45-49-77) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 17 h : L'homme qui savait.

T. L. P. DEJAZET (42-74-20-50) (mer., D.) 21 h + sam. 17 h, dim. 15 h : la Madeleine Proust à Paris.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) (D.) 19 h : Violons dingues.

TOURTOUR (48-87-82-48) (D., L.), 19 h : Un cœur sous une soutane ; 20 h 30 : Le sous-sol.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) (L.) 20 h 30 : Devos existe, je l'ai rencontré ; (Mar.) 23 h 30, dim. 22 h 15, lun. 20 h 30 : Fou comme Fourcade ; (D.) 22 h 15 : J.-P. Sèvres ; lun. 22 h 30 : Banc d'essai des jeunes.

BLANCS - MANTEAUX (48-87-15-84), (D.) I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Mais que fait la police ? — II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Derrière vous... y'a quelqu'une ; 22 h 30 : Joue-moi un air de tapioca.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), (D.) I. 20 h 15, sam. 23 h 45 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. — II. 20 h 15 ; le Cabaret des chasseurs en exil ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : C'est plus show à deux.

LE GRENIER (43-80-68-02), (Mar., D., L.), 21 h 30 : J'assure à tes risques.

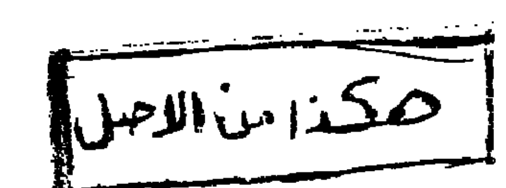
MAG'AIRS (43-25-19-92), mar., jeu., 20 h 30, ven., sam., 22 h : Spectacles en chansons.

PETIT CASINO (42-78-36-50), (D.) 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03), (L.) sam. 21 h 30 et 24 h : Nos désirs font désordre ; 20 h : P. Pellerin ; 22 h 45 : Tie break.

TINTAMARRE (48-87-33-82), (D., L.) 20 h 15 : A. Lamy ; 22 h 15 : le détournement d'avion le plus fou de l'année ; sam. 15 h : La timbale.





CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 7 OCTOBRE

16 h, le Ruisseau, de M. Lehmann et Cl. Autant-Lara ; Hommage à H. Hawks : 19 h, la Dame du vendredi (v.o.) ; 21 h, Sergent York (v.o.).

JEUDI 8 OCTOBRE

16 h, Simplet ; Hommage à H. Hawks : 19 h : Boule de feu (v.o.s.t.f.) ; 21 h 15 : Air Force (v.o.).

VENDREDI 9 OCTOBRE

16 h, Poliche, de A. Gance ; Hommage à *H. Hawks : 19 h, le Port de l'angoisse* (v.o.) ; 21 h, le Grand Sommeil (v.o.).

SAMEDI 10 OCTOBRE

15 h, les Visiteurs du soir, de M. Carné ; 17 h 15, Restaurations : Chamage, de H. Debain ; Hommage à H. Hawks : 19 h 15, la Rivière rouge ; 21 h 30, Si bémol et fa dièse (v.o.).

DIMANCHE 11 OCTOBRE

15 h, le Sorcier du ciel, de M. Blistène ; 17 h, Restaurations : le Crime du bouif, de H. Pouctal ; Hommage à H. Hawks : 19 h, Allez coucher ailleurs (v.o.s.t.f.) ; 21 h, la Captive aux yeux clairs (v.o.).

LUNDI 12 OCTOBRE

21 h, en avant-première : la Mort d'Empédocle, de J.-M. Straub et D. Huillet (en présence des *auteurs*).

MARDI 13 OCTOBRE

16 h, la Chèvre d'or, de R. Barberis ; Hommage à H. Hawks : 19 h, The Ransom of Red Chief ; Chérie, je me sens rajeunir (v.o.) ; 21 h 15, Les hommes préfèrent les blondes (v.o.).

MERCREDI 7 OCTOBRE

Hommage à H. Hawks : 15 h, Sa majesté la femme ; 17 h, Si nos maris s'amusent ; 19 h, Biarritz : Macu, la femme du policier *(v.o.s.t.f.)*.

JEUDI 8 OCTOBRE

Hommage à H. Hawks : 15 h, Prince sans amour ; 17 h, l'Insoumise ; 19 h, Biarritz : Trois de cœur, de F. Cazals (v.o.s.t.f).

VENDREDI 9 OCTOBRE

Hommage à H. Hawks : 15 h, Cœur d'or, poings d'acier ; 17 h, Trent's last case ; 19 h, *Biarritz : Qu'ils me tuent dès maintenant*, de O. Blancarte (v.o.s.t.f.).

SAMEDI 10 OCTOBRE

Hommage à H. Hawks : 15 h, la Patrouille de l'aube (v.o.) ; 17 h, le Code criminel (v.o.) ; Biarritz : 19 h, Anita Camacho, de G. Michelena (v.o.s.t.f.) ; 21 h, les Deux Rives, de J. Sebastian Bollain (v.o.s.t.f).

DIMANCHE 11 OCTOBRE

Hommage à H. Hawks : 15 h, La foule *hurle (v.o.) ; 17 h, Scarface (v.o.)* ; 19 h, la Veuve Montiel, de M. Littin (v.o.s.t.f) ; 21 h 15, Biarritz : Madrid (v.o.s.t.f).

LUNDI 12 OCTOBRE

Hommage à H. Hawks : 15 h, le Harpon rouge (v.o.) ; 17 h, Après nous le déluge (v.o.) ; 19 h, Biarritz : Ulama, le jeu de la vie et de la mort (v.o.s.t.f.).

MARDI 13 OCTOBRE

Relâche.

BEAUBOURG (salle Garance)
(42-78-37-29)
Cycle de cinéma brésilien

MERCREDI 7 OCTOBRE

14 h 30, Nadando em Dinheiro, d'Abilio Pereira de Almeida et Carlos Thiré ; 17 h 30, Rua Sem Sol, d'Al. Viany ; 20 h 30, Xica da Silva, de C. *Diegues*.

JEUDI 8 OCTOBRE

14 h 30 : Amei um Bicheiro, de Jorge Ileli et Paulo Wanderley ; 17 h 30, A Morte Comanda o Cangaço, de C. Coimbra ; 20 h 30, les Héritiers, de C. Diegues.

VENDREDI 9 OCTOBRE

14 h 30, A Casa Assassinada, de Paulo Cesar Saraceni ; 17 h 30, Brasilianas nº 6, d'H. Mauro ; Simao o Caolho, d'A. Cavalcanti ; 20 h 30 Jeanne la Française, de C. Diegues.

SAMEDI 10 OCTOBRE

14 h 30 Tico-Tico no Fuba, d'A. Celi ; 17 h 30 O Canto do Mar, d'Al. Cavalcanti ; 20 h 30 Bye Bye Brasil, de C. Diegues.

DIMANCHE 11 OCTOBRE

14 h 30, Mulher de Verdate, d'Al. Cavalcanti ; 17 h 30, Floradas na Serra, de *L. Salce ; 20 h 30, Quilombo*, de C. Diegues.

LUNDI 12 OCTOBRE

14 h 30 A Baronesa Transviada, de W. Macedo ; 17 h 30, Massagista de Madame, de V. Lima ; 20 h 30, Limite, de *M. Peixoto*.

MARDI 13 OCTOBRE

Relâche.

Les exclusivités

AGENT TROUBLE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e *(47-42-56-31) ; Galaxie, 13e (45-80-*18-03) ; 7 Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES AILES DU DÉSIR (All., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.o. et v.f. : *Bienvenue* Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Fauvette, *13e (43-31-60-74) ; Gaumont* Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

AJANTRIK (Ind., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; h. sp.

L'AMI DE MON AMIE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 3 Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

ANGEL HEART (*) (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).

L'APICULTEUR (Fr.-Gr., v.o.) : Templiers, *3e (42-72-94-56)*, h. sp.

L'ARME FATALE (A.) (*) : (v.o.) Ermitage, 8e (45-63-16-16). — V.f. : Français, *9e (47-70-33-88) ; Montparnasse* Pathé, 14e (43-20-12-06).

ASSOCIATION DE MALFAITEURS (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

AU-DELA DU SOUVENIR (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-56).

AUTOUR DE MINUIT (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LES BALEINES DU MOIS D'AOUT (Ang., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30).

LA BAMBA (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Normandie, 8e (45-63-16-16). - *V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Mont*parnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare-de-*Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins*, 13e (45-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; *Images*, 18e (45-22-47-94) ; Secrétans, 19e (42-06-79-79).

BARFLY (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, *1er (42-97-53-74)* ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BEYOND THERAPY (Brit., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26).

BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

BOIRE ET DEBOIRES (a., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e *(46-33-79-38)* ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; 7 Parnassiens, 14e (43-20-32-20). — *V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93)* ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse-Pathé, *14e (43-20-12-06)*.

LA BONNE (**) (It., v.o.) : George V, 8e (45-62-42-46). — V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

BUISSON ARDENT (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

***CHAMBRE AVEC VUE** (Brit., v.o.) :* Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

CHAMP D'HONNEUR (Fr.) : Gaumont *Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont* Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Ambassade, *8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e* (43-27-52-37).

CHANT DES SIRÈNES (Can.) : Forum *Orient-Express, 1er (42-33-42-36) ; Saint*-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Elysé Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, *14e* (43-20-32-20).

COMÉDIE (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, *8e (43-59-29-46)* ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Alésia, 13e (43-27-84-50) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).

CROCODILE DUNDEE (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19). — V.f. : Français, 9e (47-70-33-88).

DANGEREUSE SOUS TOUS RAPPORTS (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (Can.) : Cinoches St-Germain, 6e (46-33-10-82).

DOWN BY LAW (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

LES ENFANTS DU SILENCE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20). V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

ENVOUTÉS (*) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19). V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

EVIL DEAD 2 (A., v.o.) (*) v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

LES FILMS NOUVEAUX

AU REVOIR LES ENFANTS. Film français de L. Malle. Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14 Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e *(43-87-35-43) ; 14 Juillet-Bastille*, 11e (43-57-90-81) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-*60-74) ; Gaumont-Alésia, 13e* (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont-*Convention*, 15e *(48-28-42-27)* ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01).

***CHARLIE DINGO.** Film français de* G. Béhat. Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Images, 18e (45-22-47-94).

FLAG. Film français de J. Santi. Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (43-59-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

MON CAS. Film français de M. de Oliveira. Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LA FAMILLE (It., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Latina, 4e *(42-78-47-86) ; Studio de la Harpe, 5e* (46-34-25-52) ; Colisée, 8e (43-59-29-46). — V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; *Montparnos, 14e* (43-27-52-37).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS 2 (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-*42-26)) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97)* ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Par*nassiens, 14e (43-20-30-19). — V.f.* : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-*60-74) ; Gaumont* Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : George V, 8e *(45-62-41-46) ; Gaumont-Parnasse*, 14e (43-35-30-40).

L'HOMME VOILÉ (Fr.) : UGC Danton, *6e (42-25-10-30) ; Biarritz, 8e* (45-62-20-40).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), h. sp.

LE JOURNAL D'UN FOU (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; George V 8e (45-62-41-46) ; La Bastille, 11e (43-42-16-80).

MACBETH (Fr., v. it.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

MALADIE D'AMOUR (Fr.) : Forum Horizon, 1er (42-08-57-57) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis St-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare-de-Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont-Alésia, 13e (43-27-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e *(45-75-79-79)* ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Clichy, 18e *(45-22-46-01) ; Secrétans, 19e* (42-06-79-79).

MAN ON FIRE (A. v.o.), George V, 8e *(45-62-41-46). — V.f.* : Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

***MANON DES SOURCES** (Fr.) : Elysées* Lincoln, 8e (43-59-36-14).

MÉLO (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-*94-56*).

MISSION (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LE MOINE ET LA SORCIÈRE (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit, v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (Hong., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.) : V. Ang. : Trois Balzac, 8e (45-61-10-60). — V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

PERSONNAL SERVICES (A., v.o) (*) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

LA PETITE ALLUMEUSE (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

PLATOON (*) (A., v.o) : George V, 8e (45-62-41-46).

PREDATOR (*) (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). — V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

QUATRE AVENTURES DE RAINETTE ET MIRABELLE (Fr.), Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

RADIO DAYS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

RAINING IN THE MOUNTAIN (Hong., v.o.) : Cluny-Palace, 6e (43-54-07-76).

REQUIEM POUR UN MASSACRE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; *Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Gaumont*-Parnasse, 14e (43-35-30-40). — V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

RICHARD ET COSIMA (Fr.-All.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82).

LES SORCIÈRES D'EASTWICK (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Biarritz 8e (45-62-20-40) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont-Alésia, 13e (43-27-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (46-36-10-96).

SOUL MAN (A., v.o) ; Gaumont-Ambassade, 8e (43-59-19-08).

SOUS LE SOLEIL DE SATAN (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont-Alésia, 13e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

SPIRALE : (Fr.) UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

STAND BY ME (A., v.o) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), h. sp.

LA STORIA (It., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

TANDEM (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

THE BIG EASY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

TRAVELLING AVANT (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

37°2 LE MATIN (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00).

TUER N'EST PAS JOUER (Brit., v.o.) : *Forum Horizon, 1er (45-08-57-57)* ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Normandie, 8e (45-63-*16-16) ; George V, 8e (45-62-41-46)* ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40). V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétans, 19e (42-06-79-79) ; Gaumont-Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE VENTRE DE L'ARCHITECTE (Ang., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-*52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30)* ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

***WERTHER** (Esp., v.o.) : Latina, 4e* (42-78-47-86).

LES YEUX NOIRS (It.-Sov., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC *Rotonde, 6e* (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; *UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94)* ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43). — V.o. V.f. : UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40). — *V.f. : UGC Gobelins, 13e* (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

Les grandes reprises

AMADEUS (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74).

L'AUTRE MOITIÉ DU CIEL (A., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

***BABY DOLL** (A., v.o.) : Utopia, 5e* (43-26-84-65).

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BEN HUR (A., v.f.) : Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

CABARET (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26).

CARMEN (It., v.o.) (F. Rosi), Vendôme, 2e (47-42-97-52).

CASABLANCA (A., v.o.) : 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

CASANOVA DE FELLINI (I., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09), h.sp.

LES 101 DALMATIENS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

LA CHATTE SUR UN TOIT BRULANT (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

DE MAO A MOZART (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

***L'ENFER DES TROPIQUES** (A., v.o.) :* Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LA FEMME AU PETIT CHIEN (Sov., v.o.) : *Reflet Logos, 5e* (43-54-42-34).

GANDHI (Ang., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).

LE GUÉPARD (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

HITLER, UNE CARRIÈRE (All., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

HUIT ET DEMI (It., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

HIGHLANDER (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

HORIZONS PERDUS (A., v.o.) : 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LES INCONNUS DANS LA MAISON (Fr.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

INDISCRÉTIONS (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

JEREMIAH JOHNSON (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17).

JOUR DE FÊTE (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17).

LETTRE D'UNE INCONNUE (Fr.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LE LOCATAIRE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LUDWIG-VISCONTI (It., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36), h. sp.

MARY POPPINS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (*) : Cinoches-St-Germain, 6e (43-66-10-82).

Mr. SMITH AU SÉNAT (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (47-37-57-47).

LA NUIT DE L'IGUANE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LA POISON (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).

QUINZE JOURS AILLEURS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A. *v.o.*) : Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA SPLENDEUR DES AMBERSON *(A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-*11-30).

LE TEMPS DU GHETTO (Fr.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) : Ermitage, 8e (45-63-16-16).

UN ÉTÉ 42 (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

UN HOMME DANS LA FOULE (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

UN TRAMWAY NOMMÉ DÉSIR *(A., v.o.)* : Action Rive gauche, 5e (43-29-44-40).

LES VACANCES DE M. HULOT (Fr.) : *St-Michel, 5e (43-26-79-17)*.

LE VAISSEAU FANTOME (A., v.o.) : Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Trois Balzac, *8e (45-61-10-60)*.

VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.o.) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

Les festivals

CHEFS D'ŒUVRE DE L'HUMOUR ANGLAIS (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07), sam., mar. : Noblesse oblige ; dim. : De l'or en barre ; jeu. : l'Homme au complet blanc ; mer. : Tueur de dames ; ven. : *Whisky à Gogo* ; lun. : Trois dames et un as.

M. MONROE (v.o.), Champo, 5e (43-54-51-60), ven., dim. : Les hommes préfèrent les blondes ; jeu. : Chérie je me sens rajeunir ; mer., lun., mar. : Sept ans de réflexion ; mar. : Comment épouser un milliardaire ; sam : Bus Stop.

CINÉMA YOUGOSLAVE (v.o.), Cluny Palace, 5e (43-54-07-76), 12 h (sauf sam., dim.) : Te souviens-tu de Dolly Bell ? J'ai même rencontré des Tziganes heureux ; mer., ven., sam., dim., lun. : Miriana ; jeu., mar. : Papa est en voyage d'affaires ; jeu., mar. : Touch of Zen.

W. WENDERS (v.o.), 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) : mer., mar. : Alice dans les villes ; ven. : la Lettre écarlate ; sam : Faux mouvement ; jeu. : Hammett ; dim. : Au fil du temps ; lun. : Paris, Texas.

MIKHALKOV (v.o.), Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) : mer. : Sans témoin ; jeu. : Romance cruelle ; vend. : la Parentèle ; sam. : Partition inachevée pour piano mécanique ; dim. : Quelques jours de la vie d'Oblomov ; lun. : l'Esclave de l'amour ; mar. : Cinq soirées.

B. KEATON, Studio 43, 9e (47-70-63-40) en altenance : Steamboat Bill Junior ; les Lois de l'hospitalité ; Ma vache et moi ; la Croisière du « Navigator » ; Fiancées en folie ; les Trois Ages ; Sherlock Junior ; le Mécano de la « General ».

L. BUNUEL (v.o.), Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) : jeu., 14 h : Tristana ; sam., 17 h : Los Olvidados, Un chien andalou ; mar., 14 h : Nazarin ; ven., 14 h : El.

TARKOVSKY (v.o.), Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) : ven., 15 h 40, lun., 22 h : Nostalghia ; jeu., 21 h 40 : Solaris ; sam., 19 h : Andrei Roublev ; lun., 16 h : le Sacrifice ; dim., 21 h 20 : Stalker ; mer., 17 h 30 : l'Enfance d'Ivan.

ROHMER, Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) : dim., 15 h 40 : le Beau Mariage ; mar., 15 h 40 : Perceval le Gallois ; jeu., *16 h*, sam, 22 h : les Nuits de la pleine lune ; dim., 17 h 30 : Pauline à la plage.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.), Studio 28, 18e (46-06-38-07) : mer., jeu., la Beauté du péché ; ven., sam., Miss Mary ; dim., mar. : Good Morning Babilonia.



Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 7 octobre

TF 1

20.30 Variétés : Sacrée soirée. *Emission présentée par* Jean-Pierre Foucault. Avec Mireille Mathieu, Robert Hossein, Canada, Chris Isaak, Pet Shop Boys, Sandra. ▶ **22.20 Magazine : Destins.** De Frédéric Mitterrand et Patrick Jeudy. Aristote Onassis. **23.20 Journal. 23.45 La Bourse. 23.48 Permission de minuit.** Emission de Frédéric Mitterrand et Jérôme Garcin.

A 2

20.30 L'heure de vérité. Invité : Lionel Jospin. Le premier secrétaire du PS répondra aux questions de François-Henri de Virieu, Alain Duhamel, Albert du Roy, *Jean-Louis Lescène* et Claude Cabanes *(l'Humanité)*. **22.15 Film : la Belle Vie,** hommage à Jean Anouilh. **23.45 Informations : 24 h sur l'A2. 0.15 Histoires courtes.** La Goula, de Roger Guillot. (César du meilleur court métrage en 1987.)

FR 3

20.35 Théâtre : les Femmes savantes. Comédie en cinq actes de Molière ; mise en scène de Jean Piat. Avec Pierre Dux, Jacques Toja, Bernard Dhéran, Annie Ducaux, Catherine Samie, Jacques Eyser. **22.35 Journal. 23.00 Magazine : Océaniques.** Laurence Olivier : une vie, de Bob Bee (1re partie). (Prix du meilleur documentaire de télévision en 1982 au British Academy Awards.) *La vie du spécialiste de Shakespeare à travers des documents d'archives, des interviews, des extraits de films...* **0.20 Musiques, musique**

CANAL PLUS

▶ **21.00 Cinéma : Yiddish connection.** *Film français de* Paul Boujenah (1986). Avec Charles Aznavour, Ugo Tognazzi, Vincent Lindon. **22.20 Flash d'informations. 22.25 Cinéma : Tenue de soirée ■■** Film français de Bertrand Blier (1985). Avec Gérard Depardieu, Michel Blanc, Miou-Miou, Bruno Cremer, Jean-Pierre Marielle. **23.45 Cinéma : *Sauve-toi, Lola* ■** Film français de Michel Drach (1986). Avec Carole Laure, Jeanne Moreau, Dominique Labourier, Sami Frey. **1.30 Cinéma : Teresa, la femme qui aime les hommes.** *Film français de Michel Barny (1985).*

LA 5

20.30 Variétés : Collaricocoshow. *Emission de* Stéphane Collaro. Avec Serge Lama, Bill Baxter et Tippa Irie, Niagara. **22.00 Série : Arabesque.** Meurtre masqué. ***22.55* Série : Le renard.** Cavalier seul. ***0.05 Série :* Max la menace. 0.35 Série : Les chevaliers du ciel. 1.05 Feuilleton : Le temps des copains. 1.30 Feuilleton : La cloche tibétaine. 2.25 Série : Salut champion.**

M 6

20.30 Série : Dynastie. La lettre. **21.20 Série : Falcon Crest.** Au-dessus de tout soupçon. **22.10 Journal. 22.20 Météo. 22.25 Série : *Les espions.*** *Un pari stupide.* ***23.15 Club* 6.** Spécial séduction. **0.00 Série : Les têtes brûlées.** Le réprouvé. **0.50 Boulevard des clips. 1.40 Clip des clips,** avec Stephan Eicher.

FRANCE-CULTURE

20.30 Pour ainsi dire. Autour de Roberto Juaros. **21.30 Musique.** Portrait d'Anne-Marie Figeal, pianiste et compositeur. **22.30 Nuits magnétiques.** *Les gens... tout de* même ; cinéma : Louis Malle ; Enfances paysannes. **0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 *Concert* *(donné le 5 octobre à la Comédie des* Champs-Elysées) : Suite anglaise nº 5 en mi mineur, de Bach ; Sonate en fa majeur, K 332, de Mozart ; A maré enchen et Passa, passa gaviao..., de Villa-Lobos ; Impromptu nº 2, op. 36, Mazurka en si mineur nº 4, op. 33, Scherzo nº 1, op. 20, *de Chopin, par Miecsyslaw Horszowski.* **23.07 Jazz club.** En direct du Magnetic Terrace.

Jeudi 8 octobre

TF 1

20.35 Série : Chahut-bahut. De Jean Sagols. Avec Jacques Dufilho, François Domange, Jean Vigny, Arielle Semenoff, Catherine Lachens. (3e et 4e épisode). **22.20 Magazine : L'enjeu.** De François de Closets, Emmanuel de la Taille et Alain Weiller. L'État, et nous, et nous, et nous ; Le ministre sur le terrain : Pierre Méhaignerie ; La politique des cathédrales ; L'homme du mois : Jacques Chérèque ; Pays sous-*développés, Etats hyper-développés ; Le parcours d'un acci*dent. **23.35 Journal et Bourse. 23.53 Permission de minuit.** Emission de Frédéric Mitterrand et Jérôme Garcin.

A 2

20.35 Cinéma : les Bronzés ■ Film français de Patrice Leconte (1978). Avec Josiane Balasko, Michel Blanc, Marie-Anne Chazel, Christian Clavier, Gérard Jugnot, Thierry Lhermitte, Dominique Lavanant. *Un groupe de vacanciers dans un club de loisirs organisés en Côte-d'Ivoire. Le sport et la drague. Parodie du Club Méditerranée par la troupe du « Splendid » qui en avait animé les saisons. Triomphe collectif, au cinéma, du comique de café-théâtre, avec le style de Patrice Leconte.* **22.05 Magazine : Résistances.** Présenté par Noël Mamère. Au sommaire : L'Europe des sans-voix, en *direct du parvis des Droits de* l'homme au Trocadéro. Avec : Jacques Delors, président de la Commission européenne, Geneviève Antonioz, présidente d'ATD quart-monde France. **23.30 Informations : 24 h sur l'A2. 0.00 Série : Brigade criminelle.** La cible (rediff.).

FR 3

20.35 Cinéma : Cuba ■ Film américain de Richard Lester (1979). Avec Sean Connery, Brooke Adams, Jack Weston, Hector Elizondo. *En 1959, un ancien major de l'armée britannique est engagé comme conseiller technique responsable de la sécurité à La Havane, au moment où le régime de Bastia est aux prises avec les partisans de Fidel Castro. Un film très curieux – inédit en France – où les personnages vivent dans une atmosphère de fin d'époque.* **22.40 Journal. 23.05 Magazine : Océaniques.** Ceux qui appellent les requins. De Dennis O'Rourke. *En Papouasie-Nouvelle-Guinée, chez les pêcheurs Kontu, ils ne sont plus que quelques-uns à appeler les requins, car le dieu Moroa, qui a appris aux hommes la magie de la pêche aux requins, n'a plus de place dans la société actuelle.* **0.00 Musiques, musique.** Les moissonneurs, de Couperin, par Huguette Dreyfus, clavecin.

CANAL PLUS

14.00 Cinéma : le Paltoquet ■■ Film français de Michel Deville (1986). Avec Fanny Ardant, Daniel Auteuil, Richard Bohringer, *Philippe Léotard, Jeanne* Moreau, Michel Piccoli. **15.35 Documentaire : L'océanaute.** D'Allain Trelhu. **16.00 Cinéma : La fureur de vaincre ■** Film chinois de Lo Wei (1972). Avec Bruce Lee, Norva Miao, Tien Fong, Bob Baker. **17.45 Série : Superman. 18.15 Flash d'informations. 18.16 Mytho-Folies.** Avec Michel Galabru. **18.25 Top 50. 18.50 Starquizz.** Invités : Alice Sapritch, Chantal Goya, Marcel Cerdan. **19.20 Dessin animé : Le piaf. 19.25 Magazine : Nulle part ailleurs.** *Présenté* par Philippe Gildas et les Nuls. **20.30 Cinéma : les Jeux de Satan ■** Film américain de Sidney Lumet (1973). Avec James Mason, Robert Preston, Beau Bridges. *Un professeur de latin dans un collège catholique se déclare persécuté par des coups de téléphone anonymes et des lettres obscènes. La violence se déchaîne du côté des élèves. Une atmosphère étrange et l'interprétation tourmentée de James Mason.* **22.05 Flash d'informations. 22.10 Cinéma : la Femme secrète ■** *Film* français de Sébastien Grall (1986). Avec Jacques Bonnaffé, Clémentine Célarié, Philippe Noiret, Wladimir Yordanoff. **23.45 Cinéma : Piranhas ■** Film américain de Joe Dante (1978). Avec Bradford Dillman, Heather Menzies, Kevin McCarthy, Keenan Wynn. **1.10 Cinéma : Pékin central ■** Film français de Camille de Casabianca (1986). Avec Yves Rénier, Christine Citti, Marco Bisson, Sophie Deschamps, Béatrice Lord. *Une jeune femme accompagne en Chine, en voyage organisé, un journaliste marié et père de famille dont elle espère qu'au retour il choisira de vivre avec elle. A la fois reportage sociologique et marivaudage, un film sympathique mais qui sent l'amateurisme.*

LA 5

20.30 Téléfilm : Scrupules. D'Alan J. Levi, avec Lindsay Wagner, Marie-France Pisier, Barry Bostwick, Connie Stevens (2e partie). **22.15 Série : Capitaine Furillo.** Le bras de la justice. **23.10 Série : Lou Grant.** Viol. **0.05 Série : Max la menace.** Haute couture (rediff.). ***0.45* Série : Les chevaliers du ciel. 1.00 Feuilleton : Le temps des copains. 1.25 Les cinq dernières minutes.** Pigeon vole (rediff.).

M 6

20.35 Série : Les têtes brûlées. Le réprouvé (rediff.). **21.30 M 6 M Magazine.** *Louis Malle et son film Au revoir les enfants ;* Jeanne Moreau, par Louis Malle : Portrait d'un ami disparu : Maurice Ronet. **22.10 Journal et météo. 22.30 Cinéma : le Feu follet ■■■** Film français de Louis Malle (1963). Avec Maurice Ronet, Léna Skerla, Yvonne Clech, Hubert Deschamps. *Les deux derniers jours de la vie d'un homme qui a sombré dans l'alcoolisme et, désintoxiqué, retrouve son désespoir. Une marche au suicide, la vaine recherche d'une amitié ou d'une raison de se sentir utile, tout cela fidèle, à quelques changements près, au roman de Drieu La Rochelle. Louis Malle a retrouvé la démarche du romancier, l'itinéraire, la douleur intérieure d'un personnage brisé, dont Maurice Ronet est l'extraordinaire interprète.* **0.20 Club 6.** Invités : Raymond Jérôme, Dominique de Montvalon, Sylvie Pierre-Brossolette et Daniel Schneiderman. **1.05 Musique : Boulevard des clips. 1.40 Clip des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Dramatique : Je ne vous oublierai jamais, de Jacques Sternberg. **21.30 Musique :** Groupe de musique expérimentale de Marseille (concert donné au musée Cantini, le 30 janvier 1987) : Ubris, création de Jacques Diennet. **22.30 Nuits magnétiques.** *Les gens... tout de même ;* Cosmopolite ; Le théâtre du peuple (1). **0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 7 septembre au Festival de Paris) : Extraits de la Geistliche Chormusik, de Schütz ; Motet à double chœur, neuf voix et basse continue, de Bach ; Extraits des Selva morale e spirituale de Monteverdi ; Extraits des Israëls Brönnlein, de Hermann ; Motets, de Bach ; Extraits des Psaumes de David pour double chœur, huit voix et basse continue, de Schütz, par l'Ensemble Sagittarius, dir. Michel Laplénie. **23.07 *Club de la musique contemporaine.*** **0.30 Mélodies.** Bernstein, Cage, Barber, Ives, Copland, Rorem.

Audience TV du 6 octobre 1987 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne 1 point = 32 000 foyers

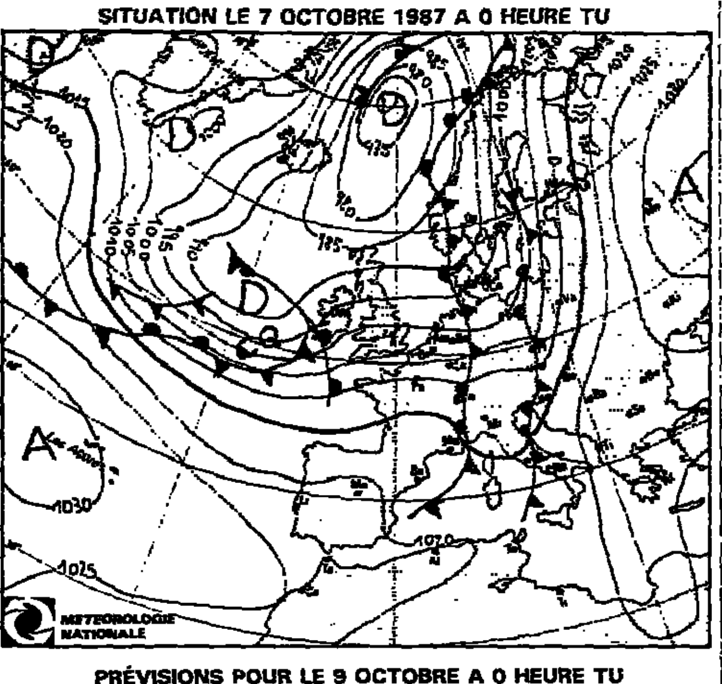
HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	41.6	Santa Barbara 22.3	Actual. région. 5.3	Actual. région. 3.7	Publicité 1.6	Porte magique 4.5	Oncle Bill 4.3
19 h 45	46.8	Roue fortune 26.1	Bon mot A2 3.2	Actual. région. 3.2	Nulle part 2.1	5, rue Théâtre 8.0	Daktari 4.3
20 h 16	62.2	Journal 27.7	Journal 16.5	La classe 6.4	Football 2.1	Journal 3.7	Daktari 5.9
20 h 55	68.1	Corps ennemi 25.5	Under Fire 19.7	Comme torrent 7.4	Football 3.7	Petit Baig. 11.2	10e victime 2.1
22 h 08	64.4	Corps ennemi 28.7	Under Fire 20.7	Comme torrent 8.6	Football 3.7	Spencer 3.7	Maîtres et valets 1.6
22 h 44	43.6	Publicité 12.8	Débat 14.4	Comme torrent 9.0	Gandhi 0.0	Spencer 4.3	Maîtres et valets 3.7

Echantillon : plus de 200 foyers en Ile-de-France, dont 183 reçoivent la 5 et 143 reçoivent M6 dans de bonnes conditions.

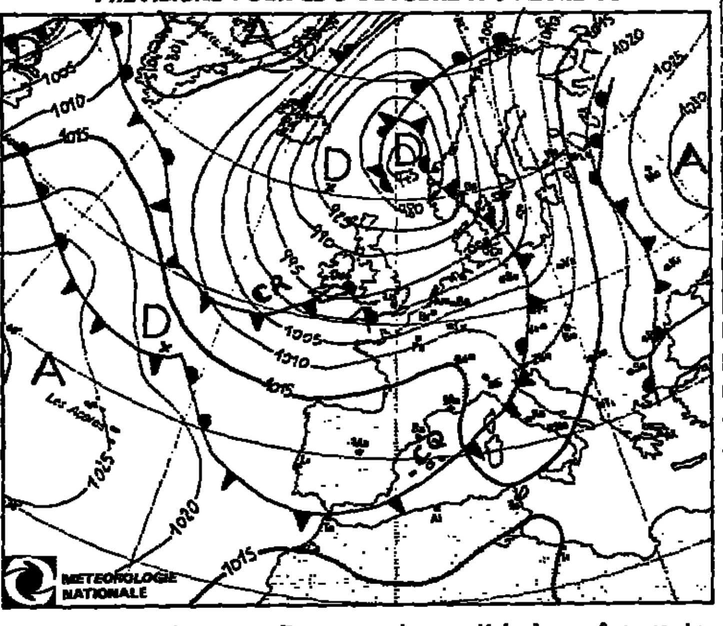
Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 7 OCTOBRE 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 9 OCTOBRE A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le mardi 7 octobre à 0 h TU et le jeudi 8 octobre à 24 h TU.

Une perturbation active circule dans un rapide flux d'ouest. Elle traversera le pays de mercredi à jeudi et sera suivie d'un temps instable au nord de la Loire.

Jeudi : le matin, il pleuvra sur une grande partie du pays.

Des Alpes au pourtour méditerranéen, des éclaircies se maintiendront pour quelques heures encore. Mais des Ardennes et de la Lorraine à l'est du Bassin parisien, à la Bourgogne, au Massif Central et aux Pyrénées, le ciel sera couvert avec des pluies parfois assez fortes et du vent au sud, fort en vallée du Rhône. Plus à l'ouest, c'est-à-dire du nord de la Bretagne au Poitou-Charentes et au Bordelais, les éclaircies seront de retour, mais elles seront limitées et interrompues par des averses, surtout au nord de la Loire.

Dans l'après-midi, les pluies frontales toujours modérées à assez fortes tomberont sous un ciel couvert sur le Jura et les Alpes. Sur le pourtour méditerranéen, le ciel sera passagèrement très nuageux avec peu de pluie ; puis en soirée le vent s'orientera au nord en étant modéré.

En Corse, des averses accompagneront le passage du front.

Sur les Pyrénées le temps restera bouché et des averses se produiront.

Ailleurs, on trouvera des éclaircies. Elles seront rares du nord de la Loire au Nord-Est et entrecoupées de fréquentes averses. Plus au sud, les éclaircies seront plus belles.

Les températures minimales seront en légère hausse des Ardennes et des Vosges jusqu'au Pyrénées avec 11° à 14°C. Près de la Méditerranée, elles atteindront 13° à 14°C et ailleurs 8 à 12°C. Les maxima atteindront 18° à 20°C dans les régions méditerranéennes, 14° à 19°C sur les autres régions du nord au sud.

LEGENDE : ENSOLEILLE – ECLAIRCIES PEU NUAGEUX – NUAGEUX COURTES ECLAIRCIES – TRES NUAGEUX OU COUVERT – PLUIE OU BRUINE – NEIGE – AVERSES – ORAGES – BRUMES ET BROUILLARDS – SENS DE DEPLACEMENT

vents forts d'ouest – vents sud

METEOROLOGIE NATIONALE

TEMPS PREVU LE 08-10-87 DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 6-10 à 6 heures TU et le 7-10-1987 à 6 heures TU — le 7-10-1987

FRANCE

AJACCIO	26	15	N
BIARRITZ	20	14	C
BORDEAUX	19	13	A
BOURGES	18	9	A
BREST	11	6	P
CAEN	18	6	C
CHERBOURG	15	9	P
CLERMONT-FERR.	18	10	C
DIJON	17	9	P
GRENOBLE St-M-H	18	11	D
LILLE	17	6	N
LIMOGES	15	11	C
LYON	19	13	P
MARSEILLE-MAR.	23	12	D
NANCY	18	7	N
NANTES	19	10	A
NICE	21	14	D
PARIS-MONTS.	17	6	N
PAU	20	12	N
PERPIGNAN	23	12	D
RENNES	17	9	C
ST-ÉTIENNE	19	10	P
STRASBOURG	21	9	A
TOURS	19	9	C
TOULOUSE	22	12	C
POINTE-A-P.	33	23	A

ÉTRANGER

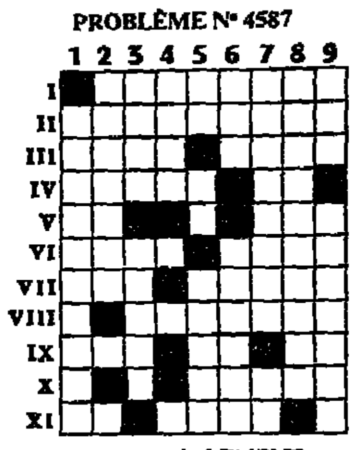
ALGER	29	17	O
AMSTERDAM	17	7	A
ATHÈNES	23	13	D
BANGKOK	34	28	C
BARCELONE	25	13	D
BELGRADE	24	14	N
BERLIN	21	12	A
BRUXELLES	17	8	N
LE CAIRE	27	17	D
COPENHAGUE	16	11	P
DAKAR	29	26	N
DELHI	37	27	D
DJERBA	32	24	O
GENÈVE	16	12	A
HONGKONG	29	26	N
ISTANBUL	20	10	D
JÉRUSALEM	20	10	D
LISBONNE	20	15	P
LONDRES	16	7	P
LOS ANGELES	30	16	C
LUXEMBOURG	15	7	–
MADRID	19	11	B
MARRAKECH	27	16	D
MEXICO	25	10	B
MILAN	16	12	B
MONTRÉAL	18	10	C
MOSCOU	11	3	N
NAIROBI	25	14	N
NEW-YORK	21	11	O
OSLO	10	10	P
PALMA-DE-MAL.	25	14	D
PÉKIN	25	8	D
RIO-DE-JANEIRO	26	20	C
ROME	24	19	N
SINGAPOUR	33	26	N
STOCKHOLM	12	11	C
SYDNEY	20	15	D
TOKYO	21	18	C
TUNIS	30	19	O
VARSOVIE	20	12	N
VENISE	21	14	–
VIENNE	23	11	A

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4587



HORIZONTALEMENT

I. Joli quand on fait la culbute. – II. Un spécialiste qui doit apprendre à bien arroser. – III. Mis sous la *protection du patron.* Blanchit quand il est coupé. – IV. Salut adressé à un veau. En France. – V. *Quartier de poire.* Placés. – VI. Fils d'Enée. Val en Lorraine. – VII. Qu'on n'a pas du tout saisi. A *faire quand* on veut aller loin. – VIII. Méprisées quand elles tournent mal. – IX. Gros, peut devenir du toupet. Mot d'enfant. Note. – X. Bien reçu. – XI. Grecque. Pas à la portée de tout le monde.

VERTICALEMENT

1. Ne mettent jamais beaucoup d'enthousiasme pour arroser. – 2. Un homme qui aspire peut-être à un peu de repos quand il arrive à la fin de ses jours. – 3. *Pour celui qui* veut ménager sa monture. Un bon petit diable. – 4. Pas admise. – 5. Chef d'élite. *Se suivent en cou*rant. Des plaines dans les Andes. – 6. Un double coup de baguette. Là où peuvent aller ceux qu'on envoie paître. – 7. Traverse toute la Sibérie. Signe. 8. Une femme qui a une âme de chef. – 9. On peut en faire un plat. Très raisonnables.

Solution du problème nº 4586

Horizontalement

I. *Motocross.* – II. Eboueur. – III. Cuisine. – IV. As. ENA. Ça. – V. Nia. TB. Ri. – VI. Iéna. Œil. – VII. Crapauds. – VIII. Testées. – IX. Elira. – X. Fond. Nu. – XI. Sue. Aèdes.

Verticalement

1. Mécaniciens. – 2. Obusier. – 3. Toi. Anatife. – 4. Ouse. Apéro. – 5. Ceint. Asana. – 6. Runabout. Dé. – 7. Ore. Eden. – 8. Crise. Né. – 9. Sérail. Sous.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel du mercredi 7 octobre 1987 :*

UN DÉCRET

● Nº 87-815 du 5 octobre 1987 relatif au contrôle technique et de sécurité de l'Etat sur les remontées mécaniques.

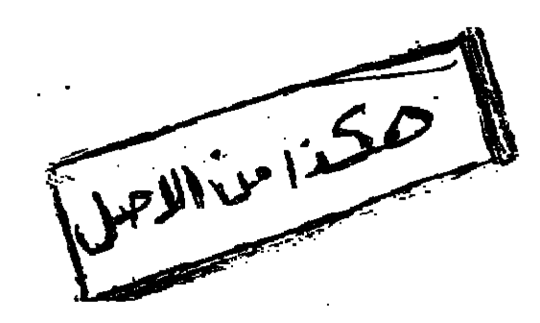
DES ARRÊTÉS

● Du 16 septembre 1987 portant classement d'immeubles parmi les monuments historiques à Paris.

● Du 28 septembre 1987 relatif aux modalités de fonctionnement du *Conseil national des universités.*

● **XIIIe colloque d'Aubazine.** – Le colloque d'Aubazine aura lieu les 9 et 10 octobre à Brive-la-Gaillarde. Il sera consacré cette année à « Edmond Michelet ou la fidélité en politique », avec la participation de M. Jean Charbonnel, ancien ministre, député, maire de Brive ; M. Joseph Rovan, ancien de Dachau, ancien collaborateur d'Edmond Michelet, professeur émérite à l'université de Paris-VII ; M. Roger Dumaine, inspecteur général honoraire de l'éducation nationale, ancien directeur du cabinet d'Edmond Michelet ; M. Louis Terrenoire, ancien ministre ; M. Robert Schmelck, haut magistrat honoraire, ancien collaborateur d'Edmond Michelet.

★ Renseignements : Les Compagnons de la fraternité Edmond-Michelet, 38, boulevard Raspail, 75007 Paris. Tél. : 45-48-33-80.



Débats

Il faut à la France de « nouvelles universités »

On ne pourra pas longtemps laisser à l'Etat le monopole de la formation
Les grandes écoles aussi doivent se transformer

par JACQUES STERN (*)

L'ÉTAT et l'administration exercent en France le monopole de la formation. *Force est de constater une faillite* totale qui n'est pas récente. Nous héritons d'un système anachronique, aberrant, le moins bien adapté au monde moderne. Ce ne sont pas les professeurs qui sont en cause mais l'institution.

Au dix-huitième siècle déjà, alors que la science et la technique se développaient, que l'industrie naissait, notre Université *n'avait pas* bougé depuis le treizième siècle et se contentait d'enseigner toujours les quatre mêmes matières : arts, théologie, médecine, droit. L'Université ignorait la science et la technique. Plutôt que de la faire évoluer pour y intégrer ces nouveaux enseignements comme en Angleterre, comme en Amérique, on créait, à côté, des écoles : Ecole des ponts *et chaussées, en* 1743 ; Ecole des mines, en 1783. *« La technologie, ensemble de recettes tirées de l'expérience artisanale, se constitue vaille que vaille et évolue sans hâte »*, note Fernand Braudel, lorsqu'il analyse l'évolution des techniques en France au dix-huitième siècle.

Ce schisme entre l'Université et l'enseignement supérieur technique est beaucoup plus grave qu'il n'y paraît à première vue, il affecte aujourd'hui encore la situation économique et industrielle de notre pays. C'est reconnaître *notre* incapacité à évoluer. C'est ne pas comprendre que, de plus en plus, l'innovation technologique s'appuie sur la science. C'est ignorer que le progrès résulte de l'interpénétration de toutes les techniques et de toutes les sciences.

Tout au long de l'histoire, l'Etat confond, dans le domaine de la formation, sa responsabilité de service public avec une mission de formation pour le service public. L'effort de l'Etat se réduit à organiser la formation pour satisfaire ses seuls besoins et s'assurer que les meilleurs seront à son service. Le 21 ventôse de l'an II, la Convention crée l'Ecole polytechnique, dont la vocation est de *« mettre plus d'ensemble et d'uniformité dans la direction des travaux publics qui doivent être ordonnés par le gouvernement et payés par le Trésor »*. Toutes les écoles d'ingénieurs deviennent alors écoles d'application de Polytechnique. *Certes, depuis*, grâce à des initiatives individuelles ou privées, à l'action d'organisations professionnelles ou de chambres de commerce et d'industrie, d'autres écoles se sont créées pour dispenser avec un statut privé un enseignement technique, économique ou commercial. Mais est-il normal qu'en 1987 l'Etat monopolise à son seul usage les élites ? Et, dans la mesure où l'Etat, son gouvernement et son administration sont composés d'hommes et de femmes issus de ce système, est-il étonnant de constater la *profonde volonté de ne rien changer* ? Est-il surprenant que la majorité de la classe politique ait la même origine ?

Le recrutement même des grandes écoles doit être revu. Elles ne peuvent indéfiniment être isolées de l'Université. Il faut créer un environnement qui favorise la communication et la coopération entre toutes les disciplines, *qui s'intègre dans un modèle* international et au premier chef européen, qui soit ouvert à tous et à tout moment de la vie, qui associe étroitement enseignement et recherche. Tout se passe comme si une « élite » se définissait en France par la seule réussite à vingt ans à *un* concours portant, selon les écoles, sur quelques matières : mathématiques ou physique, ou *langues*, ou *histoire*. Ceux qui n'en sont pas peuvent toujours se consoler en entrant à l'Université.

Isolationnisme

Les heureux bénéficiaires ont terminé à vingt ans. Ils n'ont plus rien à prouver. Il ne leur est même plus demandé, dans leurs écoles, d'apprendre, et n'ont par conséquent aucune exigence à formuler pour la qualité de l'enseignement qu'ils reçoivent, le diplôme de fin d'études étant presque une simple formalité. Alors qu'aux Etats-Unis on travaille de plus en plus au fur et à mesure que les études se déroulent, dans la quasi-totalité des *grandes écoles, on constate un* absentéisme généralisé aux cours, un relâchement total dans le travail, après l'effort fourni aux concours.

Mais au-delà, alors que la force d'une entreprise ou d'une nation c'est sa capacité de travail en *équipe, le sens* de la solidarité, notre système exalte la compétition individuelle.

Le volume des connaissances double tous les cinq ans. Il faut apprendre à communiquer des connaissances, s'adapter à un monde complexe en rapide évolution, *savoir décider dans des univers* incertains. Il faut préparer la jeunesse à cet environnement. La recherche s'impose comme méthode pédagogique et doit s'intégrer dans l'enseignement. Trop peu de professeurs en France ont une activité de recherche.

Alors que, dans tous les domaines industriels, la technologie joue un rôle de plus en plus déterminant, nos étudiants n'ont pour se former que des appareillages totalement vétustes. L'équipement de notre Université et de *nos écoles* a des années de retard et est insuffisant. Il faut mettre dans les mains des étudiants les *outils de demain ; ils ne disposent*, très souvent, que d'outils désuets, offerts par les industriels, avant mise au rebut. Est-il normal que notre Université et nos écoles vivent de charité, d'expédients, de combines ?

Le système français de *diplômes et de sanctions est isolé* du reste du monde, et nos hommes politiques s'ingénient, dans le court temps où ils sont au pouvoir, à le remettre en cause et à réaliser une réforme qui pourra porter leur nom. Nos diplômes sont difficilement reconnus à l'étranger, et *rien n'est fait pour attirer dans* nos écoles les étrangers des pays industriellement développés.

Enfin, peut-on accepter un système qui, plusieurs siècles après Blaise Pascal, admet comme principe que *« la chose la plus importante à notre vie est le choix d'un métier : le hasard seul en dispose » ?* Nous avons des écoles d'ingénieurs prétendument spécialisées et qui le sont en fait de moins en moins. Mais le choix des étudiants dépend uniquement du rang de classement à un concours, hiérarchie de choix qui n'a rien à *voir* avec un goût *personnel ni* avec les données économiques. Les étudiants choisissent comme leurs pères qui choisissaient déjà eux-mêmes comme leurs pères. A la fin du vingtième siècle, alors que triomphent l'espace, les télécommunications, l'électronique, l'informatique, les étudiants choisissent encore d'abord les Mines ou les Ponts et Chaussées ! Et je *n'ai évidemment rien contre* ces deux écoles qui sont d'un excellent niveau de culture générale. Que peut-on faire ? Beaucoup, si on en a le courage et la détermination. Il y a, en France, une conspiration du silence. Tous ceux qui pourraient agir sont des produits de ce système. *J'en ai moi-même* bénéficié et j'ai parfois l'impression qu'on s'intéresse plus souvent à mes diplômes qu'à mes connaissances ou à mes compétences.

Lorsqu'il est question d'intervenir, on invoque unanimement l'impossibilité de modifier la situation. Evidemment, rien ne changera si on interroge les associations d'anciens élèves ou les professeurs et si on recherche leur assentiment. Ce sont par définition des forces conservatrices qui exècrent le changement. Elles mobilisent leurs « lobbies » *lorsqu'on envisage le déplacement* d'une école ou l'augmentation des effectifs de quelques unités. Ceux qui sont en fait concernés sont : *les parents*, car l'avenir de leurs enfants n'est plus assuré et le sera de moins en moins, et *les chefs d'entreprise*, car les collaborateurs qu'ils recevront seront issus du système et l'avenir de leur entreprise dans la compétition *internationale dépendra* de la formation qu'ils auront reçue.

Tout ce qu'il faut réaliser le sera contre l'avis et les pressions des uns et des autres. *« Il est bien des choses qui ne paraissent impossibles que tant qu'on ne les a pas traitées »*, écrivait André Gide dans *Si le grain ne meurt*. Je rappelle souvent dans mon entreprise cette devise de l'armée de l'air américaine que j'ai personnellement adoptée : *« La chose difficile, nous la faisons immédiatement, l'impossible prend un peu plus de temps. »*

Je n'ai pas compétence pour me prononcer sur ce qui doit être fait. Mais compétence pour m'exprimer sur un sujet qui me concerne très directement et dire très haut et très fort que tous ceux qui exercent des responsabilités dans notre pays doivent intervenir dans le débat et réagir pour transformer *radicalement et rapidement* un système qui ne peut être maintenu plus longtemps.

Propositions pour l'horizon 1992

Je me permettrai d'émettre des suggestions ou des propositions :

— retirer à la responsabilité politique tout pouvoir d'intervention dans le système d'éducation supérieure, pour garantir la continuité ;

— créer un *organisme indépendant* du pouvoir politique et auquel seraient confiées la tutelle de l'enseignement supérieur et la gestion du budget correspondant avec pour seule obligation de rendre compte annuellement au président de la République ;

— réunir la majorité des écoles et des universités au sein de « nouvelles universités » pluridisciplinaires ;

— associer directement le monde économique, *social et industriel* à la gestion de ces « nouvelles universités » ;

— supprimer la taxe d'apprentissage mais redonner aux entre*prises la responsabilité de la formation* technique des apprentis et favoriser, par des mesures fiscales, leur participation au financement des universités et de la recherche ;

— développer la compétition entre ces « nouvelles universités » pour *le financement et pour la* recherche à partir de critères objectifs d'évaluation ;

— imposer au corps professoral une activité de recherche et/ou *une activité professionnelle* — supprimer l'inamovibilité des professeurs, favoriser la mobilité ;

— faire de la « nouvelle université » un lieu de formation permettant d'intégrer éducation et travail tout au long de sa vie, d'orienter sa carrière professionnelle en fonction de ses goûts et de ses aptitudes, de laisser un droit à l'erreur et à l'échec ;

— être sélectif en matière de recrutement et rendre les études payantes, avec des bourses et des prêts d'honneur, pour responsabiliser les étudiants et permettre à chacun d'accéder à *l'enseignement* supérieur.

Un problème aussi sérieux ne peut se résoudre par des « coups de gueule ». 1992 approche vite. *Il* nous faudra, à cette date, un système éducatif compétitif et largement ouvert en Europe : c'est le véritable, sinon le seul enjeu pour 1992.

Il faut l'exiger et renoncer au renoncement.

(*) Président-directeur général du groupe Bull.

Limite de la politique

Les intellectuels doivent la remettre à sa place

par ALAIN TOURAINE

L'AVANT-campagne électorale, le silence et la confusion qui règnent encore de tous côtés, devraient nous encourager à remettre la politique à sa place, qui n'est pas la plus importante, à reconnaître la disparition du tout-politique et de la prétention des grands partis à représenter une vision globale de la société et même de l'histoire.

Un récent sondage auprès des chefs d'entreprise *(le Monde Affaires* du 5 septembre) a montré qu'ils n'attendaient ni miracle ni catastrophe de la prochaine élection présidentielle. Sage pragmatisme. Beaucoup de syndicalistes ne sont pas loin de penser de même. *C'est que la vie politique, dont la lutte électorale* est le nœud, est débordée de deux côtés.

Par en haut d'abord, par les problèmes internationaux, c'est-à-dire les pressions qui pèsent *sur l'économie française menacée* par de nouveaux concurrents, l'efficience plus grande de *certains de ses partenaires et sa* propre difficulté à dominer les nouvelles technologies et les *nouveaux marchés. Un chef* d'Etat est de plus en plus occupé à veiller aux frontières et à défendre le pays dans les conférences internationales. Cet objectif primordial n'a presque rien à voir avec l'opposition de la droite et de la gauche, et les dirigeants français eux-mêmes aiment à rappeler la continuité de la politique internationale du pays et la gravité des dangers auxquels il doit faire face.

Ce que les Français demandent à un président est avant tout de conduire le redressement du pays. Pour la première fois depuis longtemps, les problèmes internationaux commandent les problèmes intérieurs. Plus concrètement, l'opinion reconnaît que ni la droite ni la gauche n'ont réussi jusqu'ici à faire reculer le chômage. Sous la gauche, les entreprises ont perdu tout moyen d'investir ; sous la droite, l'esprit financier l'a emporté sur l'esprit industriel.

Terrain de passage

De l'autre côté, les problèmes de la vie quotidienne, et en premier lieu les plus importants — ceux de l'enseignement, de la santé et de la Sécurité sociale, — semblent échapper aux partis par leur ampleur même, tandis que les consommateurs, mieux protégés par un meilleur niveau de vie, sont plus tournés vers leur vie privée, et que montent les préoccupations, plus morales ou même religieuses que politiques, pour les déshérités, pour ceux qu'aide ATD quart-monde comme pour les « boat people » et pour toutes les victimes de la violence et de la misère que secourent les associations de médecins.

La politique, en 1981 encore, semblait au centre et au sommet *de la vie sociale ; elle n'est plus* qu'un terrain de passage entre les problèmes de la vie personnelle *et ceux du système économique* et militaire international. Elle ne doit commander ni aux *uns ni aux autres. Est-ce à dire* que la politique n'est qu'un marais ? Le risque est grand que beaucoup tirent cette conclusion et se laissent entraîner par un antiparlementarisme toujours fort en France. Les politiques eux-mêmes n'ont pas fait grand-chose pour redéfinir l'enjeu central de leur action, et ce sont des non-politiques, Edmond Maire et Harlem Désir, qui se sont exprimés le plus clairement.

La grande affaire, dans un pays confronté à des menaces extérieures et à une certaine langueur intérieure, est de savoir s'il va balancer par-dessus bord du lest pour reprendre de la hauteur ou s'il va s'efforcer au contraire de serrer les rangs, de diminuer les distances sociales et culturelles, d'augmenter sa cohésion et sa capacité de mouvement. De là vient l'importance, dans la prochaine campagne, du Front national, qui a donné une expression politique à l'exclusion des minorités, à la peur du changement et au repli sur une identité de plus en plus mythique.

Il s'appuie sur les catégories les plus incertaines de leur avenir, qui se sentent menacées par la situation économique ou l'évolution des mœurs et qui cherchent à se débarrasser de leurs *légitimes inquiétudes sur des* boucs émissaires. Le thème principal de la campagne devrait *donc être de redonner confiance* aux Français dans leur capacité d'agir, de les convaincre que plus *d'égalité et plus d'intégration* sont des conditions indispensables du redressement et qu'il *faut, en toute priorité, réintégrer* dans la société ceux qui en sont exclus.

Egalité ou fermeture

En peu d'années, comme la *politique a changé de nature !* L'enjeu du combat politique était le triomphe de la droite ou de la *gauche ; aujourd'hui, il est la* lutte entre la volonté d'intégration et d'égalité et l'esprit *d'exclusion et de fermeture. Tel* est le sens profond de l'évolution de la politique vers le centre, *dont les plus grands leaders sont* tous conscients.

Est-ce à dire que l'opposition *des intérêts et des valeurs ait* disparu et que les conflits sociaux ne sont plus à la base de la politique ? *D'aucune manière.* Mais les anciens conflits, ceux de la société industrielle, se sont atténués, tandis que les nouveaux conflits se forment aussi lentement et confusément que s'étaient formés, au siècle passé, ceux de la société industrielle. Dans un avenir pas trop éloigné, je l'espère, le débat social se sera assez réorganisé pour commander à nouveau les choix politiques. Ce n'est pas le cas aujourd'hui ; c'est pourquoi la vie publique déborde aussi largement la vie politique, tandis que celle-ci ne peut plus prétendre représenter l'ensemble des problèmes des individus et du pays.

Profitons de cette politique douce, après avoir été si longtemps épuisés par une politique trop dure, trop idéologique, trop manichéenne. Les intellectuels ont une responsabilité particulière : dans le passé, ils ont contribué à donner aux choix politiques une dimension dramatique. Qu'ils affirment aujourd'hui l'importance limitée des choix proprement politiques ; *qu'ils se fassent les défenseurs* de la société et de ses demandes ou du pays et des conditions de son redressement, *plutôt que* des partis et des candidats. Et qu'ils ne s'engagent qu'au service *de ce qui est directement en* cause aujourd'hui : la lutte contre les inégalités et les exclusions, *contre la dangereuse obsession* de la pureté, de la sécurité et de la tradition. Que les intellectuels *soient les premiers à affirmer* l'autonomie croissante des problèmes de l'Etat et de ceux de la société par rapport aux problèmes proprement politiques, ceux qui relèvent des partis.

Remettons la politique à sa place, importante mais limitée, de médiation entre la société et l'Etat ; renonçons à la vision totalisante de la politique, qui l'identifiait à des philosophies de l'histoire et l'autorisait à dominer tous les aspects de la vie sociale.

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650 572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57437
ISSN : 0395-2037

Edité par la SARL *le Monde*
Gérant : André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)
Durée de la société : cent ans à compter du *10 décembre 1944.*
Capital social : 620.000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.
Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef Daniel Vernet.
Corédacteur en chef Claude Sales.

ABONNEMENTS
BP 507 09
75442 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 3615 - Tapez *LEMONDE*



Le Monde
PUBLICITE S A
5, rue de Monttessuy, 75007 Paris
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays, for $460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39th Street, LCI, NY 11104. Second class postage paid at LIC and additional offices, NY postmaster: send address changes to Le Monde c/o Speedimpex USA, INC. 45 45 39th Street, LIC, NY 11104.

A contre-courant de son organisation

M. Jean Pierre-Bloch, président de la LICRA, favorable à une « mise à jour » du code de la nationalité

M. Jean Pierre-Bloch l'a toujours dit, et l'a redit, le mardi 6 octobre : *« C'est un honneur d'être français et il n'y a pas de déshonneur de demander à le devenir. »* M. Pierre-Bloch, président de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) et président de la commission consultative des droits de l'homme, par cette seule petite phrase, a créé l'événement au cours de la cinquième audition publique de la commission de la nationalité. Le propos – plein de bon sens pour les uns, prétexte à tous les dérapages pour les autres – n'est pas exactement dans la « ligne » défendue par la LICRA qu'il préside depuis 1968.

M. Pierre-Bloch, organisateur du premier parachutage d'hommes et d'armes en France en 1941, le sait et l'assume. Sur le projet de réforme du code de la nationalité, il confie : *« Je suis plus nuancé que la LICRA. »* Aussi, conscient de cette différence, a-t-il tenu, à lire devant les seize « sages », en ouverture, le texte de la résolution de la LICRA adopté en novembre 1986. *« J'avais sous les yeux l'article paru dans notre journal*, « Le droit de vivre », *et je l'ai lu, ce qui n'est pas dans mes habitudes »*, nous a-t-il déclaré.

M. Pierre-Bloch a donc précisé devant la commission qu'il y a *« nécessité d'une mise à jour du code sans aller jusqu'à une réforme totale »* et que *« la priorité doit être accordée à l'intégration des immigrés qui souhaitent sans réserve devenir français »*. Dans la foulée, le président de la LICRA a fait valoir que, *« dans le climat actuel de xénophobie et de racisme, le projet gouvernemental est regrettable »*. Mais dans l'hypothèse d'un autre climat ?

C'est là que l'opinion de M. Pierre-Bloch diffère de celle de la LICRA. Devant les « sages » de la commission, M. Pierre-Bloch a, en effet, indiqué *« qu'on ne peut être français si on a commis un vol à main armée ou si l'on s'est livré à un trafic de drogue »*, dénoncé les « mariages blancs » purement et simplement destinés à faire obtenir la nationalité française à un conjoint, et a souligné qu'*« être français, c'est faire son service militaire »*. Telle est la « différence » du président de la LICRA.

L'association va-t-elle tanguer, voire se rebeller ? Le président ne le croit pas : *« On connaît bien ma position*, dit-il. *En outre, cette question n'a pas fait l'objet d'un vote. »* Pour conclure, M. Pierre-Bloch a cité une affaire susceptible de rassembler son organisation : *« J'ai cité le cas d'un homme, en 1780. Un procureur voulait obtenir la saisie de ses biens parce qu'il était juif. Son avocat avait alors plaidé que cet homme, né en France, devait bénéficier de tous les droits d'un Français. »*

L.G.

Menaces de démission

Me Bernard Jouanneau, membre du comité directeur et président de la fédération de Paris de la LICRA, n'arrive pas à s'expliquer l'attitude du président Jean Pierre-Bloch. *« Sa position est connue*, nous a-t-il déclaré, *mais je pensais qu'il la garderait pour les coulisses. Par ses propos, c'est l'expression de notre congrès qu'il remet en question. »*

Or le congrès de la LICRA, après un débat serré, s'était prononcé nettement, en novembre 1986, contre le projet de réforme du code de la nationalité en ces termes : *« Le congrès affirme son attachement à la tradition républicaine d'accueil et de fraternité française qui permet aux enfants d'étrangers nés en France d'acquérir à leur majorité la nationalité française sans avoir à faire aucune démarche ni déclaration. »*

Me Jouanneau souligne que *« la position de la LICRA ne peut pas être double »*. Il s'apprête à tirer personnellement les conséquences de la situation : *« Je vais demander au président de se rétracter. Comme je crains qu'il s'y refuse, je démissionnerai de la LICRA. »* Me Jouanneau reconnaît que le point de vue du président Jean Pierre-Bloch est partagé par plusieurs adhérents, en particulier au sein du bureau national et de la fédération de Paris.

Me Charles Libman, membre du comité directeur de la LICRA, adopte une position semblable : *« Je suis en désaccord total avec le projet de réforme du code de la nationalité. Et si le président Jean Pierre-Bloch ne revient pas sur ses propos, je démissionnerai de mes responsabilités au sein de la LICRA et peut-être même de la Ligue. »*

L'ex-FLNC revendique partiellement le document saisi à Bastia le 1er octobre

BASTIA
de notre correspondant

Dans un communiqué parvenu, mardi 6 octobre, vers 18 h 30 à la rédaction bastiaise de RCFM (Radio-Corse Frequenza Mora), station décentralisée de Radio-France, l'ex-FLNC déclare assumer la paternité de certaines parties des textes cités dans le document de vingt-cinq pages dactylographiées saisi le 1er octobre dans les locaux de l'hebdomadaire nationaliste *U Ribombu* par les gendarmes de la section de recherche d'Ajaccio agissant sur commission rogatoire de M. Michel Legrand, juge d'instruction à Paris, chargé de dossiers de terrorisme.

C'est la saisie de ce document, présenté par les enquêteurs comme un *« livret doctrinaire »*, qui a valu à M. Yves Stella, directeur de *U Ribombu*, d'être inculpé et écroué pour reconstitution de ligue dissoute et d'association de malfaiteurs, mais qui, mercredi 7 octobre, a été remis en liberté et placé sous contrôle judiciaire. Pour sa part, l'ex-FLNC souligne que le texte saisi ne serait qu'*« une compilation des documents saisis lors des précédentes perquisitions »*, un moyen comme un autre de *« tenter de créer des amalgames entre l'ex-FLNC et d'autres forces nationalistes »*. L'Etat s'efforcerait ainsi *« d'enfermer l'organisation dans une impasse militariste »*, précise encore le communiqué de l'ex-FLNC, qui affirme *« sa détermination à lutter pour une solution politique au problème corse »*.

Dans la matinée de mardi, les enquêteurs ont présenté à la presse le document saisi à Bastia. Selon eux, les textes composés de deux jeux de photocopies ont été dactylographiés à l'aide d'une machine électrique Smith Corona équipée d'un jeu de caractères mobiles (marguerites) saisis dans les locaux de l'hebdomadaire nationaliste. Toujours selon les enquêteurs, des essais comparatifs de frappe ont été effectués avec la machine à écrire saisie et le document attribué à l'ex-FLNC. Si le premier essai a été négatif, le suivant a été positif, affirment les enquêteurs. *« Faux !* dit M. Léo Battesti, rédacteur en chef de la publication et élu nationaliste à l'Assemblée de Corse, *le seul essai comparatif effectué en ma présence était négatif, les autres, s'il y en eut d'autres, ont été effectués en dehors des locaux du journal et en dehors de ma présence, sur une machine qui ne comportait pas de scellés. »*

De plus, le texte saisi par les gendarmes n'est pas un original de frappe, mais un jeu de photocopies à partir desquelles une expertise scientifique – peu aisée – devrait être effectuée. Mais pour les enquêteurs la frappe est *« ressemblante »*, c'est d'ailleurs ce qui a motivé l'inculpation de M. Yves Stella, en qualité de directeur de publication.

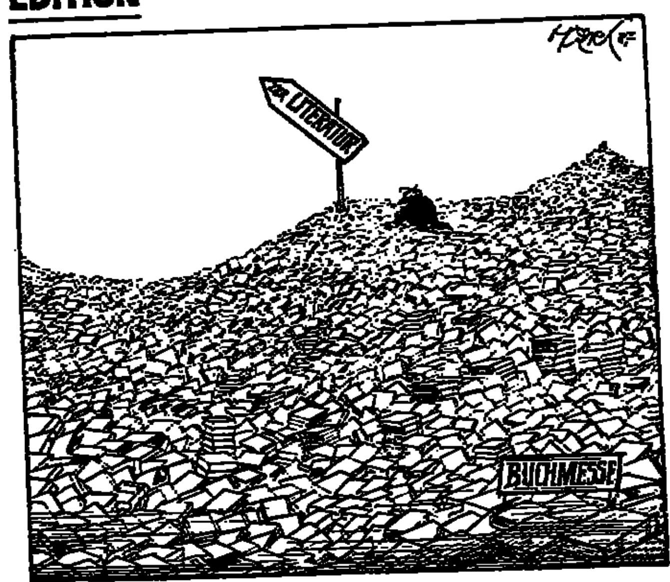
D'autre part, le tribunal correctionnel de Bastia a rendu mardi après-midi son jugement dans trois affaires plaidées le 25 septembre et concernant *U Ribombu*. M. Yves Stella avait été inculpé de *« complicité de participation au maintien ou à la reconstitution directe ou indirecte d'un groupe dissous »* pour avoir publié *in extenso*, dans son journal, des communiqués revendiquant des attentats de l'ex-FLNC.

Pour cette affaire, M. Stella a été relaxé. L'annonce de ce jugement a donné lieu à un incident. Un militant nationaliste, M. Antoine Verdi, frère de Mme Pascale Verdi, ancienne directrice de *U Ribombu*, a interpellé le président du tribunal : *« Vous avez beau jeu de le relaxer (1), puisqu'il est en prison à Paris ! Etes-vous un démocrate ? Etes-vous le représentant de la justice ? »* Le président, M. Jacques Flach, a alors ordonné l'arrestation et la comparution immédiate de M. Verdi, qui a été condamné à trois mois de prison ferme pour insultes verbales à magistrat dans l'exercice de ses fonctions. M. Verdi, qui a lancé alors : *« Vous êtes un fasciste »*, devait être jugé de nouveau et condamné à six mois de prison ferme, les peines n'étant pas confondues.

MICHEL CODACCIONI.

(1) La remise en liberté de M. Stella n'a été décidée que mercredi matin.

ÉDITION



Dans la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* du 6 octobre.

La Foire du livre s'ouvre à Francfort

La Foire du livre de Francfort, trente-neuvième du nom, a ouvert ses portes, le mercredi 7 octobre. Avec plus de sept mille éditeurs, venus de quatre-vingt-dix-huit pays, qui présenteront jusqu'au 12 octobre quelque trois cents mille titres, sur une surface de 93 000 m2, cette manifestation reste la plus importante au monde dans le domaine de l'édition. C'est l'écrivain italien Umberto Eco qui a prononcé, mardi, le discours d'ouverture. Le thème, « L'irrationnel hier et aujourd'hui, introduisait un peu d'esprit dans cette grande manifestation commerciale.

RELIGIONS

La réunion du synode sur les laïcs

Les évêques appellent l'Eglise catholique à un nouvel élan missionnaire

ROME
de notre envoyé spécial

A raison de huit minutes chacun, près d'une centaine d'évêques étaient déjà intervenus, le mercredi 7 octobre, après la séance du matin. On voit déjà se dégager les thèmes principaux de ce synode de deux cent trente-deux évêques, portant sur les laïcs dans l'Eglise catholique.

Les évêques catholiques découvrent combien leur Eglise, malgré le concile, est restée cléricale ; c'est l'une des premières révélations du synode. Sans préjuger de la suite ni oublier que le début d'une telle assemblée encore longue (un mois) est souvent prétexte à défoulement, on ne peut être que frappé par la leçon de lucidité donnée par quelques évêques occidentaux, et surtout par les évêques de pays en guerre et de ceux du tiers-monde.

Habitués à travailler avec un clergé peu nombreux, ceux-ci ont inventé depuis longtemps les formules de coresponsabilité entre les prêtres, les religieux et les laïcs, qui divisent encore, comme le montre ce synode, les églises riches. C'est un évêque canadien, Mgr Hayes, qui s'est fait leur porte-parole en disant : *« Il serait scandaleux que nous nous perdions dans d'interminables discussions internes sur les rôles spécifiques des uns et des autres, alors que les tâches de la mission de l'Eglise dans le monde se font si urgentes. »*

Des tâches urgentes ? Toute la salle du synode, le mardi soir 6 octobre, s'est retournée pour écouter les deux évêques catholiques venus d'Afrique du Sud, Mgr Naïdoo et Mgr Napier, expliquer comment les Eglises chrétiennes au pays de l'apartheid, pressées par des *« idéologies concurrentes »*, se trouvaient *« dans le champ de tir des oppresseurs et des libérateurs »*. Ils ont été longuement applaudis, comme l'avait été, le matin, le cardinal Tomasek, archevêque de Prague, dénonçant *« la lâcheté et la peur dont se servirent les dictatures pour construire leur propre domination »*.

Le Liban, a dit de son côté le patriarche maronite Mgr Sfeir, est *« un champ idéal pour le témoignage des laïcs et leur action au service de la paix »*. La drogue et le SIDA ont eux aussi été évoqués par un évêque du Costa-Rica. Il a expliqué que conformer sa conduite à la loi divine est le meilleur *« vaccin »* et a rappelé aux chrétiens leurs devoirs d'accueil et de compassion.

L'un des plus critiques à l'égard d'un cléricalisme qui ferait perdre à l'Eglise sa vocation missionnaire a été Mgr Worlock, évêque de Liverpool, qui s'est demandé si l'Eglise n'avait pas investi trop de forces depuis le concile *« dans des structures et dans le renouveau du culte »*. Au point, a-t-il ajouté, que *« les laïcs ont oublié leurs responsabilités dans le monde »*. Il a regretté que les mouvements spirituels, davantage encouragés par la hiérarchie, aient pris le dessus sur les mouvements missionnaires. L'action publique de l'Eglise s'en est ressentie, a-t-il ajouté.

L'engagement politique

Il y avait longtemps que, dans une telle enceinte d'évêques, n'avait été ainsi rappelée l'urgence de la mission de l'Eglise dans le monde et réaffirmée la nécessité de lier la foi et l'engagement social ou politique. *« Le divorce entre la foi et la vie a été l'une des plus graves erreurs de notre temps »*, s'est écrié un évêque guinéen. Quant au cardinal Bernardin, archevêque de Chicago, rédacteur de la lettre de l'épiscopat américain condamnant l'armement nucléaire (1983), il a souligné que les laïcs devaient être les *« agents de transformation »* de la société. C'est par leur intermédiaire que l'Eglise agit politiquement et, a-t-il ajouté, elle doit jouer pour les militants un rôle d'approfondissement de leur foi et de révision de leurs engagements. Plusieurs évêques latino-américains ont surenchéri en louant l'action politique des communautés ecclésiales de base.

Certains espéraient aussi que les langues se délient sur le sort réservé à la femme dans l'Eglise catholique, notamment sur l'interdiction qui lui est faite d'accéder à un ministère ordonné. Ils ne seront pas déçus. Sur soixante-quinze évêques qui étaient intervenus mardi soir, le tiers au moins avaient abordé le sujet, sans faire, toutefois, de propositions très neuves.

Beaucoup ont exprimé les *« désillusions »*, l'*« impuissance »*, la *« condescendance »*, le *« paternalisme »* dont souffrent les femmes laïques dans l'Eglise et souligné leur sous-représentation dans les instances de décision, les diocèses, la Curie romaine et même le corps diplomatique. Mais peu d'évêques ont abordé la question de l'accès des femmes à un ministère institué ou ordonné dans l'Eglise.

Des fameux trois ordres de l'Eglise catholique (diaconat, sacerdoce, épiscopat), aucun n'est accessible aux femmes. Archevêque de Bruxelles, le cardinal Danneels a posé, sans se prononcer, la question du diaconat féminin. Et pour la première fois au cours de ce synode, on a entendu un évêque affirmer qu'il serait opportun de restaurer dans l'Eglise catholique l'institution des diaconesses. Mais cet évêque venait d'une Eglise de rite oriental (le rite syro-malabar, en Inde), depuis longtemps habituée à ordonner des femmes diacres.

HENRI TINCQ.

Un « visiteur » pour Ecône

Un communiqué publié le mardi 6 octobre au Vatican confirme qu'*« un dialogue est en cours avec Mgr Lefebvre »*. Il a pour objet la prochaine nomination d'un *« visiteur apostolique »* – ce sera un cardinal – à qui serait demandée *« la tâche de définir les termes d'une mise en règle canonique de la fraternité Saint-Pie X »*.

Ce communiqué est la réponse aux déclarations faites récemment à Genève par Mgr Lefebvre (*le Monde* du 6 octobre). Le fondateur du séminaire d'Ecône avait annoncé qu'il se rendrait à Rome du 15 au 20 octobre pour y rencontrer à nouveau le cardinal Ratzinger. Mais aucun rendez-vous n'a été pris pour cette date, au Vatican, avec Mgr Lefebvre.

MÉDECINE

Le gouvernement ouest-allemand condamne les agences de mères porteuses

Le ministre ouest-allemand de la justice, M. Hans Engelhard, a condamné vivement, le mardi 6 octobre, l'ouverture à Francfort d'un bureau proposant les services de mères porteuses à des couples ouest-allemands sans enfants, en affirmant qu' *« il ne s'agit de rien d'autre que d'une forme de prostitution »*.

Cette agence, la première du genre en Europe, a été ouverte par un avocat américain, M. Noël P. Keane. Selon ce dernier il ne s'agit que d'une simple agence d'information, toutes les transactions étant réalisées aux Etats-Unis, conformément au droit américain. Des arguments qui n'ont visiblement pas convaincu le ministre ouest-allemand de la justice puisque M. Engelhard a annoncé qu'il proposerait bientôt une modification de la loi sur l'adoption, pour faire de ce commerce sur les grossesses un délit passible de poursuites en RFA.

EN BREF

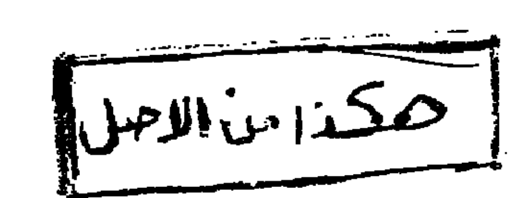
● **Energie nucléaire : les producteurs centralisent leur information.** – Les producteurs d'énergie nucléaire réunis à Paris les 5 et 6 octobre ont décidé de mettre en place deux nouveaux centres régionaux de collecte et d'échange d'information – résultats d'exploitation, sûreté, incidents, expériences – sur le fonctionnement des centrales nucléaires. Ces deux centres installés à Moscou et à Tokyo viendront compléter le dispositif déjà constitué par les centres de Paris et d'Atlanta et par d'autres réseaux d'information existant en Europe, de manière à favoriser entre les exploitants du monde entier un dialogue permanent et moins « académique » que celui des organisations gouvernementales.

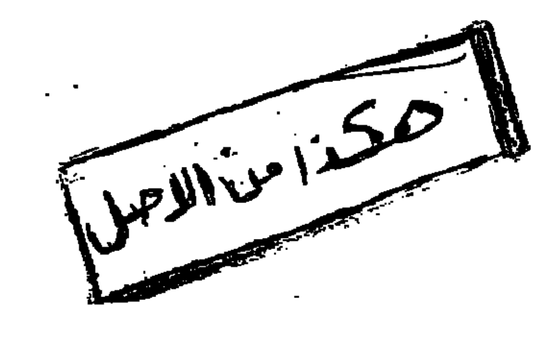
● **Naufrages sur les côtes de la République dominicaine : au moins soixante-quinze morts.** – Deux bateaux, qui avaient quitté clandestinement, le mardi 6 octobre, la République dominicaine avec deux cent cinquante personnes à bord pour accoster sur l'île de Puerto Rico, ont fait naufrage. Au moins de soixante-quinze personnes auraient péri noyées. Les rescapés ont été hospitalisés dans la ville de Nagua, au nord de la République dominicaine. – *(AFP.)*

SPORTS

● **FOOTBALL : championnat de France.** – En match avancé de la 14e journée du championnat de France, Montpellier a battu Metz, mardi 6 octobre par 1 à 0.

● **ALPINISME : Le Polonais Kukuczka égale le record de Messner.** – En gravissant, la semaine dernière, le Shisma Pangma (Chine), l'alpiniste polonais Jerzy Kukuczka a rejoint l'Italien Reinold Messner dans la légende. Le Polonais est le deuxième alpiniste à avoir réussi tous les sommets à plus de 8 000 mètres d'altitude de la planète (ils sont au nombre de quatorze et tous situés dans la chaîne himalayenne).





Le Carnet du Monde

Naissances

– François LAUMONIER
et
Mme, née Mauricette Gady,
ainsi que
Nicolas et Emmanuel,
sont heureux d'annoncer la naissance de

Cyril,

le 27 septembre 1987, à Washington.

4702 Langdrum Lane, Chevy Chase,
Maryland 20815.

Décès

– Mme Pierre Ardant,
son épouse,
M. et Mme Philippe Ardant,
François, Gabriel,
M. et Mme Hilaire Bethouart,
Valérie, Philippe,
M. et Mme Jean Romieu,
Agnès, Pascal, Fanny,
M. et Mme Jean Ardant,
Catherine, Marie-Bénédicte, Pierre,
Nathalie, Florence,
M. et Mme Emmanuel Gilbert,
Arnaud, Anne-Sophie, Astrid,

M. et Mme Patrick Amblard-Ladurantie,
Alexis, Amaury, Capucine,

M. et Mme Denis Porges,
Lætitia, Marie,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre ARDANT,
chevalier de la Légion d'honneur,

endormi dans l'espérance de la résurrection, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, le 5 octobre 1987.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 8 octobre, à 10 h 45, en l'église Saint-Michel-des-Lions.

24, rue Mirabeau,
87000 Limoges.

– Mme Raoul Aubeneau,
M. et Mme Michel Aubeneau
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Raoul AUBENEAU,
inspecteur d'académie honoraire,

survenu le 19 juillet 1987, à Blois, dans sa quatre-vingtième année.

La cérémonie religieuse a eu lieu au temple de Blois, suivie de l'inhumation à Saint-Aignan.

38, avenue Jean-Magnon,
41110 Saint-Aignan.

– M. et Mme Freddy Ballé
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Frédéric BALLÉ,
musicien,

survenu le 26 septembre 1987.

45, boulevard de Montmorency,
75016 Paris.

– Mme Ida Barral,
son épouse,
Serge et Sylviane Barral,
ses enfants,
Nicolas et Julien Barral,
ses petits-enfants,
Toute la famille et ses amis
ont la douleur de faire part du décès de

M. Prosper BARRAL,

survenu à Paris, le 4 octobre 1987, dans sa soixante-huitième année.

Les obsèques auront lieu le mercredi 7 octobre 1987, à 15 heures, à La Cote-d'Aime (Savoie).

217-219 rue Saint-Denis,
75002 Paris.

[Prosper Barral a été employé au *Monde* de 1969 à 1980. La direction et le personnel du journal adressent à sa famille leurs sincères condoléances.]

– Quimper.

On nous prie d'annoncer le décès de

maître André BASTARD,
ancien bâtonnier de l'ordre,
officier de l'ordre du Mérite,

survenu à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

De la part de
Son épouse,
née Jeanne Humbrel,
sa fille
Marie-Paule Bastard,
ses petits-enfants
Patricia et Piergiorgio
Et de toute la famille.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité le mardi 6 octobre.

– Mme Jacques Bénard,
son épouse,
M. et Mme Philippe Bénard,
M. et Mme Dominique Bénard,
M. et Mme Pascal Bénard,
Mlle Florence Bénard,
ses enfants,
Romain, Agathe, Ambroise, Clotilde, Martin Bénard,
ses petits-enfants
Et toute la famille,
ont la profonde tristesse de faire part du décès survenu le 4 octobre 1987, dans sa soixante-quinzième année, de

M. Jacques BÉNARD,
membre de l'Institut,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur des Palmes académiques,
croix de guerre.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité le vendredi 9 octobre 1987, à 10 h 30, en l'église Saint-Sulpice de La Ferté-Saint-Cyr (Loir-et-Cher), suivies de l'inhumation au cimetière de Beaugency dans le caveau de famille.

34, avenue Galois,
92340 Bourg-la-Reine.

– Le conseil d'administration de la fondation de la Maison de la chimie
a le très grand regret de faire part du décès de son ancien président, le

professeur Jacques BÉNARD,
membre de l'Institut.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité le vendredi 9 octobre 1987, à 10 h 30, en l'église Saint-Sulpice de La Ferté-Saint-Cyr (Loir-et-Cher), suivies de l'inhumation au cimetière de Beaugency dans le caveau de famille.

28, rue Saint-Dominique,
75007 Paris.

[Né le 21 décembre 1912, à Blois (Loir-et-Cher), Jacques Bénard, ancien élève de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Lille (1933), était connu pour ses travaux sur la chimie minérale, menés en liaison étroite avec la chimie physique, notamment pour ses recherches sur la structure atomique superficielle des métaux et les phénomènes de catalyse. Jacques Bénard fut maître de conférences à la faculté des sciences de Lyon en 1947, puis à celle de Paris en 1951. Il devient directeur adjoint de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Paris (1955) avant d'en être le directeur en 1962. C'est en mai 1979 qu'il avait été élu à l'Académie des sciences, dans la section des sciences chimiques.]

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

– On nous prie d'annoncer le décès de

Marie-Eléonore CHAVARDÈS,
née Clément,
(Marilène Clément, en littérature),

survenu le 25 septembre 1987.

De la part de
Maurice Chavardès,
Marie-Emmanuelle Wilkinson,
Patrick et Bertrand Chavardès,
son mari et ses enfants.

Une messe du souvenir sera célébrée dans la plus stricte intimité, le 24 octobre 1987, à l'abbaye Sainte-Marie de la Pierre-qui-Vire (Yonne).

« Surtout ne croyez pas à mon indifférence
Si je ne vous réponds qu'au moyen du silence. »

J. Supervielle.

« Alors, elle lui fait cadeau de son silence. »

Marilène Clément,
les Gens du château.

[Née en 1920 près de Château-Chinon, Marilène Clément avait vingt ans lorsqu'elle commença de publier des poèmes et des nouvelles dans des revues. Elle allait devenir l'épouse du critique littéraire Maurice Chavardès, avec lequel elle écrivit des essais, notamment sur la non-violence, et sur l'adoption (Casterman). Elle fit paraître plusieurs livres pour enfants dans les années 50, avant de se mettre au roman. Parmi ses fictions (publiées chez Gallimard), citons *les Herbes de l'été* (1964), *La mare est rouge* (1969), *la Nuit de l'alléluia*, (1970, prix Charles-Veillon), *le Vent sur la maison* (1976, récit adapté pour la télévision), *la Fleur de lotus* (1981) et *les Gens du château* (1986). Marilène Clément collaborait à l'hebdomadaire *Témoignage chrétien*.]

– Mme André Forest,
son épouse,
Sa fille Claire,
M. et Mme Georges Mesnard-Forest,
Mme Christiane Lenormand-Forest,
Mme Suzanne Bouveret,
Le docteur et Mme Henri Forest,
ses frères et sœurs,
Sa belle-famille,
Ses neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur André FOREST,
ophtalmologiste des hôpitaux de Paris,

survenu le 4 octobre 1987, à l'âge de soixante-neuf ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 9 octobre, à 9 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, 90, avenue Achille-Peretti.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire).

28, boulevard Maillot,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– Castres. Paris. Nantes.

Mme Léon Jougla,
M. et Mme Jean-Pierre Jougla
et leurs enfants,
M. et Mme Jean Pourdieu
et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Naturel
et leurs enfants,
Le docteur et Mme Jean Oules
et leurs enfants,
Les familles Julien, Llopart, Rey, Bes,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Léon JOUGLA,
proviseur honoraire,

survenu le 5 octobre 1987, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Les obsèques religieuses ont eu lieu le mercredi 7 octobre 1987, à 16 h 15, au Grand Temple, rue du Consulat, Castres.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

« Heureux ceux qui n'ont pas vu et qui ont cru. »

Jean, XX, 29.

164, avenue du Laveur,
81100 Castres.

– La maison COMOGLIO
fait part du décès de

M. Jacques LEJEUNE,

le 5 octobre 1987, à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 9 octobre, à 10 h 30, en l'église Saint-Germain-des-Prés.

Cet avis tient lieu de faire-part.

22, rue Jacob,
75006 Paris.

– Nous apprenons la mort de

Fréjus MICHON,
président de la Fédération nationale
des coopératives laitières.

[Fréjus Michon, président de la Fédération nationale des coopératives laitières et de l'Association pour le développement des industries agro-alimentaires, est mort le mardi 6 octobre à Paris, à l'âge de soixante-trois ans. Ancien président de l'Onilait (Office national interprofessionnel du lait) depuis sa création en mars 1983, jusqu'en juillet dernier, Fréjus Michon présidait aussi la Société de déploiement interrégional des coopératives. Il avait fondé en 1946 le Centre départemental des jeunes agriculteurs de l'Isère, qu'il présida jusqu'en 1952. Entre 1963 et 1973, il avait présidé l'Union nationale des coopératives de bétail et de viande.]

– La famille
Et les amis de

Gérard SEUL

ont la douleur de faire part du décès de

Gérard SEUL,
chevalier de la Légion d'honneur.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 8 octobre, à 10 heures, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, 35, avenue Marceau, Paris-16e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires

– Il y a un an, le 7 octobre 1986, disparaissait

Mme Jean di CHIARA,
née Rolande Berthe Dreyfus.

Son fils
Jean-François di Chiara,
son épouse
et leurs deux enfants,
Rafaël et Gabriel,
demandent à tous ceux qui l'ont connue et aimée une pensée fidèle.

– En souvenir de

Berto TAUBERT,
artiste peintre,

disparu il y a treize ans,

Sa fille,
Sa famille,
demandent une pensée émue à ceux qui l'ont connu et aimé.

Avis de messes

– Une messe sera célébrée le samedi 10 octobre 1987, à 9 h 45, en l'église Saint-Pierre de Montrouge, à Paris (métro Alésia), à l'intention de

Mme Elisabeth LE MENESTREL,

rappelée à Dieu le 10 août.

Messes anniversaires

– Pour le premier anniversaire de la disparition du

professeur Jean LAJARRIGE,

une messe sera célébrée le samedi 10 octobre 1987, à 11 heures, au séminaire polonais, 5, rue des Irlandais, Paris-5e.

De la part de
Mme Jean Lajarrige
Et ses enfants.

Soutenances de thèses

– Université Paris-I, le jeudi 8 octobre, à 14 h 30, salle 308, 1, rue V.-Cousin, galerie J.-B. Dumas, escalier L, M. Germain Loumpet : « Eléments de synthèse pour un cadre paléoclimatologique et paléoécologique quaternaire au Cameroun. Première approche d'une industrie lithique ancienne dans les dépôts alluviaux de Biti, en Haute-Sangha (Est-Cameroun-Ouest-RCA) ».

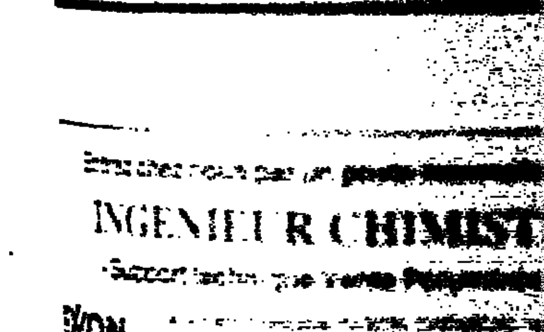
– Université Paris-X-Nanterre, le vendredi 9 octobre, à 15 heures, salle 614, bât. G, M. Denis Kessler : « Essais sur les déterminants du taux d'épargne ».

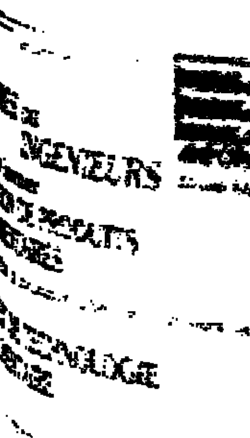
– Université Paris-X-Nanterre, le samedi 10 octobre, à 10 heures, salle C 24, M. Jean-Claude Marcade : « L'œuvre de N.-S. Leskov (1831-1895) : les romans et les chroniques ».

– Université Paris-IV, le samedi 10 octobre, à 14 heures, amphithéâtre Guizot, M. Gabriel Guillaume : « Langages et langue : de la dialectologie à la systématique ».

– Université Paris-IV, le lundi 12 octobre, à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Michel Dousse : « L'expérience du désert et le monothéisme ; deux approches : les Arabes et les Hébreux ».









Le Monde DIRIGEANTS

CETTE RUBRIQUE EST RÉSERVÉE AUX POSTES DE HAUT NIVEAU : RÉMUNÉRATION ANNUELLE 400 000 F +.

LES PROFESSIONNELS DU RECRUTEMENT ANNONÇANT DANS CETTE RUBRIQUE SE SONT ENGAGÉS A PRÉSERVER LA CONFIDENTIALITÉ DES CANDIDATURES.

Crédit à la consommation

Banque - 400.000 F

Paris - Une importante banque recherche un directeur général pour sa filiale en création spécialisée dans le crédit à la consommation. Basé à Paris et placé sous l'autorité immédiate du président de la filiale, il aura pour mission de négocier les accords avec les prescripteurs suivant les orientations définies par le conseil d'administration. Commercial, développeur d'affaires, il disposera rapidement d'une petite équipe qu'il formera. Ce poste ne peut convenir qu'à un candidat âgé de 35 ans minimum, de préférence diplômé de l'enseignement supérieur (ESC ou équivalent), ayant une expérience commerciale confirmée dans le domaine du crédit à la consommation acquise dans un établissement spécialisé (niveau directeur d'agence, direction commerciale/marketing...). La rémunération de l'ordre de 400.000 francs sera fonction du calibre du candidat retenu. Ecrire à H. CELERIER en précisant la référence A/R9313MD. (PA Minitel 36.14 code PA)

MEMBRE DE SYNTEC

PA

PA CONSEIL EN RECRUTEMENT N° 1 EN EUROPE

3, rue des Graviers - 92521 NEUILLY Cedex - Tél. 47.47.11.04

Aix - Lille - Lyon - Nantes - Paris - Strasbourg - Toulouse

Chez un leader mondial

X, ECP, MINES, + MBA

pour

Diriger une division

CA 1,5 milliard, 1700 personnes, 11 filiales, activité fortement exportatrice

Une société industrielle française renommée, filiale d'un groupe américain de tout premier plan, recherche le DIRECTEUR de son plus important centre de profits (80% du CA consolidé).

Ce poste de haut niveau représente une opportunité exceptionnelle pour un jeune manager de valeur, ayant au moins 10 ans d'expérience professionnelle. De préférence dans le domaine des industries de process (cimenterie, chimie, sidérurgie...) il aura déjà assumé des responsabilités opérationnelles de direction, impliquant de solides compétences en marketing industriel (ou en commerce international), développement de produits, études d'investissements, planification stratégique, gestion, animation d'équipes de cadres supérieurs.

L'habitude de travailler au sein d'un groupe multinational serait également un atout.

Son envergure personnelle, ses qualités de manager, lui permettront de valoriser son expérience, de s'affirmer dans le poste et de progresser dans la société et le groupe. Connaissance de l'anglais indispensable, allemand souhaité.

Poste à Paris. Ordre de grandeur de rémunération : **600.000 F.**

Ecrire sous réf. 40 A 781 - 7 MD - Discrétion absolue

Membre de Syntec

etap 71, rue d'Auteuil 75016 Paris

PUBLIPANEL



DIRECTEUR GENERAL

La filiale d'un groupe industriel [illegible] mondial dans sa branche recherche son Directeur Général, qui résidera à Paris ou en région parisienne. Le candidat, âgé de 40 à 45 ans, formation Centrale, Supélec ou équivalent, aura acquis une expérience réussie de la gestion, une maîtrise des problèmes humains. L'anglais est indispensable. Merci d'adresser CV, prétentions AGENCE MAILLE, réf. [illegible] Emplois et Entreprises, [illegible] rue [illegible], 75002 PARIS, qui transmettra.

AGENCE MAILLE Emplois et Entreprises

Le Monde INTERNATIONAL

Entrez chez nous par un poste international

INGENIEUR CHIMISTE

-Support technique Vente Polymères -

EXXON CHEMICALS

La Société Française EXXON CHEMICAL, spécialisée dans la conception, la production et la commercialisation de polymères (résines, élastomères et matières plastiques) a regroupé ses moyens Marketing et Recherche avec les autres affiliés européens du Groupe EXXON. Elle recherche un ingénieur chimiste évolutif pour renforcer l'équipe Support Technique à la Vente des Polymères.

Détaché au Centre de Technologie de Bruxelles, il analyse les besoins spécifiques de la clientèle européenne et prend en charge le développement de produits. Cette fonction implique une mobilité sur l'Europe : 80-90 jours/an de déplacement. Son évolution à moyen terme au sein du groupe dépendra de ses résultats.

Nous souhaitons rencontrer un ingénieur chimiste ayant, si possible, une formation complémentaire de type EAHP, possédant une première expérience professionnelle et maîtrisant l'anglais + une autre langue (italien, allemand ou espagnol). Ses qualités relationnelles lui permettent d'être un bon "ambassadeur" du groupe.

A une rémunération motivante s'ajoutent les avantages liés à l'expatriation.

Merci d'adresser lettre de candidature, C.V complet, photo et rémunération actuelle sous référence M 10/507 CS à :

EGOR S.A.
19, rue de Berri - 75008 PARIS

egor

PARIS BORDEAUX LYON NANTES STRASBOURG TOULOUSE
BELGIQUE DEUTSCHLAND ESPANA GREAT BRITAIN ITALIA PORTUGAL BRASIL CANADA JAPAN

Dans un centre de recherche européen...

INGENIEUR DEVELOPPEMENT H/F

Uncle Ben's

Master Foods Continental Europe, filiale du groupe américain MARS, est représentée en Europe (RFA, France, Benelux principalement) par des marques bien connues : UNCLE BEN'S, SUZI WAN et DOLMIO. Pour son centre de recherche européen d'OLEN (près d'ANVERS, en Belgique), l'entreprise crée un poste d'ingénieur chargé de développer de nouveaux produits, à base de riz essentiellement.

Rattaché au directeur de la recherche et du développement, le candidat évolue au sein d'une équipe jeune et performante d'une vingtaine d'ingénieurs et techniciens de nationalités européennes diverses. Il sera plus spécialement chargé des développements de nouveaux produits à base de riz en liaison étroite avec les services marketing.

Cette fonction très évolutive au sein du groupe MARS peut convenir à un jeune universitaire (biochimiste ou biologiste) ou ingénieur agro-alimentaire, éventuellement débutant si très motivé, attiré par un travail d'équipe dans un contexte international. La pratique de l'anglais est indispensable.

L'environnement de travail est très stimulant. La rémunération offerte, le style de management et les perspectives de carrière au sein du groupe ne décevront pas un candidat souhaitant rapidement réussir professionnellement.

Merci d'adresser lettre de candidature, C.V complet, photo et rémunération actuelle sous référence M 30/1784 B à

EGOR S.A.
8, rue de Berri - 75008 PARIS

egor

PARIS BORDEAUX LYON NANTES STRASBOURG TOULOUSE
BELGIQUE DEUTSCHLAND ESPANA GREAT BRITAIN ITALIA PORTUGAL BRASIL CANADA JAPAN

recherche

33 CADRES ou INGENIEURS

ANFOPAR Rhône-Alpes

désirant se former

EXPORTATION DE PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES

- 20 places (certificat de spécialisation délivré par le Ministère de l'Agriculture).

TRANSFERT DE TECHNOLOGIE AGRO-ALIMENTAIRE

- 13 places.

Dans le cadre de leur formation les participants :
réaliseront des études pour le compte d'entreprises,
participeront à un séminaire linguistique en Grande Bretagne,
effectueront des missions commerciales à l'étranger

Rémunération par l'ETAT/LA REGION.

ANFOPAR Rhône-Alpes - 3, place d'Arpôt
38200 VIENNE - Tél. 74.85.27.68

Pierre Lichau

GUINÉE CONAKRY
recherchons

SPÉCIALISTE DU DÉVELOPPEMENT RURAL EN P.V.D.

avec expérience de crédit agricole, pour 2 ans, statut d'expatriation
Age 35 ans environ

Ecrire sous le n° 8.073 M
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

RESPONSABLE PROJET DE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE

Vous avez :
- Une formation supérieure ;
- Des qualités de gestionnaire confirmé ;
- Le sens des relations humaines.

Vous êtes capable d'autonomie et de dynamisme.

Nous vous confierons, après formation, un projet de développement.

Nous sommes une ONG internationale à caractère humanitaire.

Nous agissons dans l'environnement scolaire.

Envoyer lettre manuscrite, c.v. et prétentions s n° 8 064 M. LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue Monttessuy, PARIS-7e.

HUMAN RIGHTS IN THE MIDDLE EAST

Amnesty International needs two Executive Assistants to work in the Middle East region of the Research Department to cover for maternity leave from January/February until September/October 1988.

She/he is primarily responsible for liaison with Amnesty International groups related to the human rights concerns within the region, and for recommending actions on behalf of prisoners.

A background knowledge of the area and good Arabic and English are essential, as is the ability to type. Knowledge of French is desirable. Candidates must be able to work in a team, often under pressure, and using initiative.

Salary Starting at £10,600 pa rising to £13,521 pa (annual increments, index-linked).

CLOSING DATE FOR RECEIPT OF COMPLETED APPLICATION FORMS 6 NOVEMBER 1987.

INTERVIEWS SCHEDULED FOR WEEK COMMENCING 16 NOVEMBER 1987.

For further details and an application form please contact: Personnel Office

amnesty international

International Secretariat
1 Easton Street, LONDON WC1X 8DJ, United Kingdom.
Tel.: (01) 837 3805 (24 hr ansaphone).

Le Monde CADRES

Importante ville Nord-Ouest de la région parisienne

RECHERCHE

UN CADRE

Niveau BAC + 4 (DEFA) de préférence chargé auprès du directeur du service de l'enfance (crèches, centres de loisirs et de quartiers, centres de vacances) de la mise en place et du suivi de l'ensemble des questions liées aux contenus, au recrutement et à la mise en place des fonctionnements.
Expérience professionnelle dans le domaine de l'enfance et des loisirs souhaitée.

Adr. candidature et C.V. accompagnés d'une photo s/nº 8066, LE MONDE PUBLICITÉ, 5, r. de Monttessuy, 75007 PARIS.

PRESTATAIRE DE SERVICES PÉTROLIERS
filiale d'un groupe international

RECRUTE UN OPÉRATEUR

expérimenté en pompages et essais de mise en production de puits

Permis super lourd souhaité
Lieu de travail 77

Ecrire sous le nº 8.070 M
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

l'Etudiant

recherche

Secrétaire de rédaction/reviseur

Le ou la candidat(e) retenu(e) aura une expérience de 2 ou 3 ans du secrétariat de rédaction et de la correction.

Envoyer CV et prétentions à : Annie AGNÈS, l'Etudiant, 27, rue du Chemin-Vert, 75011 Paris.

Rech. PROFESSEURS
Maths-physique, Français
Ht niveau, exp., temps partiel
Téléphone : 40-16-99-00.

PROFESSEURS

ANGLAIS ET ESPAGNOL EXPÉRIMENTÉS pour service partiel PROVINCE. Possible grouper 2-3 jrs par semaine Ecrire : nº 78.999 Publicité Zémor, 3, rue Saint-Fiacre, 75002 Paris, qui transmettra.

URGENT, recherche
FORMATEUR (trice)
BUREAUTIQUE, GESTION INFORMATIQUE
Tél. : CERFAL, 42-22-00-25.

propositions diverses

INSTITUT UNIVERSITAIRE EUROPÉEN (Florence)

30 BOURSES DE RECHERCHE JEAN MONNET 1988/89

Les candidats, en possession d'un doctorat, doivent proposer un sujet personnel de recherche d'intérêt européen qui contribue au programme général de l'Institut en histoire moderne ou contemporaine, économie, droit ou sciences politiques et sociales.

La Bourse est de 20 000 000 à 32 500 000 lires nettes pour l'année en fonction de l'âge.

Pour les formulaires de candidadure, s'adresser au service académique, l'Institut universitaire européen, Badia Fiesolana, S. Domenico di Fiesole (FI) 50016 Italie.

Tél. 055-477931 ; Télex 571528 IUE ; Télecopieur 055-599887.

Date limite : 30 novembre 1987.

DEMANDES D'EMPLOIS

H. 34 ans, BAC B, Ecole du Louvre (licence d'histoire de l'art) : exp. prof. : 8 ans antiquaire et 2 ans direction magasin, marque exclusive P.A.P. Etudie toutes propositions. Ecrire le Monde Publicité, nº 8061. 5, rue de Monttessuy, 75007 Paris.

PROFESSEUR DE MATHS cherche un poste dans l'enseignement secondaire pour compléter ses heures de cours. Tél. : 47-07-95-52.

Secrétaire 36 ans, bilingue anglais, formation universit. sans sténo, connaissances traitement de texte. Rech. poste stable à Paris Tél. : 48-74-88-04.

OFF. MARINE (E.R.) 47 a, ancien Aéronavale, bil. angl. disp. jusque mai 88, étud. ttes prop. mission durée déterminée France ou étranger. Tél. : 97-82-42-75.

J. H. 22 ans, analyste programmeur COBOL, 1 an exp. s/IBM 4381, BAC D, DEUG B, diplôme d'analyste programmeur, ch. place stable ou formation dans entreprises. Tél. : 43-35-22-63.

J. H. 23 ans, diplômé OPÉRATEUR de saisie très sérieux, ch. place stable. Tél. : 48-75-50-24.

CHEFS D'ENTREPRISE

L'Agence Nationale Pour l'Emploi vous propose une sélection de collaborateurs :

- INGÉNIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

RESPONSABLE COMMERCIAL ENTREPRISE PME – Formation école commerciale, diplôme langue anglaise. Exp. prof commerciale France Informatique, SSII et Bureautique + études marketing secteur produits hygiène et entretien – RECHERCHE poste directeur commercial/ventes ou chef des ventes (grande entreprise) ou responsabilités marketing, biens consomm./services – CAD. IV/EJ 1080.

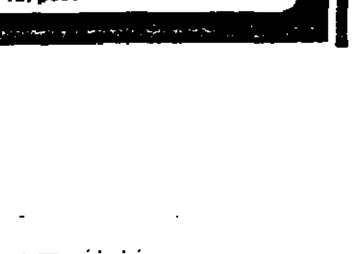
RESPONSABLE DE PERSONNEL – 41 ans – Formation IAE + entreprise et personnel – Très bonne exp. acquise principalement dans groupes industriels importants (13 ans) – RECHERCHE poste de généraliste de la fonction – Paris/RP ou Oise – BCO/MS 1081.

CONTROLEUR DE GESTION – 39 ans – Spécialiste mise en place de système de contrôle de gestion adapté à l'activité d'entreprise industrielle et de service – Fonctionnement et amélioration du système de gestion – Formation des collaborateurs aux techniques budgétaires et à la pratique du contrôle de gestion – CHERCHE poste Paris/RP – 1082 BCO/CR

PROFESSIONNEL DE L'ASSURANCE – 56 ans – Formation supérieure – Droit – Grande exp. Production Courtage IARD – RECHERCHE poste en cabinet ou compagnie Paris/RP – BCO/MS 1083.



ÉCRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
TÉL. : 42-85-44-40, poste 27.


L'IMMOBILIER

appartements ventes

2ᵉ arrdt

RUE DE CLERY
2 p., cuis. d., 34 m², 330 000 F. 3 p., cft., 437 000 F. Immo. Marcadet. 42-52-01-82.

Mº Sentier, pierre de t., 3 pièces, 56 m², état parfait. Px 780 000 F, 46-33-36-86.

5ᵉ arrdt

71, rue du Cardinal-Lemoine. Sur jardins, charme, calme, part. vd 75 m² dont 3 chbres, aménagements exceptionnels. Prix : 2 000 000 F. Visite de 12 h à 16 h, jeudi 8 oct., Bât. F, 2ᵉ étage gauche. Tél. : 42-60-99-15 apr. 18 h.

PANTHEON 2P Imm. classé tt cft calme clair 580 000 F, 43-25-97-16.

6ᵉ arrdt

RASPAIL RECENT STAND. Séj., balc. + 2 chbres, soleil, parking, px 1 700 000 F.
FLEURUS 45-44-22-36.

CHERCHE MIDI
Récent stand., 5ᵉ ét., asc., gd séj., balc., calme, clair, verdure, cuis. équipée, cft.
FLEURUS 45-44-22-36.

FLEURUS 45-44-22-36

Bac studio récent	850 000
Duroc 2/3 P.	885 000
ND des Champs 55 m²	950 000
St-Placide 2/3 P.	1 150 000
Fleurus 3/4 P.	1 500 000
Raspail 3 P. park	1 700 000
St-Placide 100 m²	3 000 000

RECHERCHE APPTS TTES SURFACES

Montparnasse P. de t. ét. élevé, liv. dble, 2 ch., entr., cuis. bains, w.c., balc. plein sol., 90 m², 2 450 000 F., 43-35-18-36.

7ᵉ arrdt

DUROC P de t., ét. élevé, 7 P., trip. récept. + 4 ch., gde cuis., 2 bains, w.c., 218 m², balc. Sud 3 services. 43-35-18-36.

2, RUE BOSQUET
4ᵉ ét. asc. sud, 980 000 F Tél. 42-98-15-63, pte 280.

8ᵉ arrdt

GEORGE-V
Bel imm. pierre de taille, triple récept., 2 chbres, 150 m² + chbre service, BALCON et SOLEIL. Prix 5.750.000 F. 45-62-17-17.

9ᵉ arrdt

AFFAIRE EXCEPT.
Centre Paris, appt. de prestige, 60 m² tout en marbre. Px 1 500 000 F clefs en main. T. (1) 39-46-85-15, soir 20 h pr R.V.

10ᵉ arrdt

Canal St-Martin, duplex 2/3 p., s. bains, cuis. équipée, 100 m² envir. 1 500 000 F, 47-70-40-30.

12ᵉ arrdt

Mº DAUMESNIL
beau pierre de t. dernier ét., asc., 3/4 P., tt cft + chbre 1 470 000, MICOT 43-44-43-87.

13ᵉ arrdt

SÉLECTION DOLEAC
PORT ROYAL Idéal placement, 70 m², 3 pces, cuis. s. bains w.c. séparés, 4ᵉ asc. immeuble 1930 p. de tail. Prix : 1 270 000 F, 42-33-12-29.

PL. D'ITALIE Bel imm. brique, 3 P., entrée, cuis. bains w.c. séparé, 70 m², rue et jardin, 1 100 000 F., 43-35-18-36.

PL. ITALIE 2 P
tt cft soleil, calme, bon ét. 410 000 F, 43-25-97-16.

14ᵉ arrdt

ALESIA Pierre de t. liv. dble, 2 chbres, entrée, cuis. bains w.c., prof. libér. poss., 87 m². 1 350 000 F. 43-35-18-36.

AU CŒUR DE MONTPARNASSE
Appt neuf, 30 m², très clair, 660 000 F, bon investissement. Rens. sur avantage du neuf. Tél. : 47-91-33-70.

30 AV. RENE COTY
Part. vd 2-3 p., 58 m², 2ᵉ ét., parfait état. 1 250 000 F. Visite s/rdv (1) 43-27-68-22 ou samedi et dim. 10 h-14 h.

RASPAIL Récent 3 P. belle cuis. équipée tt confort. 1 650 000 F. 43-22-61-35.

15ᵉ arrdt

ALLERAY, stand. ét. élevé 3 P. tt cft 70 m² soleil parking 1 500 000 F. 43-35-18-36.

16ᵉ arrdt

SUR AV. FOCH
Récept. 2 chbres, 2 bains, 125 m², imm. récent. SOLEIL EXCELLENT STANDING EMBASSY : 45.62.16.40.

Mº EXELMANS, prop. imm. neuf, très grd stand., liv., 3 chbres, 2 bns, grde loggia, verdure, clair, chbre service possible. 45-31-93-27.

RUE AGARD, 2 P.
Entièr. rénové, r. de ch. Prof. libérale. Prix 750 000 F. Tél. : 45-04-18-81 le matin.

LA FONTAINE, 4 P.
Tt cft, 120 m². Chbre de serv. possib. Prix 2 280 000 F. Tél. : 45-04-18-81 le matin.

BUGEAUD
135 m², récent, EXCELLENT STAND. 2 ch., 2 bains, park. EMBASSY - 45-62-16-40.

18ᵉ arrdt

CŒUR DE MONTMARTRE
Très bel hôtel part. 1930. AGENCE RIVE DROITE. 46-03-34-37 ou 46-51-04-10.

JULES JOFFRIN
Imm. récent standing, 3 poss. tt cft, balcon, plein sud. 680.000 F. 42-52-01-82.

SÉLECTION DOLEAC
Butte Montmartre près Mº R. de ch. 40 m² liv. + 1 ch. tt cft clair et calme. Prof. lib. poss. 540 000 F 42-33-12-29.

20ᵉ arrdt

Part. à part. de préférence vend
STUDETTE
ent. équip., libre de suite, faibl. charges, idéal plac. ou p.-à-ter. Prix 145 000 francs. Tél. : 60-20-16-28 (19-21 h).

78-Yvelines

SÉLECTION DOLÉAC
PARC ROCQUENCOURT
Luxueux 125 m² + 40 m² terrasse, stand., 1ᵉʳ ét., superbe décoration, dble liv., 2 chbres, tt cft + box privé. 3.:00.000 F. 42-33-12-29.

91 - Essonne

SÉLECTION DOLÉAC
PALAISEAU 10' RER 5 p., 95 m² tt cft av. jdin pr. calme, clair, 950 000, 42-33-12-29.

92 Hauts-de-Seine

SELECTION DOLEAC
NANTERRE VILLE 10' RER maison indiv. 108 m² s/3 nivx tt cft avec jdinet impeccable. Px 620 000 F 42-33-12-29.

NEUILLY VICTOR HUGO
DERNIER ETAGE
TERRASSE AVEC PENTHOUSE
Imm. gd stand., dble récep., 2 chbres + service, 135 m². KARIN DE ROSEN 42-72-40-19.

SÉLECTION DOLÉAC
VANVES 5 min métro
Imm. réc., 83, 10ᵉ ét., asc., 3 ch., liv., c. éq., tt cft, 90 m², terr. 10 m², box fermé + cave. 1 460 000. 42-33-12-29.

NEUILLY TERNES, PERRONET
Part. préférence à part. vd ensemble immobilier dans HOTEL PARTICULIER en copropriété comprenant :
AU 2ᵉ ÉT. sans asc., appt très clair, 125 m² + terrasse 25 m² ET AU R.-DE-CH., studio + chbre + gar. dble 26 m² sur rue + cave. Charges minimes. Prix 4.900.000 F. 48-24-58-27 de 16 à 21 h.

NEUILLY PR. BOIS
Part. vend vu urgence, bon 1930, 6 p., 2 bains, serv., box + cave, 200 m² environ, 2ᵉ ét., cft appt raffiné. 7.430.000 F. 45-23-55-00, 47-42-08-00.

93 Seine-Saint-Denis

A vendre dans résidence à St-Denis, 2ᵉ ét., très calme, appt 87 m² tout cft, park. 3 min. gare. Libre à la vente 750 000 F (à débattre) Tél. : 48-27-49-67. Agence s'abstenir.

95- Val-d'Oise

LAC D'ENGHIEN
(400 m), vue superbe résidentiel, 10ᵉ et dernier étage. 2 P.

54 m² + bac.	320.000
4 P. 85 m² + balc.	550.000
6 P. 139 m² + balc.	820.000

Propriétaire : 42-60-29-61.

Province

Nice, rés. 3ᵉ âge, studio 32 m² + terrasse, plein sud, urgent 180 000, valeur 240 000. SOVAJA 93-87-00-91.

Part. vd F3 meublé à Lyon. Prox. gare Part-Dieu, parc Tête d'Or (Interpol), r. de c. très calme, chf cent. ind. gaz, parquet chêne, cave, poss. loc. garage, conv. à cadre ou fonctionnaire international. Px 380 000 F. (16) 78-72-27-60.

MONT BLANC-COMBLOUX
Vds F2, ctre, vue sens., park. Vidal 601 E Estivallière 06 220 Golfe Juan.

TIGNES (Savoie)
vends STUDIO aménagé 4 personnes, 28 m², salle de bains, coin cuisine, confort. Tél : 87-75-23-88 ou 87-62-31-40.

appartements achats

Recherche 1 à 3 p., Paris préfère 5ᵉ, 6ᵉ, 7ᵉ, 12ᵉ, 14ᵉ, 15ᵉ, 16ᵉ avec ou sans travaux, PAIE COMPTANT chez notaire. 48-73-20-67 même le soir.

CABINET DOLEAC
Rech. pour clientèle de qualité s/Paris STUDIOS 2-3-4-5-6 p. avec ou sans confort expertise gratuite réalisation rapide. Tél. : 42-33-12-29.

PRÈS MONTSOURIS, bel imm., 3 P., 72 m² balcon, parking. 1 250 000 F. 45-89-48-34.

Recherche 2 à 4 P. PARIS préfère RIVE GAUCHE avec ou sans travaux PAIE COMPTANT chez notaire 48-73-20-67, même le soir.

hôtels particuliers

EXCEPTIONNEL HOTEL PARTICULIER
92 NEUILLY CHEZY
dans voie privée 300 m² + jard. Px élevé justifié. Tél. : 42-96-10-11.

immobilier information

EXCEPTIONNEL
60 PÉRIODES
JUILLET-AOUT
SAINT-RAPHAEL
av. park. couvert, les pieds dans l'eau. 4 500 000 F
Tél. : 34-88-16-57

POUR VENDRE
de Particulier à Particulier sur la France et l'étranger maison, appt, propriété, terrain, commerce
INDICATEUR LAGRANGE fondé en 1876
5, r. de Greffulhe, 75008 Paris.
APPEL GRATUIT.
05-07-09-11.

viagers

Royan viager libr., très âgé, appt. état neuf, 60 m² cft., dépend., près plage, comm. 90 000 F cpt. + 2 450 F mens. Tél. : (16) 46-38-53-16, h. repas.

locations non meublées offres

Paris

MONTPARNASSE NEUF
(superbe loft 50 m²)
Plain-pied, terrasse privative (33 m²).
Sans vis-à-vis, expo. sud-est.
Tél. : 47-91-33-70.

ILE ST-LOUIS, Quai d'Anjou, entresol sur quai. Studio cft 5 000 F 300 F ch. Tél. matin Ségéco : 45-22-69-92.

PRESTIGE PLACE D'ITALIE 5 APPTS 4 PIÈCES.
Luxueusement aménagés, 1 appartement par niveau, loyer à partir de 9 100 F + charges modérées
NICAUD ET CAMBON TÉL. : 42-85-33-58.

QUARTIER MARAIS
Près Place des Vosges
7 à 7 bis, rue St-Gilles.
Résidence grand standing.
42 APPARTEMENTS PERSONNALISÉS, r. de c. + 6 étages, certains en duplex avec loggias, jardins d'hiver ou terrasses.
STUDIOS
avec cuisines équipées de 27 à 33 m², loyer mensuel de 3 150 à 3 700 F.
2 PIÈCES
de 51 à 64 m², loyer mensuel de 5 600 à 8 000 F.
3 PIÈCES
de 68 à 79 m², loyer mensuel de 7 350 à 9 500 F.
4 PIÈCES
de 91 à 94 m², loyer mensuel de 9 450 à 10 400 F.
5 PIÈCES
de 96 à 101 m², loyer mensuel de 12 000 à 13 000 F.
Parking et charges en sus, chauffage électrique individuel, livrable novembre 1987. Appartement témoin ouvert lundi, mercredi, samedi de 10 à 13 h et 15 à 18 h.
Renseignements : COFIMEG 45-65-17-00, heures bureau.

Région parisienne

ST-GERMAIN — RER
2 P. : 4 730 F, ch. comp.
3 P. : 5 980 F, ch. comp.
4 P. : 7 435 F, ch, comp.
SASIN – 42-78-27-05.

locations non meublées demandes

Paris

Collaboratrice du journal, statut cadre, sér. réf., rech. d'urg. locat. min. 60 m², clair, loyer maxi. cc 4 000 F. Arrondis., 3ᵉ, 4ᵉ, 5ᵉ, 6ᵉ, 7ᵉ, 8ᵉ, 9ᵉ, 11ᵉ, 13ᵉ, 14ᵉ, 15ᵉ, 18ᵉ. Merci de téléphoner aux hrs bur. à Sabrina, 45-55-91-82 poste 4335.

Région parisienne

INTERNATIONAL SERVICE
Rech. pour SA CLIENTELE DE QUALITE 4-5-6 pces et MAISONS Banlieue Ouest. BON STANDING. I.S.I., Tél. : 45-26-18-95.

locations meublées offres

Paris

Propriétaire loue à Paris 20ᵉ GAMBETTA, studio confort 2 000 F + charges. 43-66-91-58.

locations meublées demandes

Paris

MONDIAL MERCURE
rech. STUDIOS et 2 PCES pour clientèle étrangère. APPTS DE STANDING, pour ambassades et sociétés s'adr. : SERVICE ACCUEIL. Tél. : 42-56-28-16.

immeubles

Investisseur ach. cpt immeubles, terrains, hôtels, discrétion 45-53-91-45, p. 10.

ISORE S.A.
ACHETONS COMPTANT Immeubles habitat ou colaux Paris-Neuilly-Boulogne Intermed. ou Cessionnaires soll. Discret. ass., Jean-Claude Isore, 43-25-05-56, 133, bd Haussmann, 75008 Paris.

pavillons

PAV. compr. en r. de jard. 1 pce, r. de ch. : s. à manger, coin cuis., 1ᵉʳ ét. : 1 chbre, s. de bns, w.-c., terr. 200 m². Px : 320 000 F. SABARD IMMOBILIER 95160 Montmorency. Tél. : (1) 39-89-82-37.

villas

PRÈS MONTPELLIER
Quartier résid., calme, prox. commerces, écoles. Part. vd villa 180 m², 6 p. sur terrain clos 1 700 m², P. 970 000 F. (16) 67-55-27-27.

Médecin vd villa 13 Carry, 2 500 000 F, 250 m² construit 250 m² + 250 m² constructibles. env. 2 500 m² parc. (16) 42-45-00-31/(16) 42-42-18-18.

maisons de campagne

A SAISIR
VD CAUSE DÉCÈS
79 km Paris direct aut. Sud NEMOURS ville ts commerces GOLF EQUITATION spl. mais. camp. 240 m² hab.
S/TERR. 12 000 m² CLOS
séjour, cuisine, 4 chbres, bains, w.-c., chf. s. de jeux, dépend. Px tot. 790 000, créd. 100 % par Caisse d'épargne. Rembours. comme un loyer, 16-38-92-72-32 et après 20 heures : 16-38-96-22-29.

1 h PARIS direct. A6
COURTENAY (45)
A SAISIR
S/splend. terr. 8 000 m² clos belle maison campagne amén. s/ancienne douve en eau. Cachet rare, séjour rustique, cuis., 3 chbres, bains, w.-c., dépend. Px tot. 475 000 F, créd. 80 %. Remb. comme un loyer 16-38-85-22-92, et ap. 20 h 16-38-96-22-28 24 h/24.

GOULT-LUBERON
Maison à rénover, 6 p. + dép., s. de bains, possib. terrasse, jolie vue, prix 375 000 F. GÉRARD BACON IMMOBILIER. Tél. : (16) 90-75-86-77.

châteaux

DANS PARC 35 HA
100 KM PARIS (AUBE), 25 KM PROVINS
VASTE CHATEAU 3 000 m² habitables Px 3 500 000 F. Tél. : 48-09-37-82

propriétés

A HERME (77) sur 4316 m² avec pièce d'eau. R. de c., cuis., séj., sal., 1 chbre, s. de bns. 1ᵉʳ ét., 2 chbres, grenier aménag., garage, s. de jeux, chauff. fuel. 700 000 F. Tél. : Mᵐᵉ MERMOND. (16) 64-00-74-89.

ST-JACQUES s/3 nivx, belle mais. à rénov., 170 m², ss-sol comp. + 100 m² jard. priv. E-O 3 450 000 F, 43-35-18-36.

TERRES EN PLACEMENT
Dans l'Oise, 2 propriétés de 80 ha. Prix intér., frais réduits. Parcelles de 5 à 10 ha disp. dans l'Aisne, l'Oise, la Somme. SAFER de PICARDIE BP 213, 80002 Amiens Tél. : 22-91-37-63.

HAUTE PROVENCE
23 kms sud Gap, très belle ferme XVIIIᵉ, 230 m² hab., séj. 79 m², 6 chbres, grd cft, 4000 m² terrain. 1 450 000 F. Tél. : 92-54-12-16.

BOUGIVAL
MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ sur 3 300 m², terr. 450 m² hab. 10/11 p., 6 chbres, living 120 m², prestations de luxe, jdin paysagé AVEC BELLE VUE, 4 950 000 F. EXCLUSIVITÉ AG. ROYALE - 39-50-14-60.

Recherche acheter belle ppté en SOLOGNE. Faire offres à R. Picard, château de Carantorme, 27300 BERNAY.

Part. vd propriété, 10 p., tt cft, garages, jardin, verger, cave, dépend. clôturées, arborée, 3.317 m², 16 km de Vichy (03). 470.000 F. Tél. : (16) 70-43-50-72.

bureaux

Ventes

PARIS 15ᵉ
Immeuble indépendant libre 1 500 m² bureaux.
Vente par appel d'offres.
Clôture le 22/10/87.
Tél. : 45-61-96-00 p. 40-14.

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM
Constitutions de Sociétés, démarches et tous services, permanences téléphoniques
43-55-17-50.

Domiciliation depuis 80 F/MS Paris 1ᵉʳ, 8ᵉ, 9ᵉ, 12ᵉ ou 15ᵉ constitution SARL 1 500 F HT Inter dom. 43-40-31-45.

DOMICIL. CIALE 8ᵉ
TELEX/SECRET. TEL. BURX
AGECO 42-94-95-28

fonds de commerce

Ventes

32 Gers urgent à vdre cause départ, salon coiffure H/F. Aff. très saine. Bon CA. Px du fds de commerce 130 000 F. Tél. : (16) 62-29-11-45.

L'IMMOBILIER dans Le Monde du Lundi au Vendredi
Tél. 45-55-91-82





L'AGENDA

Particuliers (offres)

RARE
Cuisinière à charbon « GODIN 1928 » FONTE EMAILLEE
12 000 F.
Paris, 42-01-26-34 soir.

Artisans

MARC FOSSARD
Entreprise générale plomberie, chauffage, couverture, carrelage,
4, allée des Pyrénées, 92160 Antony. 40-96-04-89.

Bijoux

TOUS LES BIJOUX ANCIENS
et rares. Bagues romantiques 20 % ESCOMPTE
ACHAT OR
GILLET – 19, rue d'Arcole 75004 Paris. T. : 43-54-00-83
Cité guide GAULT et MILLAU.

Bateaux

A VENDRE
500 000 F
beau voilier hollandais 15 m X 4,50 m 1928.
Visible Paris/Concorde.
Carénage 05-87, excel. état.
Tél. : 48-23-08-14.

Meubles

Particulier vend salle à manger. Table rectangulaire + 8 chaises paillées chêne massif. Prix : 7 000 F à débattre. Tél. : 60-63-89-14 à partir de 19 h.

Tapis

TAPIS SAINT-AUGUSTIN
Spécialiste des Tapis Anciens d'Orient
IRAN - TURQUIE - RUSSIE - CHINE - PAKISTAN - INDE
Confiez-nous vos tapis à laver ou à restaurer, NOUS SOMMES SPECIALISTES.
T.S.A., 21, rue Lavoisier, 75008 Paris. Tél. : 42-65-13-01.

Cours

L'ANGLAIS dans un HOTEL

Pension complète dans notre hôtel (ou avec une famille anglaise).
Face à la mer. Londres à 100 km.
Leçons en groupes, moyenne 8 étudiants.
A partir de £ 20 par jour, pension et leçons.

20 % RÉDUCTION pour un séjour de 90 jours ou plus.

Ouvert toute l'année. Pas de limite d'âge. Cours spéciaux Noël, Pâques, etc.

Ecr. à Regency School of English, Ramsgate, Kent, England, 843-59-12-12. ou Mᵐᵉ Bouillon, 4, rue de la Persévérance, 95000 Eaubonne, (1) 39-59-26-33.

ITALIEN, prof. bilingue, form. litt. et philo. donne cours ts niveaux. 45-66-04-03.

PARIS, Artiste professionnel cours de peinture et créativité, tél. : 43-56-08-71.

Accessoires

AUTO-RADIO
toutes grandes marques. Pose immédiate par « pro ». Forfait à partir de 135 F.
AUTO-RADIO ALARME
41, av. P.-V.-Courturier. en sortant du périf. PTE-DE-GENTILLY, 45-46-23-24.

Spécialités régionales (vins)

MONTLOUIS A.O.C.
Pour connaisseurs : vin blanc sec, 1/2 sec, moelleux et méthode champenoise. Tarifs sur demandes.
A. CHAPEAU, vigneron, 15, rue des Aîtres, HUSSEAU, 37270 MONTLOUIS-S/LOIRE.

Fourrures

FOURRURES en tous genres
CRÉATION
RÉPARATION
TRANSFORMATION
Travail soigné.
Mᵐᵉ Pierre LE BEAUD, 15 bis, rue Jules-Ferry, 45400 Fleury-les-Aubrais. Tél. : (16) 38-73-55-47.

Vacances Tourisme Loisirs

Séjours enfants dans le Jura, alt. 900 m, 3 h de Paris TGV. Toussaint 87, Noël 87, Pâques 88. Yves et Liliane, 38 a., accueillent vos enfants dans ancienne ferme XVIIᵉ, confortablement rénovée, située au milieu des pâturages et sapins. Nombre d'enfants limité à 14 pour offrir un accueil familial personnalisé. Activités selon saison et condit. météo, tennis, ski de fond, jeux collectifs, poney, découv. du mil. rur., des fleurs, fabrication maison du pain. Tél. : 81-38-12-51.

CASSIS
Studio 4 pers. à louer sem., quinz., mois. 42-01-14-79.

A vendre appartement 6 personnes, vaste terrasse, multipropriété club hôtel. BANDOL port, mois de février. Plan sur demande. Prix 68 000 F à débattre. Frais de dossier compris. Tél. : 45-31-83-15.

Sur les collines de Vallauris VUE SUR MER
A louer vacances au mois. Au r.-d.-c., grand 2 pièces, cuisine. Parking voitures. Confort et calme. Pouvant loger 4 personnes et 2 enfants. Libre à partir du 1ᵉʳ octobre. Prix abordable. Renseignements : Tél. :(16) 93-64-10-29), M. CARON.

A vendre, appartement avec balcon pour 6 personnes, multipropriété, club hôtel MEGEVE MONT D'ARBOIS, 1ʳᵉ quinzaine d'août (plan sur demande). Prix 119 000 à débattre. Frais dossier compris. Tél. : 45-31-83-15.



Le Monde

EMPLOI

Les salaires des cadres en 1987

Le pouvoir d'achat des cadres a continué d'augmenter en 1987. Mais les modes de rémunération évoluent et deviennent de plus en plus personnalisés et sophistiqués. Des dosages savants entre les différentes primes individuelles ou collectives et les divers systèmes d'actionnariat permettent de mieux ajuster rémunération et productivité tout en limitant les risques pour l'entreprise.

LE pouvoir d'achat des cadres a augmenté de 2,5 % environ en 1987. En attendant les statistiques officielles de l'INSEE, cette première approximation découle des résultats de l'enquête de rémunération des cadres en 1987, réalisée pour la *Semaine sociale Lamy* par TPFC, un organisme spécialisé dans la gestion des ressources humaines.

Selon cette enquête, réalisée auprès de huit mille cadres appartenant à cent quarante entreprises, la rémunération globale des cadres (comprenant le salaire de base et les éventuelles rémunérations variables et primes) s'est, en effet, accrue en moyenne de 6 % environ, toutes fonctions et tous secteurs confondus, entre mars 1986 et mars 1987. L'augmentation de pouvoir d'achat des cadres supérieurs serait légèrement plus élevée, compte tenu de la baisse de leur niveau d'imposition. Les mieux lotis seraient les directeurs du personnel, dont la rémunération s'est accrue en moyenne de 7 % (augmentation calculée sur un échantillon constant de salariés), suivis des directeurs financiers et des directeurs commerciaux (6 % environ), ainsi que des directeurs de la production et des directeurs informatiques (5 % environ).

L'enquête publiée par Lamy *(voir encadré)* détaille les salaires de cinquante-deux fonctions. Nous reprenons ici les tableaux relatifs aux cadres supérieurs. Certes, comme le précise Philippe Poincloux, responsable de cette enquête chez TPFC, ces chiffres sont néanmoins à manipuler avec précaution : « *Tout salaire doit, en effet, être calculé en fonction de la compétitivité externe, c'est-à-dire du salaire offert pour ce type de poste par les entreprises du même secteur, mais aussi de la compétitivité interne, c'est-à-dire du potentiel de la personne concernée, du plan de rémunération en vigueur dans son entreprise, de sa stratégie et de ses objectifs. L'enquête statistique est donc partielle, dans la mesure où elle ne touche que la compétitivité externe.* »

En outre, de plus en plus d'entreprises ont mis en place des systèmes d'intéressement collectif basés non seulement sur les bénéfices de l'entreprise, mais aussi de plus en plus souvent sur l'amélioration de la productivité et de la qualité du travail fourni. A ces plans se superposent des systèmes d'actionnariat collectif (comme les plans d'épargne-entreprise permettant d'acheter des actions de l'entreprise à des prix très préférentiels, ou les bons de souscription d'actions) ou individuel, comme les stocks-options.

ANNIE KAHN.

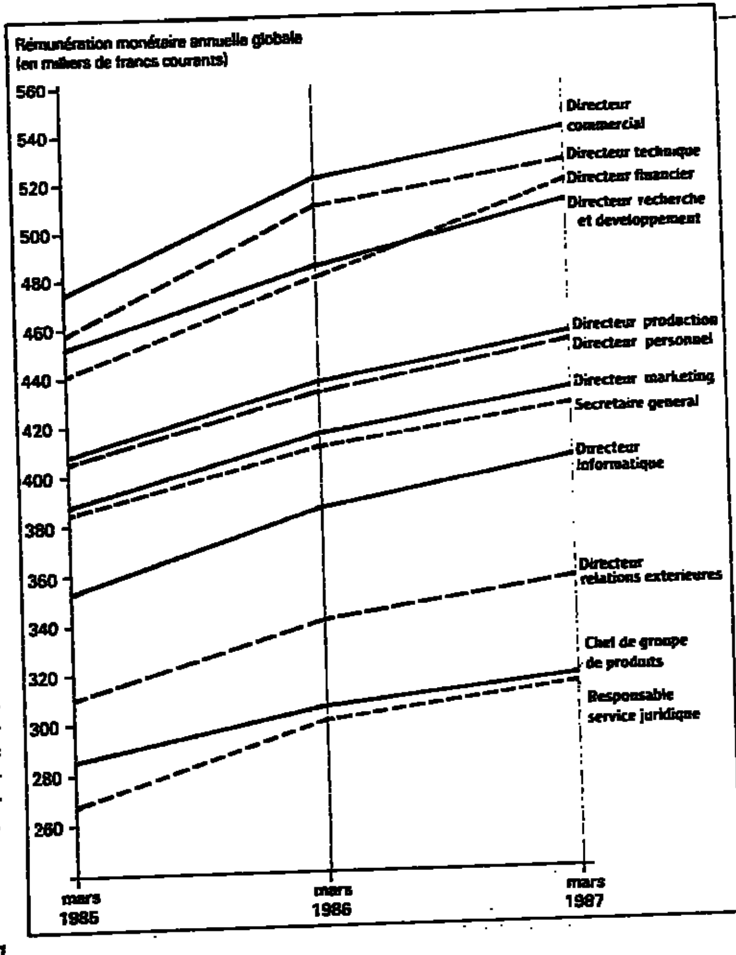
Cinquante-deux postes analysés

Les salaires de cinquante-deux postes de cadre sont analysés en détail dans le numéro 379 de *la Semaine sociale Lamy*, daté du 12 octobre 1987. Les variables ayant le plus d'influence sur la rémunération (nombre de personnes supervisées, âge du salarié, chiffre d'affaires de l'entreprise, par exemple) y sont précisées pour chacun des postes, ainsi que le poids de ces facteurs sur la rémunération globale.

Cette enquête concerne tous les postes d'encadrement à l'exception des postes de direction générale et des postes d'ingénieur. Les premiers en raison de la part de plus en plus importante prise par les avantages offerts aux dirigeants hors rémunération *stricto sensu* : stocks-options, avantages en nature, retraite complémentaire, etc. Et les seconds car leur rémunération dépend trop du secteur d'activité de l'entreprise.

★ Editions Lamy, 155, rue Legendre, 75850 Paris Cedex 17.

Les niveaux de rémunération présentés ici correspondent à des rémunérations annuelles globales : elles incluent donc le salaire de base et les primes diverses, mais non les avantages en nature ni ceux qui sont liés aux divers systèmes de participation.



Le pouvoir d'achat des cadres continue d'augmenter, mais cette augmentation s'est ralentie en 1987. Pour la plupart des postes décrits sur ce graphique, les augmentations de rémunération se sont, en effet, tassées depuis mars 1986, phénomène accentué par l'accroissement de l'inflation. Une exception à la règle : les directeurs financiers.

Directeur commercial

Rémunération moyenne : 560 000 F

Effectif supervisé	20	50	100	500	1 000
Coefficient correcteur	– 9 %	– 4 %	–	+ 13 %	+ 24 %
Chiffre d'affaires sous responsabilité (MF)	150	350	1 000	1 750	3 000
Coefficient correcteur	– 15 %	– 7 %	–	+ 11 %	+ 30 %
Age	31	40	46	50	55
Coefficient correcteur	– 10 %	– 5 %	–	+ 4 %	+ 6 %

Dans le cas de responsabilités internationales : + 8 %.
Secteurs d'activité : électronique/informatique : + 12 % ; alimentaire : + 9 %.

La partie variable de la rémunération des directeurs commerciaux tend à diminuer. Celle-ci est de plus en plus souvent calculée selon les mêmes principes que ceux pratiqués pour les autres cadres dirigeants de l'entreprise.

Quelques rémunérations moyennes d'autres fonctions commerciales : responsable des ventes : 445 000 F ; responsable commercial d'une ligne de produits : 389 000 F ; directeur de l'exportation : 442 000 F.

Le Monde publie deux fois par mois une page consacrée aux problèmes de l'emploi.
Coordination ANNIE KAHN.

Directeur technique

Rémunération moyenne : 547 000 F

Chiffre d'affaires de l'entreprise (MF)	150	500	1 000	2 500	4 500
Coefficient correcteur	– 22 %	– 6 %	–	+ 11 %	+ 23 %
Effectif supervisé	100	200	550	1 500	3 000
Coefficient correcteur	– 11 %	– 8 %	–	+ 10 %	+ 21 %
Age	35	41	46	51	56
Coefficient correcteur	– 15 %	– 7 %	–	+ 5 %	+ 9 %

Secteurs d'activité : chimie : + 6 %.
Supervision directe de la recherche et du développement : + 12 %.

Quelques rémunérations moyennes d'autres fonctions de production : directeur de la production : 473 000 F ; directeur d'usine : 408 000 F ; responsable du contrôle qualité : 328 000 F ; responsable des achats : 324 000 F, responsable du bureau d'études : 304 000 F.

Directeur du personnel ou directeur des relations humaines

Rémunération moyenne : 472 000 F

Effectif de l'entreprise	350	700	1 000	2 000	3 500
Coefficient correcteur	– 14 %	– 6 %	–	+ 12 %	+ 19 %
Effectif supervisé	5	10	15	25	50
Coefficient correcteur	– 18 %	– 7 %	–	+ 7 %	+ 16 %
Age	35	40	45	50	56
Coefficient correcteur	– 11 %	– 6 %	–	+ 5 %	+ 8 %

Quelques autres rémunérations moyennes de la fonction personnel : responsable de la formation : 285 000 F ; responsable du recrutement : 273 000 F.

Directeur du marketing

Rémunération moyenne : 456 000 F

Chiffre d'affaires de l'entreprise (MF)	100	500	1 000	2 000	3 500
Coefficient correcteur	– 13 %	– 6 %	–	+ 7 %	+ 12 %
Effectif supervisé	5	10	15	25	60
Coefficient correcteur	– 14 %	– 6 %	–	+ 8 %	+ 17 %
Nombre de niveaux hiérarchiques de cadres supervisés		1	2	3	
Coefficient correcteur		– 9 %	–	+ 10%	

Secteur d'activité : biens de grande consommation : + 12 %.

Quelques autres rémunérations moyennes de la fonction marketing : responsable des études de marché : 269 000 F ; chef de groupe de produits : 338 000 F ; directeur des relations extérieures : 377 000 F.

Directeur financier

Rémunération moyenne : 527 000 F

Chiffre d'affaires de l'entreprise (MF)	250	600	1 000	2 000	4 000
Coefficient correcteur	– 16 %	– 7 %	–	+ 11 %	+ 21 %
Effectif supervisé	7	15	30	50	75
Coefficient correcteur	– 16 %	– 8 %	–	+ 9 %	+ 20 %
Age	35	40	46	50	55
Coefficient correcteur	– 11 %	– 6 %	–	+ 4 %	+ 9 %

Les vedettes de la croissance. Quelques autres rémunérations moyennes du secteur financier : responsable de la comptabilité : 340 000 F ; responsable du contrôle budgétaire et du contrôle de gestion : 343 000 F ; responsable de la trésorerie : 354 000 F.

Quinze jours d'emploi dans le « Monde »

DEUX fois par mois, la page Emploi se veut un point de rencontre. Cela n'empêche pas *le Monde* de consacrer quotidiennement une place importante aux divers aspects de l'emploi et du chômage.

Désormais, nous publierons un récapitulatif des sujets publiés dans le journal, entre deux pages Emploi.

● *Légère remontée du chômage en août.* En données corrigées, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 0,4 %. Un phénomène qui s'explique essentiellement par le relâchement des efforts de traitement social, pour cause de vacances estivales (*le Monde* daté 27-28 septembre).

● *La situation de Dassault est jugée préoccupante par son PDG.* Faute de commandes militaires depuis deux ans, M. Serge Dassault, PDG de la société, s'inquiète. Il annonce la suppression de mille deux cent soixante emplois et la fermeture éventuelle d'établissements (*le Monde* du 7 octobre).

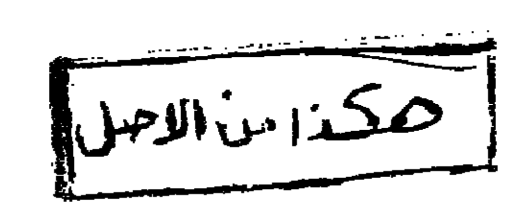
● *Témoignage d'un cadre au chômage.* La cinquantaine passée, M. Jean-François Renaud raconte sa trajectoire interrompue. Mais l'ambition demeure (*le Monde* du 30 septembre).

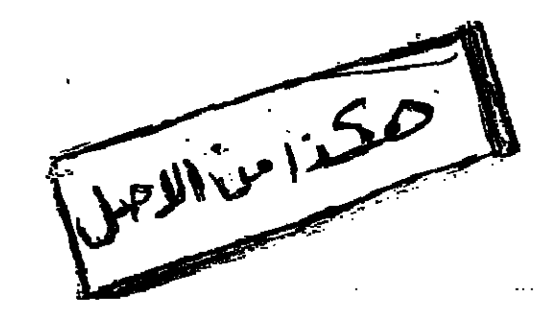
● *Salaire horaire : + 0,8 % au deuxième trimestre.* L'augmentation du salaire ouvrier est de 1,9 % depuis le début de l'année, de 3,2 % sur les douze derniers mois (*le Monde* du 1er octobre).

● *Devenir institutrice à quarante ans.* La limite d'âge pour présenter le concours a été portée de trente ans à quarante ans (*le Monde* du 1er octobre).

● *L'OCDE annonce une aggravation du chômage en France.* Les perspectives pour 1988 ne sont vraiment bonnes dans aucun pays. Mais c'est en France que l'augmentation sera la plus préoccupante. Le nombre des chômeurs correspondra à 12 % de la population active dans dix-huit mois (*le Monde* du 2 octobre).

● *Les licenciements des plus de cinquante-cinq ans.* Les préretraites FNE avaient été remplacées par les licenciements économiques, moins coûteux. L'amendement Delalande n'a pas enrayé le phénomène. La pratique s'est déplacée vers les licenciements pour « *autre motif* », avec des conséquences inchangées sur le déficit de l'UNEDIC (*le Monde* du 3 octobre).





diplômés Grandes Ecoles

(Publicité)

Economie

SOMMAIRE

■ La Commission européenne propose de calmer le jeu dans le conflit qui oppose les Douze et les Etats-Unis à propos des charges agricoles (ci-dessous). ■ Droit de grève : le procureur de la République rappelle à l'ordre la direction de l'usine de La Chapelle-Darblay (page 33). ■ La Compagnie du Midi a réussi son OPA sur la compagnie d'assurance britannique Equity an Law, rachetée pour 4,3 milliards de francs (page 34). ■ Dans son projet de budget 1988, le gouvernement travailliste norvégien propose un renforcement de la pression fiscale (page 33).

Les négociations commerciales multilatérales

La Commission européenne propose de calmer le jeu sur les marchés agricoles

Calmer immédiatement le jeu sur les marchés mondiaux, autrement dit trouver avec les partenaires du commerce international dès 1988, produit par produit, des arrangements qui mettent fin à la guerre des prix et aux surenchères en matière de subventions qui caractérisent aujourd'hui les transactions ; à plus long terme, parvenir à une meilleure maîtrise de production grâce à une réduction concertée du soutien accordé aux agriculteurs. Telle est, selon la Commission européenne, la manière dont devrait être abordé le volet agricole de l'Uruguay round, la négociation dans le cadre du GATT (1), lancée en septembre 1986 à Punta-del-Este.

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

La Commission européenne est sur le point de transmettre aux gouvernements membres un projet de négociation sur les échanges agricoles. Celui-ci sera examiné par les ministres des affaires étrangères des Douze, lors de leur session des 19 et 20 octobre, avec l'idée de pouvoir le présenter les 26 et 27 octobre, lors de la prochaine session à Genève du « groupe de négociation sur l'agriculture » de l'Uruguay round.

La négociation agricole internationale, l'un des deux piliers de l'Uruguay round (le second étant la libéralisation des échanges de services), est ainsi en train de se nouer. Les Etats-Unis ont soumis leur offre avant l'été : ils préconisent l'élimination totale, en dix ans, des subventions accordées à l'agriculture. La Commission européenne a immédiatement indiqué qu'elle considérait cela comme parfaitement irréaliste. Elle soupçonne les Américains d'avoir toujours en tête, même si l'habillage est apparemment plus ambitieux, la suppression des subventions à l'exportation qui sont accordées par la Communauté. Les 26 et 27, le groupe de Cairns (2) examinera lui aussi comment il souhaite que soit négocié l'assainissement de l'agriculture mondiale.

La Commission propose aux partenaires du GATT d'agir en deux temps. La première étape viserait à atténuer les tensions actuelles, à créer une base assainie pour la réorganisation du commerce international agricole, qu'on souhaite promouvoir de deux manières : par des arrangements d'urgence de nature commerciale et par une première et progressive réduction des soutiens à l'agriculture. Pour les mesures d'urgence il s'agirait d'engagements ponctuels visant à stabiliser les marchés, engagements qui seraient valables pour une campagne applicable dès 1988-1989, mais renouvelables tout au long de l'Uruguay round. On retrouve deux des éléments du plan Guillaume, le ministre français de l'agriculture, dans ce projet de trêve : il s'agit de ne plus se faire la guerre à coups de subventions et de favoriser une stabilisation des prix, dont les niveaux actuels, ridiculement bas, profitent pour l'essentiel à l'Union soviétique.

Les Etats-Unis ayant une hostilité quasi idéologique à l'égard des accords de prix, de tels arrangements, s'agissant des céréales – produit phare du commerce international, – pourraient prendre d'autres formes : non-immixtion sur les marchés traditionnels d'un partenaire, parts de marché à ne pas dépasser, etc. La musique est connue, elle a déjà été jouée, il suffit de vouloir ressortir la partition. La Communauté n'oublie pas les produits de substitution des céréales (PSC) qui l'envahissent et souhaite que, dans le cadre de telles mesures d'urgence, les Etats-Unis ainsi que ses autres fournisseurs, acceptent d'autolimiter leurs livraisons.

Il n'y a pas que le marché des céréales à être gâté ou atteint par le chaos. S'agissant du sucre, les mesures d'urgence pourraient consister à demander aux Etats-Unis et au Japon, les deux gros importateurs traditionnels, qu'ils s'engagent à ne plus réduire leurs achats (et donc à freiner leur propre production de sucre, mais surtout de substitut, tel l'isoglucose). Dans le cas des produits laitiers, la Commission voudrait que les Etats-Unis, qui sont sortis de l'arrangement international, le réintègrent et en appliquent donc les disciplines.

Un effort collectif de rigueur

Parallèlement à ces mesures d'urgence et de confiance, la Commission, afin de réduire les déséquilibres entre l'offre et la demande, suggère que les partenaires du commerce international s'engagent dans une réduction concertée du soutien accordé aux secteurs agricoles les plus excédentaires. Cet effort collectif de rigueur devrait concerner les céréales, le riz, le sucre, les oléagineux, les produits laitiers et la viande bovine.

La Commission, qui a engagé la réforme de la politique agricole commune (PAC), c'est-à-dire une politique de stabilisation, voire de réduction de la production depuis 1984 (ainsi la Nouvelle-Zélande), entend que ses partenaires du GATT mettent en œuvre eux aussi des programmes identiques.

La deuxième étape viserait, toujours pour parvenir à une meilleure maîtrise de la production, à une nouvelle réduction concertée du soutien accordé aux agriculteurs, réduction combinée – et c'est là où réside la principale innovation – avec une remise en cause des règles qui dans la Communauté régissent les échanges de céréales, d'une part, d'aliments pour animaux, d'autre part (PSC, soja, agro-oléagineux).

Les accords conclus par la Communauté avec les Etats-Unis à l'aube de la PAC autorisaient la CEE à protéger ses marchés de céréales, du sucre, des produits laitiers, de la viande, mais en contrepartie lui imposaient de maintenir ouvertes ses frontières aux importations de graines de tourteaux. Depuis, à ces produits, sont venus s'ajouter les PSC, tel le gluten de maïs, si bien qu'aujourd'hui la Communauté importe sans aucune entrave 54 millions de tonnes d'aliments pour animaux. Ce qui lui pose des problèmes grandissants pour l'écoulement de ses propres céréales.

On déplore de plus en plus à Bruxelles, comme dans les Etats membres ce *« déséquilibre dans le soutien »*, source de perturbation pour les marchés mondiaux puisque, faute de pouvoir consommer ses céréales, la Communauté les exporte à bas prix hors de ses frontières. La CEE accepterait donc volontiers plus de discipline de sa part en ce qui concerne les céréales (prix plus bas, modération des subventions à l'exportation), contre la mise en place de mécanismes lui permettant de stabiliser de manière efficace les importations d'aliments pour animaux.

PHILIPPE LEMAITRE.

(1) Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers.

(2) Ce groupe rassemble, à l'inspiration de l'Australie, des pays producteurs affirmant ne pas subventionner leurs exportations agricoles.

BILLET

Coup de tabac à Wall Street

LES augures auraient-ils une influence excessive sur la vie financière aux Etats-Unis ? Il a suffi que M. Robert Prechter, rédacteur en chef d'une lettre spécialisée à l'usage des investisseurs, évoque le risque d'une chute sévère des cours à Wall Street pour qu'immédiatement le Dow Jones décroche rapidement. Brutalement même. Mardi 6 octobre, le thermomètre du marché américain a battu tous ses précédents records de baisse en une seule journée en cédant 91,55 points d'un coup pour retomber à la cote 2.548,63. Son plus fort repli avait été enregistré le 11 septembre 1986 (– 86,61 points).

M. Prechter a très bonne réputation outre-Atlantique en tant qu'analyste financier. C'est le nouveau « gourou » à la mode. Il est au moins aussi écouté que l'était en son temps M. Joseph Granville, qui en janvier 1981, par ses pronostics pessimistes, avait envoyé Wall Street au tapis. Ou même que M. Henry Kaufman dont l'étoile a séneusement pali.

Il est pourtant exagéré de lui faire porter l'entière responsabilité du dérapage spectaculaire de Wall Street. M. Prechter s'est borné à diriger les projecteurs de l'actualité sur le front monétaire. Les nouvelles qui en parviennent ne sont pas bonnes. Les taux d'intérêt montent. Le processus est maintenant amorcé depuis six mois aux Etats-Unis. Pour des raisons électoralistes, l'administration Reagan minimise le phénomène. Mais au cours du mois écoulé, le loyer de l'argent à très court terme a quand même progressé d'un point. L'Europe est contaminée. En France, le Trésor est obligé d'emprunter à plus de 10 %. Des rumeurs circulent selon lesquelles il va devenir inévitable de relever un peu partout dans le monde les taux d'intérêt à court terme. En Allemagne fédérale, la Bundesbank vient de relever de 0,10 % ses offres minimales de prises en pension d'effets commerciaux. Son président M. Karl Otto Poehl, s'efforce d'expliquer qu'il ne s'agit pas d'un changement de cap monétaire mais seulement d'une action destinée à contenir tout accroissement de la masse monétaire.

Le ministre des finances japonais M. Kiichi Miyazawa prêche lui aussi le calme en rappelant que le groupe des « 7 » s'était récemment engagé à maintenir le loyer de l'argent à un niveau aussi bas que possible.

Reste que les taux continuent lentement mais inexorablement à monter et que, d'après les experts du Crédit lyonnais, ils devraient continuer à le faire aux Etats-Unis au cours des prochains mois.

L'Europe ne peut rester à l'écart. Les marchés des capitaux ne sont pas étanches. Derrière la hausse des taux d'intérêt se profilent les démons de l'inflation et de la récession. La peur de Wall Street ne relève pas de l'imaginaire ni du seul déclenchement des ordres de vente donnés par des ordinateurs bien dressés à cette tâche.

Quant aux grelottements de Paris, ils sont peut-être les signes annonciateurs de l'atteinte d'un mal beaucoup plus profond, qui n'ose pas encore dire son nom mais que d'aucuns appellent déjà crise.

ANDRÉ DESSOT.

● **La restructuration de la sidérurgie européenne.** – Le comité des « trois sages » chargé par la Commission européenne du dossier de la restructuration de la sidérurgie européenne d'ici, 1990 réunira M. Etienne Davignon, M. Herrhausen (Deutschbank) et une personnalité italienne. Il devra remettre, à la mi-novembre, son rapport sur les fermetures des unités de production après des consultations auprès des différents gouvernements. C'est le 8 décembre prochain que les Douze examineront le nouveau plan de restructuration qui suppose des arbitrages difficiles entre les pays membres.

Les pays les plus peuplés

Pays	Estimations 1987	Projection pour 2020
CHINE	1062	1361
INDE	800	1310
EUROPE DES 12	324	316
URSS	284	355
ÉTATS-UNIS	243,8	297
INDONÉSIE	174,9	284
BRÉSIL	141,5	234
JAPON	122,2	123
NIGÉRIA	108,6	274
BANGLADESH	107,1	201
PAKISTAN	104,6	242
MEXIQUE	81,9	138

(en millions d'habitants)
Source : INED

D'ici à l'an 2000, la liste des pays les plus peuplés, telle qu'elle est publiée par *Population et sociétés*, bulletin de l'Institut national d'études démographiques (INED), ne changera guère. Seul le Japon, rétrogradant à la douzième place, disparaît du « club des dix », où le Mexique fera son entrée. Mais les proportions, elles, changent considérablement, les pays les moins développés multipliant leur population au détriment des pays industrialisés. L'Inde, dont la population va augmenter de plus de 60 %, rejoindra presque la Chine. Celle du Mexique sera multipliée par 1,7, celle du Bangladesh va presque doubler, tandis que celle du Pakistan sera multipliée par 2,3 et celle du Nigéria par 2,5.

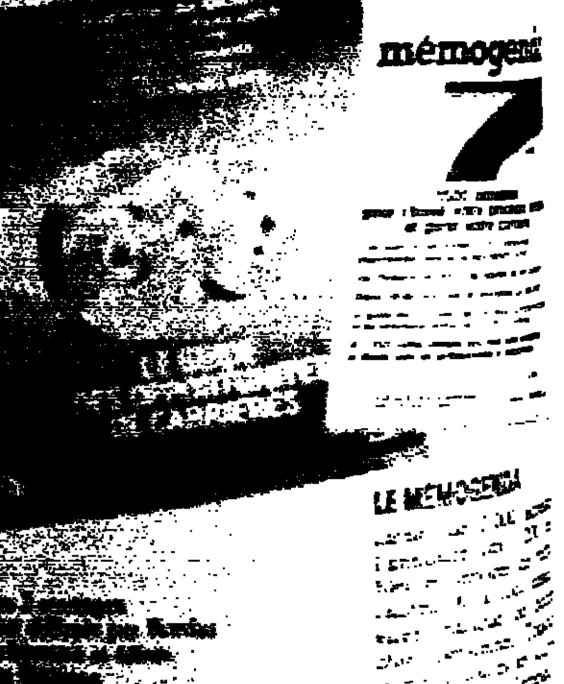
A l'inverse, l'Europe des Douze devrait connaître une légère baisse (– 2,5 %). Les grands Etats européens (RFA, Grande-Bretagne, Italie, France), dont la population va de cinquante millions à soixante millions d'habitants et qui s'échelonnent aujourd'hui du quatorzième au dix-septième rang dans l'ordre des effectifs, ne se situeront plus qu'entre le vingt-quatrième rang (la France) et le vingt-neuvième (l'Allemagne fédérale).

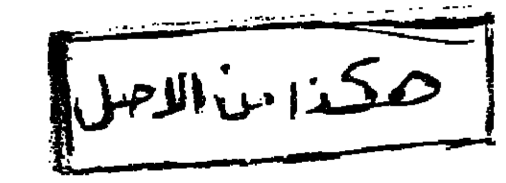
Les organisations professionnelles ont approuvé le projet de loi de modernisation

Réunis le mardi 6 octobre sous la présidence du premier ministre, pouvoirs publics et organisations agricoles majoritaires sont parvenus à un accord de principe sur le projet de loi de modernisation de l'agriculture. Ce texte, dont l'ambition initiale était de préparer le monde agricole à la compétition de demain et au grand marché de 1992, a été remanié à plusieurs reprises au cours des derniers mois. Sur la centaine d'articles prévus, trente-huit ont finalement été retenus. Ils couvrent les volets économique, social et professionnel (formation). Ce qui concernait l'aménagement rural a été supprimé, au grand regret des organisations agricoles.

Dans sa version actuelle, le projet de loi, qui devrait être discuté au cours de la session parlementaire actuelle, prévoit la mise en place d'une prime d'orientation des terres (POT), qui bénéficiera aux agriculteurs quittant leur exploitation pour la louer. Un fonds de reconversion, financé pour deux tiers par l'Etat et pour un tiers par les professionnels, sera ouvert aux agriculteurs en difficulté. La création d'un registre de l'agriculture et la possibilité aux agriculteurs de souscrire à un régime de retraite complémentaire figurent aussi dans le projet.

« Il était nécessaire de dégager le ciel européen avant de rédiger une grande loi française », estimait, le 6 octobre, le président de la FNSEA, M. Raymond Lacombe, exprimant une certaine déception des organisations agricoles.





Economie

REPÈRES

Climat économique

La confiance des Américains au plus haut depuis quinze ans

La confiance des Américains dans les perspectives de leur économie s'est renforcée en septembre pour le troisième mois consécutif. Elle a atteint son plus haut niveau depuis quinze ans, indique le Conference Board, institut de recherche économique des grandes entreprises. Le baromètre établi par cet institut, sur la base 100 en 1985, a atteint 114,8 le mois dernier, un gain de 4 points sur août et de 12 points sur juin. Sur les 5 000 ménages interrogés, 30 % estiment *« bon »* le climat des affaires, 19 % seulement le qualifient de *« médiocre »*. Un optimisme essentiellement dû à la baisse du chômage qui, traditionnellement, accroît le sentiment de sécurité.

Balance des paiements courants

Contraction de l'excédent ouest-allemand

L'excédent ouest-allemand de la balance des paiements courants s'est contracté en août pour représenter 2,6 milliards de marks (8,6 milliards de francs) contre 4,5 milliards un an auparavant, indique la Bundesbank. Ce sensible amenuisement recouvre une nette réduction de l'excédent du commerce extérieur, 6,5 milliards de marks en août dernier contre 8,1 milliards en août 1986. Sur les huit premiers mois de l'année, la balance des paiements courants enregistre un solde positif de 46,8 milliards de marks (154,5 milliards de francs) contre 45,6 milliards durant la période correspondante de 1986.

AFFAIRES

Après avoir hésité

Le gouvernement accepte l'organisation d'un débat sur les privatisations le 27 octobre

Est-il ou non opportun d'organiser un débat parlementaire sur les privatisations ? La majorité paraît avoir bien du mal à trancher cette question. M. Pierre Joxe avait demandé une discussion à l'Assemblée nationale sur la façon dont étaient vendues les entreprises nationalisées. Immédiatement, M. Denis Baudouin, *porte-parole du premier* ministre, avait expliqué, le 1er octobre, que M. Edouard Balladur était disposé à en débattre au Palais-Bourbon avec les socialistes.

Le dossier était suffisamment délicat pour qu'il fût largement abordé lors du déjeuner des responsables de la majorité, le mardi 6 octobre, à l'hôtel Matignon. Comment faire pour éviter que le PS ne puisse enfoncer un coin entre les barristes et les chiraquiens sur ce sujet ? M. André Rossinot, ministre chargé des relations avec le Parlement, avait apporté une réponse, le soir même, lors de la conférence des présidents de l'Assemblée nationale : il n'y aurait pas de débat spécifique, mais le sujet pourrait être abordé lors de la discussion budgétaire. *« Sinon,* ajoutait le ministre, *que les socialistes déposent une motion de censure. »*

M. Pierre Joxe avait réagi vivement à ce *« lâche recul »*.

Mais M. Edouard Balladur ne voulait pas avoir l'air de fuir le débat. C'est ainsi que, malgré la décision prise la veille au soir par les responsables de la majorité à l'Assemblée, le ministre d'État a pris contact, mercredi matin 7 octobre, téléphoniquement, avec M. Jacques Chaban-Delmas pour lui demander de trouver le plus vite possible un créneau disponible dans l'ordre du jour des députés, afin que puisse avoir lieu un débat spécifique.

Le président de l'Assemblée nationale s'est montré tout à fait favorable à cette demande. L'organisation d'un tel débat, précédé d'une déclaration du gouvernement, et sa date, le 27 octobre, devaient être annoncées, mercredi, à 15 heures, à l'ouverture de la séance, juste avant les questions au gouvernement... sous l'"œil des caméras de FR 3.

Le petit porteur de la CGE a des états d'âme

La salle était plongée dans une douce pénombre. Plusieurs petits actionnaires de la CGE s'assoupissaient doucement dans les fauteuils couleur moutarde du grand auditorium du Palais des Congrès, écoutant distraitement le discours du président, M. Pierre Suard. Un discours sobre, sans fioritures ni effets de manches, dont Pierre Suard est coutumier. Brusquement, coup de tonnerre ! *« Sachez que notre action* (...) *ignore, tout en les déplorant, les polémiques politiciennes françaises qui cherchent parfois à vous faire douter de notre lucidité et de nos capacités. Ces polémiques sont méprisables, voire irresponsables : comme nous le faisons nous-mêmes, je vous invite à les ignorer »*, déclare le président de la CGE. La salle ne bouge pas.

Elle ne posera aucune question sur ce thème, alors que c'est la deuxième fois en une semaine que Pierre Suard, le président de « leur » groupe, monte au créneau dans le débat sur les privatisations : déjà, le 2 octobre, dans *les Echos*, il avait soutenu aux côtés de M. Jérôme Monod, le président de la Lyonnaise des eaux, ancien secrétaire général du RPR, la contre-attaque gouvernementale face aux critiques du PS sur les « noyaux durs ».

Une intervention diversement appréciée dans le groupe, où certains craignent que les prises de position d'un patron trop politique — cible privilégiée du « livre noir » du PS sur les privatisations — ne finissent par nuire à l'image de l'entreprise.

Certes, des questions écrites seront posées, au cours des trois heures que durera l'assemblée générale, sur les opérations effectuées par la CGE ces derniers mois. Elles permettront à son patron d'affirmer que, même si l'hebdomadaire *l'Express n'avait pas appartenu* au portefeuille de la Générale occidentale, la CGE aurait pris *« la même décision »*. *« Notre intention n'est pas de nous développer dans les médias d'information générale »*, a assuré M. Pierre Suard. Mais pour lui, on assiste actuellement à *« une évolution naturelle dans les économies des pays développés qui voient la valeur ajoutée passer des secteurs industriels aux services. Il est donc naturel et souhaitable qu'un groupe industriel s'intéresse à des activités de services. »*

En fait, les questions des petits actionnaires, lors de la discussion orale, tournaient toutes autour d'une préoccupation : leur rôle dans le groupe. La plupart des intervenants ont demandé une meilleure représentation au conseil d'administration. L'un d'eux n'a pas hésité à présenter sa candidature *« à la place de M. Guy Dejouany »*, le président de la Compagnie générale des eaux, *« déjà présent dans assez de conseils d'administration »*... *« Si on fait de la politique politicienne, on ne s'en sortira pas. Le rôle des petits actionnaires est le même qu'avant la nationalisation de 1982 : si on est content de la CGE, on achète de la CGE. Si on n'est pas content, on la vend »*, s'insurgeait un autre petit actionnaire. Le petit actionnaire, cher à Édouard Balladur, est mal dans sa peau.

FRANÇOISE VAYSSE.

Un rapport du commissariat du Plan

Le marché européen des travaux publics est trop cloisonné

Le *commissariat général* du Plan a rendu public, le 5 octobre, le rapport du groupe de stratégie industrielle consacré aux travaux publics.

Présidée par M. Georges de Buffevent, PDG de Spie-Batignolles (l'un des pilliers du groupe Schneider), la commission s'est attachée à démontrer l'intérêt d'ouvrir la construction des équipements collectifs à de nouveaux modes de financement : crédit-bail, capitaux privés, souplesse des modes de gestion, unification des systèmes fiscaux de TVA selon les exploitants et les investisseurs.

Les experts du Plan estiment aussi qu'*« il est nécessaire d'attirer vers la profession un plus grand nombre de jeunes motivés et ayant une formation de base solide »*. Il est un fait que le secteur des travaux publics *« pâtit du discrédit qui touche les formations technique et professionnelle en France et qui oriente vers les métiers de la construction des jeunes en situation d'échec scolaire »*, constatent-ils à regret.

Bureaux japonais

L'un des chapitres les plus intéressants du rapport insiste sur un paradoxe. Alors que les entreprises européennes, et notamment françaises, sont très performantes pour les exportations lointaines (Chine, Corée, Inde, Afrique, Etats-Unis), leurs scores sur les marchés les plus proches de leurs frontières, c'est-à-dire la CEE, sont très médiocres (2 % de leur chiffre d'affaires à l'exportation). Autrement dit, les marchés décrochés par les firmes italiennes en Grande-Bretagne ou françaises en Allemagne, sont négligeables. Seules les entreprises des Pays-Bas exportent sensiblement en Europe en raison de leur réputation incontestée dans les domaines des dragages et des travaux maritimes. Ce cloisonnement tient au fait, notamment, que, dans tous les pays européens, ce sont l'Etat, les collectivités locales et les entreprises nationales qui passent avec les sociétés la quasi-totalité des contrats de travaux publics.

En revanche, les entreprises japonaises prennent pied de plus en plus *solidement* en Europe en construisant des bureaux ou en s'intéressant à des opérations générales d'aménagement urbain de conception futuriste.

Il est donc plus facile de rassembler des entreprises françaises, allemandes et italiennes pour édifier un barrage en Argentine ou construire une voie ferrée au Gabon que de réaliser en commun un ouvrage de dimension plus réduite en Europe. Et pourtant les grands projets sont légion dans la CEE, par exemple les liaisons fluviales Rhin-Rhône ou Rhin-Main-Danube, le réseau des TGV, les tunnels sous les Pyrénées ou le pont de Messine entre la Calabre et la Sicile.

M. de Buffevent, grand patron d'une entreprise privée, s'est félicité, en présentant le rapport de son groupe de travail, que *« le commissariat du Plan, objet aujourd'hui de certaines critiques, ait été la seule instance où la profession eût l'occasion d'entretenir un dialogue constructif à la fois avec les partenaires sociaux et l'administration »*.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

Economie

ÉTRANGER

La politique d'austérité

Alourdissement de la fiscalité dans le budget 1988 de la Norvège

L'économie norvégienne montre de nets signes d'amélioration. Les importations diminuent, les exportations augmentent. Le chômage ne dépassera pas 2 % à la fin de l'année 1987, et l'inflation sera ramenée de 7,7 % à environ 5 %. *« Cela ne signifie pas que les problèmes soient pour autant résolus »*, annonçait, le mardi 6 octobre, à Oslo, le ministre norvégien des finances, M. Gunnar Berge, en présentant un projet de loi de finances pour 1988 dont l'élément majeur est un alourdissement de la fiscalité.

La seule conduite envisageable pour le ministre, et qui permette à la Norvège de recouvrer l'équilibre perdu après la « surchauffe » économique des années 1984-1986, est la poursuite de la politique d'austérité. L'augmentation de la pression fiscale devrait être la plus importante qu'ait connue la Norvège depuis quinze ans. Mais elle était, de l'avis du gouvernement de Mme Gro Harlem Brundtland, nécessaire pour réduire le clivage entre la Norvège offshore et la Norvège « continentale », entre deux économies fonctionnant l'une aux dépens de l'autre.

La chute des prix du pétrole (un tiers des exportations) et du dollar n'at pas arrangé la situation, et, plus que jamais, *« la Norvège doit se rendre moins dépendante »* de l'énergie, affirmait le ministre des finances. Les recettes tirées du pétrole et calculées sur la base d'un prix de 18 à 19 dollars le baril se stabiliseront en 1988 grâce à une hausse de la production à 76 millions de tonnes.

Le budget, est fondé sur des prévisions de déficit de la balance des paiements de 32 milliards de couronnes (1) contre 41 milliards cette année, et d'une croissance du PNB de 1 % seulement, contre 1,5 % cette année. Les dépenses, en hausse de 5,5 % dépasseront encore les recettes et l'impasse budgétaire atteindra encore 6 milliards de couronnes.

Priorité est cependant donnée à la santé et aux dépenses sociales, à la recherche et à la défense. Le financement de cette politique sera assuré par l'augmentation annoncée des impôts et des charges patronales, dont l'Etat escompte notamment quelque 8 milliards de couronnes de recettes supplémentaires. Ces recettes permettront également d'accroître le budget de la défense nationale de 3 %, conformément à la requête de l'OTAN.

L'alourdissement du fardeau fiscal affectera surtout les revenus élevés, qui ne pourront plus bénéficier de déductions avantageuses.

Cette réforme est l'élément le plus spectaculaire de ce projet de loi de finances, bien que son principe ait été auparavant accepté par les partis du Störting — à l'exception du Parti du progrès, grand vainqueur des récentes élections municipales. Elle a été immédiatement rejetée mardi par les conservateurs, qui la qualifient de *« cynique »* et estiment que c'est la porte ouverte à la spirale inflationniste, aux revendications salariales et à la dégradation des conditions de croissance de l'économie « continentale ».

FRANÇOISE NIÉTO.

(1) 1 couronne = 1 FF.

ÉNERGIE

L'engorgement du marché pétrolier

L'Arabie saoudite ne se sacrifiera plus pour l'OPEP

Le roi Fahd d'Arabie saoudite a affirmé, mardi 6 octobre, en recevant à Djeddah le comité des quotas de l'OPEP que *« la stabilité du marché pétrolier ne doit pas uniquement concerner le royaume saoudien, mais tous les pays membres de l'OPEP ainsi que les Etats non membres de l'organisation »*. Les propos du roi, rapportés par le ministre saoudien du pétrole Nisham Naser, confirment implicitement les informations publiées le même jour par un quotidien saoudien selon lesquelles l'Arabie saoudite considère désormais qu'elle n'a pas à consentir de sacrifices et que sa responsabilité est la même que celle de tous les autres pays membres de l'organisation, c'est-à-dire uniquement respecter le quota de production qui lui a été assigné.

« Lorsqu'on parvient à un accord, tous les membres de l'organisation doivent le respecter et l'appliquer », a ajouté le monarque, tout en assurant l'OPEP de son soutien dans ses efforts pour ramener la discipline, rompue pendant l'été, et pour rééquilibrer le marché pétrolier encombré de stocks.

Selon le bulletin mensuel de l'Agence internationale de l'énergie, la production de l'OPEP, après avoir atteint en juillet et en août des niveaux records (19 millions et 19,9 millions de barils/jour), largement supérieurs au plafond décidé en juin (16,6 millions de barils/jour) est retombée en septembre à 18,5 millions de barils/jour, en raison notamment des difficultés de l'Iran à exporter son brut. Mais ce rythme d'extraction demeure trop soutenu pour assainir durablement le marché. La mission du comité des quotas de l'OPEP qui, après l'Arabie saoudite, doit visiter le Koweït, les Emirats arabes unis, le Qatar, l'Irak et l'Iran, vise à convaincre les pays membres de limiter leur production au niveau prévu par l'accord du mois de juin.

Sur les marchés internationaux, les prix du pétrole, jusqu'ici soutenus artificiellement par l'escalade militaire dans le Golfe, demeurent néanmoins inférieurs aux prix officiels de l'OPEP (18 dollars en moyenne). Les cours ont chuté brutalement, mardi soir, après l'annonce, non confirmée officiellement, que l'Arabie saoudite avait conclu avec les quatre compagnies américaines membres de l'Aramco (Exxon, Texaco, Chevron et Mobil) de nouveaux accords de commercialisation indexant les prix de vente sur les cours du marché libre, abandonnant donc ainsi la politique de prix officiels qu'elle a appliquée depuis la fin de l'an dernier.

SOCIAL

Les mises à pied à la Chapelle-Darblay

« La grève est un droit fondamental » *rappelle le procureur de la République de Rouen*

A titre tout à fait exceptionnel, le procureur de la République de Rouen a demandé, le 6 octobre, à l'audience sur la demande de référé de la CGT — sur laquelle le juge des référés rendra son ordonnance le 9 octobre — que la mise à pied des quarante-deux salariés de l'usine de la Chapelle-Darblay à Grand-Couronne (Seine-Maritime) soit jugée *« nulle de plein droit »*. *« A quoi servirait*, a demandé M. Tacheau, *de dire que la grève est un droit fondamental si son exercice non abusif était sanctionné de manière quelconque ? »* Cette grève du 1er octobre était d'autant plus licite qu'elle n'a donné lieu à aucun incident.

Pour la direction de la Chapelle-Darblay, il s'agissait d'un *« acte politique »*, ce qui selon la jurisprudence de la cour de cassation rend la grève *« illicite »*. Mais une autre jurisprudence de la cour de cassation admet les arrêts de travail dans le cadre de journées nationales de protestation ou de grèves de solidarité externe car alors les revendications *« pour être générales et communes à un très grand nombre de travailleurs n'en étaient pas moins de nature à intéresser les salariés de l'entreprise »* (Chambre criminelle, 12 janvier 1971).

[Dans la France de 1987, le droit de grève est reconnu par la Constitution. Même si certains employeurs semblent l'oublier, comme à l'usine de la Chapelle-Darblay, *« la grève ne rompt pas le contrat de travail sauf faute lourde imputable au salarié »* (art. L. 521-1 du code du travail). En décidant la mise à pied de quarante-deux salariés pour leur participation à la Journée nationale d'action de la CGT, le 1er octobre, la direction de la Chapelle-Darblay a mordu le trait. Elle a joué l'apprenti sorcier à un moment où la CGT et le PCF ont fait des libertés syndicales leur cheval de bataille.

Les pouvoirs publics ont donc décidé de réagir avec une rapidité et une fermeté exceptionnelles. L'inspection du travail a dressé constat des *« violations »* du code du travail en même temps que M. Philippe Séguin, invité des « Matins HEC-*le Point* », le 6 octobre, haussait le ton pour dire que le droit de grève devait être *« respecté »* : *« La grève à l'appel de la CGT peut être jugée inopportune. Mais on ne licencie pas les gens, on ne met pas les gens à pied sous prétexte qu'ils font grève à l'appel d'une organisation syndicale. La loi doit être appliquée. »*

Et l'on a vu comment est intervenu le procureur de la République de Rouen. A l'heure où l'on s'inquiète de l'attitude « anti-grève » de certains juges, verrait-on les pouvoirs publics rétablir l'équilibre ? — M. N.]

Les irrégularités au CE de la caisse maladie de Paris

Vingt-trois personnes sont inculpées dans l'affaire des détournements de fonds

Vingt-trois personnes ont déjà été inculpées dans l'affaire des détournements de fonds du comité d'entreprise de la caisse primaire d'assurance maladie de Paris (*Le Monde* des 30 septembre 1986 et 15 février 1987). Près d'un million de francs d'aide et de dons ont été versés dans des conditions irrégulières. Parmi les personnes inculpées par M. Jean-Louis Beauguitte, juge d'instruction, figurent plusieurs élus et délégués du personnel Force ouvrière, notamment les deux anciens secrétaires du comité d'entreprise, l'ancienne présidente de la commission sociale, Mme Sylvie Martens, et M. Yvon Lheur, secrétaire de la section FO de la caisse. Mme Martins et M. Lheur avaient été écroués le 27 août. Ils ont été mis en liberté sous contrôle judiciaire, le lundi 5 octobre, Mme Martens devant verser une caution.

Mais la liste des inculpations n'est sans doute pas close. A ceux qui ont reçu de façon irrégulière des dons du comité d'entreprise pour des sommes allant jusqu'à 60 000 F, s'ajoutent ceux qui étaient responsables de ces versements et sont soupçonnés de les avoir organisés, mais aussi ceux qui sont accusés d'avoir participé à la disparition et à la réapparition des documents de la commission sociale. Ainsi M. Jean Garabuau, secrétaire général de la chambre syndicale FO des organismes de Sécurité sociale de la région parisienne, a-t-il été inculpé de « recel de vol », le 28 septembre.

Ces interpellations et inculpations ont suscité des protestations du syndicat FO des organismes sociaux. Celui-ci affirme que *« Yvon Lheur et Jean Garabuau ne sont coupables de rien »* et que l'*« on veut décapiter le syndicat »*. L'affaire a aussi provoqué des remous au sein du PCI, parti de tendance trotskiste dont font partie plusieurs responsables FO de la sécurité sociale. On en retrouve l'écho dans un communiqué de M. Pierre Lambert, chef historique du PCI : *« L'on cherche*, écrit-il, *à faire croire que l'argent volé par les prévaricateurs (exclus du mouvement ouvrier) au CE de la caisse primaire aurait alimenté la campagne financière du MPPT »* (Mouvement pour un parti des travailleurs, organisation électorale issue du PCI). Et il annonce la constitution d'un *« jury d'honneur »* pour *« faire toute la clarté »* sur le financement de la campagne électorale de 1986.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



Lettre du conseil d'administration aux porteurs d'obligations convertibles émises en septembre 1985

Madame, Monsieur,

Vous avez souscrit des obligations 8 % Lyonnaise des eaux convertibles en actions au moment de l'émission de cet emprunt en septembre 1985 ou vous en avez acquis en Bourse depuis cette date.

Le contrat d'émission laissait à la Société la faculté de procéder, le 30 septembre 1987, au remboursement anticipé de ces obligations, à la condition que le cours moyen de l'action Lyonnaise des eaux ait dépassé le seuil de 1 070 F pendant les mois de juillet et août 1987. Il était bien entendu prévu que le propriétaire d'une obligation appelée au remboursement anticipé conservait dans cette hypothèse le droit d'opter pour la conversion de cette obligation pendant un délai de trois mois à compter de sa mise en remboursement.

La condition financière fixée par le contrat d'émission étant remplie, le conseil d'administration a décidé de procéder, le 30 septembre 1987, au remboursement anticipé de la totalité des obligations restant en circulation.

Vous pouvez donc :

- soit opter pour le remboursement de vos obligations qui s'effectuera au pair, c'est-à-dire au prix de 950 F augmenté de l'intérêt couru du 1er janvier au 30 septembre 1987, qui est égal à 56,63 F brut ;
- soit demander la conversion en actions de tout ou partie de vos obligations à raison de 1,05 action pour 1 obligation. Les actions obtenues par conversion auront droit, le moment venu, au dividende complet afférent à l'exercice 1987.

Compte tenu du cours actuel de l'action Lyonnaise des eaux, votre intérêt est de choisir la conversion en actions plutôt que le remboursement de l'obligation au pair. Mais il est nécessaire que vous manifestiez cette préférence auprès de l'établissement dépositaire de vos titres.

C'est pourquoi nous vous recommandons de confirmer la confiance que vous avez manifestée à notre société, en demandant, dès à présent, et en tout état de cause avant le 31 décembre 1987, la conversion en actions des obligations 8 % septembre 1985 que vous détenez.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le conseil d'administration.

Les assemblées générales extraordinaires de Chiers-Chatillon et de la Compagnie industrielle et financière de Saulnes, réunies le 30 septembre 1987, ont approuvé la fusion, avec effet rétroactif au 1er janvier 1987, des deux sociétés par absorption de Chiers-Chatillon.

Saulnes prend la dénomination de :

FINANCIÈRE SAULNES-CHATILLON

M. Pierre Schmidt en assure la présidence, le conseil d'administration étant composé de : M. Bernard Labbé, président d'honneur. Administrateurs : MM. Claude Etchegaray, Hervé Couffin, Patrick de Fréminet, Hervé Gouyon de Coipel, Gilbert Granchet, Marc Lelong, Thierry Masset, André Motte, Jean-Paul Rambaud, Jacques Rohault de Fleury, Bernard Thiriet.

La Financière Saulnes-Chatillon détient, dès à présent, des actifs supérieurs au milliard de francs qui lui permettront de poursuivre la politique de participations diversifiées.

Les actionnaires de Chiers-Chatillon seront informés ultérieurement de la date à partir de laquelle il sera procédé à l'échange des titres.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SEMA·METRA

LE GROUPE SEMA-METRA DEVIENT LE PREMIER GROUPE PRIVÉ DE SERVICES INFORMATIQUES EN ESPAGNE

Le Groupe SEMA-METRA, l'un des principaux groupes européens de conseil et d'ingénierie en informatique et le BANCO DE BILBAO, troisième groupe financier espagnol, vient de conclure un accord de coopération internationale dans le domaine de l'ingénierie informatique, notamment de l'informatique bancaire.

En Espagne, cet accord se concrétise par :

- La cession par le BANCO DE BILBAO à SEMA-METRA de la totalité de ses participations directes ou indirectes dans la société GENERAL DE INFORMATICA S.A. (GISA) et ses filiales.
- La participation de SEMA-METRA à la réalisation du plan stratégique informatique du groupe BANCO DE BILBAO et l'accès privilégié du BANCO DE BILBAO à toutes les technologies maîtrisées par SEMA-METRA.

La réunion des activités de SOFEMASA, filiale espagnole de SEMA-METRA et de GENERAL DE INFORMATICA S.A. (GISA), donnera naissance à un ensemble de plus de 650 personnes réalisant, à travers 15 implantations territoriales, un chiffre d'affaires de plus de 4 milliards de pesetas, représentant ainsi le premier groupe privé de services informatiques en Espagne.

AUSSEDAT REY

Le conseil d'administration, réuni le 30 septembre, a examiné et approuvé les orientations de développement du groupe proposées par la direction générale. Il a décidé de convoquer prochainement une assemblée générale extraordinaire pour renouveler et élargir la gamme des autorisations à la disposition du conseil, lui permettant de réunir, le moment venu, les moyens nécessaires à ce développement.

Enfin, le conseil a pris acte avec regret de la démission de son poste d'administrateur de M. Bernard Kasriel, directeur général du groupe Lafarge, appelé à d'importantes fonctions aux Etats-Unis.


Locafrance

L'Assemblée générale extraordinaire et à forme constitutive de LOCAFRANCE, réunie le 25 septembre dernier, a approuvé quatre opérations d'apport à LOCAFRANCE d'actions Immobanque et Locamur-Sofigros pour un montant de près de 300 millions de francs.

Ces apports s'inscrivent dans le cadre de l'objectif poursuivi par le groupe Suez de regrouper les activités de crédit-bail et de location mobilière et immobilière autour de LOCAFRANCE.

Cette opération permet à LOCAFRANCE de renforcer sa position dans le domaine du crédit-bail immobilier et constitue un facteur de régulation de son résultat grâce à l'accroissement de la part des activités à long terme dans l'ensemble de ses domaines d'intervention.

Sur la base des cours de Bourse actuels les participations dans Immobanque et Locamur-Sofigros représentent près de 500 millions de francs, soit près de 30 % de la capitalisation boursière de LOCAFRANCE.

Au terme de cette opération d'apport, le capital social de LOCAFRANCE est porté à 247 502 800 F, et ses fonds propres dépassent 1 milliard 200 millions de francs.

هكذا من الاصل



Marchés financiers

La Compagnie du Midi devrait réussir son OPA sur Equity and Law

Après trois jours de négociations, la Compagnie du Midi de M. Bernard Pagezy a pratiquement réussi son offre publique d'achat (OPA) sur Equity and Law, sixième compagnie d'assurances britannique sur la vie. Pour y arriver, elle a dû consentir, le mardi 6 octobre, à racheter *directement ou indirectement* le paquet d'actions d'Equity (29.6 %) détenu par M. Ron Brierley, « raider » néo-zélandais, au prix que ce dernier avait lui-même fixé, soit *450 pence par action* (45 F), *en lançant* une contre-OPA au début de la semaine.

C'est le 4 septembre dernier que M. Ron Brierley, après avoir discrètement racheté en Bourse de Londres 29,6 % du capital d'Equity, *s'était vu contraint*, par la réglementation britannique, de lancer à 365 pence une OPA inamicale.

La Compagnie du Midi, désireuse de renforcer sa filiale assurance du groupe de Paris, contre-attaquait en proposant 400 pence. Le conseil d'*administration d'Equity rejetait* également cette surenchère, mais sans aucune appréciation. La suite était logique : le Midi relevait son offre à 435 pence avec *possibilité* de payer avec ses propres titres à hauteur d'un tiers, et de maintenir en fonctions le président et le directeur général. Du coup, le conseil *« recommandait » aux actionnaires* d'accepter cette nouvelle offre, et l'opération était bouclée.

M. Brierley tenta bien une nouvelle offensive mais en vain. Cette fois-ci, le conseil d'Equity peut maintenir sa recommandation au *nouveau prix, et les caisses de* retraite britanniques, qui détiennent environ 50 % d'Equity, vendront sans aucun doute à la Compagnie du Midi.

Cette dernière aura ainsi payé l'équivalent de 4,5 milliards de francs, c'est-à-dire très cher, pour une compagnie qui encaisse 3,8 milliards de francs de primes annuelles, gère 35 milliards de francs de réserves techniques et, surtout, reste une des seules disponibles sur le marché européen, où presque tout le monde est soit très gros, soit *« léger dans un groupe financier »*.

La Compagnie du Midi, au surplus, préfère avoir le contrôle d'une compagnie plutôt qu'être minoritaire dans une société française privatisée sans pouvoir réel sur la gestion. Ne vient-elle pas, en outre, d'être évincée, *in extremis*, du noyau stable de la Compagnie financière de Suez, l'état-major de cette dernière ayant manifesté son opposition pour *« concurrence inopportune »*, cela après le refus d'agrément préalable notifié à la candidature du groupe d'assurances Victoire, filiale de Suez à 34 % ?

FRANÇOIS RENARD.

Le Crédit lyonnais s'associe à Cholet-Dupont

Dans la perspective de la réforme de la Bourse de Paris, le Crédit lyon*nais et la charge d'agents de change* Cholet-Dupont ont annoncé, mardi 6 octobre, leur intention de se rapprocher. Le Crédit lyonnais va prendre une participation de 40 % dans le capital de la charge. Des *« amis »* industriels et financiers, français et étrangers, vont en acquérir 20 %. Parmi ceux-ci, il y aura notamment la Commerzbank (5 % du capital), la Banco di Roma, la Banco hispano-americano et Bouygues. Les dirigeants de la charge et leurs collaborateurs conserveront les 40 % du capital restant.

Présentant cet accord à la presse, M. Jean-Maxime Lévêque, président du Crédit lyonnais, a souligné qu'il ne s'agissait pas d'*« une prise de contrôle par la banque »*, mais d'*« une association entre l'une des plus grandes banques françaises et l'une des principales charges parisiennes »*.

La charge Cholet-Dupont se situe en effet au troisième rang par son *chiffre d'affaires (225 millions de* francs en 1986, avec un résultat net de 42,5 millions). La banque devrait réorienter une grande partie de son courtage vers son nouvel associé. *Mais cet accord n'exclut pas* d'autres prises de participation – minoritaires – chez d'autres agents de change.

● **Baisse de 34,8 % du chiffre d'affaires de Rhin-Rhône.** – Le chiffre d'affaires de la Société Rhin-Rhône (combustibles, matériaux de *construction*) a baissé, *au premier* trimestre de 34,8 % à 984,5 millions de francs. La firme ne donne aucun chiffre sur son résultat, mais elle précise qu'en raison d'une détérioration *sensible des marges de distributions*, elle a décidé provisoirement de se retirer des secteurs devenus non rentables.

● **Lhomme SA, au second marché de la Bourse de Lyon.** – Lhomme SA *premier fabricant français* et troisième européen de tubes en carton pour support de bobinage, entrera le 15 octobre au second marché de la Bourse de Lyon. 18,77 % *du capital seront offerts sur le marché* sous la forme d'une offre publique de vente au prix unitaire de 200 F.

NEW-YORK, 6 oct. ⬇

Baisse record

Encore une fois, la hausse des taux d'intérêt obligataires a entraîné une baisse record des cours mardi à Wall Street. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles est tombé au-dessous des 2600, clôturant avec un record absolu de baisse de 91,55 points (– 3,46 %) à 2 548,63. Le précédent record de baisse avait été enregistré le 11 septembre 1986. Il était de 86,62 points.

Quelque 177 millions de titres ont été échangés, le nombre des baisses a dépassé celui des hausses (1 300 contre 328 ; 320 titres sont demeurés inchangés). Après avoir faibli en cours de séance, le marché est tombé en chute libre dans la première demi-heure. Il s'est replié à la suite notam*ment de prévisions pessimistes sur* l'évolution du marché. Selon les analystes, la faiblesse du marché à crédit a accentué la *crainte d'un relèvement* supplémentaire du taux d'escompte de la réserve fédérale. Une telle mesure accroîtrait davantage la pression sur les taux d'intérêt et amputerait les bénéfices des entreprises américaines.

Parmi les valeurs les plus actives figuraient Tenneco (2,385 millions de transactions), American Telephone (2,243 millions), IBM (1,696 million), General Electric (1,441 million), USG Corp (1,417 million), National Semiconductor (1,416 million), Exxon (1,337 million), Gillette *(1,301 million) et USX Corp* (1,151 million).

VALEURS	Cours du 5 oct.	Cours du 6 oct.
Alcoa	63 3/4	61
Allegis (ex-UAL)	104 1/2	104 1/4
A.T.T.	33 5/8	32 3/4
Boeing	51 3/8	50 5/8
Chase Manhattan Bank	39 3/4	38 1/2
Du Pont de Nemours	122 3/4	118 1/2
Eastman Kodak	104 1/8	101
Exxon	49 7/8	48
Ford	99 1/8	97 1/4
General Electric	62 5/8	59 5/8
General Motors	81 3/8	79 7/8
Goodyear	73 7/8	71
I.B.M.	156 1/2	151
I.T.T.	63	62 1/4
Mobil Oil	50 7/8	49 3/4
Pfizer	69 5/8	67 5/8
Schlumberger	48	45 1/2
Texaco	41 3/4	41
Union Carbide	32	30 5/8
U.S.X.	38 3/8	37 1/8
Westinghouse	74 1/4	71 1/8
Xerox Corp.	78 3/8	78 1/8

PARIS, 7 octobre ⬇

Accès d'humeur ?

Surprise et choquée par la chute historique de Wall Street, la Bourse de Paris a eu, mercredi, un mouvement de recul. Réaction émotionnelle sans doute. Par la suite, le marché s'est, en effet, mis en séance à refaire une partie du terrain perdu sur des achats étrangers, prétendait-on. *La séance s'est néanmoins terminée* sur une note assez lourde. A la clôture, l'indicateur instantané accusait une baisse de 0,92 % environ, effaçant ainsi tout le bénéfice de la maigre avance enregistrée vendredi dernier, puis lundi.

Rappelant ses pronostics très pessimistes faits au début de l'été, un gérant de portefeuilles affirmait que ses craintes étaient fondées. La chute de Wall Street ? *« Ce n'est qu'un hors d'œuvre. » « Vous pouvez également vous attendre,* disait-il, *à une forte baisse à Tokyo. »* Selon lui, à cause du dérapage de sa masse monétaire, le Japon va être contraint de relever son taux d'escompte.

Cette opinion sur la hausse des taux d'intérêt coïncide, hélas, avec les prévisions assez *noires faites par divers grands* organismes. Alors, simple accès d'humeur ou réaction plus profonde ? A partir du moment où le loyer de l'argent monte, le rapport prix-bénéfice des actions (PER) baisse.

Le record de baisse de la séance est revenu à *Dassault* (– 7,6 %). C'est la première fois que la Bourse s'inquiète des réductions d'effectifs dans une grande entreprise. Décidément, *quelque chose change rue* Vivienne. Le BTP, ainsi que la pharmacie (Sanofi, Roussel-Uclaf) et les pétroles, ont également été les grands perdants.

Le marché obligataire s'est lui aussi sensiblement alourdi, tandis que, indécis, le MATIF n'a guère varié.

LONDRES, 6 oct. ⬇

Repli

La forte baisse d'ouverture de Wall Street a accentué les pertes mardi au Stock Exchange. De plus, le début de la conférence annuelle du Parti conservateur à Blackpool a détourné l'attention des investisseurs. L'indice FT a donc clôturé en baisse de 15,4 points à 1 858,3. Le nombre de transaction a diminué, revenant à 37443 contre 44261 lundi. Les assurances ont subi les plus fortes pertes, mais ce ne fut pas le seul secteur en repli. Ainsi, le titre Sears a perdu 5 pence à 168 malgré l'annonce de résultats semestriels en hausse. Ce groupe dont l'activité s'étend des chaussures aux chaînes de magasins (Selfridges) et à la bijouterie a enregistré une hausse de 15 % de son bénéfice avant impôts au premier semestre. Une forte demande a en revanche été observée sur Great Universal Stores, Calor et STC. Ce dernier est stimulé par la *rumeur* selon laquelle ITT serait en train de vendre la participation de 24 % qu'elle détient dans ce groupe de télécommunications britanniques.

A la suite du succès de l'OPA du groupe néo-zélandais Equiticorp sur la banque d'affaires Guinness Peat, le nouvel actionnaire a annoncé qu'il nommerait prochainement un président. Ce dernier remplacera M. Alstair Morton, démissionnaire, qui s'était opposé dès le début à la tentative de prise de contrôle de Guinness Peat par le groupe néo-zélandais.

TOKYO, 6 oct. ⬇

A l'image de Wall Street

La Bourse de Tokyo était en net recul mercredi, impressionnée par la baisse record de Wall Street. L'indice *Nikkeï perdait 136,70 yens pour clôturer* à 25952,27, tandis que l'indice général revenait à 2121,29 (– 10,32).

Peu après *l'ouverture de la séance*, le Nikkeï avait perdu environ 390 yens avant de regagner du terrain. Le président de *Daichi Investissement Trust* Management Co a estimé, en effet, que le plongeon record de la Bourse de New-York était *temporaire* car *il était* dû en grande partie aux ventes automatiques par ordinateur des grandes institutions. *Parmi* les baisses enregistrées à Tokyo, figuraient les valeurs fortement capitalisées comme les aciers et les métaux non ferreux ainsi que les titres tournés vers l'exportation comme les électriques, les pharmaceutiques et les chimiques.

Le brasseur américain Anheuser-Buch, pour sa part, fait ses premiers pas dans cette Bourse qui devient ainsi sa septième place de cotation.

VALEURS	Cours du 6 oct.	Cours du 7 oct.
Akaï	538	549
Bridgestone	1 400	1 400
Canon	1 300	1 340
Fuji Bank	3 250	3 260
Honda Motors	1 740	1 780
Matsushita Electric	2 860	2 800
Mitsubishi Heavy	680	665
Sony Corp.	5 700	5 600
Toyota Motors	2 240	2 350

FAITS ET RÉSULTATS

● **CGE : hausse du bénéfice au 1er semestre.** – *Le bénéfice* consolidé total de la CGE (Compagnie générale d'électricité) s'est élevé, au premier semestre, à 1,29 milliard de francs contre 957 millions à la fin juin 1986. Il représente 2,3 % du chiffre d'affaires contre 2,1 % pour l'exercice 1986. La part revenant à la CGE atteint 723 millions de francs contre 762 millions au premier semestre qui intégrait plus de 300 millions de plus-values nettes. Pour l'ensemble de l'exercice, *« l'évolution de l'activité et des résultats devrait se situer dans la ligne des prévisions initiales »*, a assuré M. Pierre Suard, et *« le taux de rentabilité annuel global du groupe mesuré au chiffre d'affaires devrait être au moins égal à celui de l'an dernier »*. Pour la compagnie, le résultat distribuable *« augmenterait aussi de façon sensible et permettrait au moins de maintenir un dividende net de 6,67 F »* par action.

● **Rhône-Poulenc : 15 % de profits en plus.** – Avec quelques jours de retard par rapport à ses habitudes, mais « audit » oblige, le numéro un français de la chimie vient de publier ses comptes semestriels. Ces derniers sont conformes aux prévisions. Le chiffre d'affaires consolidé augmente très modestement de 2,7 % pour atteindre 28 747 millions de francs. A structure comparable, il diminue de 5,6 %. Le bénéfice avant impôts s'élève à 1 520 millions de francs (+ 8,3 %). Le résultat net est de 1139 millions de francs (+ 15,3 %). Grâce à cette augmentation des profits, mais aussi à l'augmentation du capital réalisée en avril dernier, la structure du bilan s'est encore *améliorée. Au 30 juin, le ratio* dettes financières nettes totales sur fonds propres n'était plus que de *0,8 (1,1 au 31 décembre 1986)*.

● **Un emprunt de 141 millions de francs en Lorraine.** – La Lorraine, dont le conseil régional est présidé par M. Jean-Louis Rausch (UDF-CDS), va émettre un emprunt de 141,2 millions de francs auprès des caisses du Crédit agricole de Lorraine. Cet emprunt permettra notamment de financer les travaux de l'aéroport *régional et le programme de développement* économique annoncé en avril dernier par M. Chirac.

Trente-deux établissements bancaires avaient été contactés et c'est le Crédit agricole, auquel s'est associée la Caisse d'épargne fédérée de Moselle, qui a proposé à la région les conditions les plus intéressantes.

● **Decision Industries Corp. : pas de réponse à l'OPA d'Econocom International.** – La société Decision Industries Corporation (*DIC*) a indiqué qu'elle *« ne prévoit pas de répondre »* à l'OPA que vient de lancer sur elle Econocom International, un des leaders de la location d'équipements IBM de moyenne gamme. DIC ne prévoit pas de répondre, car *« les discussions avec Econocom sont actuellement incompatibles avec les plans de DIC et ses objectifs stratégiques, et ne seraient pas du meilleur intérêt pour les actionnaires »*. Econocom International, que préside M. Jean-Louis Bouchard, actionnaire principal, a déjà acquis 13,6 % de DIC pour un montant de 14 *millions de dollars* (84 millions de francs).

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1198	....	Manutan	397 10	395
Alain Manoukian	475	470	Marin Immobilier	332	318 70 o
Asystel	502	502	Métallurg. Minière	148	154
B.A.C.	510	500	Métrologie Internat.	400	400
B. Demachy & Assoc.	780	780	Métroservice	220	220
B.I.C.M.	943	941	M.M.B.M.	671	674
B.I.P.	650	640	Molex	330	331 10
Bolloré Technologies	1001	990	Navale-Delmas	770	755
Buitoni	786	786	Olivetti-Logabax	424	420
Câbles de Lyon	1151	1160	Om. Gest.Fin.	450	465
Calberson	925	920	Petit Bateau	234	231
Cardif	2080	2080	Penelope	460	459
C.D.M.E.	990	1050	Pier Import	350	350
C. Equip. Elect.	305	302	Razel	1211	1211
C.E.G.I.D.	1065	1065	St-Gobain Emballage	1495	1460
C.E.G.E.P.	200	200	St-Honoré Matignon	210	210
C.E.P.-Communication	1310	1300	S.C.G.P.M.	260	232 o
C.G.I. Informatique	722	720	Sema-Metra	650	640
Ciments d'Origny	601	601	S.E.P.	1600	1536 o
C.N.I.M.	365	370	S.E.P.R.	1483	1483
Concept	232	226	Sligos	1315	1310
Conforama	840	826	S.M.T.Goupil	333	325
Defra	277	270	Sodinforg	1050	1070
Dauphin O.T.A.	3270	....	Sofibus	364	365
Devanlay	2030	2010	Sopra	1010	911 o
Deville	950	952	TF 1	201	197
Dromot-Ob. convert.	....	....	Union Financ. de Fr.	648	701
Editions Belfond	252	260	Valeurs de France	365	365
Elect. S. Dassault	570	560			
Elysées Investiss.	33 50	32 20			
Expand	790	780			
Filipacchi	620	600			
Guintoli	1040	920			
Guy Degrenne	952	950			
I.C.C.	258	254 30			
IDIA	201	201			
I.G.F.	194	196			
IN Informatique	226	220			
Int. Metal Service	205	204			
La Commande Electro.	509	479			
Le gd livre du mois	359	337 50			
Loca Investissement	291 10	292			
Locamic	270	280			

MARCHÉ DES OPTIONS NÉGOCIABLES
le 6-10-87 à 14 heures

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Déc. dernier	Mars dernier	Juin dernier	Sept. dernier	OPTIONS DE VENTE Déc. dernier	Mars dernier	Juin dernier	Sept. dernier
Lafarge Cop.	1700	99,5	165	205	–	–	–	–	–
Paribas	440	17	29	36	–	18,5	–	–	–
Peugeot	1550	125	191	240	–	61	–	130	–
Thomson-CSF	*1200*	*125*	*178*	–	–	*18*	–	79	–

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 6 oct. 1987
Nombre de contrats : 69 753

COURS	ÉCHÉANCES Déc. 87	Mars 88	Juin 88	Sept. 88
Dernier	95,50	95,10	94,65	–
Précédent	95,90	95,45	95,15	95,15

INDICES

CHANGES

Dollar : 6,0780 F ⬇

Le dollar s'est replié mercredi sur un marché nerveux. Il s'inscrivait à 6,0780 F, soit un repli de moins de 3 centimes par rapport aux *6,1050 F du fixing du mardi* à Paris. Le recul est dû en partie à la baisse record de Wall Street et à la *hausse des taux*.

FRANCFORT	6 oct.	7 oct.
Dollar (en DM)	1,8341	1,8250

TOKYO	6 oct.	7 oct.
Dollar (en yens)	146,60	145,65

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (7 oct.) .... 7 5/8-7 3/4 %
New-York (6 oct.) .. 7 1/4-7 5/16 %

BOURSES

PARIS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1986)

	5 oct.	6 oct.
Valeurs françaises	102,4	101,7
Valeurs étrangères	137,6	137,7

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

	5 oct.	6 oct.
Indice général	410,7	410,9

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	5 oct.	6 oct.
Industrielles	2 640,18	2 548,63

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	5 oct.	6 oct.
Industrielles	1 873,7	1 858,3
Mines d'or	439,6	444,6
Fonds d'Etat	85,86	85,74

TOKYO

	6 oct.	7 oct.
Nikkeï Dow Jones	26008,97	25952,27
Indice général	2131,61	2129,29

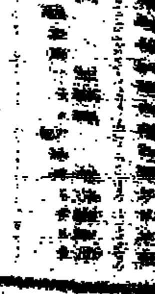
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	+ haut	UN MOIS Rep. + ou	dép. –	DEUX MOIS Rep. + ou	dép. –	SIX MOIS Rep. + ou	dép. –
$ E-U.	6,0805	6,0835	– 10	+ 5	– 20	+ 5	– 85	+ 0
$ can.	4,6608	4,6667	– 79	– 53	– 140	– 103	– 412	– 320
Yen (100)	4,1619	4,1668	+ 122	+ 144	+ 230	+ 259	+ 686	+ 770
DM	3,3318	3,3353	+ 97	+ 115	+ 193	+ 216	+ 572	+ 643
Florin	2,9618	2,9647	+ 59	+ 69	+ 116	+ 132	+ 362	+ 415
F.B. (100)	16,0140	16,0303	+ 153	+ 225	+ 317	+ 447	+ 1071	+ 1481
F.S.	3,9924	3,9970	+ 138	+ 156	+ 283	+ 308	+ 803	+ 878
L (1 000)	4,6134	4,6227	– 147	– 101	– 285	– 223	– 855	– 743
£	9,9729	9,9830	– 205	– 162	– 385	– 320	– 929	– 730

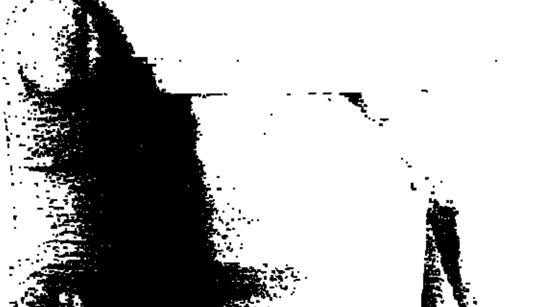
TAUX DES EUROMONNAIES

$ E-U.	7 1/4	7 1/2	7 5/8	7 3/4	7 3/4	7 7/8	8 1/2	8 5/8
DM	3 5/8	3 7/8	3 15/16	4 1/16	4	4 1/8	4 3/4	4 7/8
Florin	5	5 1/4	5 1/8	5 1/4	5 1/4	5 3/8	5 3/4	5 7/8
F.B. (100)	5 1/2	6 1/2	6 1/4	6 5/8	6 1/4	6 5/8	6 7/8	7 1/4
F.S.	1 1/2	2	3 5/16	3 7/16	3 7/16	3 9/16	4 1/4	4 3/8
L (1 000)	9 1/2	11	10 3/4	11 1/8	10 7/8	11 1/8	11 7/8	12 1/4
£	9 1/2	9 3/4	9 13/16	9 15/16	9 15/16	10 1/16	10 5/16	10 7/16
F. franç.	7 1/4	7 3/4	7 3/4	7 7/8	7 7/8	8	8 5/8	8 3/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.







Marchés financiers

BOURSE DU 7 OCTOBRE

Cours relevés à 14 h 58

Règlement mensuel

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Astorg	360	365	Gds Moul. Paris	345	347	Senelle Maubeuge	513	510
Avenir Publicité	675	634	Groupe Victoire	3731	3709	S.E.P. (M)	200	200
Bain C. Monaco	345 50	325	G. Transp. Ind.	601	595	Serv. Equip. Véh.	107 10	106 20
Banque Hypoth. Eur.	440	440	H.E.F.	130	128	Sici	285	300
Béghin-Say (C.I.)	362	352	Immindo S.A.	452	452	Sicotel	314	311
B.G.L.	615	625	Immoinvest	305	280 o	Simim	243 10	243
Biscuit (Géné.)	....	....	Immobail	371	374 10	Siph (Plant. Hévéas)	396	393
Blanzy-Ouest	681	681	Immobanque	700	700	Sté Générale-CIP	406	382
B.N.P. Intercontin.	290	285	Immob. Marseille	9880	9730	Sofal financière	1880	1880
Bénédictine	5580	5300	Immofice	500	492	Sofical	955	900
Bon-Marché	1102	1140	Invest. (Sté Cent.)	3500	3500	Sofio	450	450
B.T.P.	140	140 10	Jaeger	245	245	Soficomi	775	770
Call	759	735	Lafitte-Bail	450	425	S.O.F.I.P. (M)	160	163 90 d
Cambodge	775	770	Lambert Frères	280	275	Sofragi	1145	1155
C.A.M.E.	409	393 o	Lille-Bonnières	1153	1155	Souchon Autog.	516	502
Campenon Bern.	360	370	Loca-Expansion	265	265	Sovabail	699	700
Carbone-Lorraine	810	780	Locafinancière	338	337	S.P.I.	675	650
C.E.G.Frig.	645	619	Locatel	720	702			

Étrangères

Hors-cote

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 7/10	COURS DES BILLETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 105	6 078	5 820	6 320
ECU	6 919	6 917	....	....
Allemagne (100 DM)	333	332 950	323	341
Belgique (100 F)	16 036	16 030	15 400	16 300
Pays-Bas (100 fl.)	295 890	295 860	287	305
Danemark (100 krd)	88 600	88 680	83	90
Norvège (100 k)	91 040	91 120	87	94
Grande-Bretagne (£ 1)	9 973	9 973	9 650	10 350
Grèce (100 drachmes)	4 347	4 344	3 900	4 800
Italie (1 000 lires)	4 616	4 615	4 350	4 850
Suisse (100 fr.)	399 700	399	387	407
Suède (100 krs)	95 030	94 870	92	98
Autriche (100 sch)	47 310	47 303	45 750	48 700
Espagne (100 pes.)	5 013	5 008	4 700	5 200
Portugal (100 esc.)	4 227	4 219	3 700	4 600
Canada ($ can 1)	4 671	4 650	4 450	4 850
Japon (100 yens)	4 169	4 174	4 020	4 220

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 7/10
Or fin (kilo en barre)	90200	89750
Or fin (en lingot)	90300	90100
Pièce française (20 fr)	521	523
Pièce française (10 fr)	340	....
Pièce suisse (20 fr)	566	568
Pièce latine (20 fr)	520	519
Souverain	649	651
Pièce de 20 dollars	3005	3000
Pièce de 10 dollars	1540	1560
Pièce de 5 dollars	955	.....
Pièce de 50 pesos	3365	3350
Pièce de 10 florins	537	537
Or Londres	.....	.....
Or Zurich	.....	.....
Or Hongkong	.....	.....
Argent Londres	.....	.....

SICAV (sélection) 7/10

c : coupon détaché — o : offert — * : droit détaché — d : demandé — ◆ : prix précédent — ★ : marché continu

Le Monde

Grève totale des mineurs de fond du Nord-Pas-de-Calais

LILLE :
de notre correspondant

Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais est totalement paralysé par un mouvement de grève des *mineurs de fond.* Ce mouvement a démarré le 1er octobre, date de la journée d'action CGT, sur le site de Courrières principalement à l'initiative des *travailleurs marocains. Ce* siège doit fermer à la fin de l'année et les grévistes contestent le plan social mis en œuvre.

Dans une lettre adressée aux mineurs marocains, la direction des Houillères du Nord-Pas-de-Calais leur indique qu' « *qu'elle n'aura plus d'emplois à* [leur] *proposer* » et elle leur présente deux possibilités : soit le retour au pays, soit une aide que l'entreprise doit leur apporter pour la recherche d'un emploi de conversion. A défaut d'une réponse *le 15 octobre, les Houillères* considèreront que les Marocains « *feront leur affaire personnelle de leur reclassement et seront mis automatiquement en congé individuel d'adaptation professionnelle* ».

Pour la CGT, « *les mineurs marocains refusent un retour au pays qui constitue une expulsion déguisée* ».

Depuis, le mouvement, à l'appel de la CGT, s'est étendu à l'ensemble du bassin. Le syndicat demande *l'arrêt immédiat du processus de fer*meture des puits et des usines.

Depuis la fermeture, en 1986, du puits 9 de Lens, il reste cinq puits en activité dans le bassin du Nord-Pas-de-Calais qui doivent fermer d'ici à 1992. Les Houillères du Nord-Pas-*de-Calais, qui* employaient encore 26000 personnes en 1980, ont réduit de plus de moitié cet effectif. Pour la fin de l'année 1987, il est prévu de le ramener de *12400 aujourd'hui* (dont 5000 mineurs de fond) à 10600.

Le mercredi 7 octobre au matin, la situation est bloquée dans les cinq puits, et des piquets de grève en place partout composés principalement *de travailleurs marocains.*

Le tribunal de Béthume a ordonné mardi le libre accès au site de Courrières, autorisant les Houillères à faire appel aux forces de l'ordre. Le mouvement semblait pouvoir s'étendre à certaines usines de *surface. Ainsi un piquet de grève* était en place devant l'usine de jour en face du puits d'Oignies.

JEAN-RENÉ LORE.

Situation tendue au Pays basque espagnol

Avant la journée d'action prévue pour le mercredi 7 octobre au Pays basque espagnol, le coup de filet de la police française contre les milieux de réfugiés basques en France a donné lieu à une importante mobilisation des sympathisants de l'organisation séparatiste ETA. Pour la quatrième soirée consécutive, de violents incidents se sont produits, mardi, dans les principales villes des deux provinces basques du Guizpuzcoa et de Biscaye.

A l'issue d'un rassemblement convoqué par le Parti Herri Batasuna, qui soutient les thèses indépendantistes, plusieurs dizaines de jeunes ont érigé des barricades dans le centre de Saint-Sébastien, harcelant les forces de l'ordre à coups de pierres. Le même scénario s'est reproduit à Bilbao, où plusieurs centaines de manifestants ont battu le rappel pour la journée d'action de mercredi, ainsi qu'à Renteria et à Pasajes notamment.

Un membre de l'ETA arrêté

Poursuivant leurs opérations de recherches *dans les milieux indépendantistes*, les forces de l'ordre espagnoles ont procédé, mardi, à deux arrestations à Hernani et à six autres en *Biscaye. Deux personnes détenues* depuis le week-end ont dû être hospitalisées mardi dans des circonstances non élucidées. L'un d'entre eux, Imanol *Stein, avait été expulsé de France.*

En France, après la vaste opération de police conduite, samedi, au Pays basque français, un militant de l'ETA-militaire, considéré par la police espagnole comme un expert en explosif, a été arrêté dans la nuit de mardi à mercredi, près de Bayonne. Il s'agit de Gonzalez Valderrama, dit « El Mono ».

Au total, le bilan de l'opération de samedi s'établissait, mercredi, comme suit : différentes régions, le bilan, encore provisoire, s'établit comme suit : cinquante-cinq Basques espagnols ont été expulsés vers l'Espagne, suivant la procédure dite « d'urgence absolue » ; trois personnes, en situation irrégulière, ont été reconduites à la frontière franco-espagnole ; douze autres Basques espagnols, bénéficiant du statut de réfugié politique, ont été expulsés vers l'Algérie, qui a accepté de les accueillir ; enfin, cinq personnes, parmi les quatre vingt-treize interpellées, ont été assignées à résidence.

Une seule inculpation a été prononcée par le juge d'instruction, M. Michel Legrand, chargé des affaires de terrorisme. Elle concerne un militant basque français, M. Jean-Pascal Barbier, vingt et un ans, écroué après avoir été inculpé « *d'association de malfaiteurs, d'infraction à la législation sur les explosifs* », après la découverte à son domicile d'explosifs, de *détonateurs* et de mèches lentes.

Sur le vif

L'abbé Pierre (suite)

Vous êtes vraiment super, adorables et tout, mais je vous en supplie, arrêtez de m'envoyer des sous, de m'écrire et de m'appeler *pour me demander* comment aider l'abbé Pierre. Adressez-vous directement à lui (1). Et félicitez-vous. *On–a–ga–gné ! Au moins sur* un point. La CEE a enfin consenti à rouvrir ses stocks aux millions de crève-la-faim qui claquent du bec en plein Marché commun.

Seulement voilà, il n'y a pas que ça. Il y a aussi les sans-abri, les SDF, les sans-domicile fixe. Trois cent soixante-dix mille en mai dernier. Rien qu'en France. On ne nous fera jamais croire que c'est tout clochards et compagnie. Alors va falloir se mobiliser encore un coup. Et se faire l'écho du cri que va lancer l'abbé Pierre, *en fin de semaine, à Pont-Saint-*Esprit, pour attirer l'attention sur ce quart-monde, sur ce chancre honteux, caché, véritable gangrène de nos sociétés d'abondance et d'indifférence.

Pensez que, l'autre jour en Californie, on a voulu ouvrir les portes d'un chenil à ces hordes de homeless, de sans-toit-ni-lit. On n'a pas pu. La population s'y est opposée. C'est sale. Ça sent mauvais, ça picole, ça se bagarre, c'est plein de poux et ça risquerait d'en filer à nos chers petits toutous. On ne veut pas de ça chez nous. Ils n'ont qu'à coucher dehors, ces parias, à même le trottoir, comme à Calcutta.

C'est ça qui me tue. Il n'y en a que pour l'Inde, *le Sahel* et l'Ethiopie dans les médias. Pas un mot sur nos propres bidonvilles. Et pourtant, c'est pire qu'à Lima. C'est pas moi qui le dis. C'est l'abbé Pierre. Toujours lui.

Que faire ? La charité, bien sûr. Ça pare au plus pressé. Et bien sûr, c'est pas assez. Faut hurler à la mort et forcer nos élus à se secouer, à se remuer et à prendre *les* mesures qui s'imposent. Là, maintenant, tout de suite. Qu'est-ce qu'ils attendent ? Les grands froids ? Moi, c'est pas compliqué, si le problème n'est pas réglé d'ici un mois, mon solde d'impôt, je le donne directement à l'abbé Pierre. L'Etat, tintin ! Il me fait honte.

CLAUDE SARRAUTE.

(1) L'abbé Pierre, c/o Emmaüs International, 2 *bis*, avenue de la Liberté, 94220 Charenton-le-Pont.

Mort du journaliste Jean Vincent

Jean Vincent, rédacteur en chef adjoint de l'Agence France-Presse, est mort, mardi soir 6 octobre, à Paris à l'hôpital Lariboisière.

Handicapé depuis de nombreuses *années, il a continué jusqu'au* bout à maintenir sur l'Asie – son sujet de prédilection et sa spécialité. – et les autres pays du monde, ce regard *curieux de l'analyste* plein de finesse et d'humour qu'il avait été à son heure de gloire à Pékin, d'où, correspondant de l'AFP durant la révolution culturelle, il informait le monde occidental. Ce qui lui vaudra d'être expulsé sous les insultes des gardes rouges. Jamais, même avec ses proches, il n'évoquait son engagement courageux dans la résistance à dix-sept ans, ni son parachutage dans les lignes allemandes qui lui permit de recueillir des informations précieuses pour les Alliés, avant d'entrer dans les services secrets français, et de recevoir la croix de guerre. Mardi, ses confrères de l'AFP ont observé une minute de silence à la mémoire de Jean Vincent.

M.-C. D.

[Né le 29 décembre 1926, à Paris, Jean Vincent était entré à l'AFP en 1960 après avoir commencé sa carrière de journaliste dans la presse canadienne. Affecté au bureau de Londres, il était nommé, en 1966, directeur du bureau de Pékin avant son expulsion par les Chinois en 1968. Il dirigera ensuite les bureaux de *Vienne, de New-Delhi*, d'Hanoi et d'Addis-Abeba. De retour à Paris, il avait été nommé rédacteur en chef adjoint au service diplomatique.]

La CNCL se penche sur les radios Hersant

La fusion de Chic FM et de Fun *va-t-elle être remise en cause ?* Le mariage des deux réseaux de radios locales privées, sous la houlette de M. Robert Hersant, fait l'objet d'une « *étude approfondie* » de la CNCL. Et cette dernière a fait savoir par un communiqué, le mercredi 7 octobre, qu'elle se réservait la possibilité « *de réexaminer l'autorisation* » accordée à la station Chic FM parisienne, ainsi que l'ensemble de celles délivrées sur tout le territoire aux stations Fun.

Le 2 septembre dernier, le tribunal de commerce de Paris rendait son jugement concernant la Cofirad, ce holding exploitant le réseau d'une cinquantaine de radios Fun, qui faisait alors l'objet d'une procédure de *redressement judiciaire. Le tribunal* choisissait, au détriment de NRJ, la proposition de reprise faite par M. Hersant, déjà propriétaire du réseau *Chic FM. Et le 4 septembre* à zéro heure, les stations Chic FM basculaient sur le réseau Fun et en adoptaient le nom.

La CNCL estime qu'elle aurait dû être préalablement informée de ce changement de nom pour la radio parisienne de M. Hersant. Un nom qui « *constitue un élément important de l'autorisation* ». Quant à la fusion des deux réseaux, la Commission nationale s'inquiète aujourd'hui de savoir si elle « *est de nature à entraîner l'application du dispositif anti-concentration* ».

EN BREF

● **CHINE : un ministre vietnamien à Pékin.** – Le ministre vietna*mien de la santé, M.* Dang Hoi Xuan, a récemment participé à une conférence qui s'est tenue à Pékin, où il se trouvait à la tête d'une délégation de l'Assemblée nationale vietnamienne, a rapporté, dimanche 4 octobre, l'agence officielle vietnamienne VNA. C'est la deuxième visite en Chine d'un ministre vietnamien depuis la brève guerre frontalière que les deux *pays se sont livrée début* 1979 à la suite de l'invasion du Cambodge par les troupes vietnmainnes. – *(AFP.)*

● **VIETNAM : un Mig-21 abattu en Chine.** – Hanoï a officiellement demandé à la Chine de l'« *aider à rechercher* » un appareil de *l'armée de l'air vietnamienne qui « s'est perdu lors d'un vol d'entraînement ordinaire »* dans le nord du Vietnam, a-t-on déclaré, mercredi *7 octobre, de source officielle vietnamienne.* – *(AFP.)*

● **MAROC : visite de M. Charles Pasqua.** – Le ministre français de l'intérieur effectuera une visite au Maroc du jeudi 8 au samedi 10 octobre, durant laquelle il signera, avec son homologue marocain, une convention sur les titres de séjour.

● **URSS : un refuznik autorisé à émigrer.** – M. Lev Ovsicher, qui fut durant la seconde guerre mondiale l'un des as de l'armée de l'air soviétique (il était colonel), a été récemment autorisé à émigrer vers Israël, rapporte, mercredi 7 octobre, l'agence israélienne Itim. – *(AFP.)*

● **TUNISIE : un nouveau directeur de la Sûreté.** – Le président Bourguiba a nommé mardi 6 octobre un nouveau directeur général de la Sûreté nationale. M. Mohammed Karboul était jusqu'à présent directeur des affaires politiques au ministère de l'intérieur. – *(AFP, Reuter.)*

● **BRÉSIL : demande d'aide contre la contamination nucléaire.** – Le gouvernement brésilien vient de demander de l'aide aux pays étrangers pour soigner les personnes contaminées récemment par une capsule radioactive de césium-137 abandonnée dans les ruines d'un hôpital de Goainia. Les Etats-Unis, l'Union soviétique, l'Argentine et la République démocratique allemande ont déjà répondu à cet appel par l'intermédiaire de l'Agence interna*tionale de l'énergie atomique.* – *(AP.)*

● **Plainte d'un journaliste contre la police.** – Un journaliste de *l'Agence centrale de presse* (ACP), M. Luc Desbenoit, trente-trois ans, affirme avoir été frappé, insulté et humilié délibérément par des policiers du commissariat central du neuvième arrondissement, 12, rue Chauchat, dans la nuit du samedi 3 au dimanche 4 octobre, à Paris. M. Dubenoit, par l'intermédiaire de son avocat, Me Pierre Sycman, a déposé plainte mardi 6 octobre auprès du procureur de la République de Paris. La préfecture de police de Paris affirme, pour sa part, que M. Desbenoit, selon le procès-verbal rédigé *par les gardiens de la paix*, se trouvait en état d'ébriété.

Après de nouvelles allégations

La France réitère son opposition à un marchandage armes-otages

La France éclaboussée par l'« *Irangate* » ? *Le Matin* l'affirme mercredi 7 octobre et relate les tractations qu'aurait menées en 1986 avec l'Iran un marchand d'armes français, désigné comme étant M. Jean-Louis Gantzer, en vue d'échanger de l'armement contre les otages américains et français au Liban.

Le Matin précise que M. Gantzer agissait, en collaboration avec des Américains et des Israéliens, au su des services de renseignement et du contre-espionnage français.

Dans les milieux officiels à Paris, on dément l'existence de toute tentative de négociations sur la base d'un échange armes contre otages et l'on réitère la position traditionnelle de la France sur la question des otages : oui à une éventuelle normalisation des relations avec les Iraniens – qui affirment eux-mêmes avoir de « *l'influence* » sur les ravisseurs de otages – mais pas à n'importe quel prix et surtout pas, insiste-t-on, au prix de ce qui serait considéré dans les pays arabes comme un lâchage de l'Irak, auquel Paris livre une grande partie de son équipement militaire.

ETATS-UNIS

Vote du Congrès contre les importations iraniennes

Le Sénat américain a de nouveau voté, le mardi 6 octobre, par quatre-*vingt-treize voix contre zéro*, un embargo total sur les importations iraniennes. Les sénateurs avaient déjà adopté une mesure semblable la semaine dernière mais comme amendement à la loi de programmation militaire. Cette fois, l'embargo a été adopté comme projet de loi séparé et transmis à la Chambre des représentants, qui l'a voté à son tour, bien que dans une version légèrement modifiée qui permet notamment au président Reagan d'inviter d'autres pays à boycotter les produits iraniens.

Aux termes de cette loi, l'importation de produits iraniens est interdite sauf si le président américain certifie que cette interdiction est contraire aux *intérêts* des Etats-Unis, auquel cas il peut en retarder l'application de six mois. Cette mesure, considérée par beaucoup, y *compris par ceux qui l'ont votée*, comme symbolique, a été inspirée par l'augmentation des importations de pétrole iranien cette année, *importations qui paradoxalement* ont culminé, en juillet, au moment où les Etats-Unis entamaient leurs opérations de convoyage de pétroliers dans le *Golfe*, destinées à les protéger des attaques iraniennes. – *(AFP, Reuter, AP.)*

Le numéro du « Monde » daté 7 octobre 1987 a été tiré à 493 311 exemplaires

A B C E F G H